Ces bêtes qu'on abat

L'Harmattan, 2009 5-7, rue de l'Ecole polytechnique, 75005 Paris •••••

Jean-Luc Daub

Ces bêtes qu'on abat

Journal d'un enquêteur dans les abattoirs français (1993-2008)

Préface d'Élisabeth de Fontenay

L'Harmattan

Sommaire

Préface d'Élisabeth de Fontenay	7
Témoigner	
Mes débuts dans la protection animale	25
Aider les animaux d'abattoirs	
Le déroulement des visites d'abattoirs	31
Description des différentes méthodes d'abattage	
Qu'est-ce que l'abattage rituel ?	45
Un abattoir qui aurait dû fermer	
Des images qui marquent	63
Un bouc pas comme les autres	67
Avec le personnel d'abattoirs	69
Des vaches dans le local d'abattage d'urgence	
Le « bien-être » des porcs Un argument publicitaire	75
Rouge sang	
Pince électrique jusque dans la bouche	85
Vaches mourantes	89
Un employé rapide	91
Un veau pour distraction	
Suspension des veaux en pleine conscience	95
Étourdissement de bovins	99
Un abattoir de porcs	103
Mon premier marché aux bestiaux	105
Un abattoir qui fonctionne « bien »	109
La vie misérable des coches en élevage intensif	113
La fin des coches à l'abattoir	121
Marie	135
Une petite vache dans le box rotatif	141
Les poussins refusés	145
Dernier sursaut d'un veau	147
Des hurlements de porcs	149
Des chevaux qui attendent	153
Infractions en abattage rituel	157
Un chariot de lapins blancs	159

Un chien dans un fossé	163
L'électronarcose par la pince électrique	165
La crise de la vache folle et les veaux de la Prime Hérode	173
Un appareil d'anesthésie innovant	181
Agression sur un marché aux bestiaux	187
Déjeuner dans une crêperie du Morbihan	199
Des infractions qui ont toujours cours	203
Une coche assoiffée	207
Des animaux qui s'échappent des abattoirs	211
Que faire ?	
Pour conclure	233
Annexe	
Témoignages de végétariens, leurs parcours	239

Préface

« Le sang, je ne veux pas le voir » écrivait Federico Garcia Lorca dans un poème qui exaltait la corrida... Ce n'est pas seulement le sang que ce livre nous force à voir, ce sont des animaux et surtout ces mammifères qui, comme le dit Freud, ont en commun avec nous, les humains, « la terrible césure de l'acte de naissance », ce sont des individus vivants, des existants qui en passent par d'affreuses angoisses avant d'atteindre la destination à laquelle les voue l'appétit des hommes. Sait-on que les employés des abattoirs doivent porter des casques qui bouchent les oreilles pour ne pas entendre les cris des porcs qu'ils égorgent?

Ce livre, horrifiés que nous sommes par ce que son auteur y raconte — à moins que ce soit par le fait qu'il ose nous montrer l'avilissante fabrication de ce que nous prenons pour notre pain quotidien —, on ne doit pas le feuilleter, puis le reposer pour passer à autre chose. Non, il faut lire, page après page, ces récits d'arrivages d'une brutalité inouïe, d'immobilisation et de mises à mort le plus souvent bâclées, ces descriptions d'animaux suspendus par les pattes avant l'égorgement, souvent conscients et même parfois découpés vifs parce que mal étourdis ou encore saignés sans étourdissement préalable comme les rites sacrificiels des juifs et des musulmans le prescrivent.

Pour l'homme qui a écrit ce « journal d'un enquêteur », les animaux sont des individus : il les caresse parfois, quand leur état de mourants les prive du droit même d'avoir accès à l'abattoir et il lui arrive aussi de se souvenir avec fidélité de certains d'entre eux, presque nommément si l'on ose ainsi s'exprimer alors que ces pauvres bêtes n'ont jamais reçu que des numéros. Il adresse par exemple une pensée particulière à un petit cochon qui s'est échappé et qui, après avoir vu saigner trois de ses congénères, tremble de tous ses membres en attendant son tour. Raconteraiton cela dans un album du Petit Père Castor? Ceux qui trouvent cette piété ridicule se prennent pour des êtres éminemment moraux qui entendent n'obéir au devoir de mémoire qu'à l'égard

des hommes. Jean-Luc Daub ne s'est pas placé du côté de cette discriminante rationalité éthique, et la déchirure que provoque en lui l'abandon radical dans lequel se trouvent les animaux de ferme, dès leur triste naissance et jusqu'à leur mort barbare, fait de lui un homme que son humanité extrême apparente à tous ces écrivains juifs d'après 1945 qui ne supportent littéralement plus la solitude et la souffrance de ces pauvres vies.

Bouleversé, et de longue date, comme il le raconte, par le fait qu'on ait mis à mort sous ses yeux, à la campagne, ses animaux d'enfance et d'adolescence, il a voué sa vie à assister les plus faibles d'entre les faibles, des animaux destinés à devenir de la viande d'une part et, de l'autre, des handicapés mentaux. Aimer les bêtes, c'est une façon de ne pas aimer les humains, répètent à l'envi les bonnes âmes carnivores. Mais Jean-Luc Daub est un homme à qui on ne la fait pas, il est expert en angoisses, douleurs et dérélictions de toutes provenances. Et il n'oublie pas les siennes propres puisqu'il raconte que, lors de foires à bestiaux dans lesquelles il intervenait en tant qu'enquêteur, on n'a pas craint de le terroriser, de le malmener et même de lui faire subir un début de strangulation. Le conseiller municipal qui l'accompagnait ne l'a pas protégé, le vétérinaire de service se trouvait opportunément ailleurs, le médecin qui l'a soigné a minimisé ses blessures et les gendarmes ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu de déposer une plainte : tous complices, à des degrés divers, de l'industrie de la viande, des élevages industriels et des abattoirs rarement conformes aux réglementations. Il faut dire que ce qui se passe sur les marchés aux bestiaux n'a rien à voir avec l'idylle représentée au salon de l'agriculture. Jean-Luc Daub raconte comment on peut faire courir, en les frappant, des vaches aux mamelles pleines, qui n'ont jamais eu la possibilité de se mouvoir et comment des éleveurs ont osé enfermer avec un taureau une femme vétérinaire qui mettait en cause leurs pratiques.

Cette enquête décrit de façon extrêmement précise le processus qui aboutit à la mise à mort : ce qu'il pourrait être si les acteurs successifs se conformaient à la législation et ce qu'il est dans les faits. C'est dans les élevages industriels qu'inexorablement tout se met en train. Le cas des coches — les truies destinées à la

seule reproduction — est particulièrement poignant. Inséminées à un rythme infernal, elles ont mis bas des centaines de porcelets. Immobilisées dans des stalles métalliques, reposant sur des sols de caillebotis qui permettent l'écoulement des excréments, privées de la paille nécessaire pour faire leur nid, empêchées à jamais de remuer, elles ont entendu, impuissantes, les cris de leurs petits, castrés à vif et dont, par un surcroît de cruauté inutile, on coupe la queue et lime les dents. Au terme de cette effroyable survie, elles sont bonnes à égorger. Mais un grand nombre d'entre elles, incapables de se mouvoir, ne profitent pas des mesures réglementaires d'abattage d'urgence à la ferme, car les éleveurs considèrent qu'elles leur causent trop de frais. Elles sont donc traînées dans la bétaillère puis en sont extraites au moyen de treuils à moins qu'elles ne soient déversées comme des pommes de terre. Et elles agonisent, sans possibilité de s'abreuver, devant l'abattoir où grâce ne leur a pas été accordée d'entrer pour y être saignées. Quant au vétérinaire, il tarde trop souvent à les euthanasier, comme s'il n'avait en charge que l'hygiène et la qualité de la viande, alors que le code rural stipule qu'il doit veiller aussi à la protection des animaux.

Jean-Luc Daub revient à plusieurs reprises sur les ratés de l'étourdissement préalable : outils défectueux et désinvolture des employés. Souvent, l'animal suspendu par les pattes arrière en vue de son égorgement se réveille et se débat, parfois même il se décroche et s'échappe. Quant aux pages consacrées à l'abattage juif et musulman, elles m'ont particulièrement frappée. Dans ces cas-là, le rituel observé par le sacrificateur et pour lequel est accordée une dérogation exige que l'animal soit renversé les quatre pattes en l'air et saigné en toute conscience. Il y a, pour ce faire, des boxes rotatifs de forme cylindrique qui basculant d'un demitour le placent sur le dos et une mentonnière qui présente sa gorge au couteau.

J'aurais beaucoup à dire à ce propos, car j'ai longtemps pensé que le sacrifice se situait aux antipodes de l'abattage industriel et que mêler Dieu ou la loi révélée à la mise à mort impliquait un certain respect de la créature vivante. Or, ce que je constate, lisant ce livre, c'est que le sacrifice finit par ne plus se distinguer l'abattage industriel, du fait notamment de la

considérable demande de viande hallal. Du reste, dans certains abattoirs beaucoup de bêtes sont égorgées en pleine conscience, parce que c'est plus commode de ne pas prendre la peine et le temps de les étourdir préalablement. Ce que je sais, malgré tout, parce que la tradition juive ne m'est pas étrangère, c'est que le meurtre d'un animal en vue de s'en nourrir est considéré comme une malédiction et que, le sang étant identifié à l'âme, il a été interdit de ravir à un animal son âme en même temps que son corps : d'où l'obligation de faire écouler la totalité du sang avant la mort. Je sais aussi que le sacrificateur juif a recu une longue formation, que son couteau doit être parfaitement effilé afin de faire souffrir le moins possible. Il reste que l'étourdissement, tout industriel qu'il soit, est une élémentaire mesure d'humanité et qu'il faudra bien qu'un jour la loi juive évolue et se conforme à la réglementation européenne. Pour ce qui est de l'islam, je ne m'autorise pas le droit de juger, puisque je ne connais de cette religion que ce qu'elle peut avoir de commun avec le judaïsme. Mais ce que je persiste à penser, en fin de compte, c'est que ce sujet est extrêmement scabreux et qu'il ne faudrait pas que la cruauté des abattages rituels fournisse prétexte à un surcroît d'antisémitisme et de racisme antimusulman. Il faut savoir que des imams et des rabbins consentent désormais à aborder ce problème et que certains sont prêts à recommander un certain mode d'étourdissement qui ne contredirait pas les injonctions rituelles.

C'est quand il dévoile des faits hallucinants, liés aux épisodes de la vache folle, que Jean-Luc Daub montre comment la crise grossit caricaturalement la réalité ordinaire et dissimulée du traitement que nous laissons infliger aux animaux dits de rente. Les citoyens consommateurs savent-ils qu'on a baptisé Prime Hérode la gratification qui dédommageait les éleveurs pour l'abattage de leurs veaux de huit jours et plus. Plusieurs millions de ces animaux à peine nés ont été tués pour rien, éliminés pour rétablir l'équilibre économique menacé par la baisse de consommation de viande bovine. Des moyens de fortune ont été alors employés : frapper la tête des veaux avec des gros crochets de fer pour leur faire perdre plus ou moins connaissance, les jeter encore vivants dans des bacs où ils agonisaient entassés les uns sur les autres. L'Évangile de Matthieu attribue à Hérode le Massacre

des Innocents. Le préposé à la terminologie du Ministère de l'Agriculture croyait sans doute avoir trouvé un euphémisme cultivé. Mais quel involontaire aveu dans cette identification des veaux à des petits-enfants!

Il ne suffit plus d'être hanté, il faut réagir. Mais comment? L'auteur de cette préface n'est pas végétarienne et croit d'autant moins devoir s'en justifier que sa défense d'un tel livre peut ainsi s'adresser au plus grand nombre, à ces mangeurs distraits qui ne veulent pas savoir quelle violence est mise en œuvre pour que la bête devienne viande. Si Jean-Luc Daub peut réclamer, avec fermeté et douceur, que l'on mette fin à cette manière immémoriale et cruelle de se nourrir, ce que je puis comprendre, car à moi aussi bien sûr une telle habitude fait problème, je ne demande pas, en ce qui me concerne, une si radicale conversion. Car je ne veux pas que la réalité scandaleuse dévoilée dans ces pages se trouve annulée ou même seulement affaiblie par une exigence extrême, par la grandeur d'une utopie, et que les lecteurs, découragés devant un idéal qui leur paraît inaccessible, déclarent leur impuissance et se défaussent de toute responsabilité. Dans son désespoir et malgré sa radicalité, l'auteur de ce livre consent du reste lui-même à recommander des pratiques qu'il tient comme de moins mauvaises manières de consommer de la viande.

Mais cela ne saurait suffire. Il est temps d'intervenir de façon politique, sans référence aux partis traditionnels qui ont peu souci, y compris le parti écologiste, de ce genre d'exactions. Il faut juger, condamner publiquement la cruauté de ces pratiques et l'indifférence qu'elles suscitent, puis s'engager en soutenant, par la parole, l'écrit, et par des dons les associations qui défendent les animaux destinés à la consommation, pourvu, du moins, qu'on soit pleinement assuré qu'elles ne sont pas en collusion avec les intérêts mercantiles de la toute puissante filière viande, avec la FNSEA, et avec ce Ministère de l'Agriculture, laxiste au point de sanctionner rarement les responsables et les employés d'abattoir, les éleveurs et les transporteurs qui transgressent les réglementations du code rural. Car il n'y a sans doute pas de ministère, en France, où l'on soit aussi peu regardant quant aux normes par soi-même édictées. Or, si les différents acteurs de la

filière viande se conformaient strictement aux dispositions légales et si la législation sur le bien-être animal évoluait sous la pression des organismes de protection et d'une demande sociale de plus en plus insistante, notre inhumanité s'en trouverait tout de même atténuée.

Élisabeth de Fontenay

Je remercie tous ceux qui m'ont soutenu, directement ou indirectement, durant mes années d'enquêtes. Je remercie également ceux qui m'ont encouragé à témoigner et à écrire ce livre. Sans eux, je n'aurais pu mener ce travail à son terme :

Dr Corinne Aalberg, Caroline Abate, Gwen Albrecht, Françoise Armengaud, Brigitte et Sébastien Arsac, Dr Bastin, Ronald Bluden, Yves Bonnardel, Florence Burgat, Isabelle Causeret, Hélène Charassier, Mr Communal, Sonia Daub, Thierry Dispascuale †, Elisabeth de Fontenay, Anne Marie Frisson, Claudine Gardais, Laurent Hebenstreit, Sylvia Hecker, Monique Heitzler, Dominique Hofbauer, Françoise Jacquelin, Anne et Pascal Jan, Dr Nicole Klein, Me Caroline Lanty, Chantal Le Tarnec, Cathy Mall, André Méry, Johanne Mielcareck, Lesley Moffat, Dr Mondon, David Olivier, Caroline Pffaffenhof, Agnese Pignataro, Greg Pohl, Isabelle Ponsonnet, Franck Schnafstetter, Thierry Schweitzer, Soledad, Lætitia Tapping, Dr Anne Vonesch, Marion Wendenbaum, Françoise Wernert, Ghislain Zuccolo.

L'Association végétarienne de France, la Chambre des consommateurs d'Alsace, le Collectif Copra, la Ferme Humbert, l'association L 214, Protection mondiale des animaux de ferme, la SPA de Strasbourg, l'association Végétarisme Info (Sandra et Yann), Animalsace et ses membres.

Je voudrais aussi exprimer ma solidarité avec toutes les personnes qui portent bénévolement secours aux animaux en les défendant, en les protégeant ou tout simplement en ne les mangeant pas.

Enfin, une pensée particulière va à ma mère, pour laquelle ma transition vers le végétarisme n'a pas été facile à accepter.

À mon chien Robin, qui me suivait dans tous mes déplacements lors des visites d'abattoirs.

À mes deux amis cochons tués par un boucher dans la cour de la maison alors que j'étais enfant.

À mes animaux (chèvre, chevaux, cochons...) qui ont été vendus parce que devenus trop encombrants alors que j'étais adolescent.

À tous les animaux tués à l'abattoir, dans l'indifférence.

Le jour viendra où le fait de tuer un animal sera condamné au même titre que celui de tuer un humain.

Léonard de Vinci (1452 - 1519) Prophéties

En France sont abattus chaque année

1 milliard de volailles

40 millions de lapins

26 millions de porcins

7 millions d'ovins

6,5 millions de bovins

2 millions de veaux

1 million de chèvres et de chevreaux

20 000 chevaux

Des milliards de poissons

Témoigner

Ce livre est un témoignage élaboré à partir de souvenirs et de notes personnelles. Il est issu du journal que j'ai tenu durant mon activité dans la protection des animaux d'abattoirs. Je ne dresse pas un état des lieux; le lecteur s'en fera une idée à travers ce livre. Mon but n'est pas non plus de nuire aux éleveurs et aux abattoirs, mais mon regard est celui d'un défenseur des animaux. Par conséquent, même s'il me semble important de soutenir certaines méthodes d'élevage plus respectueuses des animaux, ou certaines pratiques d'abattage, je me place résolument du côté des animaux qui, face à l'exploitation de leur vie et de leur chair, sont sans défense. Je cherche à faire partager cette expérience d'un milieu tout à fait spécial et fermé, celui des abattoirs, où les animaux sont envoyés pour un unique aller, sans retour. D'ailleurs, la législation prévient: tout animal entré dans un abattoir ne peut en ressortir vivant.

Voilà déjà quinze ans que je travaille dans des associations de protection des animaux d'abattoirs, comme bénévole ou comme salarié¹. Dans cet ouvrage, j'invite le lecteur à me suivre dans mes déplacements ; il sera amené à lire des passages difficiles, qui rendent compte de situations extrêmement pénibles, pour moi, surtout pour les animaux qui les ont vécues. Je n'ai pas voulu édulcorer cette réalité.

Je commencerai par décrire les abattages. La connaissance de ces aspects techniques et réglementaires est nécessaire à la compréhension du déroulement d'un abattage. Les méthodes d'abattage diffèrent bien entendu selon les espèces. Il existe des pratiques illicites qui sont couramment employées. Il me faudra en parler. Certains abattoirs se conforment aux règles tandis que d'autres s'en moquent, de sorte que le lecteur en viendra

¹ La discrétion m'invite à ne nommer ni les associations de protection des animaux d'élevage pour lesquelles j'ai travaillé, ni les personnes que j'ai rencontrées, ni les abattoirs que j'ai visités ; je ne les ai pas non plus décrits de manière à ce qu'il soit possible de les identifier.

probablement à s'interroger sur l'action des pouvoirs publics (les services vétérinaires, en l'occurrence) dans ce domaine. Jusqu'à présent leur préoccupation était d'ordre sanitaire, laissant de côté la protection animale dont ils ont la charge. Il faut cependant reconnaître la bonne volonté et le travail de certains services vétérinaires, mais ce sont des cas isolés. Force est de constater que lorsque des améliorations sont intervenues en matière de protection animale, ce sont en fait des mesures sanitaires qui ont permis, par ricochet, ces améliorations.

À la lecture de certains passages, on peut se demander si les personnes qui commettent les actes que je décris n'ont pas perdu la raison, tant ce qu'elles accomplissent est impensable. Mais dans le système de l'élevage et de l'abattage, qu'est-ce qu'un animal sinon une carcasse de viande? Quelle est la place de l'animal vivant dans un abattoir, sinon celle d'être transformé en morceaux de viande? D'ailleurs, le bureau de la protection animale du Ministère de l'Agriculture est chapeauté par la Direction Générale de l'Alimentation! Nous avons là un élément révélateur de la place de l'animal dans notre société.

En agriculture, on calcule les rations en fonction du gain moyen quotidien (GMQ) que doit « fournir » l'animal. Le GMQ représente la prise de poids par jour que l'animal « fabrique » si l'éleveur lui donne une certaine quantité d'aliments. L'animal vivant n'est souvent perçu que comme une carcasse de viande sur pattes. Dans cette optique, on a vite fait d'oublier que l'animal, même au terme programmé de sa vie, est doté d'une sensibilité, de craintes et de peur et que jusqu'à l'abattoir, il faut prendre en compte son bien-être et sa sensibilité, ce qui est totalement ignoré, notamment en élevage intensif, majoritaire en France et dans le monde économique de la production animale.

Lors de mes déplacements dans les abattoirs français, je me rendais assez facilement compte de la manière dont le bienêtre des animaux était ou non pris en compte jusqu'à la fin. Dans les grands abattoirs aux cadences chronométrées, il est difficile de s'attarder sur un animal qui ne veut pas avancer. Les porcs, notamment, sont souvent conduits au poste d'abattage sans ménagement. Il est possible d'améliorer le bien-être des animaux avant et pendant l'abattage, mais cela a un coût qui devra probablement être supporté par le consommateur. Ce dernier, toujours prêt à s'émouvoir du sort des animaux en élevage intensif se rue pourtant sur les produits carnés bon marché. Sommes-nous disposés à payer plus cher notre morceau de viande, pour quelque chose que l'on ne voit pas, puisque le traitement des animaux dans les élevages intensifs et dans les abattoirs nous demeure étranger? À ceux qui ne le savent pas, je voudrais révéler ce fait : la plupart des animaux élevés de manière industrielle découvrent la lumière du jour lors de leur envoi à l'abattoir. C'est même, pour beaucoup, lors de ce transfert, qu'ils ont l'occasion de faire leur premier pas. Voilà ce que nous cautionnons lorsque nous achetons une barquette de lard ou un poulet à plus bas prix. Je citerai en exemple un abattoir de volailles qui s'est équipé d'un nouveau matériel d'étourdissement avant la saignée qui constitue une avancée majeure dans la prise en compte de la souffrance des animaux au moment de leur mise à mort. Cependant, les volailles qui y sont abattues proviennent pour la plupart d'élevages concentrationnaires et intensifs. Elles sont même parfois ramassées par une sorte d'engin mécanique qui les balaye, les absorbe et les rejette dans des caisses en plastique.

J'emmènerai aussi le lecteur sur un marché aux bestiaux sur lequel j'ai été physiquement agressé. Je ne cherche pas ainsi à gagner sa pitié, mais à montrer dans quelle frénésie se trouvait le milieu de l'élevage et de la viande en pleine période de la crise de la vache folle.

J'ai ponctué cet ouvrage de chapitres qui n'ont pas directement à voir avec les abattoirs, mais qui traitent de situations en rapport avec mes déplacements, et que j'ai cru bon d'intégrer, peut-être aussi pour permettre au lecteur de respirer un peu.

Si vous voulez bien entrer dans cet univers, en général fermé au public et déconseillé aux âmes trop sensibles sous peine de ne plus manger de viande... Suivez-moi.

Mes débuts dans la protection animale

J'ai fait mes premiers pas dans la protection animale en 1993 à la Société Protectrice des Animaux de Strasbourg, où j'assumais la fonction de délégué. Je promenais les chiens, je nettoyais le chenil, mais très vite j'ai été amené à faire des enquêtes lorsqu'on nous signalait de mauvais traitements sur des animaux.

Je me rendais alors chez les particuliers qui faisaient l'objet d'un signalement. Ce n'était pas toujours facile. Parfois les lieux étaient isolés, parfois je me rendais dans des cités dont l'état des immeubles était déplorable, sinistre et hostile, ce qui encourageait plutôt à faire demi-tour. Et tant pis pour le chien en question. Mais non... Je suis toujours allé au bout de mes interventions, même dans les abattoirs ou sur les marchés aux bestiaux. Peut-être par inconscience. Surtout parce qu'il est impossible de renoncer à une intervention lorsque l'on sait qu'un ou des animaux sont en détresse. Et puis, il y avait la possibilité d'être accompagné par la police ou la gendarmerie, lorsque celles-ci acceptaient de se montrer coopératives.

Dans le cadre de ces enquêtes, je me rendis dans une cité de Strasbourg à fort mauvaise réputation. Avant de sonner à la porte de la personne qui avait été dénoncée, j'avais fait une enquête de voisinage pour m'assurer de la véracité des faits qui nous avaient été signalés à l'encontre d'un chien. Je sonnai et me présentai à la personne qui me dit ne pas avoir de chien. Une astuce pour la mettre en difficulté dans son mensonge me vint à l'esprit : je lui dis alors que c'étaient les gendarmes qui m'avaient demandé de venir, et que, si elle ne me laissait pas voir le chien, je reviendrais avec eux. C'est ainsi que je pus voir le chien.

Pour l'apercevoir, il fallut dégager une porte de cagibi encombrée de boîtes en carton et de deux vélos qui faisaient en obstacle. Le propriétaire ouvrit la porte, et je découvris, dans une sorte de petit placard dont la lumière du jour entrait à peine au travers des barreaux en béton, un chien assis sur une épaisse couche d'excréments. Il présentait quelques escarres dues à des blessures. J'entamai un dialogue avec le propriétaire, pour savoir notamment depuis combien de temps ce chien vivait dans ce réduit et pourquoi. Cela faisait six ans qu'il vivait dans le placard parce que, selon lui, un chien n'a pas sa place dans un appartement.

Je n'avais pas besoin d'en entendre plus. Je lui répondis que je ne pouvais pas lui laisser le chien et que, s'il n'avait pas sa place dans l'appartement, il ne l'avait pas non plus dans un placard. J'ajoutai : « J'emmène le chien et vous me signez un document attestant que vous renoncez à la propriété du chien. Si vous n'êtes pas d'accord, je reviens avec les gendarmes ». J'obtins aisément le document et partis avec l'animal, démarche qui ne se substitue pas au dépôt de plainte.

Me voici en bas de l'immeuble avec le chien, une femelle, tout à sa joie de sortir, de découvrir l'herbe, la terre et même un caillou pour jouer. Un collègue de la SPA vint le chercher. Une famille d'accueil lui fut trouvée, mais elle mourut quelques mois plus tard.

Aider les animaux d'abattoirs

Pourquoi avoir quitté les chiens et les chats de la SPA pour les animaux dits d'abattoirs? J'allais souvent voir ce qui se passait à l'ancien abattoir de Strasbourg, qui était classé « lanterne rouge», en me cachant pour observer les déchargements des animaux. Il m'avait toujours semblé évident que tous les animaux méritaient d'être secourus, même ceux qui finissaient dans l'assiette. Nous sauvions des chiens et des chats, mais les cochons et les vaches n'attiraient pas la compassion de la part des collègues. Pour me faire leur avocat, il faut dire qu'il y a beaucoup à faire avec les animaux de compagnie comme les chiens et les chats, c'est une spécialisation dans la protection animale. Je puis vous dire que ce travail est rude, et qu'il faut parfois avoir le cœur bien accroché tant les horreurs auxquelles ont affaire les SPA sont dures à supporter. Ce que l'on constate au travers des SPA est comme un baromètre qui indique le niveau de déchéance et d'appauvrissement de la conscience humaine.

En dehors de mes heures de travail, j'allais, le matin, le soir ou la nuit, derrière l'abattoir, parfois dans un froid glacial. Je guettais caché derrière les parois en béton. J'assistais à des mauvais traitements que le personnel ou les chauffeurs des camions infligeaient aux animaux. Les vaches qui n'avançaient pas étaient frappées, à coups de bâtons sur les os des pattes, sur la croupe jusqu'à l'éclatement de la chair, à coups de bâtons sur les naseaux qui se mettaient à saigner de façon profuse, à coups de fourches, ou par la torsion de la queue...

Pour les cochons ce n'était pas mieux, beaucoup d'entre eux gisaient morts sur les quais. Un chauffeur les déchargeait en ouvrant en grand les portes du camion, il leur donnait des coups de piles électriques sur n'importe quelle partie du corps, même sur la tête et sur le groin. Les cochons apeurés tombaient du camion les uns sur les autres.

Un jour, j'assistai au déchargement d'une truie qui ne pouvait pas marcher. La nacelle arrière du camion avait été descendue jusqu'à la hauteur d'une caisse roulante. La truie fut poussée dedans à coups de bâton. Elle tomba dans la caisse, la tête vers le bas, tandis que le reste du corps dépassait. C'est alors à l'aide de coups de pieds que le chauffeur tenta de faire rentrer tout le reste du corps dans la caisse. Mais la truie avait la tête en bas et l'arrière-train en l'air comme si elle n'était qu'un sac de pommes de terre (encore que les pommes de terre, si vous les cognez, s'abîment vite, alors je pense qu'on y fait attention). Un autre jour, une vache s'était échappée dans l'enceinte de l'abattoir. Plusieurs employés lui avaient couru après en la matraquant de coups de bâtons pour tenter de la faire revenir vers le local d'abattage.

Le soir, des camions remplis d'animaux se garaient derrière l'abattoir pour y passer la nuit au lieu de décharger les bovins et de les abreuver. Les transports s'étaient effectués toute la journée sous un soleil de plomb. Je m'en souviens, c'était en été. Les animaux étaient serrés dans le camion, seules de petites ouvertures leur permettaient de sortir les naseaux pour prendre de l'air. Les bovins meuglaient désespérément, ne pouvaient plus se tenir debout à l'intérieur et avaient soif pendant que le chauffeur dormait dans sa cabine. Un soir, le chauffeur m'aperçut et déplaça le camion vers le poste du gardien de l'abattoir.

Un autre soir, je réussis à faire dégager une vache qui était couchée: coincée sous les autres, elle ne pouvait plus se relever. Malheureusement, sur les photos que j'avais prises, on peut apercevoir une autre vache, apparemment morte, également coincée, que je n'avais pas vue parce qu'il faisait nuit. À cette époque je ne savais pas comment intervenir pour les gros animaux. La Direction des Services Vétérinaires avait ses bureaux juste en face de l'abattoir, mais je n'ai jamais assisté à une intervention quelconque de leur part.

Je fus alors recommandé à une association qui visite les abattoirs, par une dame qui travaillait pour la SPA. La présidente d'alors me trouvait trop gringalet pour devenir enquêteur dans le milieu des abattoirs. C'est vrai, je n'avais pas la carrure de l'un des deux autres enquêteurs, tous deux morts aujourd'hui, mais au fur et à mesure des enquêtes je devins le plus redoutable! Bien sûr, j'ai été brutalisé, parfois frappé sur des marchés aux bestiaux. Les tentatives d'intimidation étaient nombreuses, les menaces de mort

aussi. Je me souviens que sur un marché aux bestiaux, on m'avait menacé de me pendre sous la charpente en bois si je ne quittais pas le site. Je suis parti et j'ai téléphoné au directeur des Services Vétérinaires du département en question pour lui rendre compte des horreurs que j'avais vues. Il me répondit alors : « Je ne peux pas intervenir car il me faudrait un escadron de gendarmerie, c'est trop dangereux ! ». C'est vous dire les problèmes qu'il y avait sur ce marché et la crainte des autorités compétentes à cette époque. Par contre, plusieurs années après, sur un autre marché, un directeur me réconforta en me disant que chez lui, il ne m'arriverait rien, que j'étais sous sa protection. Cela m'avait beaucoup rassuré.

Lorsque j'ai commencé à faire de la protection animale en abattoir, l'entourage me disait : « Mais pourquoi fais-tu cela ? de toute façon les animaux sont faits pour être mangés!» ou alors « tu veux éviter quelles souffrances, pour faire quoi? de toute façon ils vont être tués!». Finalement, on me demandait à quoi pouvait bien servir d'éviter aux animaux des souffrances puisque, de toute façon, ils allaient être tués! Heureusement, je crois que ce temps-là est révolu, du moins je l'espère. Mais on entend encore quelques réflexions comme : « Et qu'est-ce que vous faites des enfants ? des handicapés ? des prisonniers de Guantanamo ? etc... etc... ». Comme si le fait de faire de la protection animale nous rendait responsables des autres souffrances humaines, ou du moins devrait nous culpabiliser. Alors que la plupart des gens qui font ce genre de réflexion n'accomplissent rien dans leur vie. Nous faisons déjà quelque chose à notre échelle. Je connais des gens qui sont engagés sur les deux fronts : humain et animal. Je dirais qu'il ne doit pas y avoir de hiérarchie entre l'espèce humaine et les espèces animales. Pas de hiérarchie non plus dans les souffrances. Pourquoi s'occuper plus des enfants que des personnes âgées? Pourquoi collectionner des timbres ou faire partie d'une association de sauvegarde des Menhirs en Bretagne, alors que des enfants meurent de faim dans le monde? Ce n'est pas parce qu'un médecin s'occuperait d'une personne qui aurait le bras cassé, qu'un autre ne devrait pas s'occuper d'une personne ayant une entorse à la cheville! Ce n'est parce que des Chinois peuvent être exploités dans les usines de leur pays, qu'il ne faudrait pas s'occuper d'êtres (humain ou animal) en souffrance chez nous, en France. Rendez-vous compte que chez nous, des gens se passionnent pour le football, alors que rien qu'en 2006, 137 femmes sont décédées en France sous les coups de leur compagnon! Ce qui signifie qu'une femme meurt de violences conjugales pratiquement tous les trois jours, selon les chiffres de la Délégation aux victimes du Ministère de l'Intérieur. Pour autant, est-ce que l'on montre du doigt les amateurs de football, ou mieux les collectionneurs de briquets? Allons!

En ce qui concerne ma profession, je suis éducateur technique spécialisé. J'accompagne dans mon travail des personnes handicapées mentales dans leur vie de tous les jours. Mais bon, là, je suis en train de me justifier, alors qu'il n'y a pas lieu de le faire, et toute personne suffisamment intelligente ne posera pas de questions basses et idiotes!

Je voudrais faire un aparté concernant la SPA de Paris, dont Caroline Lanty avait pris la 39° présidence, car il y eut alors selon moi un changement important. Il me semble avoir lu un article de presse où elle disait que les kermesses SPA où l'on sert de la viande pour la restauration des fêtes, ç'en serait fini. Je crois que c'est une bonne chose que cette décision, parce que j'étais l'année dernière à une « Fête des Animaux » dans un refuge où l'on recueille entre autres des animaux sauvés de l'abattoir, et l'on y servait des saucisses, des merguez et du jambon... C'est un autre débat, mais il y a là matière à réfléchir, parce que sauver des animaux pour en laisser d'autres partir à l'abattoir pose quand même quelques questions...

Le déroulement des visites d'abattoirs

Mon travail d'enquêteur commençait par l'organisation de mes déplacements. Je choisissais sur la carte de France les abattoirs qui feraient l'objet d'un contrôle. En réalité, le mot « contrôle » n'était jamais employé devant les responsables d'abattoir. C'est le mot « visite » qui était employé, cela sonnait de manière moins répressive et permettait de moins freiner nos interlocuteurs dans leurs propos. Les visites s'effectuaient également sur dénonciation, soit de la part d'une personne extérieure à un abattoir, soit d'un employé qui faisait état de mauvais traitements ou d'abattages non conformes à la réglementation. Il est arrivé que ce soit un des membres des services vétérinaires de l'abattoir qui nous téléphone pour soulever un problème d'abattage qu'il ne pouvait pas résoudre. Soit parce que sa démarche n'avait pas abouti, soit parce qu'il n'avait pas eu le courage, ou la possibilité, de s'interposer pour éviter un mauvais traitement en raison de la pression ambiante et des conséquences sur le plan personnel que son intervention aurait pu entraîner.

Je me déplaçais dans toute la France, et pouvais faire jusqu'à plus de mille kilomètres. Il fallait parfois une journée entière de voiture pour se rendre dans le département dans lequel se situait l'abattoir à visiter.

La première étape consistait à trouver un hôtel situé dans la même ville que l'abattoir. Dans certaines villes, il n'y en avait pas. J'étais donc obligé d'aller assez loin, ce qui ajoutait à la fatigue des frais supplémentaires. La plupart des hôtels acceptaient les chiens et comme j'emmenais Robin dans tous mes déplacements, il me fallait intégrer sa présence dans l'organisation de ces déplacements. Il m'était important de l'avoir avec moi, car il me permettait de me détendre en compagnie d'un animal qui ne risquait pas de finir à l'abattoir. Aux yeux de l'association pour laquelle je faisais ces enquêtes, il ne devait pas y avoir de place pour les émotions ou les sentiments. L'important était que les animaux soient tués conformément à la législation, un point c'est

tout; car pour les personnes qui m'entouraient, le niveau de réflexion sur les animaux ne dépassait pas l'idée que : « L'animal est fait pour être mangé, on ne peut pas faire autrement! ». La présence de mon chien me permettait d'oublier un peu ce manque de réflexion en échangeant avec lui affection et complicité. J'essayais de ne pas arriver trop tard le soir, car j'aimais parcourir les villes pour me cultiver après un long voyage, en me rendant dans les centres historiques et en entrant dans les cathédrales. Je me couchais en général de bonne heure pour être au mieux de ma forme, car les visites s'effectuaient très tôt au petit matin. Au lit, je préparais la journée en récapitulant les étapes de ma visite du lendemain, pour ne rien oublier d'important et de préjudiciable aux animaux après que j'aurai quitté l'abattoir.

Je prenais un bon petit-déjeuner pour tenir durant les longues et pénibles journées. Ce n'est pas un travail comme les autres : les premières réalités de la journée sont sanguinaires, la journée commence dans le sang. Je localisais l'abattoir la veille pour ne pas perdre de temps. Après avoir garé ma voiture, je prenais mon sac avec mon équipement et je tentais de trouver les bureaux ou, le cas échéant, je rentrais dans l'abattoir et demandais à voir un responsable. Je me présentais et j'expliquais le but de ma visite. Si la personne connaissait l'association pour laquelle je travaillais, elle me laissait en principe rentrer dans l'abattoir et faire la visite. Mais en réalité beaucoup ne savaient pas qu'elles n'étaient pas obligées de nous laisser entrer. Je m'équipais alors de la tenue réglementaire : ma blouse, mes bottes et mon casque. Habillé de blanc et de bottes alimentaires, j'étais prêt pour affronter la mort en face, sans pouvoir l'éviter aux animaux qui allaient vivre ce moment pourtant tant redouté par les hommes, mais qui n'ont pas de scrupules à le faire « vivre » aux animaux. J'effectuais parfois seul la visite, parfois avec le responsable de l'établissement, voire avec un vétérinaire ou un technicien des services vétérinaires se trouvant sur place, ou encore avec les personnes du service qualité, qui étaient en général des femmes. Je trouvais les femmes plus réceptives aux critiques et plus ouvertes à la négociation, au contraire des hommes qui se braquaient plus rapidement et avec lesquels s'installait vite un rapport de force, malgré toute la diplomatie dont je faisais preuve dans mes critiques. J'avais

conscience de l'importance qu'il y avait pour moi à ne pas me tromper dans mes remarques. C'était encore plus pesant lorsque la visite s'effectuait en présence de plusieurs personnes ayant des responsabilités dans l'abattoir.

En général, après avoir assisté aux diverses étapes de l'abattage, je faisais le point avec le responsable ou le directeur. Je parlais de ce que j'avais trouvé de « bien », par exemple en matière d'installations dont n'étaient pas pourvus les autres abattoirs, et qui étaient de nature à améliorer la prise en compte de l'animal. Étaient également discutés les points plus critiquables et plus délicats, comme les infractions ou la pauvreté des équipements. Cette discussion devait permettre de faire prendre conscience des améliorations à mettre en œuvre par le responsable.

Je visitais en général deux abattoirs dans la matinée ou dans la journée, cela dépendait du temps passé dans le premier. Au-delà, c'était trop fatigant; j'aurais alors pris le risque de voir s'altérer mes capacités d'observation et d'être moins précis dans mes constats. Il fallait également penser aux comptes rendus. Dans l'abattoir, il n'était pas bon de tout noter sur un calepin, car cela pouvait faire peur aux intervenants qui se seraient censurés. Je notais après les visites les éléments importants sur un brouillon qui me servait de support pour la rédaction des comptes rendus. C'était un exercice de mémoire colossal. Il fallait, aussi, lorsque les abattoirs avaient été visités, prévoir le départ pour une autre ville parfois distante de centaines de kilomètres. Si le temps n'était pas géré convenablement, la fatigue, les risques d'accidents, une moindre forme pour continuer le travail survenaient.

Ah, j'oubliais! Entre temps, je sortais mon chien pour le promener un peu, eh oui, lui aussi avait droit à son bien-être.

Les constatations faisaient, outre l'entretien après la visite d'abattoir avec le responsable, l'objet d'un courrier, qui lui était adressé. Si j'avais constaté des choses graves, elles étaient, par courrier là aussi, portées à la connaissance des Directions des Services Vétérinaires des départements dans lesquels se trouvaient les abattoirs. En cas de gravité extrême, nous écrivions à la Direction Générale de l'Alimentation qui siège au Ministère de l'Agriculture. Ces différentes instances en prenaient note, nous répondaient et agissaient selon leur bon vouloir. C'est-à-dire pas à

chaque fois et pas spécialement dans les cas les plus importants. Parfois une absence de réponse permettait de ne pas prendre position et de laisser se noyer, dans le bain de sang des animaux, l'action corrective qui leur aurait été utile. Cependant, il m'a toujours paru curieux d'être obligé de faire remonter les informations aux Services Vétérinaires puisque leurs agents sont présents dans les abattoirs pour contrôler l'hygiène et la salubrité alimentaire, mais aussi pour contrôler le respect des normes en matière de protection animale. Dans ce cas, le ministère ne pouvait qu'être au courant de certaines pratiques. Apparemment, certaines choses leur échapperaient, vu le nombre d'infractions ou de maltraitances en abattoir que j'ai pu constater, et qui persistent encore aujourd'hui!

Concrètement, pour un enquêteur de protection en abattoir (nous sommes peu nombreux), il s'agit de veiller au respect de la réglementation, en l'occurrence le décret du 1er octobre 1997 et l'arrêté du 12 décembre 1997 relatifs aux procédés d'immobilisation, d'étourdissement et de mise à mort des animaux et aux conditions de protection animale dans les abattoirs. Il s'agit d'apporter de l'aide aux animaux en détresse ou en souffrance, en demandant parfois l'abattage immédiat d'un animal pour abréger des souffrances. Il s'agit aussi d'apporter des conseils pour améliorer la condition des animaux lors de leur unique passage à l'abattoir, dont il est interdit qu'ils sortent vivants. Je me rappelle par exemple que dans un petit abattoir de Bretagne, l'employé avait tout le mal du monde à faire entrer les cochons dans un piège rectangulaire aux parois blanches. J'ai conseillé à la direction de repeindre les parois intérieures en brun ou en noir. Le blanc est effrayant pour les animaux. S'ils reconnaissaient du brun, du noir, voire du gris, des couleurs qui leur sont familières, ils avanceraient plus facilement. Dans un autre abattoir, le tueur ne descendait le palan qui allait servir à suspendre les bovins qu'après avoir procédé à l'étourdissement. La réglementation prévoit que la saignée doit intervenir le plus rapidement possible après l'étourdissement. Il était alors plus logique de descendre en premier le palan, et d'étourdir l'animal après, afin de le saigner plus rapidement. N'y a-t-il personne d'autre, dans un abattoir, pour expliquer cette règle de bon sens?

Dans certains grands abattoirs, la tenue blanche en porcherie ou en bouverie est interdite. Le blanc, je l'ai dit, est effrayant pour les animaux (d'élevage intensif). Certains abattoirs ont mis des lumières tamisées à l'entrée des pièges pour les productions à cadences élevées. Cela apporte un plus en matière de confort pour les employés; cela évite aussi de perdre du temps à faire avancer coûte que coûte les porcs dans le couloir qui les mène au piège. Les conséquences sur la qualité de la viande ne sont pas négligeables non plus, puisque l'on diminue ainsi le stress.

En tout état de cause, les enquêtes d'abattoirs sont difficiles à réaliser. Il faut se lever tôt dans la nuit et trouver son chemin pour arriver à l'abattoir. Il faut ensuite se rendre dans un environnement plus ou moins hostile. Il faut affronter un milieu où règne l'horreur, et cela même lorsqu'un abattoir respecte toutes les normes. Nous pataugeons dans le sang. Nous devons supporter les cris des animaux, de ces êtres innocents qui sont apeurés et qui sont dans la détresse.

Pour moi, l'abattage d'un animal qui finit dans notre assiette, c'est l'abattage d'un innocent, ça revient à effectuer un acte violent, car on tue un animal en bonne santé. Cet acte est encore plus violent lors d'abattages rituels, parce que ce mode d'abattage échappe à l'obligation d'étourdissement qui doit rendre animaux insensibles à la douleur de l'égorgement. L'étourdissement doit être pratiqué par tout le monde dans les abattoirs, sauf par les personnes de confessions juives et musulmanes, qui bénéficient à cet égard d'une dérogation. Le passage dans la gorge de la lame du couteau, qu'effectue le sacrificateur, ne peut être que douloureux, même si les pratiquants de cette forme d'abattage disent le contraire. Nous, les humains, pour la moindre opération nous nous faisons anesthésier, de façon locale ou générale. Proportionnellement, si l'on vous tranche la gorge, ça doit faire très mal, il n'y a même pas besoin d'explications scientifiques. Le bon sens suffit. Un jour, dans un abattoir, un sacrificateur musulman m'a dit : « Nous ne pouvons pas utiliser l'étourdissement, parce qu'il faut que l'animal soit bien vivant au moment de l'égorgement, il faut même qu'il bouge les pattes pendant l'égorgement, ça montre que cela lui fait mal, et ça prouve qu'il est bien vivant! ».

Tout abattage est violent parce que même avec un étourdissement préalable, il y a le lieu, l'odeur du sang, les cris des autres animaux, les bruits métalliques, les cadences de production qui font que le personnel pousse, coûte que coûte, d'une façon ou d'une autre, les animaux dans le piège où se passe la mise à mort. Recevoir une décharge électrique derrière les oreilles, avoir la tête plongée dans un bac d'eau à électrolyse ou le crâne perforé jusqu'à la cervelle en guise d'étourdissement, est une violence. Ce sont là les techniques d'étourdissement que j'ai pu voir dans les abattoirs. Mais cela me semble préférable à un égorgement en pleine conscience, car le but de l'étourdissement, c'est de plonger rapidement l'animal dans un état d'inconscience, jusqu'à la fin de la saignée, c'est-à-dire jusqu'au dernier souffle. L'étourdissement constitue une avancée « louable », à condition qu'il soit pratiqué correctement. Il faudrait perfectionner ces méthodes, voire en trouver de plus efficaces. C'est là un dossier sur lequel devraient travailler certaines associations.

Description des différentes méthodes d'abattage

Dans ce chapitre, je vais décrire la manière dont se passe ou devrait se passer un abattage selon la réglementation. Ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. J'accompagnerai mes propos de références législatives, car les méthodes d'abattage sont codifiées et ne s'improvisent pas. Vous pourrez comparer les différentes pratiques avec les situations vécues lors de mes visites d'abattoirs, décrites dans des chapitres suivants, qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

Il faut savoir que les postes d'abattage sont différents suivant les animaux et suivant l'aménagement de l'abattoir. Certains sont utilisés pour plusieurs espèces. Les locaux, les installations et les équipements des abattoirs doivent être conçus, construits, entretenus et utilisés de manière à épargner aux animaux toute excitation, douleur ou souffrance évitables (chapitre II du décret 97-903 du 1er octobre 1997). Les abattoirs doivent être équipés et aménagés conformément aux textes réglementaires relatifs à la protection des animaux au moment de leur abattage (décret 97-903 du 1er octobre 1997 et arrêté du 12 décembre 1997).

La mise à mort des animaux comprend trois phases : l'immobilisation, l'étourdissement, l'abattage.

L'immobilisation des animaux par un moyen de contention est obligatoire avant tout abattage (annexe II de l'arrêté du 12 décembre 1997), excepté pour les volailles, les lapins et les petits gibiers domestiques. La suspension des animaux est interdite avant leur étourdissement ou leur mise à mort (décret 97-903 du 1er octobre 1997 art. 7).

L'étourdissement désigne tout procédé qui, lorsqu'il est appliqué à un animal, le plonge immédiatement dans un état d'inconscience où il est maintenu jusqu'à sa mort (décret du 1^{er} octobre 1997 chapitre I point d). Il est obligatoire avant tout abattage ou mise à mort des animaux, à l'exception de l'abattage rituel (décret du 1^{er} octobre 1997 chapitre II art.8). Les procédés autorisés

(arrêté du 12 décembre 1997 art.3) sont les suivants: pistolet à percussion à tige perforante ou à masselotte ; électronarcose²; exposition au dioxyde de carbone. Les matériels utilisés doivent satisfaire aux conditions énoncées à *l'annexe III* de cet arrêté.

L'abattage consiste dans le fait de mettre à mort un animal par saignée. La saignée comprend l'incision d'au moins deux carotides et des vaisseaux sanguins jusqu'à la fin de l'écoulement du sang (arrêté du 12 décembre 1997 annexe V). La saignée doit commencer le plus tôt possible après l'étourdissement et en tout état de cause avant que l'animal ne reprenne conscience (décret 97-903 du 1er octobre 1997, art. 9).

Mise à mort des porcs et des coches (truies)

Étourdissement et abattage

Pour que les abattages soient correctement faits, il faut un piège de contention et une électronarcose efficace. Le piège de contention sert à maintenir l'animal pour qu'il ne puisse plus bouger. Cela permet aussi à l'opérateur d'effectuer l'étourdissement dans de bonnes conditions de sécurité. L'étourdissement sert à plonger l'animal dans un état d'inconscience afin de lui éviter de souffrir lors de la saignée. Pour cela, on pratique une électronarcose, soit automatiquement dans un Restrainer³, soit manuellement à la l'aide d'une pince électrique pour faire subir à l'animal un choc électrique de courte durée, mais de grande intensité.

Dans le cas d'un étourdissement automatique, l'animal est conduit par un étroit chemin d'amenée vers un Restrainer.

_

² Électronarcose : procédé utilisé pour étourdir un animal au moyen d'un choc électrique avant de pratiquer la saignée.

³ Restrainer: moyen de contention en forme de couloir fait de deux bandes latérales en v qui entraînent les animaux soit vers un poste d'étourdissement manuel, soit vers des électrodes pour un étourdissement automatique. Il existe aussi ce que l'on appelle des Midas, qui répondent au même principe que le Restrainer, sauf que les cochons sont entraînés par le dessous.

L'animal est véhiculé par deux bandes qui l'entraînent vers les broches électriques qui entrent en contact avec la tête. Après avoir subi le choc électrique, l'animal est éjecté sur une table, puis suspendu par une patte arrière. Dans certains abattoirs, les cochons sont saignés directement sur la table (ce qui est préférable), dans d'autres ils sont saignés après la suspension. Dans tous les cas, ils doivent être saignés le plus rapidement possible, car si l'électronarcose est bien faite, l'animal n'étant pas tué par ce procédé, il se réveille quelque temps après. Mais, il est pratiqué parfois une électronarcose jusqu'à la mort de l'animal.

Dans le cas d'un étourdissement manuel, l'animal est conduit par un étroit couloir dans une caisse piège qui se referme derrière lui. L'animal ne peut ni avancer, ni reculer, on dit qu'il est immobilisé. Un opérateur, appelé généralement un tueur, à l'aide d'une pince électrique pratique l'électronarcose, en appliquant les deux électrodes soit sur les tempes, soit derrière les oreilles. La pince électrique ne doit pas être appliquée sur les yeux.

Certaines pinces délivrent le choc électrique de façon tempérée dans un court temps et avec une forte intensité. Parfois, c'est l'opérateur qui estime la durée d'application de la pince, ce qui n'est pas toujours heureux, car si la pince est mal réglée, l'animal subit des électrocutions et donc de la douleur, plutôt qu'un étourdissement qui doit en principe éviter la douleur causée par les opérations qui suivent. Lorsqu'on ouvre le piège, l'animal tombe sur une table ou sur le sol, il est suspendu et saigné après. Il arrive que l'abattoir ne soit pas équipé de piège; les cochons ou les moutons sont alors étourdis l'un après l'autre dans la case même du poste de l'abattage. Cela crée un mouvement de panique et de peur parmi les animaux.

Dans tous les cas, les porcs doivent être immobilisés par un moyen de contention avant l'étourdissement. L'étourdissement est effectué par électronarcose ou par inhalation de CO₂ ou, si nécessaire, au pistolet d'abattage (qui n'étourdit pas, mais qui tue). L'électronarcose peut être réalisée mécaniquement dans un Restrainer équipé d'un poste d'étourdissement automatique ou manuellement par l'application d'une pince électrique au niveau de la tête. Certains abattoirs utilisent une fosse à CO₂ pour endormir les porcs, mais ces installations sont source de souffrance, car les

animaux paniquent lors de la descente dans la fosse. Les porcs ne doivent pas se réveiller pendant la suspension et la saignée.

Le test occulopalpébral⁴ peut être effectué en passant légèrement le doigt sur les sourcils pour s'assurer que les cochons sont bien anesthésiés. Les porcs doivent être étourdis un à un et saignés rapidement. La saignée est pratiquée sur un tapis roulant ou sur une table à la sortie de la contention ou généralement après la suspension et avant qu'ils ne reprennent conscience. Elle est effectuée soit au couteau soit à l'aide d'un trocart⁵.

Mise à mort des bovins, vaches, veaux et chevaux

Il existe deux types d'abattage: l'abattage classique ou non religieux et l'abattage rituel à caractère religieux. Dans le deuxième cas, les animaux peuvent être abattus selon le rite religieux juif ou musulman. Ils sont abattus sans être étourdis. Une contention mécanique (décret 97-903 du 1^{er} octobre 1997, chapitre II, art.12) et un sacrificateur habilité (art.13 du même décret) sont obligatoires pour cette pratique.

Abattage classique

Les animaux sont conduits par un étroit chemin d'amenée vers un piège de contention où ils ne peuvent ni avancer ni reculer. À l'aide d'un pistolet à tige perforante, le tueur effectue un étourdissement en l'appliquant sur la partie frontale de l'animal. La boîte crânienne étant perforée jusqu'au cerveau, l'animal perd connaissance et tombe. On ouvre ensuite le piège, puis on suspend l'animal par une patte arrière avant de pratiquer la saignée. Cette méthode est utilisée pour les bovins, les chevaux et les veaux.

⁵ Trocart: couteau monté de plusieurs lames ajourées au bout d'un tuyau d'aspiration du sang, en cas de récupération de ce dernier.

⁴ Test qui peut être effectué sur un animal qui vient d'être étourdi, en frôlant du bout des doigts les cils, aucune réaction ne doit avoir lieu.

Dans tous les cas, les bovins, vaches, veaux et chevaux sont étourdis à l'aide d'un pistolet à tige perforante appliqué sur le crâne. Ils doivent être immobilisés par un moyen de contention avant l'étourdissement, soit dans un caisson en béton ouvert sur le dessus, soit dans un box métallique ou un box rotatif utilisé pour l'abattage rituel. Le pistolet à tige perforante fonctionne par cartouches ou par air comprimé. Les animaux doivent être étourdis un à un et la saignée doit intervenir rapidement (généralement, elle est effectuée après la suspension).

Abattage rituel

Les animaux sont conduits, un par un, par un couloir étroit dans un box rotatif. C'est un peu comme un grand tambour de machine à laver. L'animal entre d'un côté et de l'autre côté seule la tête dépasse. Le box est alors retourné jusqu'à ce que l'animal ait les quatre pattes en l'air et le dos en bas. La tête qui dépasse est à l'envers, ce qui fait que le sacrificateur à l'aide d'un couteau saigne en pleine conscience la bête au niveau de la gorge. Puis, on ouvre une porte latérale et l'animal tombe sur le sol. Il est ensuite suspendu par une patte arrière.

Dans tous les cas, la contention mécanique est généralement effectuée dans un box rotatif adapté aux gros bovins ou aux petits bovins, ainsi qu'aux veaux. L'animal doit être maintenu dans le box rotatif jusqu'à la fin de la saignée (écoulement du sang) (art. 2 de l'arrêté du 12 décembre 1997). La suspension par les pattes arrière, alors que l'animal est encore vivant, est interdite. Les sacrificateurs musulmans sont habilités par les grandes mosquées de Paris et de Lyon et la mosquée d'Evry, le cas échéant par le Préfet. Les sacrificateurs juifs sont habilités par le Grand Rabbinat de France.

Mise à mort des ovins et des caprins

Abattage classique

Les moutons sont menés par un couloir étroit vers un piège de contention, soit le piège mécanique qui sert pour l'abattage rituel, soit une petite case en béton. Un employé étourdit les moutons à l'aide d'une pince électrique en l'appliquant sur les tempes ou derrière les oreilles. Comme pour les porcs, l'application de la pince doit être brève, mais avec une forte intensité, afin que le choc électrique plonge les moutons dans un état d'inconscience. Ils sont ensuite suspendus par une patte arrière et saignés. Parfois, les ovins et caprins sont abattus dans une case sans contention.

Dans tous les cas, les ovins et les caprins doivent être immobilisés par un moyen de contention avant l'étourdissement. L'immobilisation est effectuée soit dans un petit piège mécanique, soit au bout du couloir d'amenée. Ils sont étourdis à l'aide d'une pince électrique ou d'un pistolet à tige perforante au niveau du crâne. La saignée des animaux doit intervenir rapidement avant que l'animal ne reprenne conscience (généralement elle est effectuée après la suspension). La pince électrique ne doit pas être appliquée sur les yeux.

Abattage rituel

Comme pour les bovins, les moutons peuvent être abattus selon le rite religieux juif ou musulman. Ils sont abattus sans être étourdis. Une contention mécanique (décret 97-903 du 1er octobre 1997, chapitre II art.12) et un sacrificateur habilité (art.13 du même décret) sont obligatoires pour cette pratique.

Les animaux sont conduits par un petit couloir vers un piège mécanique. Lorsqu'un mouton est entré dans le piège, les parois latérales se resserrent, compressant ainsi l'animal. Le piège est basculé sur le côté, présentant ainsi la gorge du mouton vers le sacrificateur. Ce dernier égorge le mouton en pleine conscience. L'opérateur ouvre le piège et suspend par une patte le mouton.

Avant de le suspendre, le sacrificateur doit attendre la fin de la saignée. Il arrive que des abattoirs ne soient pas équipés du piège. Ils suspendent alors les moutons vivants et les saignent ensuite, ce qui est interdit.

Dans tous les cas, la contention doit être effectuée par un procédé mécanique. L'animal doit être maintenu dans la contention mécanique jusqu'à la fin de la saignée (écoulement du sang) (art. 2 de l'arrêté du 12 décembre 1997). La suspension par les pattes arrière, alors que l'animal est encore vivant, est interdite.

Qu'est-ce que l'abattage rituel?

L'étourdissement des animaux a été rendu obligatoire en France par décret en 1964. Ce texte réglemente la contention et la mise à mort des animaux de boucherie dans les abattoirs et comporte l'obligation d'étourdir les animaux avant leur abattage. La mise en place de ce texte a constitué une avancée majeure pour protection animale, améliorant ainsi les conditions moyenâgeuses d'abattage sans étourdissement. Cependant, les autorités religieuses juives et musulmanes, qui ne voulaient pas du matériel d'étourdissement, ont refusé de suivre la réglementation en prétendant l'emploi de ce matériel incompatible avec la pratique religieuse. Leur voix a été entendue, et l'abattage rituel a par conséquent échappé, par dérogation, à cette obligation. Néanmoins, l'abattage rituel en France doit se conformer aux exigences de la législation de protection animale en cours, laquelle impose des méthodes de contention et de manipulation (qui ne sont pas toujours respectées, comme nous le verrons).

La législation qui protège les animaux consiste dans :

- l'arrêté du 12 décembre 1997 relatif aux procédés d'immobilisation, d'étourdissement et de mise à mort des animaux et aux conditions de protection animale dans les abattoirs ;
- le décret n° 97-903 du 1er octobre 1997 relatif à la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort.

Qu'est-ce qu'un abattage rituel?

L'abattage rituel est la mise à mort d'un animal dans un contexte religieux qui impose certaines façons de procéder; la viande de l'animal ainsi abattu est destinée à la consommation des pratiquants concernés. L'un des impératifs consiste à tuer l'animal en pleine conscience, en le saignant à la gorge à l'aide d'un couteau.

Ce qui oppose l'abattage rituel à un abattage classique, c'est que ce dernier s'effectue sur un animal rendu inconscient par des méthodes d'étourdissement. L'abattage classique (normal ou conventionnel) répond à la réglementation actuelle qui demande à ce qu'un étourdissement préalable soit effectué sur l'animal lors de son abattage. L'animal doit être plongé dans un état d'inconscience jusqu'à sa mort, dans le souci de lui éviter des souffrances.

A contrario, dans le cadre de l'abattage rituel, pour que soit autorisée à la consommation des pratiquants la chair d'un animal, il ne doit être ni déjà mort ni blessé au moment de son abattage, suivant des prescriptions de textes religieux. De ce fait, une interprétation de ces textes conduit les pratiquants de l'abattage rituel à rejeter l'emploi des méthodes d'étourdissement. Ces derniers par exemple doutent de l'état de l'animal au moment de l'étourdissement: on ne sait pas s'il est vivant ou mort. L'interdiction de consommer du sang conduit également les pratiquants de l'abattage sans étourdissement à penser qu'il faut égorger vivant l'animal pour qu'il se vide de son sang. Pourtant, l'étourdissement d'un animal ne gêne en rien l'évacuation du sang, puisqu'il est saigné à la gorge, et rapidement après l'étourdissement. De plus, le cœur continu de battre, effectuant son rôle de « pompe » et permettant lors de la saignée une évacuation du sang par jet des artères et veines jugulaires. L'étourdissement n'étant pas la mise à mort de l'animal, c'est la saignée qui met fin à la vie de l'animal.

Pratique du rituel

Pour que les demandeurs puissent pratiquer l'abattage rituel, les abattoirs doivent être dotés d'un équipement spécifique. Il en est de même pour le tueur, qui doit posséder un agrément de « sacrificateur habilité ». La technique d'abattage rituel diffère de celle de l'abattage classique; il en est de même pour la commercialisation des viandes, qui suivent des circuits propres.

Sacrificateurs

Les tueurs sont appelés « sacrificateurs », et seules les personnes possédant une autorisation administrative en règle peuvent pratiquer un égorgement sans étourdissement préalable dans le cadre de l'abattage rituel. Cette habilitation est accordée par le Grand Rabbinat de France pour les sacrificateurs juifs et par l'une des trois Grandes Mosquées de France pour les sacrificateurs musulmans. Ces organismes ont été agréés par arrêtés ministériels.

Matériel

L'abattage rituel, comme je l'ai dit, nécessite l'acquisition d'un matériel supplémentaire à celui qui est requis pour l'abattage normal. Pour pouvoir effectuer l'égorgement selon les normes d'abattage relatives à la protection animale, l'abattoir doit s'équiper d'un système de contention mécanique permettant de maintenir l'animal dans une position propice à l'égorgement en le retournant sur le dos. La contention mécanique doit être effectuée au moyen d'un box rotatif de forme cylindrique pour les grands bovins et les veaux, d'un piège de contention mécanique pour les ovins. L'acquisition de ce matériel crée un coût financier supplémentaire pour l'abattoir. En outre, l'installation de ce matériel doit répondre

à une orientation vers les lieux saints respectifs, surchargeant parfois l'abattoir d'aménagements et de contraintes pratiques et techniques. De plus, ni les personnes juives pratiquantes ni les personnes musulmanes pratiquantes n'ont, en principe, le droit de consommer de la viande de porc. Ce mammifère étant considéré comme un animal impur, une séparation des chaînes d'abattage ou des circuits de déplacement des carcasses est donc souvent exigée.

L'abattage rituel

Les bovins (taureaux, bœufs, vaches et les veaux)

Afin de procéder à la contention mécanique, les bovins doivent être conduits dans un box rotatif de forme cylindrique. Lorsque l'un d'entre eux se trouve à l'intérieur, une porte guillotine se referme derrière l'animal qui ne doit pouvoir ni reculer, ni avancer. Des vérins hydrauliques, sous l'impulsion provoquée par un employé, poussent des battants métalliques à l'arrière de l'animal, ainsi que sur les côtés. Ce dernier est alors coincé par la pression des battants. La contention est alors effectuée. Seule la tête dépasse par une ouverture à l'avant du box. Une mentonnière placée à cet endroit est activée. Elle se relève et rabat la tête de l'animal en la tirant vers l'arrière. Ainsi, la tête est coincée. L'animal est alors complètement immobilisé. Un employé active un bouton poussoir et une demi rotation (de 180 degrés) est effectuée. L'animal se retrouve dans une position peu naturelle, sur le dos, les quatre pattes en l'air. La tête est alors à l'envers et laisse en principe apparaître le cou totalement dégagé. Le sacrificateur, qui doit avoir rincé son couteau et vérifié sa lame, procède à l'égorgement en prononçant des paroles religieuses. En principe (quand les choses se passent sans problème particulier), le sacrificateur effectue un mouvement d'aller et un retour avec un couteau tranchant. Il sectionne, après que la lame a coupé la peau et les muscles du cou, la trachée et les artères, l'œsophage. Sous la pression sanguine, le sang gicle et coule abondamment. L'animal doit être laissé dans sa

position jusqu'à la perte de connaissance et jusqu'à la fin de la saignée. Une porte latérale au niveau du box s'ouvre pour l'évacuation de l'animal sur le sol. Il est ensuite attaché par une patte arrière et suspendu sur un rail.

Moutons, chèvres

Les moutons et les chèvres sont conduits par un couloir vers un piège à contention mécanique. Lorsque l'un d'entre eux se retrouve dans le piège, un battant métallique se rabat derrière l'animal, le poussant vers l'avant et un battant se positionne audessus de lui. La tête dépasse. Un basculement sur le côté est effectué et l'animal se retrouve sur le flanc. Le sacrificateur maintient la tête d'une main et pratique la saignée avec l'autre. En principe, un seul mouvement avec le couteau doit suffire pour que la saignée soit complète et profuse. Normalement, l'animal doit être laissé dans le piège jusqu'à la fin de la saignée, et seulement après, il peut être suspendu par une patte arrière sur un rail. Mais ce n'est pas toujours le cas.

Veaux et ovins parfois saignés debout

Parfois, ces petits animaux sont conduits au bout d'un couloir dans un convoyeur muni de bandes latérales entraîneuses. Lorsqu'il arrive au bout du convoyeur, ce dernier est stoppé. Soit une mentonnière mobile maintient la tête vers l'arrière, soit elle est maintenue à la main avant de procéder à la saignée. On dit alors qu'il est saigné debout.

Volailles

Les volailles sont saignées au bout d'une chaîne d'abattage où elles sont suspendues conscientes par les pattes (la suspension de volailles vivantes par les pattes est autorisée).

Certification « Hallal » ou « Casher »

Pour les abattages rituels musulmans, selon les exigences religieuses, il suffit que la personne qui abat l'animal soit mentalement équilibrée, qu'elle ait suivi les préceptes religieux et qu'elle ait prononcé le nom de Dieu au moment du sacrifice pour permettre la certification « Hallal ». En outre, il faut que les recommandations prescrites dans le Coran aient été suivies et qu'il n'y ait pas eu de contamination de la chaîne par la présence du porc ou d'un animal qui n'aurait pas été tué en prononçant le nom de Dieu. Mais aucune formation ni connaissances particulières ne sont demandées, il suffit d'être musulman, majeur et sain d'esprit selon les critères d'organismes de certification.

Concernant les abattages rituels juifs, la pratique est beaucoup plus codifiée. Il faut que le shohet (sacrificateur juif) possède des compétences techniques et religieuses, et qu'il soit agréé par les autorités juives après avoir suivi une formation. Une faute commise lors du rituel peut, selon sa gravité, entraîner le retrait de l'agrément. Le shohet doit en permanence réviser les enseignements théoriques de la Shehita (abattage rituel codifié dans la Torah). De plus, un contrôle du cadavre de l'animal est opéré pour attribuer ou non la certification Casher. L'inspection s'applique à la carcasse et aux viscères. Sur un lot d'animaux abattus rituellement, après un contrôle, il est possible que plus de la moitié soit rejetée et déclarée non Casher, donc non consommable. Ces animaux retournent alors dans le circuit classique, c'est-à-dire que des animaux abattus rituellement entrent dans la consommation commune, qui doit normalement provenir d'animaux étourdis avant l'abattage. L'abattage rituel excède donc le cercle qui est en principe le sien. De dérogatoire, l'abattage rituel tend par ce biais à se banaliser. En effet, lors de l'abattage juif, les parties arrière jusqu'à la huitième côte pour les bovins, en plus d'un certain nombre de carcasses entières (parfois plus de 50 %) sont refusées par l'abatteur juif (le shohet) après une inspection post mortem. Il vérifie la carcasse et les principaux viscères afin de valider définitivement l'aspect Casher ou non Casher. Si elle est déclarée

non Casher, la carcasse de l'animal abattu rituellement retourne dans le circuit classique de la consommation (boucheries, restaurants, collectivités, hypermarchés...), et cela à l'insu des consommateurs. Dans les abattoirs où sont pratiqués les abattages rituels musulmans, les moutons sont très souvent tous abattus rituellement y compris ceux qui sont destinés à la consommation classique. En Belgique, tous les moutons sans exception seraient abattus rituellement. Les boucheries musulmanes achetant les boyaux, le choix est fait par l'abattoir ou par un grossiste d'abattre rituellement tous les ovins, même ceux qui sont destinés à l'abattage classique, afin de récupérer les boyaux, qui bénéficient ainsi de l'appellation Hallal. Les carcasses de moutons rejoignent ensuite le circuit classique. Pour les gros bovins, principalement pour des raisons économiques, en général seules les parties avant seraient vendues sur les étals Hallal, le reste repartirait dans le circuit classique.

Commercialisation

Les viandes dites Casher et Hallal sont vendues dans des circuits très spécialisés. Des boucheries distinctes, musulmanes et juives, vendent les viandes certifiant une traçabilité qui garantit leur origine et le respect des préceptes religieux. On trouve également pour les viandes Hallal un circuit possible dans les hypermarchés où un rayon réservé en permet la vente. Mais l'acquisition des viandes en boucherie spécialisée donne davantage satisfaction aux consommateurs musulmans, car elle permet l'identification culturelle et communautaire.

Conclusion

Il n'appartient pas aux associations de protection des animaux de remettre en cause le caractère cérémoniel et religieux de l'abattage rituel. La liberté religieuse est autorisée du moment qu'elle ne trouble pas l'ordre public. Ce qui est critiquable, ce sont des abattages sans étourdissement, d'autant que l'étourdissement des animaux a été rendu obligatoire pour éviter toute souffrance inutile lors de la mise à mort. Il n'y a pas de raison pour que l'abattage rituel échappe à cette règle. La saignée est un acte violent qui entraîne des souffrances. Nous nous sommes tous, un jour ou l'autre, coupés, et nous savons tous que cela fait mal. Imaginez la douleur provoquée par le couteau qui tranche la gorge. L'étourdissement sert à éviter cette douleur. C'est pour cela que les associations demandent à ce que l'étourdissement soit également appliqué à l'abattage rituel. Notons que de nombreuses personnes juives et musulmanes ne suivent pas les prescriptions alimentaires.

Si les associations de protection animale lèvent le voile sur ce problème, ce n'est pas pour décrier la pratique religieuse en tant que telle, mais parce qu'elles sont concernées par le sort des animaux. Il est bien entendu que le regard porté sur la religion est apolitique et laïque, neutre et sans prise de position. Ce regard s'inscrit dans le cadre de la défense de l'animal.

Pour l'abattage rituel, le box rotatif, également appelé Casting-pen est utilisé pour l'immobilisation des animaux avant la saignée. On doit faire entrer l'animal dans ce piège en forme de cylindre. Il est compressé par des volets qui se rabattent hydrauliquement. Il faut lui tirer et lui maintenir la tête en arrière, à l'aide d'une mentonnière mécanique, puis lui infliger une demi rotation pour le retourner sur le dos avant de l'égorger en pleine conscience. Ces manipulations contraignantes sont source de stress et peu habituelles pour une bête. J'ai pu maintes fois constater l'état de frayeur des animaux lorsqu'ils sont victimes d'un abattage rituel. Il est facile de comprendre qu'il est beaucoup plus stressant et apeurant pour un animal d'être abattu rituellement. Prenons l'exemple d'un abattage rituel d'un bovin. Au bout d'un couloir, il doit entrer dans un box métallique où seule la tête dépasse. À la seule vue du box, l'animal est apeuré. Ensuite, le bovin est compressé par les côtés et par l'arrière avec des plaques métalliques qui se rabattent sur lui, une mentonnière vient lui lever la tête par-dessous la gorge, puis le box est retourné de façon à ce que l'animal ait les quatre pattes en l'air et qu'il se retrouve sur le dos. Je ne pense pas que ce soit une position tout à fait naturelle pour un animal! Je vous laisse imaginer la terreur que peut ressentir le bovin. Il y en a qui lâchent leurs urines, d'autres ont les yeux qui sortent des orbites, d'autres encore meuglent de panique et de peur. Il est alors horrible d'entendre leurs gémissements s'éteindre au fur et à mesure que la gorge est tranchée.

Dans le cadre d'un abattage classique, l'animal entre dans un piège, le plus souvent en béton formé de quatre parois et ouvert sur le dessus. Il reste debout et le tueur applique le pistolet à tige perforante pour l'étourdissement sur le front de l'animal qui s'écroule sur le sol. Le piège est alors ouvert, l'animal suspendu, puis saigné rapidement. La méthode est bien plus rapide, sans manipulations stressantes et l'animal garde sa position debout pendant les opérations d'étourdissement. Il serait plus simple de n'utiliser que ce genre de contention accompagné d'une méthode d'étourdissement qui peut être mécanique ou électrique.

Il existe dans d'autres pays des abattages rituels avec étourdissement par électronarcose, méthode intégrée à la pratique et très bien acceptée par les communautés religieuses. D'autre part, l'étourdissement ne crée pas de problème d'évacuation du sang après la saignée, l'animal n'étant pas mort et le cœur continuant de battre, comme on l'a expliqué plus haut. Le rituel peut avoir lieu même avec un étourdissement, il n'empêche pas la prononciation des paroles saintes. D'ailleurs, des sacrificateurs le pratiquent au quotidien dans des abattoirs français, mais de façon non avouée. Le Recteur de la Grande Mosquée de Paris se prononce favorablement à l'étourdissement par électronarcose, à condition que l'animal n'en meure pas, c'est-à-dire en imaginant qu'il se réveillerait si la saignée n'avait pas lieu.

Alors pourquoi les dirigeants ne prennent-ils pas leurs responsabilités à cet égard ? Peut-être pour maintenir une certaine paix sociale. Et peut-être aussi pour protéger les intérêts économiques, car si l'étourdissement était rendu obligatoire pour tous les modes d'abattage, cela entraînerait probablement l'importation de viande issue d'animaux tués sans étourdissement, et rituellement. Le problème de l'abattage sans étourdissement a été discuté lors du Grenelle des Animaux qui s'est déroulé cette année, mais pour l'instant cette question est demeurée dans l'impasse.

Si les communautés religieuses concernées disent que les moyens d'étourdissement actuels ne les satisfont pas, pourquoi ne pas chercher à mettre en place d'autres moyens d'étourdissement, afin de trouver un terrain d'entente satisfaisant pour tout le monde et pour le bien des animaux ? Ce n'est pas compliqué, il faudrait juste y mettre de la bonne volonté. Bien que l'électronarcose, moyen d'étourdissement actuel, soit un acte réversible puisque l'animal ne meurt pas et que par conséquent la viande pourrait être considérée comme Hallal ou Casher avec l'utilisation de ce moyen, les réticences sont fortes.

Un abattoir qui aurait dû fermer

En août 2002, j'ai visité un abattoir en compagnie d'une stagiaire de l'association pour laquelle je travaillais, et qui voulait devenir enquêtrice. Elle en a pris plein les yeux, pour parler vulgairement, et moi-même je ne parviens toujours pas à croire à ce que nous avons vu.

Au petit matin, nous nous sommes présentés dans un abattoir de porcs de la région Rhône-Alpes, qui était en pleine effervescence. C'était un abattoir qui avait déjà été visité par l'association, mais l'énergie déployée pour ce contrôle n'avait amené à aucun résultat. Le directeur des lieux nous a accueillis et, malgré sa réticence, nous a laissés visiter l'abattoir en compagnie de la « responsable qualité ». Cette dernière semblait dépassée par les événements et s'avérait incompétente concernant les abattages. Les conditions dans lesquelles se déroulait la tuerie étaient effarantes. Voici ce que nous avons constaté.

Un camion était en attente dans la cour de l'abattoir, dans l'impossibilité de décharger les animaux en raison du manque de place dans les boxes des porcs. Les cochons étaient entassés dans les cases d'attente sur le quai. Un verrat était mélangé avec les truies, ce qui est interdit.

Le Restrainer avec étourdissement automatique était défectueux et obsolète. Les porcs en ressortaient mal ou pas du tout étourdis, et se retrouvaient à courir dans le local. Des porcs se coinçaient par deux dans le Restrainer. Utilisation d'une pince de secours défectueuse, cosses rouillées, courbées et non entretenues. Le câble électrique de la pince se débranchait pendant l'utilisation. Pince non reliée à un boîtier électrique conforme, mais à une simple prise de courant. Application de la pince électrique n'importe où et n'importe comment (sous le ventre, dans le cou, sur le dos, sur les fesses). Porcs hurlants pendant l'application de la pince, ce qui prouvait qu'elle n'était pas assez puissante pour les étourdir, mais suffisamment pour les faire souffrir. Utilisation de cette pince pour l'abattage des coches

(animaux encore plus gros que les porcs charcutiers). Les porcs étaient suspendus et saignés en pleine conscience. L'employé quittait le poste de saignée alors qu'il y avait des porcs suspendus en attente d'être saignés.

L'abattoir était équipé de trois boxes de stockage accolés au quai de déchargement. Les boxes étaient exigus, on relevait un nombre important de porcs qui ne pouvaient se coucher et qui se marchaient les uns sur les autres. Dans l'une des cases, un verrat se trouvait parmi les coches; or il est interdit de mélanger les mâles et les femelles. Un employé pendant notre présence mit en route les douchettes afin de pulvériser de l'eau sur les animaux. Outre le fait que cela permet de les laver, les douchettes ont pour fonction d'apaiser les animaux.

Deux autres camions étaient garés dans la cour dans l'impossibilité de décharger les animaux en raison des boxes surchargés. Le camion rouge avait seulement déchargé à 9 heures, alors qu'il était arrivé à l'abattoir la veille, à minuit. Il avait effectué son chargement la veille à 10 heures du matin en Bretagne. Le temps passé par les cochons dans le camion était de vingt-trois heures. De plus, il n'était équipé ni d'abreuvoirs, ni de ventilateurs. Je vous laisse imaginer dans quel état étaient les porcs en plein été. Le deuxième camion avait chargé à Dunkerque la veille vers 21 heures. Il était arrivé à l'abattoir à 7 heures du matin. Et il ne déchargea les animaux que vers 9h30, après le premier camion. Temps passé dans le camion : plus de douze heures. Celui-ci était en revanche équipé de ventilateurs et d'abreuvoirs, mais non utilisables par les porcs (car placés trop haut, et destinés plutôt à des bovins).

Les animaux en attente dans les boxes et les camions étaient dans un grand état d'énervement, ils hurlaient et se mordaient. Ces transports se passaient en plein été, les cochons du premier camion avaient passé vingt-trois heures sans abreuvement, et il est probable que durant les vingt-quatre heures précédant le départ, ils n'avaient rien eu comme nourriture ni comme eau, selon les pratiques habituelles de mise à jeun. Ils avaient donc passé au moins quarante-sept heures sans eau ni nourriture.

La réglementation impose une formation du personnel au convoyage des animaux de boucherie. L'un des chauffeurs me confia avoir suivi une formation dans le département de la Sarthe. De son propre aveu, il avait déclaré que seul un film avait été diffusé, que dans l'ensemble il avait trouvé cela un peu léger, et que peu d'éléments avaient été donnés concernant la manipulation et le confort des animaux pendant les transports.

Les porcs étaient parqués dans des boxes disposés en longueur. Il y avait bien des abreuvoirs en forme de godet, mais ils étaient vides. Des douchettes étaient présentes, mais qui ne furent mises en marche qu'au moment de notre arrivée. Les porcs étaient extrêmement sales et provenaient d'élevages intensifs. Les locaux étaient sombres et sans aération. Il faisait déjà très chaud ce matin-là. Le site était très bruyant à cause des hurlements qui provenaient du poste d'abattage, ainsi que des porcs apeurés que l'employé faisait entrer dans le couloir de chargement du Restrainer. Pour les « mal à pied », c'est-à-dire les porcs boiteux ou ne pouvant se déplacer par eux-mêmes, la responsable qualité nous avait parlé d'un chariot mobile pour les déplacer, mais personne n'a pu nous le montrer.

Le poste d'abattage est la partie la plus chaotique que la stagiaire et moi-même ayons visité. Elle en avait l'estomac retourné. L'immobilisation des porcs était effectuée à l'aide d'un Restrainer très vétuste. Un employé faisait entrer les porcs dans un couloir en béton relié au Restrainer. Il utilisait « une pile électrique » reliée à un câble sous tension pour les faire avancer entre les bandes entraîneuses de l'appareil. L'intensité du courant était trop forte et secouait violemment les porcs. L'électronarcose (l'anesthésie) se faisait automatiquement au bout du Restrainer, par deux broches électriques en forme de plaques verticales qui se plaquaient sur la tête. Ces dernières entraînaient ensuite les animaux en dehors du Restrainer. Ces manœuvres étaient effectuées trop lentement, ce qui retardait le moment de la suspension des porcs qui doit intervenir rapidement pour que les animaux ne se réveillent pas.

Nous avons constaté que les broches électriques étaient inadaptées pour les porcs de petite taille et que leur application se faisait sur n'importe quelle partie du corps, en lieu et place de la tête. L'ampérage était trop faible, ce qui fait que les porcs ne subissaient pas un choc électrique censé les anesthésier, mais au contraire, ils recevaient des décharges électriques qui les faisaient souffrir. En général, l'électronarcose des Restrainers est réglée entre 250 et 700 volts avec un temps d'application d'une seconde, voire moins. Personne ne pouvait me dire à quel voltage était réglée l'électronarcose. Certains passaient sous les broches sans être étourdis ou à peine. Ils étaient tout de même suspendus et saignés, donc en pleine conscience. Je suis intervenu pour empêcher la suspension d'un porc qui n'était pas étourdi, alors que l'employé en avait déjà suspendu trois autres en pleine conscience.

Pas moins de sept porcs qui étaient passés dans le Restrainer en étaient sortis en se sauvant dans le local d'abattage. Ceux trop maigres ou de petite taille étaient malgré tout poussés par l'employé dans le Restrainer, en sachant bien qu'ils ne seraient pas étourdis. Ils arrivaient parfois par deux, coincés côte à côte sous les broches électriques.

L'employé qui avait commencé à suspendre un porc qui n'était pas anesthésié interrompit cette manœuvre à ma demande. Il tenta alors de l'étourdir avec la pince de secours qu'il appliqua sur l'animal. La pauvre bête hurlait de douleur sous les coups électriques de la pince inefficace, mais suffisamment forte pour faire souffrir. En se débattant, l'animal qui était à moitié suspendu s'est décroché et l'employé lui appliqua la pince n'importe comment, sous le ventre, sur le dos, sur les fesses et sur le cou, alors qu'elle s'applique derrière les oreilles. Le porc hurlait toujours. Un autre employé vint et rebrancha la pince à la prise électrique qui s'était arrachée, et l'appliqua sur la tête. Ils suspendirent ensuite le cochon. Pendant ce temps, la chaîne d'abattage et le Restrainer avaient été interrompus à la demande de la responsable qualité qui ne pouvait que constater l'ampleur du problème. Pendant l'interruption, un porc était resté coincé entre les broches en sortie de Restrainer, assistant de ce fait, apeuré, à tout ce qui se passait.

Quelques mots concernant la pince électrique. La pince électrique de la marque Morphée était placée à proximité du Restrainer, mais beaucoup trop loin en cas d'urgence. C'est en fait

une pince de secours au cas où l'animal ne serait pas bien étourdi avec le Restrainer. Elle était en mauvais état, les cosses étaient complètement rouillées et retournées. Elle n'était pas branchée à son boîtier d'origine qui était ouvert et vide, mais à une simple prise électrique, ce qui ne permet pas d'effectuer un réglage précis de l'intensité. La pince se débranchait lorsque l'employé la prenait en main et qu'il l'appliquait sur les porcs. L'intensité de la pince doit permettre à l'animal d'être immédiatement plongé dans un état d'inconscience, ce qui n'était pas le cas. On m'a dit qu'elle était utilisée pour les coches, animaux beaucoup plus grands que les porcs charcutiers. Lorsque j'ai voulu la montrer en exemple d'un mauvais matériel à la stagiaire, la pince avait disparu. Je l'ai retrouvée coincée derrière le piège de contention des coches. Elle avait certainement été jetée entre le mur et le piège de contention. On imagine bien que le personnel ne semble pas vraiment l'utiliser. De toute façon, elle était inopérante, elle ne permettait pas d'étourdir les animaux, mais leur infligeait des souffrances dues aux différentes décharges électriques. Notons encore que le piège de contention, qui doit en principe servir pour les coches, était complètement insalubre et rempli de papiers, vieux paquets de cigarettes, cannettes de boisson....

L'employé du poste de saignée attendait que plusieurs porcs soient suspendus à sa hauteur pour les saigner au couteau, alors qu'en principe, dès qu'un animal arrive suspendu au poste de saignée, il faut effectuer une incision sous la gorge afin que l'animal se vide de son sang le plus tôt possible après l'anesthésie, et avant qu'il ne reprenne conscience. À un moment donné, l'employé quitta son poste, alors qu'un porc était suspendu en attente d'être saigné et que d'autres arrivaient. Je l'ai signalé à la responsable qualité qui est allée le chercher. Ce dernier a manifesté son mécontentement, estimant que ce n'était pas la peine de venir pour si peu. Il a quand même effectué la saignée sur les porcs qui s'étaient réveillés.

Les coches sont en fait des truies réformées qui durant leur vie n'ont fait que mettre des petits au monde. Étant donné leur taille, elles sont difficiles à abattre et peu maniables. Le piège à contention n'était plus utilisé, alors que son emploi est obligatoire. Elles étaient étourdies à côté du Restrainer. Pour les porcelets, il n'y avait pas non plus de contention, et il est fréquent que les abattoirs ne soient pas équipés pour leur abattage; on le pratique quand même, ce qui assure un revenu supplémentaire.

Nous n'avons pas assisté à l'abattage des coches, mais ce qui était inquiétant, c'est que la pince électrique, inefficace sur des porcs de 110 kilos était utilisée sur des truies qui peuvent atteindre 220 à 250 kilos, voire plus. Ces dernières doivent souffrir sous les décharges électriques.

Pour ce qui concernait le personnel, c'est simple : il était incompétent et n'avait reçu aucune formation ; celle-ci est pourtant obligatoire. Les directeurs d'abattoirs de porcs ont de la difficulté à trouver du personnel. Ces derniers ne savaient manifestement pas utiliser le matériel d'abattage. Le personnel n'était pas très consciencieux, loin de ses responsabilités, et complètement indiffèrent aux animaux. Les employés ont même souri en nous voyant. Ils ne se pressaient pas pour abréger les souffrances des porcs en difficulté.

Le local où travaillait le personnel était extrêmement bruyant (notamment à cause du retour des crochets contre une paroi métallique, en plus des cris des porcs). Le local était exigu et sombre. Le local d'abattage était sale et insalubre. Les lieux semblaient n'être ni entretenus ni nettoyés. Sans les excuser, les employés se trouvaient dans des conditions de travail difficiles et, comme bien souvent dans ce cas, leur mal-être se répercute sur le traitement des animaux.

J'ai fait part de nos constatations au directeur, qui nous avait informés qu'un nouveau Restrainer avait été commandé et qu'il serait livré prochainement par la société STORK. Le directeur semblait totalement indifférent aux souffrances infligées aux animaux dans son abattoir. L'absence de personnel compétent était manifeste.

Je fis remarquer au directeur qu'au moins une pince de secours en bon état pourrait limiter les souffrances. Il aurait même fallu interrompre les étourdissements automatiques et les effectuer manuellement avec une pince électrique convenable. Deux ans après, rien n'avait changé. Après cette visite, j'ai téléphoné à la Direction des Services Vétérinaire du département pour les informer de la situation critique de cet abattoir. Le technicien

vétérinaire ne semblait pas vouloir agir, malgré l'urgence, mais me fit savoir qu'il allait prévenir sa direction. Rien ne fut fait. J'informai également le bureau de la Protection Animale du Ministère de l'Agriculture, où l'on m'a dit que le Chef de bureau serait averti. Là encore, aucune mesure d'urgence ne fut prise, même après divers courriers qui suivirent.

L'abattoir tuait 4000 porcs par semaine dans des conditions très critiquables. Une intervention urgente du Ministère de l'Agriculture aurait été souhaitable. Cela aurait été la moindre des choses puisque c'est à cette instance que revient la charge de faire appliquer la réglementation en matière de protection animale dans les abattoirs. Nous étions face à une inertie totale.

Des images qui marquent

Ces visites d'abattoirs m'ont fait vivre des situations mémorables et m'ont imprégné d'images. Des situations marquantes, je vous en parle tout au long du livre, mais voici quelques images qui ne me quittent plus.

Il faisait encore nuit lorsqu'à 5 heures du matin, je visitai un abattoir en Alsace. J'assistai à l'abattage des porcs ; ces derniers hurlaient et ne voulaient pas entrer dans le local d'abattage. L'employé frappait avec un bâton ceux qui étaient au bout du rang. De ce fait, ceux qui recevaient les coups fonçaient dans les premiers qui avançaient malgré eux sans comprendre quelle direction ils devaient prendre. Les hurlements des uns paniquaient les autres restés dans la porcherie. Les brutalités exercées par l'employeur stressaient les animaux. Les hurlements s'entendaient jusque dans la bouverie, où les bovins en attente étaient également pris de panique.

Un taureau qui était seul dans un box était complètement effrayé. On pouvait lire l'inquiétude dans son regard. Il allait et venait dans le box, cherchant désespérément à en sortir. Il avait bien compris que quelque chose n'allait pas et que bientôt ce serait son tour. Il me faisait mal au cœur, ce taureau. Un monstre, tant il était grand et costaud, une force de la nature réduit à avoir peur et à être impuissant. L'image la plus insupportable pour moi, ce fut lorsqu'il remarqua que les poutrelles métalliques du bas de son box étaient beaucoup plus écartées que celles du haut. Un grand espace lui donnait espoir de passer entre ces poutrelles pour s'enfuir (comme certains bovins ont déjà réussi à le faire, s'échappant ainsi que l'abattoir. J'en parlerai plus loin). Il tenta désespérément de sortir par ce petit espace. Rien à faire, il était bloqué par ses épaules. Il était désespéré et tellement apeuré! Ce taureau m'a beaucoup marqué. Je suis parti de l'abattoir sans chercher à assister à son abattage. Cette image me restera en mémoire.

L'abattage rituel des veaux était scabreux. Ces derniers étaient entrés dans le box rotatif, visiblement trop grand pour eux. Actionnant le bouton pressoir, un employé fit faire un demi-tour au box, tandis que le veau n'était pas fermement maintenu à l'intérieur. La tête se plaçant mal et n'étant pas tirée en arrière par une mentonnière, l'employé se servait d'une barre de fer pour la coincer et l'appuyer en arrière. Pendant ce temps, un sacrificateur musulman égorgeait l'animal tant bien que mal. Le veau perdant son sang s'éteignait doucement, parfois en meuglant de peur ou de souffrance.

Dans un autre abattoir, en Lorraine, j'assistai aux abattages des bovins. Ils étaient en file indienne dans le couloir de la mort. Celui qui était le plus près du piège recevait des coups de pile électrique pour qu'il entre dedans. Apeurées, certaines vaches meuglaient. Les abattages se déroulaient rapidement. Le pistolet à tige perforante était placé sur le crâne des bovins qui tombaient dans le piège. Une porte latérale s'ouvrait, les bovins tombaient sur le sol, un employé les suspendait par une patte arrière juste avant de les saigner à la gorge. Les animaux se vidaient de leur sang et finissaient par mourir.

L'image qui m'a le plus marqué dans cet abattoir concerne un épisode qui s'est passé dans la bouverie, et que voici. Dans un box, un cochon et un mouton étaient ensemble. On voyait bien qu'ils se connaissaient et qu'ils avaient grandi ensemble. Le mouton était apeuré, il se blottissait contre le cochon. Ce dernier prenait son rôle de protecteur à cœur. C'est tout juste s'il ne gonflait pas sa poitrine pour impressionner quiconque tentait d'approcher. L'image était belle et faisait en même temps pitié. Puis, un employé est venu chercher le cochon. Ce dernier ne voulait pas sortir du box. Le mouton était paniqué. L'employé s'est équipé d'une planche avec laquelle il poussait le cochon vers l'extérieur, l'empêchant de reculer. Le mouton, qui voulait le suivre, dut rester en retrait, dans le box. Une fois dans le couloir, le cochon commença à être pris de panique, il hurlait de toutes ses forces. Le mouton courait dans tous les sens et se cognait contre les parois du box pour tenter de sortir. Je trouvais la situation triste. Dans le local d'abattage, le cochon cherchait à fuir par la porte fermée. Mais l'employé s'étant saisi de la pince électrique lui donna un coup entre les oreilles et le cochon s'évanouit. Puis, à l'aide d'une chaîne, le tueur lui attacha une patte arrière et le suspendit. Il le saigna à la gorge. Dans la bouverie, on entendait le mouton qui bêlait d'affolement, désormais seul et complètement paniqué. Je n'ai pas assisté à l'abattage du mouton.

Dans un abattoir de l'Ain, alors que je me trouvais dans le hall regroupant les porcs en attente d'être abattus, il y avait dans une case des coches (truies); elles étaient nombreuses. L'une d'entre elles avait mis bas. Pas moins de douze porcelets étaient nés. Elle venait de donner la vie dans l'endroit le plus macabre qui soit, un lieu où l'on tue et dont la loi interdit à tout animal de sortir vivant. Les pauvres porcelets à peine nés étaient déjà condamnés à mort. Le personnel s'en chargea. Une fois mis dans un caisson roulant, ils furent conduits au poste d'abattage. Avec la pince électrique, un employé les électrocuta tous en même temps, puis il les saigna un après l'autre. Il les chargea dans le caisson, avant de les jeter dans une benne. Triste naissance, triste fin. Et que dire de la coche qui était obligée de mettre au monde ses petits sans pouvoir faire un petit nid de paille, sans pouvoir s'isoler de ses congénères. Les autres truies, par maladresse et à cause de l'exiguïté de la case, la bousculaient et piétinaient les nouveaux-nés. Lugubre endroit que l'abattoir pour donner la vie... Un peu comme les vaches qui pour donner du lait sont inséminées artificiellement. Elles mettent bas des veaux qui leur sont retirés dès la naissance. Ainsi, l'éleveur peut bénéficier du lait que fournit la vache pendant plusieurs mois. Les femelles sont généralement gardées, tandis que les mâles s'en vont dans des centres d'engraissement pour finir en viande.

Conformément à un texte de loi de la protection animale, les animaux sur le point de mettre bas ne doivent pas être transportés. Comment l'éleveur n'a-t-il pas vu que la coche était pleine ? Il l'a envoyée à l'abattoir pensant qu'elle ne serait plus jamais gestante. Il l'a réformée en somme. Il y en a qui disent qu'ils aiment leurs animaux, mais quand ils ne rapportent plus ou ne produisent plus, ils les envoient à l'abattoir. Drôle de façon d'aimer les animaux!

En Franche-Comté, c'est à un abattage rituel de moutons que j'assistai. L'abattoir n'était pas équipé d'un piège mécanique, obligatoire pour ce type d'abattage. Les moutons étaient suspendus par une patte arrière puis saignés. La suspension des ovins alors qu'ils sont encore vivants est interdite. Beaucoup d'abattoirs pratiquent cette méthode pour gagner du temps ou faire l'économie d'un piège. Un des moutons qui venaient d'être suspendus fut saigné par le sacrificateur musulman et, alors qu'il perdait tout son sang, il relevait la tête comme pour chercher à comprendre ce qui se passait. Ses yeux étaient fixés vers les miens, son regard était plein d'interrogation. Que pouvais-je faire?

Un bouc pas comme les autres

Il m'est souvent arrivé, lors de mes déplacements, de faire des rencontres surprenantes. Celle que je vais décrire l'était particulièrement. En visite d'abattoirs dans le département de la Manche, où je les avais quasiment tous inspectés, je terminai la semaine par celui d'une grande ville. Lorsque je me suis présenté au directeur, il était assis derrière son bureau, les mains rassemblées à hauteur de la poitrine. À peine avais-je fini de parler qu'il m'annonça de façon très posée : « Je vous attendais » ! Il n'était pas censé m'attendre, puisque les visites s'effectuaient inopinément. Mais je ne fus pas surpris, il avait dû être averti, car j'avais écumé un grand nombre d'abattoirs du département. Un autre directeur, ou peut-être même les services vétérinaires avaient dû le prévenir de ma présence dans le secteur et d'une visite potentielle. Il ne m'en tenait pas rigueur et l'accueil fut plutôt chaleureux. Après m'avoir décrit son établissement d'abattage, nous avons visité les lieux ensemble. Rien à redire à propos des postes d'abattage, les tueries se déroulaient convenablement et les postes d'abattage étaient équipés correctement. Bien que les abattages soient une violence à l'encontre des animaux, un certain calme régnait, les employés travaillaient de façon posée sans brutaliser les animaux. Et ce n'est pas ma présence qui changeait quelque chose, car dans ce milieu, on ne peut pas tricher. Si les employés travaillent de façon critiquable, il est impossible de faire semblant et de travailler de façon acceptable en ma présence. Les habitudes ancrées ne peuvent pas se défaire si facilement.

La rencontre surprenante se fit ailleurs que dans les locaux d'abattage. Elle eut lieu dans la bouverie attenante aux postes d'abattage. Il s'agissait en fait d'une rencontre avec un bouc qui avait son box attitré. Le bouc n'était pas destiné à l'abattage. Il avait pour domicile l'abattoir, et il était bien le seul animal à ne pas être tué en abattoir. Encore que j'aie déjà vu des chats se promener dans une salle d'abattage dans le Nord de la France. Son box était garni de paille pour litière et de foin pour le

fourrage. C'était un bouc qui était passé du côté des humains, des employés de l'abattoir, un traître en somme. Il était investi d'une mission qu'il accomplissait brillamment. Je n'allais plus tarder à en voir la démonstration. Le directeur demanda à un employé de me montrer comment ils procédaient pour conduire sans brutalité les ovins vers le lieu de tuerie.

Après avoir ouvert la porte d'une case où se trouvaient des moutons, l'employé ouvrit la porte du box du bouc. Ce dernier sorti tout seul, se dirigea vers la case des moutons, rentra à l'intérieur et après en avoir fait le tour, ressortit et prit la direction du local d'abattage. Étonnement, les moutons le suivaient sans se soucier de la direction vers laquelle il les menait. D'un pas fier, il entra dans le local d'abattage, et tous les moutons y entrèrent également en toute confiance. Le bouc fit le tour du local et reprit la direction de la sortie pour retourner dans son box douillettement paillé. L'employé referma la porte du local d'abattage, laissant les moutons pris au piège et relégués au sort qui leur était réservé.

Aucun stress, aucune manipulation humaine. Les moutons étaient conduits avec ménagement, car dans d'autres circonstances, les employés sont souvent obligés d'en tirer un par une patte pour que les autres suivent.

Avec le personnel d'abattoirs

En ce qui concerne le personnel d'abattoirs, je ne parlerai que de quelques cas comme celui d'un tueur qui étourdissait les cochons à l'aide d'une pince électrique.

Il était tétanisé par ma présence. Souvent, lorsque j'arrivais dans un abattoir, l'information faisait vite le tour et passait d'employé à employé. On disait quelque chose du style : « Attention, il y a le monsieur de la protection animale ». Ce tueur de cochons était tellement stressé par ma présence qu'il faisait beaucoup de manières et de gestes inutiles. Il me faisait comprendre que son métier était dur, qu'il avait mal au bras, qu'il avait peur que les cochons suspendus lui retombent sur la tête. Il insistait si longtemps avec la pince électrique sur les cochons, que ce n'était plus un étourdissement par simple choc électrique, mais une mise à mort par électrocution. Mais ce monsieur pensait bien faire. Par contre, il ne se rendait même pas compte qu'il était en pleine infraction, car il pratiquait l'électronarcose après la suspension des animaux. Il les attachait par une patte arrière, puis il les suspendait vivants. Ce n'était plus un étourdissement qu'il pratiquait ensuite, car les cochons étaient tués avec la pince électrique.

Il m'est arrivé, lors de la visite d'un petit abattoir, de devoir attendre le retour du directeur parce qu'il était parti à la chasse (!), m'avait confié les employés en m'offrant un café.

Il faut aussi subir la colère des directeurs, parce que dans le maillon des contrôles, pour eux, nous sommes un contrôle de plus, et parfois de trop. Je cite les propos de l'un d'eux : « Je n'ai rien contre vous, mais là ç'en est trop, j'ai un audit surprise aujourd'hui, cette semaine j'avais un contrôle du fisc, la semaine dernière un contrôle ESB, et avec vous maintenant un contrôle de protection animale ». Ces contrôles de protection animale ne sont pas toujours faciles à gérer, mais ils l'étaient encore moins il y a une dizaine d'année, où cette démarche étaient très mal vue. Aujourd'hui, on ne peut pas dire que cela soit apprécié, mais la

demande de respect de l'animal exigée par les consommateurs pousse les directeurs d'abattoir à préférer laisser un membre de la protection animale entrer dans son établissement, pour mettre en avant la transparence, la bonne volonté des intervenants, et aussi pour montrer qu'on y applique les bonnes pratiques.

Il faut supporter les moqueries du personnel ou les tentatives d'intimidation; on vous arrose d'eau sans le faire exprès ou on passe près de vous avec le couteau pointé vers le ventre, ça peut faire un peu peur, ne serait-ce qu'à cause d'un risque d'accident. Il y a aussi la pression parfois exercée par les responsables : « Je vous laisse visiter mon abattoir, mais je ne veux pas de vagues ! ».

Autre cas difficile. C'est celui d'une responsable d'abattoir qui voulait absolument me mettre dans les mains le pistolet à tige perforante qui servait à étourdir les bovins, mais qui avait été utilisé par un employé pour se suicider. Il s'agissait là aussi de me déstabiliser. Mais ce fut en vain, car je relevai beaucoup d'infractions dans cet établissement.

Une autre fois, il y eut un sacrificateur musulman qui, informé de ma venue dans l'abattoir, se sauva en courant. J'appris par la suite qu'il n'était pas en possession d'une autorisation de sacrificateur; c'était un simple marchand de boucherie. Le directeur d'abattoir m'avait alors dit qu'il ne le connaissait pas, alors qu'un employé m'avait averti de sa présence, afin que j'assiste à l'abattage rituel, car selon lui il ne savait pas égorger un animal.

Il y avait aussi les Services Vétérinaires qui, ayant eu connaissance de ma présence dans un abattoir, se montraient, me suivaient à la trace, me demandaient ma carte d'enquêteur, et vérifiaient si j'avais bien l'équipement vestimentaire relatif à l'hygiène alimentaire, pour voir si moi-même je ne commettais pas une infraction! Mais, je dois le dire, il y eut et il y a encore des responsables d'abattoirs et des membres des Services Vétérinaires totalement coopératifs.

Des vaches dans le local d'abattage d'urgence

Une année, j'ai visité dans la Manche un abattoir qui se démarquait par ses pratiques d'abattage. Je m'étais présenté à une responsable qui me laissa visiter les lieux seul. Elle me montra les bulletins et les articles qu'elle avait amassés concernant l'association dans le cadre de laquelle j'effectuais ces contrôles. Elle s'attendait à nous voir arriver un jour ou l'autre.

Après avoir conversé avec elle, je m'équipai de ma blouse, de mes bottes alimentaires et de mon casque. L'équipement était tout blanc, ce qui peut apparaître bizarre alors que les tâches de sang maculent le tablier de rouge. Mais c'est la norme, tout le monde est en blanc. L'abattoir n'était plus tout jeune, il était même vétuste et insalubre.

J'assistai aux abattages rituels des ovins. Un groupe de mouton était emmené dans le local d'abattage, le sacrificateur accrochait à un treuil une longue barre en fer. À l'aide d'une ficelle, il prenait une patte arrière d'un mouton et l'attachait à la barre. Il répétait l'opération en y attachant deux autres bêtes. Dans une panique compréhensible, les trois moutons tentaient de défaire le lien en tirant sur la patte attachée. L'employé actionna le treuil qui leva les trois moutons en l'air. La suspension des animaux vivants est pourtant interdite, plus encore si on en accroche trois en même temps! Il poussa ensuite les trois moutons vers le poste de saignée. Là, le sacrificateur les égorgea un après l'autre.

J'assistai – et ce fut encore pire – à l'abattage rituel d'une vache. Le même employé alla chercher une vache dans la bouverie, il l'attacha par le cou au mur du local d'abattage. Puis, il fit descendre le treuil et enroula une chaîne autour d'une des pattes arrière de l'animal. Le sacrificateur actionna le treuil et suspendit la vache. Il détacha la tête qui, en se balançant, venait se cogner contre une paroi métallique. La bête se retrouva la tête en bas, suspendue par une patte. Il la poussa jusqu'au poste d'abattage puis, muni de son couteau, il l'égorgea en pleine

conscience. Cette pratique est également interdite, l'abattoir aurait dû être équipé d'un box rotatif.

Dans le local d'abattage d'urgence, deux vaches étaient couchées sur le sol dans l'incapacité de se mouvoir. En principe, elles auraient dû être tuées dès leur arrivée : ce genre de situation requiert ce que l'on appelle l'abattage d'urgence. De plus, puisqu'elles ne pouvaient pas marcher, elles n'auraient pas dû être déchargées à l'aide du câble métallique au bout d'un treuil, elles auraient dû être abattues dans le camion. L'une des vaches était encore attachée par le câble à une patte arrière. Manifestement, on ne se pressait pas pour leur donner la mort et mettre fin à leur souffrance certaine. Comme bien souvent, elles allaient être abattues en fin de journée, lorsque les autres tueries prendraient fin. C'était la pratique habituelle, le caractère d'urgence perdait tout son sens.

J'allais assister au déchargement, peu commun, d'une troisième vache. Un véhicule, une petite camionnette, faisait une marche arrière dans le local d'abattage d'urgence. Pour faire de la place, le chauffeur poussa, à l'aide de la camionnette, l'une des vaches qui gênait l'entrée. Il sortit de son véhicule, détacha celle qui était retenue par une patte, pour aller attacher celle qui était couchée dans la camionnette. Le chauffeur qui, par ses gestes précis montrait qu'il n'en était pas à son coup d'essai, ouvrit en grand les portières du véhicule. Il monta à bord et mis le moteur en marche. Il avait au préalable tendu le câble. Le chauffeur enclencha la première vitesse et démarra brusquement, de sorte que la vache retenue par le câble se retrouva expulsée du camion et se fracassa la tête sur le sol, car le véhicule était bien plus haut que le sol. Le chauffeur est ensuite parti sans se retourner pour voir dans quel état se trouvait l'animal. Toutes ces opérations se passaient sous les fenêtres du bureau des services vétérinaires. Je présume que les deux autres vaches avaient été déchargées de la même façon et que ce n'était pas la première fois qu'il agissait de la sorte. L'association pour laquelle je travaillais déposa une plainte et le chauffeur fut condamné à payer une amende (ce qui me fut reproché plusieurs années après sur un marché aux bestiaux où je me fis agresser, comme nous le verrons plus loin).

Une heure après, les trois vaches n'avaient toujours pas été abattues, deux d'entre elles gisaient, agonisantes. J'insistais auprès des responsables pour que l'abattage soit mis en œuvre et que les souffrances de ces bovins soient abrégées. Mais rien ne se passait. J'ai alors demandé à pouvoir téléphoner. Je tentai de joindre le Ministère de l'Agriculture pour les avertir de la situation. Ayant écouté la conversation, la responsable de l'abattoir en compagnie du directeur ordonna l'abattage immédiat des trois bovins. Ce qui fut fait. Je quittai cet abattoir écœuré et ne sachant pas si les méthodes employées pour les abattages allaient perdurer. Je n'ai pas eu l'occasion d'y retourner ayant tant à faire ailleurs, mais le Ministère de l'Agriculture avait, par un courrier, vivement réagi.

Le « bien-être » des porcs... Un argument publicitaire

La « demande sociale en bien-être animal » engendre des opérations de marketing dans le milieu de l'élevage, particulièrement celui des élevages intensifs de porcs, pour tenter de s'approprier une notion dont ces milieux ignoraient tout jusqu'à présent. Depuis quelques années, de plus en plus d'éleveurs se posent des questions concernant la manière dont ils exercent leur métier et font le choix d'un mode de production animale plus respectueux des animaux et de leurs besoins physiologiques. Les associations de protection animale et celles de défense des consommateurs informent ces derniers et dénoncent les conditions misérables dans lesquelles les bêtes sont élevées : la préférence est aux modes d'élevages alternatifs sur de la paille, en plein air ou en « bio », et non dans des bâtiments dont les animaux ne sortent jamais. Afin de contrer cette prise de position, les filières d'élevage intensif ripostent par des articles de journaux, des communiqués de presse, des journées portes ouvertes et des argumentaires publicitaires très étudiés. Le « bien-être animal » est devenu un argument publicitaire dont on tente de s'approprier les mots sans vraiment savoir quoi mettre dedans. L'important étant de donner l'illusion.

Une adhérente de l'association, sensibilisée et attentive, nous avait fait parvenir un communiqué publicitaire qui se révèle pour le moins déplacé, tant l'interprétation du « respect de l'animal » qui en est faite est inconvenante quand on pense aux éleveurs qui ont réellement pris en compte le « bien-être animal ». L'article apparaît encore plus décalé quand on a connaissance de l'étude très sérieuse émanant du Comité scientifique vétérinaire de la Commission européenne rendu en septembre 1997, et qui révèle que les méthodes d'élevage intensif sont préjudiciables au bien-être des porcs. Sur ce communiqué publicitaire, on peut voir un couple d'éleveurs « tout sourire », à l'intérieur d'un bâtiment d'élevage intensif, devant une truie entravée dans une case

métallique. Ses mouvements sont réduits aux seules possibilités de se coucher et de se lever. Elle ne peut ni se retourner, ni s'occuper de ses petits. Un petit porcelet est exhibé à la hauteur du photographe. Sous l'image, on peut lire ces mots : « Le respect des animaux nous tient à cœur ». Et voici quelques passages de l'article : « Le couple a fait installer un système de ventilation pour y maintenir une température agréable, tout en supprimant les courants d'air. Chaque animal porte un numéro, ce qui ne les empêche pas d'en appeler certains par leur nom. Les éleveurs consacrent beaucoup de temps et observent les cochons avec beaucoup d'attention. Leur fils se passionne déjà pour cet élevage et ils savent que le respect des animaux lui tient à cœur ».

Concrètement, rien n'est fait pour favoriser le bien-être animal. Passer beaucoup de temps « à les observer » et ne pas se rendre compte que les conditions d'élevage ne sont pas adaptées à l'animal, mais que finalement c'est l'animal qu'on essaye d'adapter à un système d'élevage dit moderne, c'est manquer de jugeote. Ce qui semble respecté, c'est la méthode d'élevage intensif. Observer des truies enfermées dans le noir, et prisonnières de stalles métalliques, n'est pas respecter l'animal. Leur mettre de la ventilation est un minimum pour les maintenir en vie. Ce n'est que de la littérature qui sert à anesthésier les consommateurs.

D'autres articles font également la promotion de l'élevage intensif des porcs : « Les animaux sont élevés sur des caillebotis, système qui permet une hygiène optimale, les boxes sont climatisés ». L'article met également l'accent sur la qualité et la certification de l'élevage sur le plan de l'hygiène. Et surtout, au cas où le consommateur ne serait pas encore convaincu du bien-fondé de l'élevage en bâtiments, il est précisé que : « Tout est fait pour la sécurité du consommateur ». Dans les élevages en plein air, tout est également fait pour la sécurité du consommateur, d'ailleurs aucune recommandation n'interdit la consommation d'animaux élevés hors de ce cadre aseptisé. C'est même mieux : les animaux étant plus résistants aux maladies, pratiquement aucun traitement ne leur est administré. Le caillebotis (sol ajouré pour laisser passer les excréments) n'apporte rien pour le bien-être des porcs qui préfèreraient être sur de la paille ou avoir un accès au plein air. C'est un plus pour le confort de l'éleveur qui n'a rien d'autre à faire qu'à utiliser de l'eau à haute pression pour nettoyer (quand c'est nettoyé!).

Dans un autre article, la filière porcine, se sentant victime des actions contre les élevages intensifs, affirme que ce n'est pas bien d'opposer un système à un autre. La grande question n'est pas d'opposer une méthode d'élevage à une autre, ni même d'opposer des personnes entre elles, mais de prendre en compte « le respect et le bien-être des animaux » durant leur élevage et jusqu'à l'abattage, car effectivement, ce sont des êtres vivants et sensibles.

Les filières industrielles ne se sont pas préoccupées du bien-être animal jusqu'à présent. Dans le cadre de la logique productiviste, le maximum de ce qui est fait pour l'animal consiste à le maintenir vivant dans des conditions contraires à ses besoins. Il existe même de l'alimentation non blanche, c'est-à-dire une alimentation dans laquelle des médicaments sont déjà intégrés. Dans ces articles, il est souvent question du « confort de l'animal », ce qui n'a rien à voir avec le « bien-être ». Bénéficier d'un confort de ventilation pour une truie qui n'est pas libre de ses mouvements, prisonnière d'une stalle métallique et dans un environnement sans lumière naturelle n'a rien à voir ni avec le respect ni avec le bien-être.

J'aimerais citer les propos de Jocelyne Porcher, sociologue, chercheur à l'INRA, au sujet de l'intensification de la production porcine, lors d'une interview, par Sylvie Berthier, pour la Mission Agrobiosciences (septembre 2004)⁶. « En 1970, il y avait environ 800 000 élevages de porcs (12 porcs/exploitation). Il y en a actuellement 19 000 dont 3 500 "spécialisés" concentrent la moitié du cheptel (plus de 2 000 porcs/exploitation). 70 % des élevages de porcs sont situés dans le Grand-Ouest (Bretagne, Pays de la Loire). Entre le recensement agricole de 1988 et celui de 2000, la moitié des élevages de porcs ont disparu, notamment bien sûr les plus petites exploitations. On assiste donc depuis les années 1970 à une énorme concentration des structures, qui va de pair d'ailleurs avec celle des abattoirs. Autres chiffres. En 1970, une truie produisait 16 porcelets sevrés par an ; elle en produit

⁶ http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id article=1096

aujourd'hui 26. Ces dix porcelets ont été obtenus grâce à une accélération drastique du cycle de production de la truie et à un accroissement de la productivité du travail des éleveurs et des salariés. Ainsi, toujours en 1970, l'intervalle entre la mise bas et la saillie était de 21 jours, il est actuellement de 8 jours. Le sevrage se faisait à 52 jours, il se fait à 25 jours en moyenne actuellement. Je voudrais m'arrêter un instant sur cette moyenne. La législation interdit le sevrage des porcelets avant 21 jours. Donc les éleveurs et les salariés affichent cette durée minimum. En réalité, du fait de la surproductivité des truies, c'est plutôt à 18 jours, voire à 15 que les porcelets sont sevrés. En effet, bien qu'elles n'aient toujours que 14 tétines, les truies donnent naissance à 18 voire à 20 petits par portée. Les éleveurs répartissent ces porcelets surnuméraires entre les truies et complémentent avec du lait ou de l'aliment artificiel. Ils sèvrent dès que possible. Le but étant d'augmenter non pas directement le nombre d'animaux produits, car ces porcelets surnuméraires garderont une croissance ralentie, mais le tonnage de viande produit. Dans ce cas-là, un porc, même pas très beau, c'est toujours des kilos gagnés ». La préoccupation des éleveurs intensifs n'est à l'évidence pas le bien-être des animaux, mais la production de kilos de viande quelles que soient les méthodes employées.

Les formes d'élevage alternatif ou extensif ont inclus dans leur mode de production, et ce depuis longtemps, la prise en compte du « respect de l'animal et de son bien-être ». De nouvelles mesures, qui permettent d'améliorer les conditions d'élevage des truies dans les élevages intensifs, ont été adoptées par le Conseil des ministres européens le 23 octobre 2001 et par la Commission européenne le 9 novembre 2001. Se fondant sur les conclusions du Rapport des experts du Comité scientifique vétérinaire, la Commission a fait des propositions qui portaient sur les problèmes d'isolement des porcs, et en particulier des truies confinées dans des stalles⁷ individuelles, de certains systèmes d'alimentation qui peuvent entraîner un comportement

-

⁷ Les stalles seront interdites à partir de 2013, mais au-delà les truies pourront être gardées en cage les quatre premières semaines de gestation, ainsi que pendant la période de maternité dans une cage de mise bas.

agressif, notamment lorsque les truies sèches sont sous-alimentées et restent affamées durant toute leur vie, sur les revêtements des sols artificiels, entre autres des caillebotis qui occasionnent des blessures et des gênes, et également sur la section partielle de la queue des porcelets...

Ces propositions n'ont pas été entièrement suivies par les ministres européens de l'Agriculture, mais permettent une sensible amélioration. Notons que le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande et la Suède ont adopté une législation plus restrictive qui vise à interdire le confinement en stalle pour les truies gestantes. David Byrne, Commissaire européen chargé de la santé et de la protection des consommateurs, avait déclaré que : « L'intensification de l'élevage des porcs au cours de ces dix dernières années a donné lieu à des pratiques entraînant des souffrances inutiles... ». Pourtant, des bâtiments d'élevage intensif continuent à voir le jour, et des opérations de communication de ce modèle de production continuent à faire l'apologie d'un domaine (le bien être animal) qui n'est pas le sien.

Des alternatives existent. L'association de défense des consommateurs de la Chambre des consommateurs d'Alsace déclare que « des éleveurs ont mis au point des systèmes d'élevage adaptés aux besoins naturels des animaux et qui assurent une très bonne sécurité sanitaire au consommateur : l'agriculture biologique, mais aussi des initiatives régionales comme les produits d'élevage Thierry Schweitzer. Ces élevages assurent l'accès à l'air libre, la liberté de mouvement (y compris pour les truies), la présence d'un sol paillé, et l'élevage des animaux en petits groupes. L'impact positif de ces modes d'élevage sur l'environnement n'est pas négligeable. Ils doivent être soutenus. Les éleveurs alsaciens qui les ont créés, en partenariat avec des associations de consommateurs et de citoyens, ont accumulé les connaissances techniques qu'ils sont tout prêts à divulguer ». Mais le consommateur doit veiller à ne pas se faire piéger par de la publicité; celle-ci a souvent pour but de l'induire en erreur. Pour continuer à parler de l'Alsace, qui est une région que je connais bien - mais ces remarques peuvent être valables pour d'autres régions de France - un représentant de la filière intensive porcine distribuait des tracts vantant un groupement au nom alsacien. Ma propre mère s'est fait abuser! Elle m'a remis le tract commercial distribué aux clients du magasin, dont voici quelques extraits : « ... Pour nous, éleveurs de porcs et de bovins alsaciens, la qualité est notre engagement fondamental..., C'est pourquoi nous respectons une charte très stricte concernant l'élevage notamment en termes de règles sanitaires, alimentaires et environnementales ». En réalité, les cochons sont enfermés dans des bâtiments industriels. Rien n'est dit du mode d'élevage ni du respect du bienêtre des animaux, excepté cette phrase « ... la viande des éleveurs d'Alsace, c'est des animaux élevés en Alsace dans le respect des bonnes pratiques d'élevage ». Dans le respect des bonnes pratiques... Cela ne veut rien dire, mais laisse surtout penser aux consommateurs que les animaux, les porcs en l'occurrence, sont élevés dans des conditions qui leur sont favorables. Il n'en est rien puisque les cochons de cette marque sont élevés dans des bâtiments intensifs. Sur le dessin du prospectus, on peut voir un cochon représenté avec une queue en tire-bouchon, alors que pas un seul de leurs cochons n'a conservé sa queue: elles sont coupées à vif pour éviter, étant donné les conditions défavorables qui créent du stress, un comportement agressif, qui consiste dans le fait que les animaux mangent la queue de leurs congénères.

Figure en outre à l'intérieur du document, la photo d'un éleveur de porc, tout souriant, un porcelet dans les bras. Le fond vert de l'image donne à croire que nous pourrions avoir affaire à un éleveur plein air. Il n'en est rien, je me suis renseigné. Dans ce village alsacien, il n'y a qu'un éleveur de porcs en bâtiment, et sur caillebotis. Nous aurait-on montré la réalité des modes d'élevage sur un prospectus publicitaire? Non! Alors pourquoi nous induire en erreur en édulcorant la réalité ? J'ai épluché le site Web de cette marque alsacienne: rien n'est dit concernant les conditions d'élevage des animaux, ni même concernant ce fameux respect des bonnes pratiques ; il n'est fait mention que « d'élevage contrôlé ». Il est également indiqué qu'« une équipe constituée d'ingénieurs et de techniciens spécialisés, à laquelle est associé un vétérinaire, [qui] est chargée de suivre les élevages tant du point de vue de la technique pure que des aspects sanitaires, de l'alimentation, du bien-être animal, de la conception des bâtiments, etc. ». Ah, un vétérinaire est dans le coup ? Voilà qui peut rassurer le consommateur, mais quel est son rôle en matière de bien-être animal dans ce type d'élevage qui ne prend pas en compte les réels besoins des animaux ? Seul point positif, le nom de l'éleveur figure sur les barquettes de viande vendue. Il serait donc facile pour le consommateur de connaître l'origine des méthodes d'élevage employées. Encore faut-il savoir poser les bonnes questions et ne pas se laisser « embobiner », comme cela a été le cas de ma mère où, dans l'hypermarché, le représentant de la filière qui lui a remis le prospectus, lui a certifié que les cochons étaient bien élevés, avec beaucoup d'espace pour chacun...

Sachez que plus de 95 % des 26 millions de porcs abattus en France chaque année sortent des systèmes industriels, et que seuls nos choix d'achat peuvent apporter une aide considérable au bien-être des animaux. Du moins pouvons-nous contribuer à faire cesser le mal-être des animaux d'élevages intensifs en refusant les produits qui en sont issus.

Rouge sang

Un des premiers abattoirs que j'ai visités me donna la couleur rouge comme signe annonciateur des découvertes que j'allais faire durant mes années de protection animale dans ce milieu. Il s'agissait d'un abattoir d'une grande ville de Bretagne. Lors des abattages rituels des veaux et des moutons, l'infraction était caractérisée par le fait que ces animaux étaient tout simplement suspendus par une patte arrière, et égorgés ensuite. Les services vétérinaires disaient qu'il n'avait pas été jusqu'à présent possible de faire autrement, puisque aucun appareil n'avait été agréé pour la contention de ces animaux. Réponse laconique de la part des intervenants, puisque si on ne peut pas faire autrement, rien n'oblige à pratiquer l'abattage rituel en se mettant en infraction par rapport à la réglementation, et en faisant souffrir des animaux. Pour l'abattage classique de ces mêmes animaux, un technicien vétérinaire me montra un pistolet pneumatique qui était soi disant utilisé, mais qui était en fait totalement hors d'usage. Par déduction, ces petites bêtes destinées à la consommation classique ne devaient pas être étourdies et étaient toutes abattues de manière rituelle.

Lors de l'abattage rituel juif, les bovins emprisonnés dans le box rotatif, attendaient beaucoup trop longtemps à l'intérieur avant d'être abattus. L'enfermement dans cet amas de tôles entraînait des frayeurs supplémentaires à celles qu'occasionne un abattage rituel. Les bovins avaient ainsi tout le temps d'observer l'animal qui les avait précédé (suspension, écoulement du sang, odeur, bruit, découpe..). Lorsque l'employé juif actionnait le bouton qui permettait le retournement de l'animal sur le dos, il ne se pressait pas ensuite pour l'égorger. L'animal se retrouvant à l'envers, compressé par des battants métalliques sur les côtés, une mentonnière lui maintenant la tête en arrière pour faciliter l'accès au cou par le sacrificateur. Il restait dans cette position inconfortable le temps que le sacrificateur se décide à l'égorger. La

source de souffrance, facilement visible et compréhensible, ne semblait émouvoir... que moi.

Un petit bovin qui devait être sacrifié rituellement, par un égorgement en pleine conscience, finit par être étourdi à l'aide du pistolet à tige perforante. En effet, le box rotatif étant trop grand pour les animaux de sa taille, la mentonnière lui écrasait la tête au lieu de la tirer en l'arrière. De même, au fur et à mesure des manipulations, dans tous les sens, mécaniquement actionnées par le sacrificateur pour essayer d'avoir accès à la gorge de l'animal, les pattes avant du petit bovin sortirent par l'espace réservé normalement à la tête. Je ne sais pas si cela était dû à ma présence, mais un employé décida de l'étourdir au pistolet d'abattage pour mettre fin au calvaire de l'animal qui ne semblait pas soucier le sacrificateur rituel. Un autre bovin mâle, qui était mal placé lors de la rotation du box, fut lui aussi étourdi par un autre employé, mais ce dernier ne savait même pas où trouver les cartouches qui étaient éloignées du lieu d'abattage. Je préciserai également qu'il a été impossible aux responsables, au directeur et aux services vétérinaires, de me montrer les papiers concernant l'autorisation d'effectuer des sacrifices sans étourdissement par les sacrificateurs juifs et musulmans. L'absence des documents relatifs à l'autorisation de sacrifier rituellement s'est relevée fréquente, en particulier concernant l'agrément des sacrificateurs musulmans; c'est elle qui faisait le plus souvent défaut.

Pince électrique jusque dans la bouche

Dans le Nord de la France, j'assistai aux abattages des ovins (moutons). Une trentaine de moutons furent abattus de manière rituelle. Renseignements pris, j'appris que les moutons étaient en fait destinés à la consommation non religieuse. Ils auraient dû être abattus de façon classique, c'est-à-dire avec un étourdissement préalable, de façon à leur éviter des souffrances dues à l'égorgement. Les moutons étaient en fait abattus de manière rituelle (c'est-à-dire sans être étourdis avant l'égorgement) parce que les boyaux étaient récupérés par des boucheries hallal pour faire des merguez. Il est fréquent, et cela pose un véritable problème, que des moutons destinés à la consommation classique soient abattus rituellement. Cette pratique tend à se généraliser. Et dans ce milieu, nul ne peut l'ignorer.

Dans le département d'Ille-et-Vilaine, par un froid glacial, j'assistai à l'abattage des porcs. Ils étaient tout simplement suspendus vivants avant d'être étourdis à l'aide d'une pince électrique. L'employé, qui ne pensait pas mal faire, s'appliquait à pratiquer l'étourdissement tout en me regardant.

Dans un autre abattoir de France, la responsable nous fit savoir que l'abattage rituel des veaux se déroulait à côté du box rotatif prévu pour l'abattage des gros bovins. Les veaux seraient couchés sur le sol, puis égorgés. Les employés, auxquels je posais des questions à ce sujet, me dirent que les veaux étaient égorgés dans ce box rotatif, pourtant uniquement agréé pour les gros bovins. Les employés se serviraient de cordes pour maintenir les veaux en position dans le box. Mais d'après moi, les veaux devaient être, tout simplement, suspendus par une patte arrière devant le box, avant d'être égorgés. Dans tous les cas, les trois méthodes annoncées sont interdites, mais il n'est pas rare d'enfreindre la réglementation pour pratiquer coûte que coûte l'abattage rituel, même si l'abattoir n'est pas équipé pour le faire. La demande et la pression sont tellement fortes que souvent des responsables d'abattoirs cèdent.

Concernant l'abattage rituel musulman des moutons, la contention est obligatoire. L'abattoir utilisait une berce, c'est-à-dire une sorte de table en V pour y mettre le mouton à l'envers, avant de l'égorger. Cette pratique est interdite au profit d'une contention mécanique. Pour la fête du mouton, l'Aïd-el-kébir, avant l'arrivée de la nouvelle responsable une fosse était creusée dans la cour de l'abattoir, et les moutons étaient égorgés par les particuliers musulmans au-dessus de celle-ci. C'est interdit. Lorsque je suis venu assister aux sacrifices des moutons lors de cette fête, ces derniers étaient égorgés à l'intérieur de l'abattoir par un sacrificateur, ce qui répond à l'exigence de la loi. Cependant, les moutons étaient suspendus, les uns après les autres, par une patte arrière avant l'égorgement, ce qui est interdit, puisqu'ils doivent être maintenus au moyen d'une piège à contention mécanique.

Dans un abattoir à petite production où j'avais été gentiment accueilli vers cinq heures du matin par le responsable, l'abattage des bovins et celui des porcs posaient des problèmes. Je commençai par ne pas trouver le numéro d'agrément du box rotatif. C'était un box rotatif mixte (permettant l'abattage classique et rituel), manifestement pour gros bovins, avec une ouverture sur la partie haute pour l'étourdissement en abattage classique. En position normale, le plancher du box était fortement incliné, ce qui effrayait les bovins qui, lorsqu'ils y entraient, avaient ensuite du mal à se tenir debout et avaient tendance à glisser sur le côté. Quelques bovins furent abattus pendant ma visite. Une seule personne effectuait toutes les opérations (faire entrer les bovins dans le box, les étourdir, puis les suspendre). L'accès à la partie haute du box se faisait par une petite échelle d'installation artisanale. L'employé devait effectuer l'étourdissement à partir d'une plate-forme où derrière lui, il n'y a aucune barrière le protégeant du vide. Après l'étourdissement, il devait redescendre de l'échelle, faire le tour du box, actionner l'ouverture de celui-ci pour dégager l'animal de côté, puis lui enchaîner une patte arrière pour le suspendre. Cela faisait beaucoup de manœuvres pour un seul homme! Mais, surtout cela entraînait une énorme perte de temps entre l'étourdissement et la saignée, qui doit normalement intervenir rapidement. Si l'abattoir n'avait pas pratiqué l'abattage rituel, on n'y aurait pas utilisé de box rotatif, dont le maniement est beaucoup plus contraignant qu'un simple piège en forme de caisson, et, du coup, les abattages non rituels de bovins auraient été beaucoup plus simples à effectuer.

Pour l'abattage des porcs, un employé mettait une quinzaine de porcs dans une petite pièce (où se trouvait le poste d'étourdissement) séparée du poste de saignée par une barrière métallique. Il en faisait ensuite passer sept ou huit de l'autre côté et les étourdissait sans immobilisation par un piège. L'employé essavait tout de même de maintenir les cochons en dirigeant la tête des animaux vers l'angle de la pièce, avant de placer la pince. Au début, il y avait deux employés pour procéder à cette opération : les cochons s'écroulaient sous le choc électrique, puis l'un des deux employés plaçait la pince sur le côté de la tête pendant que l'autre attachait les bêtes par une patte arrière pour les suspendre. Un peu plus tard, le premier employé alla travailler sur la chaîne d'abattage, de sorte qu'il n'y en avait plus qu'un pour effectuer les étourdissements. Malheureusement, il plaçait la pince n'importe où sur le corps des porcs. Parfois l'un des pôles électriques se trouvait dans la bouche ou sur le groin des animaux, alors que la pince doit être appliquée derrière les oreilles! Il se servait aussi de la pince électrique pour faire bouger les porcs afin de les amener le plus près possible du rail de suspension, en leur envoyant des décharges électriques. Lorsqu'ils étaient suspendus, il les poussait avec la pince pour les faire avancer vers le poste de saignée.

À mon arrivée dans l'abattoir, l'abattage des ovins était terminé. J'ai demandé à un employé comment ils avaient été abattus. Il me répondit qu'ils avaient été suspendus par une patte, puis qu'ils avaient été saignés. Tous les moutons étaient donc abattus rituellement (même ceux n'étant pas destinés à la consommation hallal. J'ai informé le responsable que, lors de l'abattage des ovins, la suspension avant la saignée était interdite. Il m'a répondu qu'il était impossible de faire attention à tout. C'est pourtant un gros détail qui ne peut échapper à personne, pas même aux membres des services vétérinaires de l'abattoir.

Dans un autre abattoir en Alsace, les porcs étaient étourdis après leur passage dans un Restrainer à électronarcose

automatiquement réalisée à 600 V pendant 2,8 secondes. Cependant, alors que sur la chaîne d'abattage les employés ne suivaient pas le rythme du Restrainer qu'un employé alimentait en porcs, il a été procédé à l'arrêt volontaire de l'appareil. Un porc venant d'être étourdi était resté coincé au niveau des broches électriques sans être éjecté sur la table de réception. Tandis que les autres, complètement paniqués, étaient restés prisonniers entre les bandes entraîneuses du Restrainer. J'en ai informé le responsable de l'abattoir, qui m'a dit que cela n'était pas possible. J'avais donc certainement rêvé. Malgré tout, je suis resté ferme dans ma constatation, en lui demandant d'éviter ce genre de manœuvres préjudiciables aux animaux, lui expliquant que si en aval les employés n'arrivent pas à suivre, il ne faut en aucun cas, qu'en amont les autres employés « approvisionnent » en porcs le Restrainer.

Vaches mourantes

Dans les Vosges, je visitais un abattoir moderne. Lorsque j'arrivai vers le local d'abattage d'urgence, je fus surpris de voir pas moins de dix vaches qui gisaient sur le sol jusque dans la cour. Aucune n'avait la capacité de marcher (elles ne risquaient donc pas de se sauver de l'abattoir). Je me demandais dans quelles conditions elles avaient été chargées et déchargées (au treuil bien évidemment). Certaines étaient agonisantes. Elles auraient dû être abattues dès leur arrivée. C'est le but de l'abattage d'urgence. L'abattoir avait pour habitude d'attendre la fin des abattages, donc la fin de journée, pour s'occuper de celles qui avaient été traînées dans le local d'abattage d'urgence, pour ne pas souiller la chaîne, comme disent les professionnels. Un grossiste effectuait des ramassages spéciaux, afin de faire du commerce avec les bêtes accidentées ou malades, très recherchées pour les steaks hachés.

Bien que la réglementation protège les animaux qui ne peuvent pas se déplacer d'eux- mêmes, en les déclarant inaptes au transport, des bovins sont encore fréquemment déplacés, alors qu'ils auraient dû bénéficier de la mesure d'abattage d'urgence à la ferme. Dans un abattoir que j'ai visité deux fois en l'espace de quelques mois, j'ai pu constater la première fois une génisse morte devant le local d'abattage d'urgence. J'ai observé son crâne : aucune trace d'impact du pistolet à tige perforante n'était visible. Elle avait vraisemblablement été déchargée et déposée encore vivante devant le local d'abattage d'urgence et a fini par mourir. La deuxième fois nous étions attendus, une collègue et moi, au rendez-vous, nous nous sommes dirigés vers ce même local avant de rencontrer nos interlocuteurs. Une vache mourante gisait sur le sol. Nous avons réclamé son euthanasie immédiate. Le vétérinaire appela alors le tueur (selon le terme professionnel consacré) qui n'arriva sur le site qu'après un deuxième coup fil. Malgré un état d'extrême faiblesse empêchant la vache de réaliser le moindre mouvement, et malgré les meuglements de l'animal, le vétérinaire considéra que la vache ne souffrait pas. Aucun procès-verbal ne

fut dressé au transporteur pour cette vache, qui, selon le vétérinaire, était debout au moment de son chargement dans le camion qui transportait un lot de bovins en provenance de la Manche. La Manche n'étant pas très loin, l'animal était de toute évidence déjà mal en point lors de son départ. Dans tous les cas, vu son état et son immobilité, elle n'aurait pas dû être déchargée au treuil, mais, aurait dû être tuée dans le camion. Le vétérinaire nous dit dresser, malgré tout, des PV pour des animaux malades inaptes aux transports. Six bovins en très mauvais état avaient été déchargés le vendredi précédent (des vaches de réforme). Un seul animal avait fait l'objet d'une saisie totale. À la question : « Pourquoi vous ne les abattez pas dans le camion, puisque les textes réglementaires précisent clairement que les animaux couchés doivent être abattus à bord du camion lorsqu'il n'est pas possible de les transporter sur une plaque roulante sans leur infliger de souffrances supplémentaires? », le vétérinaire nous répondit que la valeur marchande de l'animal serait perdue. Inaptes au transport, certains bovins devraient même être tués à la ferme.

J'ai appris, grâce aux confidences d'un vétérinaire d'un autre endroit, que beaucoup de bovins déclarés inaptes au transport sont encore envoyés à l'abattoir alors qu'ils devraient être euthanasiés sur le lieu d'élevage. Le vétérinaire de l'abattoir nous rétorqua que nous faisions de l'anthropomorphisme lorsque nous lui dîmes que vu l'état dans lequel elle se trouvait, la vache devait beaucoup souffrir. Il nous a alors rétorqué que si elle souffrait, elle l'aurait déjà dit! Ma collègue réagit intelligemment en lui faisant remarquer: «Là, c'est vous qui faites de l'anthropomorphisme!»

Un employé rapide

Dans le département du Morbihan, et dans un abattoir de bovins, je fus surpris de la rapidité d'exécution des tâches d'étourdissement et de saignée de l'employé en place au poste d'abattage. En effet, il s'écoulait moins d'une minute entre l'étourdissement et la saignée des animaux. Le tueur qui chargeait son pistolet à tige perforante avant la mise dans le piège des animaux était rapide et efficace. Il étourdissait les bovins, ouvrait la porte latérale, pour l'évacuation hors du piège des animaux, les suspendait dans la foulée et les égorgeait aussitôt. Le treuil muni d'un palan pour la suspension des bovins après étourdissement était descendu sur le sol avant chaque étourdissement et non après. C'est très important. Cela paraît logique, mais ce n'est pourtant pas toujours ainsi que les choses se passent. Cela permet d'écourter le temps entre l'étourdissement et le début de la saignée. Certains tueurs descendent le treuil, alors qu'ils viennent d'effectuer l'étourdissement, ils perdent ainsi beaucoup de temps avant la saignée, qui doit pourtant intervenir le plus rapidement possible, car l'étourdissement n'est pas la mise à mort. Par exemple, la société Mc Key, organisme de certification et de contrôle du groupe Mc Donald, demande dans son cahier des charges «bien-être animal» qu'il ne se passe pas plus d'une minute entre l'étourdissement et le début de la saignée. Cette demande est très intéressante, car elle exige de procéder rapidement à la saignée pour les établissements qui produisent pour cette société.

Il me faut toutefois mettre un bémol, parce que l'employé suivant, sur la chaîne d'abattage, procédait à la découpe en la commençant avant la fin de la saignée complète, c'est-à-dire avant la fin de l'écoulement total du sang. La mort de l'animal est effective après qu'il s'est vidé de son sang. L'employé, avec son couteau, parfilait autour des yeux, découpait les oreilles, ainsi que le museau et puis la tête, alors que les bovins n'étaient pas encore morts!

La responsable qualité avec qui j'eus un entretien me dit qu'elle allait faire intercaler une bête supplémentaire sur le stock tampon ce qui permettrait d'attendre un peu plus longtemps après la saignée et avant de procéder à la découpe. Le directeur m'a certifié qu'il s'assurerait que ce délai serait dorénavant respecté.

Un veau pour distraction

Dans un abattoir de Moselle, un veau de quatre à cinq mois était attaché dehors, près du local où se trouvait le box rotatif. Il semblait intéresser trois employés, qui fumaient une cigarette en faisant une pause. L'un lui tordait les oreilles, le rudoyait en lui donnant des coups de genoux dans les côtes, au niveau des poumons. Les autres riaient (« Il faut bien se détendre », me dirent-ils !). Après qu'ils eurent repris leur poste dans l'abattoir, je m'approchai du veau et le caressai. Malgré tout, le petit animal ne se sentait pas rassuré. Un employé est alors venu le chercher et l'a installé près du box rotatif, une autre personne l'a étourdi au pistolet à tige perforante et l'a suspendu. Mais d'autres bovins suspendus attendaient déjà d'être saignés. Le veau n'a donc pas pu être saigné tout de suite. Il se débattait tellement qu'on a dû lui donner un autre coup de pistolet. Quelqu'un m'a dit que, d'habitude, on ne s'embêtait pas à faire passer les veaux à côté du box (quand il y en a plusieurs, les employés les font passer dans le box rotatif tous en même temps). Comme beaucoup de bovins étaient en attente d'être saignés, et probablement pour avancer le travail d'une autre personne sur la chaîne de découpage, un employé coupait les deux pattes avant des animaux, alors même qu'ils n'étaient pas encore saignés, et qu'il aurait dû attendre la mort complète et effective des bovins avant toute intervention de découpe!

L'abattoir avait été équipé d'une chaîne d'abattage rituel pour ovins destinés à la consommation de la population musulmane. Les moutons devaient être parqués dans un petit local avant leur égorgement. Le responsable de l'abattoir m'a d'abord expliqué rapidement et assez évasivement que lorsque cette chaîne serait en état de fonctionner, les moutons seraient abattus, suspendus et dépouillés plus loin. Pourtant, d'après les bouches d'évacuation dans le sol, j'avais pu constater que l'une d'entre elles servait à l'évacuation des eaux et que l'autre servait à la récupération du sang. Donc, d'après les installations, j'en avais

déduit que les moutons seraient inévitablement suspendus dans le premier local, passeraient au-dessus d'un petit mur et seraient saignés en étant pendus par une patte dans le second local. Après discussion, le responsable confirma mes soupçons. Il était aberrant que l'on installe des équipements en sachant à l'avance que leur utilisation serait illégale, et cela, avec l'accord des services vétérinaires qui avaient étudié le dossier de construction selon le directeur. Cet abattoir n'avait pas bonne réputation auprès des autres établissements d'abattage.

Suspension des veaux en pleine conscience

Dans un abattoir d'Alsace pratiquant massivement l'abattage rituel, je m'étais directement rendu sur le quai de déchargement où un transporteur, aidé de deux employés, déchargeait un camion de veaux d'engraissement (provenant d'élevages en batterie), âgés de 5 à 6 mois. Le numéro sanitaire sur les boucles des veaux indiquait, tout comme l'immatriculation du camion, que les bêtes provenaient du Cantal. Les animaux demeuraient dans une bonne épaisseur d'excréments. Le chauffeur m'a d'abord dit qu'il les avait chargés la veille, dans l'après-midi; puis il se rétracta et me dit les avoir chargés dans le courant de la nuit. Les veaux étaient assoiffés ; dans les enclos de stabulation dépourvus d'abreuvoirs, ils léchaient les barrières métalliques humides. Ils attendirent deux heures avant d'être abattus, sans être abreuvés pendant cette attente.

Le déchargement des veaux fut effectué dans des conditions lamentables. Le conducteur plaça l'arrière du camion face aux stabulations, fit descendre la passerelle (très abrupte) et déchargea les animaux au sol. À l'intérieur de la remorque, un employé muni d'un bâton électrique, poussait vers l'extérieur les veaux qui sautaient et trébuchaient les uns par-dessus les autres, et tombaient dans la pente de la passerelle. Dans le couloir des stabulations, les veaux coincés refusaient d'avancer. L'employé muni du bâton électrique leur envoyait des décharges sur le mufle, dans la gueule, dans les oreilles ou même dans les yeux, pour les faire avancer. On pouvait les entendre meugler sous les coups de pile électrique.

Je me suis présenté à la directrice qui s'est immédiatement mise en colère. Elle était très mécontente que je sois revenu (encore une fois visiter son établissement). Elle m'a demandé si je n'avais rien d'autre à faire que de venir l'embêter pour des animaux, juste avant les fêtes! Selon elle, il y avait des choses plus importantes à faire.

L'abattage rituel des ovins était terminé. J'ai donc assisté, accompagné de la directrice, à l'abattage rituel des veaux. Celle-ci était quelque peu contrariée car l'abattage allait être effectué dans le box rotatif qui, apparemment, n'était pas utilisé d'habitude. Je le compris en voyant que ma présence désorganisait un déroulement habituel, car le personnel semblait perturbé à l'idée d'utiliser le box. Quatre employés, en plus du sacrificateur, avaient préparé le box. Quatre employés au seul poste d'abattage, cela ressemble, de toute évidence, à une mise en scène. Les premiers sacrifices de veaux ont eu des allures d'essai et les regards que l'on me portait étaient pesants. Un premier homme a fait entrer un veau dans le box à l'aide d'un bâton électrique tout en guidant son équipier qui actionnait les boutons pressoirs. Deux volets, à l'intérieur du box, se sont alors rabattus sur le derrière du veau, poussant l'animal vers l'avant dont la tête sortait par l'ouverture. Une partie latérale à droite s'est avancée verticalement, comprimant ainsi le veau. La plaque avant du box fut actionnée jusqu'à ce que l'ouverture soit obstruée et que, seule, la tête dépasse. La mentonnière a alors soulevé la tête du veau et un employé a effectué la rotation du box, le sacrificateur l'a ensuite saigné. Puis, on remit le box en position normale. Un volet qui éjecta l'animal fut actionné. Les opérations étaient lourdes et longues à effectuer. La directrice décida alors de ne pas faire passer le veau suivant par le box, de le suspendre avant la saignée, bien que cela soit interdit, mais pour me faire apprécier la facilité d'exécution lorsque l'on procède de manière illicite.

Dans ce cas de figure, le veau n'a pas à emprunter le chemin d'amenée du box, ce qui réduit la distance à parcourir et les manœuvres à effectuer par le personnel. On a fait entrer le veau dans la salle d'abattage, juste à côté du box. On lui a ensuite enroulé une chaîne autour de la patte arrière et on l'a suspendu par un crochet qui le soulevait du sol de manière mécanique. Le sacrificateur ne se pressait pas pour le saigner. Après l'accomplissement de l'égorgement en pleine conscience, la directrice, satisfaite, m'a expliqué que c'était plus rapide, plus simple et moins dangereux pour le personnel. Le veau ainsi abattu serait aussi moins stressé. C'est certain, les boxes rotatifs sont stressant et source de souffrances pour les veaux, surtout

lorsqu'ils ne sont pas adaptés à leur petite taille. Le mieux, si l'abattoir est mal équipé, c'est de ne pas procéder à l'abattage rituel. La vraie solution n'est pas d'enfreindre la loi pour satisfaire une demande.

L'abattage s'est poursuivi dans le box rotatif, jusqu'à ce qu'un cylindre hydraulique tombe en panne. Le reste des veaux a donc été abattu en étant suspendu en pleine conscience. Et la directrice d'ajouter: « Vous voyez, c'est quand même beaucoup mieux comme ça! ». J'ai pu savoir, par la suite, que d'habitude les veaux étaient suspendus conscients dans le local d'abattage des ovins où se trouvaient de grosses chaînes et de gros crochets qui leur étaient réservés, à côté de crochets plus petits pour les moutons.

Étourdissement de bovins

Dans un abattoir de la région parisienne, l'abattage classique des bovins était critiquable. Les animaux empruntaient un chemin d'amenée qui montait progressivement vers un box rotatif à usage mixte. C'était un box agréé pour gros bovins, mais modifié pour les veaux. Je n'ai pas assisté aux abattages rituels car je suis arrivé le jour où ils n'avaient pas lieu, mais 80 % du temps est réservé à cette pratique. Pour ce qui concernait l'abattage classique, les bovins étaient assommés à l'aide d'un Matador A22 GBEV dans le box rotatif, par l'ouverture du dessus. L'animal était ensuite évacué par une porte latérale vers le local de saignée. Les étourdissements sur les gros bovins n'étaient pas entièrement satisfaisants. En effet, certains semblaient conscients, mal étourdis, les bovins n'étaient pas, comme on peut le constater d'habitude, complètement assommés après l'utilisation du Matador. En ma présence, deux se sont relevés conscients alors même qu'une perforation du crâne après l'utilisation du pistolet à étourdissement avait été effectuée. L'employé a réutilisé le Matador en l'appliquant une deuxième fois dans l'orifice créé par la première utilisation.

Pour d'autres bovins, on pouvait voir qu'ils n'étaient pas complètement étourdis, l'employé ayant beaucoup de mal à passer la chaîne autour de la patte arrière. Certains animaux clignaient des yeux, ce n'étaient pas des réflexes nerveux. Faisant état de mes constatations sur l'étourdissement des bovins à l'employé, je lui demandai si le Matador était assez puissant. Il me répondit qu'effectivement d'habitude cela marchait mieux, mais que le joint intérieur du Matador avait été changé et que par conséquent il fallait du temps pour qu'il s'assouplisse. Il semblait en effet que la tige du Matador ne rentrait pas assez profondément dans le crâne des bovins. Le joint empêchait ou freinait la détente de la tige. J'en ai parlé au directeur et au président de l'abattoir.

En outre, il n'était pas toujours possible d'effectuer la suspension rapidement. Les animaux se plaçaient mal à la sortie

du box rotatif. Parfois, les bovins restaient accrochés dans le box rotatif par une patte arrière, ce qui les empêchait d'avoir le dos contre le box et les pattes vers le local. Or, cette position est requise pour que l'employé puisse convenablement et en toute sécurité passer la chaîne de suspension autour d'une patte arrière. Le problème vient de l'inadéquation entre le piège et le système de suspension. D'après moi, il s'écoule trop de temps entre cette manipulation et la saignée, même lorsque celle-ci intervient rapidement. Le plus rapide serait de saigner les bovins à la sortie du piège sur le sol, après étourdissement. La suspension pourrait venir ensuite, alors que le sang s'écoulerait. Cela serait beaucoup mieux mais, pour des questions d'hygiène, les services vétérinaires ne veulent pas.

Il est pourtant possible de mieux faire, puisque dans un abattoir de bovins se trouvant dans le Morbihan, la suspension intervenait très rapidement. L'employé baissait le palan et la chaîne, qui se trouvent au-dessus du box rotatif, de sorte qu'il était prêt à suspendre les bovins avant même d'avoir procédé à l'étourdissement. C'est de fort bon sens, mais ce n'est pas toujours une évidence dans d'autres abattoirs. J'ai même déjà assisté à une aberration. En effet, des employés qui venaient d'étourdir un bovin, au lieu de procéder tout de suite à l'évacuation, à la suspension et à la saignée, prenaient le temps de recharger le pistolet à tige perforante avec une cartouche. Manœuvre qui devrait être faite après la prise en charge finale de l'animal. Dans l'abattoir du Morbihan, ce n'était pas le cas, le pistolet était rechargé après, et les bovins étaient évacués du box rotatif sans perte de temps grâce au palan qui fut descendu avant l'étourdissement, ce qui permettait une saignée rapidement exécutée. De plus, une plaque en inox posée à plat sur le sol devant la sortie du box rotatif, avec un bord relevé au bout, permettait de stopper la chute des bovins, et de les bloquer sur le dos. Les pattes arrière étaient alors très accessibles pour effectuer la suspension. Je n'ai pu voir dans aucun autre abattoir des manipulations aussi rapides, mais cela prouve qu'il est possible de mieux faire.

Dans cet abattoir de la région parisienne, en comparaison d'autres abattoirs munis du même matériel, j'ai trouvé

l'étourdissement des bovins insuffisant et la suspension jusqu'à la saignée beaucoup trop longue. En plus, les employés n'attendaient pas la fin de la saignée pour intervenir. Alors que le sang s'écoulait encore et à plein débit, ils découpaient les antérieurs, puis la tête. À ce moment-là, les bovins n'étaient pas toujours morts. On pouvait voir un employé qui avait du mal à couper les antérieurs, le bovin les retirait systématiquement et s'agitait. De lui-même, l'employé comprenait qu'il fallait encore attendre. Le directeur et le président de l'abattoir m'ont dit qu'ils étaient obligés d'aller vite après l'étourdissement. Cela parce qu'ils n'avaient que vingt minutes pour dépouiller les animaux selon les normes des services vétérinaires et que par conséquent, ils ne pouvaient pas attendre la fin de la saignée. Si les opérations d'assommage et de suspension étaient plus rapides, il n'y aurait pas de problème de délai lors de la saignée; car les employés doivent attendre la fin totale de l'écoulement du sang avant de procéder à toute découpe.

Un abattoir de porcs

Alors que je visitais, en Bretagne, un abattoir de porcs encadré par une vétérinaire, par une responsable qualité, par le directeur et par un technicien vétérinaire, j'assistai impuissant à un déchargement de cochons ne pouvant pas marcher. Le chauffeur utilisait un fil de fer qu'il sanglait autour d'une patte, puis tirait les cochons en les faisant glisser sur le sol. Cette pratique est interdite. Le technicien vétérinaire m'indiqua qu'il aimerait voir disparaître cette façon de faire, et qu'il allait s'en occuper. Il me confia à l'oreille, alors que les autres personnes étaient devant nous, qu'avant son arrivée la façon de déplacer les cochons ne pouvant pas marcher était encore pire. En effet, pour ceux restés couchés dans les camions, immobilisés par une blessure ou un handicap, les employés et les chauffeurs utilisaient tout simplement un crochet qu'ils passaient par l'anus, déchirant la chair des animaux, et les tiraient ainsi sur le sol. Peut-on imaginer les souffrances endurées par les porcs? Le jeune technicien vétérinaire avait pu s'opposer à cette pratique et la faire disparaître. Je salue le courage de cette personne, car il n'est pas facile de faire cesser des méthodes anciennes, surtout lorsque l'on agit au nom de la protection animale. D'autant plus qu'à l'époque, on ne bénéficiait pas de la pression des consommateurs concernant les conditions de manipulations et d'abattages des animaux. Se préoccuper de protéger les animaux n'était vu que comme une perturbation de la production et du bon déroulement économique, qui avance tel un rouleau compresseur.

Dans cet abattoir, un porcher s'occupait en permanence des arrivages de cochons. Les camions étaient déchargés sur un quai en passant par de longues cases en béton (2300 places) et étaient répartis en fonction d'un système informatisé que les chauffeurs consultaient. Au déchargement, les porcs étaient douchés, se reposaient pendant deux heures, puis étaient de nouveau douchés avant d'être abattus. Cinq personnes, à l'aide de planches en plastique vert et de Movets (sortes de petites

plaquettes montées les unes sur les autres qui font du bruit lorsqu'un employé frappe les porcs), allaient chercher les cochons et chargeaient le Restrainer en flux continu (830 cochons à l'heure). À la sortie, les porcs étourdis automatiquement (700 V) étaient saignés au trocart sur un tapis par cinq personnes en même temps en raison de la cadence élevée des abattages.

Les cochons et les truies estropiés, blessés ou douteux (c'est-à-dire peut-être porteurs d'une maladie), étaient laissés sur le quai. À l'aide d'une brouette (appelée ambulance), ces animaux étaient répartis dans deux endroits différents. La brouette peut être déplacée avec un petit tracteur vers des cases (pourvues d'une pince électrique de modèle Étime mobile) destinées à ceux qui ne peuvent marcher et qui sont susceptibles d'être euthanasiés. L'autre case était proche du poste d'abattage, les porcs et les coches ne pouvant passer dans le Restrainer y étaient rassemblés. Ces animaux ne sont abattus qu'en fin de chaîne. Quelques coches et porcs se trouvaient en attente, certains gisaient sur le flanc, et agonisaient. Au centre du local, un treuil permettait de tirer par une patte les coches pour les sortir des camions. Une pancarte indiquait pourtant qu'il est interdit de les suspendre. Deux pinces Etime mobiles permettent l'étourdissement dans le local avant de les saigner sur la chaîne. Deux contrôles ante mortem, répartis dans la journée, sont effectués par l'inspecteur vétérinaire. L'euthanasie des porcs et des coches saisis sur pied est effectuée par le vétérinaire. Cependant, ils sont mis à mort par électrocution (sans être saignés), en appliquant la pince derrière les oreilles pendant une minute, puis sur le cœur. (La saignée sur le quai n'est pas approuvée par les services vétérinaires.)

En notre présence, le porcher emmena un porc dans la nacelle du tracteur, l'animal se retrouva ensuite coincé sous la brouette, la tête en bas et les pattes de derrière en l'air. On m'a dit qu'il était tombé de la brouette lors de son transfert.

Mon premier marché aux bestiaux

Mon premier contrôle de marché aux bestiaux date de 1995. Certes, les événements se sont déroulés il y a quelques années, et des progrès ont été accomplis sous la contrainte des enquêtes de protection animale diligentées par des associations non gouvernementales; mais aussi à la suite de la crise de la vache folle. En effet, les bovins blessés, malades et douteux qui transitaient par les marchés, pour être vendus et finalement abattus pour la consommation, ont fini par faire l'objet d'une attention particulière des services sanitaires, parce que ces animaux risquaient de se révéler porteurs de l'Encéphalite Spongiforme Bovine ou de toute autre maladie rendant la viande impropre à la consommation.

Il était 7 heures 45 lorsque je me rendis sur un marché aux bestiaux de Bretagne. Si certains animaux étaient traités convenablement, il y avait par contre beaucoup de brutalité et de coups violents distribués tous azimuts. Aux environs de 9 heures 30, et à plusieurs reprises, j'ai fait appeler la Direction des Services Vétérinaires pour qu'elle intervienne, puis j'ai téléphoné à l'abattoir le plus proche, mais personne n'a répondu. Sur place, on m'a dit que la DSV était déjà passée. J'ai parlé concrètement des problèmes rencontrés au responsable du marché, mais son amabilité n'a pas pu cacher son hostilité. Il souhaitait me voir partir très vite.

Aucun animal ne fut abreuvé en ma présence, il n'y avait pas d'installations prévues à proximité des bêtes. Certains animaux étaient là depuis la veille, sans rien à boire ni à manger, alors même qu'ils avaient pu faire de longs transports avant d'arriver sur le marché. Beaucoup de bovins attendaient plusieurs heures, sous le soleil de l'été, dehors et dans les camions. Bien en retrait du hall où se négociait le prix des bêtes, j'ai vu l'échange d'un veau se faire entre deux camionnettes qui se trouvaient côte à côte. L'animal, qui devait avoir deux ou trois mois, semblait en bonne santé; il ne portait apparemment pas de boucle d'identification.

Les deux hommes l'ont fait descendre de la camionnette immatriculée en Mayenne en le portant par la tête et la queue, et l'ont fait remonter dans l'autre camionnette immatriculée en Ille-et-Vilaine.

Dans les allées, les marchands en bestiaux faisaient courir les bovins. On a fait courir une vache qui avait vécu à l'attache (dont on apercevait les traces sur sa nuque) et qui avait les mamelles pleines. Une pauvre bête qui n'avait jamais couru de sa vie. Les autres animaux étaient frappés à coups de bâtons quand ils passaient devant les négociants. Deux personnes ont fait courir un veau pas très gros qui, sans rencontrer pourtant aucun obstacle, est tombé par terre. Il fut violemment frappé et reçut des coups de piles électriques sur la partie anale. L'animal se releva et les deux hommes le firent de nouveau courir.

D'autres personnes faisaient entrer un trop grand nombre de bovins dans des enclos sur un quai de déchargement qui ne pouvait tous les contenir. Les animaux restés dans l'allée étaient frappés, alors qu'ils ne savaient où aller et ne pouvaient pas avancer.

Certains camions étaient hauts et très mal équipés pour faire monter les bovins. La plupart des bœufs, sous le hall de présentation, étaient très serrés les uns contre les autres et attachés la tête en bas. Ils ne pouvaient pas se coucher. Une vache avait beaucoup saigné, elle avait certainement mis bas peu de temps avant. Plusieurs bovins d'un même groupe boitaient et gardaient une patte en l'air. Une vache isolée avait un œil crevé, une autre une tumeur. Un veau avait l'oreille entaillée jusqu'à la boucle d'identification.

Un veau en mauvais état était couché dans une camionnette dont deux hommes essayaient de le sortir. Je suis intervenu. Ils m'ont dit qu'il avait de l'arthrite et que tout le monde pouvait en avoir. Ils ont réussi à le sortir, mais le veau se déplaçait très difficilement. Camionnette immatriculée en Ille-et-Vilaine. Un autre jeune veau d'environ trois mois souffrait aussi. Il ne pouvait pas se déplacer et ne se tenait pas sur ses pattes arrière. Un autre avait la peau sur les os.

Les animaux malades ou en piteux état étaient regroupés au même endroit. On m'a dit qu'il s'agissait de négociants qui les achetaient pour les revendre aux boucheries musulmanes. J'ai vu à plusieurs reprises des négociants faire avancer les animaux à coups de ciseaux. Un négociant avec qui j'ai discuté m'a montré comment il faisait avancer les bêtes avec son couteau pointu. Trois taureaux étaient attachés la tête très près du sol; l'un saignait de la gueule et un autre présentait des coupures régulières et fraîches sur le dos et sur le côté droit. Il était courant de donner des coups d'aiguillon (sorte de clou dépassant de l'extrémité du bâton) pour déplacer les animaux.

Trois hommes frappaient une vache pour la faire monter dans un camion. Elle avait une plaie ouverte sur la croupe à force de recevoir des coups. J'ai relevé le numéro du camion, mais un des trois hommes, de forte corpulence, m'a demandé ce que j'avais noté. Je lui ai répondu que cela ne le regardait pas, il m'a alors saisi et m'a menacé pour que je lui donne mes notes. Il a crié aux autres que j'avais noté quelque chose. Lorsque j'ai voulu partir, il a été encore plus violent et m'a menacé avec son bâton. Les autres négociants m'ont alors entouré. Je lui ai donné le papier, pour le calmer. Il devint furieux quand il vit le numéro du camion, les autres l'ont retenu et m'ont dit de partir. J'ai été bousculé et l'individu en question m'a porté un coup dans le bas du dos avec son bâton. Cette personne, bien connue des autres négociants, m'a, depuis, de nouveau agressé sur un autre marché de Bretagne.

Lorsque des images de maltraitance d'animaux sur les marchés étaient diffusées à la télévision, les acteurs de la filière viande se défendaient en disant que les images provenaient de l'étranger. Mais si j'avais pu filmer moi-même tout ce dont j'ai été témoin sur les marchés de France, le scandale n'en aurait été que plus grand. Je pense à cette vache, sur un marché de la Manche, si maigre et si incapable de marcher que lorsqu'elle tombait, les négociants la frappaient violemment pour la faire se relever. Ils appelaient ce genre de vaches des tréteaux. Sur un autre marché aux bestiaux, pas moins de cinq cadavres de bovins ce jour-là étaient étendus sur le sol. J'ai fait euthanasier par un vétérinaire une vache qui souffrait, un autre bovin d'une maigreur extrême agonisait en contrebas d'un quai, et trois autres bovins étaient morts (sur le tas de fumier ou au bord d'un quai). Pour leur défense, les négociants en bestiaux disaient que ce n'étaient pas

leur faute si les bêtes avaient atteint cet état, qu'il fallait voir cela avec l'éleveur. Mais, rien ne les obligeait à faire le commerce de bêtes en état de souffrance, sinon l'attrait de quelques billets de plus, que rapportait la transformation des vaches malades et blessées en steak haché.

Le ménage sur ces marchés aux bestiaux a été fait grâce à la crise de la vache folle, mais pas par les autorités compétentes qui avaient peur de mener des opérations de contrôle en raison de tentatives d'intimidation, de pneus crevés sur le parking, etc. Deux techniciens vétérinaires se sont fait boucler dans un bureau, et une vétérinaire fut volontairement enfermée avec un taureau dans un enclos, tout cela sur le même marché... Moi-même, sur un marché où se trouvaient ce jour-là cinq cadavres de bovins, je me suis fait mettre à la porte manu militari par le responsable du marché, qui était également éleveur.

Un abattoir qui fonctionne « bien »

J'ai visité récemment un abattoir flambant neuf qui fonctionnait bien. D'un point de vue éthique, je n'approuve pas le fait qu'on tue des animaux, mais si l'on doit classer les abattoirs sur une échelle, celui-ci était moins mauvais que d'autres et même mieux que la plupart.

J'ai été surpris par le calme des activités et une absence de stress de la part des employés. Cela s'explique peut-être par le fait que cet abattoir neuf offrait de nouveaux outils de travail, comptait des postes bien aménagés. Tout cela contribuait à de meilleures conditions de travail que dans les autres abattoirs. Peut-être la faible production, c'est-à-dire la faible capacité des tueries, faisait-elle que les activités se déroulaient dans un calme apparent, le personnel ne subissant pas le stress des grands abattoirs où les cadences sont infernales. Ces conditions apportent un mieux-être animal certain, si l'on peut parler de bien-être animal dans un abattoir. Néanmoins, un plus existait en comparaison d'autres abattoirs et, dans ce cas, c'est cela qu'il faut prendre en compte puisque, pour l'instant, il n'est pas possible de faire disparaître les abattoirs.

Lors des abattages classiques, les bovins étaient conduits avec ménagement de la stabulation vers le poste d'abattage. Les employés, qui n'étaient pas poussés par des cadences à respecter, prenaient tout leur temps pour conduire les animaux. Ces derniers, dont je ne pouvais dire s'ils ressentaient ou non le stress, se laissaient mener calmement. Ils étaient conduits dans un box rotatif qui servait également pour l'abattage rituel. Une fois le piège refermé sur l'animal, un employé étourdissait les animaux en l'appliquant un pistolet à tige perforante sur la partie frontale. Les bovins tombaient aussitôt dans un état d'inconscience, une porte latérale était alors ouverte, permettant d'attacher les bovins par une patte arrière et de les suspendre avant de les saigner à la gorge. Ces opérations étaient effectuées rapidement, ce qui est important

pour laisser le moins longtemps possible les animaux dans un état comateux après l'étourdissement.

Quant aux porcs, ils arrivaient par un couloir étroit qui finissait dans un piège : un box rectangulaire ouvert sur le dessus. La porte se refermait derrière chaque porc. Un employé les étourdissait à l'aide d'une pince électrique en l'appliquant pendant un bref instant derrière les oreilles. Les cochons tombaient instantanément dans un état d'inconscience, une porte latérale était ouverte et les cochons tombaient sur une table qui permettait à l'employé d'effectuer aussitôt la saignée. Ils étaient ensuite suspendus par une patte arrière. Par nature plus criards et plus sensibles, les cochons étaient un peu plus apeurés que les bovins ou, du moins, cela se constatait plus facilement. Mais les employés faisaient le maximum pour les ménager. On pourrait me dire que le mieux qu'un employé aurait pu faire pour ces cochons aurait été de ne pas les tuer. C'est vrai, mais tant que persistera la demande en produits carnés, il y aura des abattoirs. C'est donc aux consommateurs qu'il faut s'adresser, afin que, s'ils ne veulent pas arrêter de manger de la viande, ils en réduisent au moins la consommation.

Chaque poste d'abattage était bien équipé, doté du matériel prévu pour un abattage dans de bonnes conditions de sécurité pour le personnel et de « bien-être » pour les animaux. Ainsi, le poste d'abattage des ovins était pourvu d'un piège mécanique qui permettait de coincer l'animal pour qu'il ne coure pas dans tous les sens dans le local, permettant à l'employé de ne pas rater son abattage. Ce piège servait également à l'abattage rituel pour éviter, comme cela se pratique encore, de suspendre l'animal par les pattes arrière alors qu'il est encore vivant.

Le box rotatif des bovins permettait d'effectuer l'abattage rituel dans de bonnes conditions, car à l'intérieur, des volets pouvaient se rabattre pour pratiquer au mieux leur contention, quelle que soit la taille des bêtes. Le sacrificateur musulman était muni de l'autorisation lui permettant de pratiquer un abattage rituel. La stabulation était également bien conçue avec quelques box libres et des logettes à une entrée, et une sortie. L'ensemble était pourvu d'abreuvoirs. La stabulation était accolée aux postes

d'abattage, évitant ainsi aux animaux de parcourir des distances trop longues, et aux employés un grand nombre de manipulations.

En somme chaque poste avait été bien pensé, dans le respect scrupuleux des directives réglementaires en vigueur. L'absence de stress chez les employés permet, c'est certain, de ne pas en communiquer aux animaux. Il serait préférable d'avoir plusieurs petits abattoirs à proximité des élevages où l'animal est pris en compte, plutôt que les grosses structures actuelles où l'animal vivant n'est qu'un produit qui sert à alimenter les chaînes d'abattage afin d'éviter des trous dans les cadences.

La vie misérable des coches en élevage intensif

On appelle « coche » la femelle du cochon, plus connue sous le terme de truie. Ces animaux arrivent à l'abattoir par lots entiers lorsqu'elles sont réformées, c'est-à-dire lorsqu'elles ne sont plus rentables. Certains abattoirs sont spécialisés dans l'abattage de ces dernières, ainsi que dans le commerce de leurs carcasses ou quartiers de viande. Ces coches sont élevées dans des systèmes d'exploitation industriels et intensifs : dans des bâtiments clos où la lumière du jour ne pénètre jamais. Ne vous imaginez pas une petite porcherie bien paillée, avec une mangeoire pour l'eau, une autre pour la nourriture, qu'un gentil éleveur viendrait régulièrement remplir en accompagnant ses gestes de mots tendres et affectueux. Non, les coches passent la plupart de leur vie dans des stalles, sorte de cages métalliques où elles ne peuvent bouger : seule la position couchée ou debout leur est possible. La nourriture est automatiquement déversée dans la mangeoire. Dans l'Union Européenne, près de 6 millions de truies sont enfermées par an dans des stalles métalliques de 60 cm à 70 cm de large et de 2 m de long!

D'ailleurs, dans ce cadre concentrationnaire, métallique et hermétique, l'éleveur à été remplacé par un technicien en production porcine dont la spécialisation peut être la verraterie, la maternité ou le centre d'engraissement. La verraterie est le lieu où l'on détecte les chaleurs des truies; on tente parfois de les provoquer en utilisant un robot qui pousse un verrat dans les couloirs étroits entre les cages des truies. Le technicien ne se donne même pas la peine de déplacer lui-même le porc mâle, car il faut laisser un certain temps l'animal devant les femelles, et les couloirs de ce genre d'élevage sont longs. Il existe aussi un robot qui remplace le verrat. Il passe entre les truies en dégageant l'odeur du mâle. Le mélange chimique d'une solution aqueuse est vaporisé et, comme dans la nature, la phéromone parvient au groin des truies pour engendrer la réponse attendue. La verraterie est aussi le lieu où l'on insémine artificiellement les coches, à la

chaîne et sans ménagement, en leur enfonçant une longue tige dans le vagin, avant de répandre le sperme prélevé dans des lieux tout aussi sordides sur des verrats qui ne sont considérés que comme des machines à produire du sperme.

La maternité est le lieu où sont enfermées les coches avant la mise bas. Elles sont encore et toujours prisonnières des stalles, avec un aménagement industriel et aseptisé pour l'accueil des nouveau-nés. Ces derniers naissent sur un revêtement en plastique, ajouré, pour laisser passer les excréments et les urines. Dès la sortie du ventre de leur mère, les porcelets voient l'enfer du milieu industriel de la production porcine. Leurs petits onglons se prennent dans les fentes du sol en caillebotis, sol inadapté pour eux, mais utilisé pour des raisons pratiques et d'économie de main d'œuvre. Ils ne connaîtront pas la paille, ni la sciure ni même la terre à gratter dans laquelle ils fouinent et dont leurs cousins en élevage biologique ont la chance de bénéficier. Les porcelets, dès leur naissance, ont une mère cloisonnée dans une cage métallique qui ne pourra pas se retourner pour les disperser, s'amuser avec eux ou leur inculquer quelques rudiments naturels. Ils connaîtront, dès les premiers jours, une vie non conforme à leurs besoins physiologiques. Pourtant la réglementation relative à l'élevage, la garde et la détention des animaux issue de l'arrêté du 25 octobre 1982, modifié par les arrêtés des 17 juin 1996 et 30 mars 2000, stipule bien que « l'élevage, la garde ou la détention d'un animal ne doit entraîner, en fonction de ses caractéristiques génotypes ou phénotypes, aucune souffrance évitable, ni aucun effet néfaste sur sa santé (article 2 de l'arrêté du 25 octobre 1982). » Cette exigence figure également à l'article L. 214-1 du Code rural, aux termes duquel tout animal doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. On est donc loin d'une préoccupation du bien-être animal, en raison d'une préoccupation de production à moindre coût, sous couvert des institutions scientifiques et des services de contrôles.

Dans cet univers, et en présence de leur mère impuissante, les porcelets subissent le meulage des dents (soi-disant pour éviter qu'ils ne blessent la mère lors d'une tétée trop prononcée). Mais dans un milieu naturel, ou en élevage

biologique, la mère, si elle est gênée par ce genre de problème, a la capacité de se lever et d'interrompre la tétée. Ce qu'une truie dans sa cage ne peut pas faire. L'éleveur — pardon : le technicien ou l'ouvrier porcher — sectionne la queue à vif. Là encore, on nous dira que c'est pour leur bien : parce qu'ils risquent de se manger mutuellement la queue. Ah, bon, avez-vous vu des sangliers qui se mangent la queue en milieu naturel ? Non. Ni même en élevage de plein air. Mais en élevage intensif, il y a des risques, car le confinement concentrationnaire, l'obscurité dans laquelle les porcs à l'engraissement sont plongés, l'impossibilité de pouvoir satisfaire leurs besoins physiologiques (fouiner, gratter), l'impossibilité de s'isoler, l'ennui... font que les porcs subissent un stress (avant d'atteindre un état dépressif). Il arrive alors qu'ils attrapent la queue de leurs congénères, seule activité possible. Les blessures qui en résultent peuvent être graves et provoquer des nécroses. La vérité n'est pas que l'on coupe la queue des cochons pour leur bien, mais que l'on cherche ainsi à éviter une perte financière aux éleveurs.

Sachez que les éleveurs qui pratiquent le plein air et l'élevage biologique ne rencontrent pas ce genre de problème. J'allais oublier de parler de la castration à vif des jeunes porcs. La mère, toujours prisonnière dans sa cage, est impuissante devant ce qui se passe et ne peut défendre ses petits qui hurlent de douleur. Lors d'un stage que j'ai effectué chez un éleveur de porcs sur paille, avec des bâtiments ouverts sur la lumière du jour, j'ai effectué moi-même des castrations de porcelets. Les mâles sont castrés en raison de l'odeur que peut avoir la viande à l'âge adulte ou, du moins, au poids atteint pour l'abattage qui est supérieur à 85 kilogrammes. Dans cet élevage, nous prenions le temps de faire une anesthésie locale, sans avoir besoin de mettre un casque sur les oreilles pour nous protéger des hurlements, car les porcelets ne criaient pas. Les dents n'étaient pas limées, les queues n'étaient pas non plus coupées. De plus, cette opération n'était pas effectuée devant la mère, mais dans un local approprié. Dans un élevage intensif de 1200 truies, les mutilations sont pratiquées devant la mère impuissante. Les cris des porcelets assaillent ses oreilles, et la panique s'empare des autres mères et petits. L'opérateur, lui, a un casque sur les oreilles. Il coince un petit entre ses jambes, la tête en bas, il effectue une incision sur chaque testicule, puis il les compresse l'un après l'autre de façon à faire sortir le gland. Ensuite, il coupe le canal spermatozoïque, tout cela à vif, sans aucune anesthésie, alors que cela relève d'un acte chirurgical. Selon eux, les porcelets ressentent autant la douleur de la castration qu'une piqûre de seringue!

Les porcs à l'engraissement sont appelés « porcs charcutiers ». J'ai visité un petit établissement d'élevage intensif de cette sorte dans la Somme en 2008. En entrant, je vis que trois porcs morts avaient été mis à l'écart, au dehors. Deux autres, mal en point, avaient été mis à part dans une case. Un peu plus loin, un autre était également mort et gisait sur le sol. Dans les autres cases, se trouvaient, dans le noir le plus complet, des cochons hagards, apeurés par une présence soudaine. J'ai actionné l'interrupteur qui répandit la lumière blême de quelques néons. De misérables cochons étaient parqués, nombreux, dans des cases de béton au sol en caillebotis. La saleté était répugnante. Le plafond était bas et une forte odeur d'ammoniaque brûlait les poumons. Que peuvent bien faire de leur journée ces pauvres bêtes? Rien, sinon développer des troubles de comportements, sombrer dans un état dépressif et se laisser mourir. Les queues étaient coupées, et je me disais que, dans ces conditions, la seule activité possible pour les cochons est de mordre la queue du congénère voisin.

Je rappellerai toutefois que la réglementation de l'arrêté du 25 octobre 1982 relative à l'élevage, la garde et la détention des animaux stipule que les animaux gardés dans des bâtiments ne doivent pas être maintenus en permanence dans l'obscurité, ni être exposés sans interruption à la lumière artificielle. Lorsque la lumière naturelle est insuffisante, un éclairage artificiel approprié doit être prévu pour répondre aux besoins physiologiques et éthologiques des animaux. Il est certain qu'il n'y a pas beaucoup de contrôles dans ces élevages. Pour en revenir aux stalles, elles seront interdites à partir de 2013, mais au-delà, les coches (truies) pourront malgré tout être gardées en cage les quatre premières semaines de gestation, ainsi que pendant la période de maternité

dans une cage de mise bas. Les truies sont parfois sanglées au sol, d'où elles ne peuvent bouger. Cette pratique devrait disparaître, car elle est interdite depuis le 1^{er} janvier 2007. Mais qui va contrôler cela?

Il est facile de constater le mauvais état de santé des coches à leur arrivée dans les abattoirs : certaines ne peuvent pas marcher et se retrouvent mélangées dans les lots. Elles sont appelées « mal à pied ». Les « mal à pied » concernent tous les porcs boiteux, paralysés de l'arrière-train... Les coches développent, à cause du mode d'élevage qu'on vient de décrire, des problèmes d'aplomb, d'articulation ou des faiblesses musculaires. Ces problèmes sont exclusivement dus à l'élevage intensif, on en retrouve peu ou pas dans les élevages de plein air, biologiques ou dans les élevages extensifs sur de la paille et avec de l'espace. Il y a quelques années, j'avais fait plusieurs visites d'abattoirs spécialisés dans l'abattage des coches. J'avais relevé de gros problèmes concernant la prise en charge de celles qui ne pouvaient pas marcher. Souvent jetées au bas des camions, ou tirées par un treuil électrique, accrochées au bout d'un câble métallique, parfois suspendues et poussées jusque dans la porcherie, les coches malades, blessées ou accidentées étaient malmenées et donc en situation de souffrance. Comme elles étaient dans l'impossibilité de se mouvoir, les employés avaient toutes les peines du monde à les déplacer, elles constituaient un poids pour les exploitants d'abattoirs. Peu prises en considération, elles étaient souvent maltraitées, et elles le restent. Des images filmées par une association française et allemande, dans des abattoirs de porcs français et diffusées au journal télévisé en novembre 2006 le montrent. La législation précise qu'un animal inapte au transport, blessé ou malade, doit faire l'objet d'un contrôle vétérinaire; celui-ci décide ou non d'euthanasier l'animal sur le lieu d'élevage. Or cela ne se fait pas. Si elles sont blessées et qu'un vétérinaire décide de les envoyer à l'abattoir, elles doivent faire l'objet d'un abattage d'urgence. Mais ce n'est jamais le cas, elles arrivent sans avoir été vues par un vétérinaire, sans le certificat vétérinaire d'information. Lorsque je demandai qu'on me présente le CVI⁸ pour des coches en piteux état, l'abattoir ou le vétérinaire inspecteur étaient incapables de me montrer le moindre document. Et aucun procès-verbal n'était dressé pour cette infraction. Pourtant le CVI est obligatoire pour tout animal qui arrive blessé à l'abattoir selon l'arrêté du 9 juin 2000, modifié par arrêté du 20 décembre 2000. L'animal malade ou blessé doit faire l'objet d'un diagnostic sur le lieu d'élevage par un vétérinaire qui décide ou non de son envoi à l'abattoir.

Les coches qui ne tiennent plus debout sont chargées dans les camions à l'aide de barres en fer, de treuils, tirées au bout d'un câble métallique, ce qui aggrave leurs blessures. C'est interdit, mais c'est encore pratiqué. À l'abattoir aussi, elles sont sorties des camions à l'aide d'un treuil, parfois suspendues jusqu'au poste d'abattage ou tirées par les oreilles. C'est interdit, elles doivent être tuées ou euthanasiées là où elles se trouvent, dans le camion, sur le quai ou dans la case de parcage. Je cite le passage de la Directive Européenne 93/119 : « Les animaux incapables de se mouvoir ne doivent pas être traînés jusqu'au lieu de l'abattage mais être mis à mort là où ils sont couchés ou, lorsque c'est possible et que cela n'entraîne aucune souffrance inutile, transportés sur un chariot ou plaque roulante jusqu'au local d'abattage d'urgence. » (I, 6, annexe A). Lorsque l'une d'entre elles présente des caractéristiques de blessure ou de maladie, la pratique de l'éleveur en intensif consiste à attendre qu'il y ait d'autres animaux dans le même état, pour qu'un lot entier parte pour l'abattoir. Cela sans appeler de vétérinaire et pour faire l'économie d'un transport spécial. Lors du chargement d'un camion, ces coches sont souvent placées avec les autres, si bien qu'elles sont souvent piétinées pendant le trajet par les animaux sains. Certains établissements d'abattage étaient équipés d'un petit camion qui effectuait des navettes en allant chercher les truies qui posaient problème. Cela réduisait considérablement les souffrances de ces truies, en abrégeant leur séjour en élevage.

-

⁸ CVI : Certificat Vétérinaire d'Information.

Mais cela ne se fait plus vraiment, à cause du coût, la carcasse d'une coche ne valant environ que deux cents euros; sans parler du risque d'une saisie par les services vétérinaires.

La fin des coches à l'abattoir

Dans les abattoirs, je pouvais voir des coches regroupées dans des cases d'accueil, présentant des abcès, des escarres, des cachexies, des tétraplégies, des boiteries, des prolapsus⁹, retournement de matrice... Bref, des animaux en souffrance qui auraient dû faire l'objet de soins vétérinaires, voire d'une euthanasie en élevage. Mais selon les dires d'un éleveur, les soins vétérinaires reviennent plus chers que le prix de l'animal luimême. Le calcul est donc vite fait. Il arrivait souvent qu'un éleveur envoie à l'abattoir une coche douteuse, tout en sachant qu'elle ferait l'objet d'une saisie, mais cela permet de s'en débarrasser : l'abattoir s'occupe de la mise à l'équarrissage si une euthanasie est faite.

En 1997, j'avais déjà soulevé le problème de la prise en charge des coches blessées. Dans un abattoir des Pays de la Loire, un vétérinaire souhaitait mener des actions conjointes avec l'association pour laquelle je travaillais. Mais les dirigeants de l'association n'ont jamais donné suite à la demande du vétérinaire soucieux d'enrayer la maltraitance que subissaient les coches. Le dossier était trop lourd, et puis nous aurions dérangé le Ministère de l'Agriculture, les services vétérinaires et les professionnels de la filière porcine. Le Ministère de l'agriculture, la Direction Générale de l'Alimentation plus précisément, qui avait été informée de ce dossier à la suite de mes enquêtes, n'avait pas donné suite, ni en 1997, ni en 1998, ni en 2001, ni en 2002 et ni en 2003. Pourtant, c'était un gros problème que bien des responsables d'abattoir auraient aimé voir résolu par une action radicale de la part du ministère.

L'origine du problème, outre les conditions d'élevage, vient du fait que rien n'est prévu en élevage industriel quand une

⁹ Prolapsus: glissement pathologique d'un organe vers le bas.

coche se démarque du lot en ne pouvant plus se tenir debout ou en étant blessée. On ne fait toujours pas venir un vétérinaire. Une inertie de la part des éleveurs est constatée. « On ne fait pas appel au vétérinaire. Trop cher ! On tente parfois de soigner soi-même, et il pouvait y avoir trente à soixante injections sur le même animal », me disait le vétérinaire inspecteur, écœuré des pratiques et du laxisme. La pratique voulait que l'éleveur tente de soigner lui-même la truie malade ou blessée en jouant aux apprentis sorciers. En cas d'échec, il laissait l'état de l'animal se dégrader jusqu'à l'agonie lente pour le faire partir avec un lot. Il faut également savoir qu'aucun contrôle des services vétérinaires n'est prévu dans les élevages intensifs en matière de protection animale. Seules des visites sur les installations classées sont effectuées. « On nous demande de ne pas intervenir, il y a des pressions », m'indiquait le vétérinaire.

Les responsables d'abattoirs se seraient bien passés de ces animaux qui souillent les chaînes d'abattage, me confia l'un d'entre eux. Les transporteurs ont beaucoup de mal à charger ces coches qu'ils vont chercher dans les élevages durant la nuit. Elles peuvent peser jusqu'à 250 kilos, voire 300 kilos. Il faut s'imaginer que si l'une d'entre d'elles s'écroule sur le lieu d'élevage dans sa misérable cage métallique, c'est parce qu'elle est arrivée au bout de ce qu'elle pouvait supporter, parce qu'elle n'en peut plus d'être sans cesse inséminée artificiellement et sans cesse, qu'elle devient encombrante et ne répond plus à une prise en charge classique. Tout est mis en œuvre pour, coûte que coûte, charger dans le camion cette coche incapable de marcher. Un chauffeur se plaignait d'être seul pour charger les bêtes. Il commençait sa tournée à une heure du matin. Lorsque des coches blessées étaient mises en évidence afin d'être chargées, il faisait face à d'énormes difficultés pour les emmener. Soit elles étaient chargées à l'aide d'un treuil, soit elles étaient tirées par les oreilles ou par les pattes. Son patron lui demandait de ne pas les emmener, mais les éleveurs insistaient. Cette pression est toujours d'actualité, puisque dans le dernier abattoir de coches que j'ai visité, le directeur m'a dit que les éleveurs obligent les transporteurs à prendre celles qui sont pourtant déclarées inaptes au transport en raison de leur état de

santé. De même, le directeur d'un abattoir de coches que j'ai visité récemment m'avoua qu'il était bien obligé de prendre des bêtes qui ne devraient pas arriver en abattoir, sans quoi, ses clients (éleveurs ou groupements d'éleveurs) allaient voir la concurrence, souvent vers des abattoirs plus complaisants. De plus, une baisse des approvisionnements en coches est actuellement importante, car de nouveaux acheteurs comme l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique sont plus offrants, et moins regardant dans leurs abattoirs sur la législation européenne à appliquer. C'est encore ces pauvres coches qui en font les frais. Imaginez ces bêtes qu'on a enfermées dans des cages en fer, qui n'ont jamais marché, ni fait d'exercice fortifiant leurs muscles, et qui doivent se tenir en équilibre dans les camions qui partent de Bretagne vers les pays que j'ai énumérés! Là encore, bien qu'il soit humain de comprendre le souci financier des éleveurs, pensent-ils seulement à ce qu'ils font subir à leurs animaux?

L'arrêté du 5 novembre 1996, modifié par l'arrêté du 24 novembre 1999 relatif à la protection des animaux en cours de transport précise : Art 2 – sont considérés comme inaptes au voyage : les animaux malades ou blessés. Cette disposition ne s'applique ni aux animaux légèrement malades ou blessés dont le transport ne serait pas cause de souffrances...

Le décret n° 99-961 du 24 novembre 1999 modifiant le décret n° 95-1285 du 13 décembre 1995 relatif à la protection des animaux en cours de transport stipule qu'il est interdit à tout transporteur ainsi qu'à tout propriétaire, expéditeur, commissionnaire, mandataire, destinataire ou tout autre donneur d'ordre d'effectuer ou de faire effectuer un transport d'animaux vivants si les animaux sont malades ou blessés, ou sont inaptes au déplacement envisagé ou s'il s'agit de femelles sur le point de mettre bas, sauf dans le cas de transports à des sanitaires ou d'abattage d'urgence.

La réglementation européenne (n°1/2005 CE) protégeant les animaux lors des transports renforce ces dispositions en

précisant la notion d'aptitude au transport. Sont notamment considérés inaptes au transport : « les animaux incapables de bouger par eux-mêmes sans souffrir ou de se déplacer sans assistance et les animaux présentant une blessure ouverte grave ou un prolapsus ». Avec ces réglementations, il ne devrait pas y avoir de problème. Mais tel n'est pas le cas.

Dans l'abattoir où travaillait le vétérinaire dont j'ai rapporté les propos, les abattages des porcs et des coches n'avaient lieu que le matin. Or, les camions déchargeaient toute la journée des animaux. Ce qui faisait que toutes les coches en mauvais état, à partir de midi, devaient attendre le lendemain matin avant d'être abattues. Elles étaient déchargées dans une case à part et sans possibilité d'être abreuvées. Certaines agonisaient avant leur abattage, d'autres mouraient tout simplement des suites de leurs blessures. Le vétérinaire n'osait pas euthanasier celles qui étaient mourantes, parce qu'il fallait faire ensuite face au mécontentement de l'éleveur à qui il devait justifier son acte. Sa compétence était souvent remise en cause par certains éleveurs qui voulaient tirer quelque argent des bêtes accidentées ou malades.

Dans cet abattoir de Mayenne, j'avais pu assister au déchargement de plusieurs camions. Dès le matin, le chauffeur d'un groupement avait déchargé une coche blessée qui présentait des hématomes, des escarres et un abcès volumineux survenu à la suite d'une fracture ancienne à la patte arrière. Elle était dans un état de maigreur extrême : elle avait été laissée sans soins et sans nourriture plusieurs semaines, selon le vétérinaire. On la descendit du camion en la traînant sur le sol, tirée par une patte au bout d'un câble métallique. Le sol agissait comme une râpe qui lui arrachait la peau. La pratique était courante et ne choquait personne. La coche fut euthanasiée sur place à l'initiative du vétérinaire qui avait effectué une saisie de l'animal, mais sans dresser de procès-verbal pour avoir laissé une truie dans un tel état, pour avoir transporté un animal déclaré inapte au transport et pour l'avoir déchargé au treuil. L'ensemble des faits était pourtant sujets à sanction par procès-verbaux, mais la pression et les menaces étant une chose

réelle, le risque de faire perdre le client à l'abattoir aussi, ces paramètres n'étaient pas négligés par les services vétérinaires. Il m'a été dit par un vétérinaire inspecteur : « Si je dressais des procès-verbaux, je ne ferais plus que cela!». S'ensuivit le déchargement d'une autre coche présentant un renversement de rectum qui avait été réduit, coupé et pincé. Une autre avait une paralysie arrière. Un petit cochon avait une queue nécrosée qui était tombée (blessure ancienne). Une autre coche boitait de façon prononcée. Une autre présentait des abcès multiples, des traces profondes de la ceinture d'attache qui la fixait au sol sur son lieu d'élevage et des traces d'injection importantes. Trois coches furent amenées ensemble par un transporteur, aucune ne pouvait marcher, elles étaient dans un état critique. Elles furent déchargées à l'aide du treuil. Le chauffeur attacha les coches par une patte arrière et les tira en dehors du camion en les suspendant l'une après l'autre de façon à ce qu'elles ne touchent plus le sol en les poussant, comme si elles n'étaient déjà plus que des carcasses de viande, vers la case de stockage. Par deux fois, le chauffeur déposa les coches sur un petit cochon noir souffrant et couché. Celui-ci, ne pouvant se dégager, hurlait de toutes ses forces et faillit mourir étouffé. J'ai dit au vétérinaire : « Faites quelque chose ! », et ce n'est que sur mon intervention que le petit cochon noir fut libéré. Le cochon agonisait, il resta ainsi jusqu'au lendemain matin, parce que les abattages étaient terminés ce jour-là. Malgré son état, il ne fut pas immédiatement abattu, ni aucune des coches blessées et souffrantes.

Les services vétérinaires avaient été informés par courrier des constatations effectuées sur des coches, dont certaines étaient accompagnées d'un relevé d'identité. Mais le vétérinaire m'indiqua que la Direction des Services Vétérinaires concernée suivrait, ou non, l'affaire. Ici, elle ne donna pas suite.

Des courriers ont été envoyés aux éleveurs, producteurs de porcs et groupements, à la suite des constatations et des saisies sur patte, rappelant la législation en matière de protection animale. Mais aucun changement réel ne survint. L'abattoir n'a pas intérêt à

être trop strict, sans quoi les clients vont ailleurs, vers d'autres abattoirs qui ferment les yeux, m'indiqua-t-il.

Le vétérinaire de l'abattoir avait également constaté un manque de soins dû à une malnutrition volontaire sur les lots de porcelets réformés pour raison de surproduction. Il avait noté que certains étaient en très mauvais état. Il n'était pas question pour un éleveur de nourrir convenablement des porcelets, victimes de surproduction, qui finissaient à l'abattoir accompagnés d'une prime à l'abattage volontaire pour réguler le marché. Les éleveurs industriels et intensifs ne sont pas seuls coupables; nous, les consommateurs, le sommes aussi, car pour l'équilibre de l'économie de la production porcine, il faudrait que l'on mange du porc matin, midi, et soir! Le vétérinaire me disait que sur certains lots, les trois quarts étaient parfois saisis. Sur un des lots concernés, trente-six porcelets avaient été saisis le même jour.

L'absence de contrôle en amont dans les élevages, en matière de protection animale, et le devenir des coches malades ou blessées étaient déjà préoccupants il y a plusieurs années, mais rien n'a été fait par les instances responsables. Le vétérinaire inspecteur chargé de cet abattoir a fini par démissionner tant il lui était difficile de supporter d'être seul à agir. Il souhaitait établir une ligne d'action commune avec les Directions des Services Vétérinaires et l'association, au niveau des groupements, des élevages et des collectes afin qu'on ne retrouve plus de coches en état de misère physiologique dans les abattoirs. Le vétérinaire resta seul à se préoccuper du sort des coches de réforme. « Il y a trop de pression », me disait-il, son entourage et sa hiérarchie ne le suivaient pas. Il était même considéré comme la « bête noire », car il décelait aussi des problèmes sanitaires au niveau des viandes.

Concernant les coches réformées et blessées, le directeur de l'abattoir m'avait dit « qu'elles étaient bien mieux agonisantes à l'abattoir à attendre d'être abattues le lendemain, qu'agonisantes dans les élevages sans soins », prétextant qu'elles étaient ici au calme et au repos! (... et sans une goutte d'eau à boire!).

Bien que les abattoirs reçoivent encore des coches blessées et que les conditions de chargement en élevage et de déchargement en abattoir soient à revoir, la situation s'est un peu améliorée pour les coches gravement malades. En effet, depuis la crise de la vache folle, les professionnels ont dû faire attention à l'état des animaux entrant dans les abattoirs. Si cette vigilance partielle des autorités compétentes (puisqu'il y encore des problèmes et des difficultés à dresser des procès-verbaux) a été mise en place, ce n'est pas par pitié pour ces pauvres bêtes ou à cause d'une prise de conscience des éleveurs porcins en intensif, mais parce que la crise de la vache folle a montré, et j'avais pu le constater dans les abattoirs, que des bêtes douteuses ou dites « à risque » passaient sur les chaînes d'abattage et se retrouvaient dans le circuit alimentaire. Toutefois, cela permit de faire baisser le nombre de coches « douteuses » arrivant en piteux état. Du moins, les services vétérinaires sont dorénavant contraints (pour des raisons liées à des risques d'hygiène alimentaire) de saisir les coches en trop mauvais état. Ils sont alors passés à des contrôles plus vigilants, qu'ils auraient pu faire auparavant pour des raisons de protection animale. De plus, les animaux malades sont maintenant théoriquement interdits d'abattoir. Ils doivent en principe être euthanasiés sur le lieu de l'élevage. C'est la crise de l'Encéphalite Spongiforme Bovine qui a impulsé ce changement de comportement. Mais le problème des coches ne pouvant se déplacer par elles-mêmes reste entier étant donné que les conditions d'élevage n'ont pas changé. Une inspectrice vétérinaire travaillant en abattoir m'a récemment confié qu'il y avait moins de coches en piteux état et que, dans le cas échéant, elles faisaient l'objet d'une saisie. En revanche, elle ajouta que celles qui étaient blessées n'arrivaient pas avec un certificat vétérinaire, alors que c'est obligatoire. Les coches « abîmées » peuvent être acceptées, mais l'éleveur doit justifier l'état de l'animal. Elle avoue qu'il n'est pas aisé de faire la différence entre « blessé et abîmé » et que, de ce fait, la situation n'était pas encore parfaite. On peut se demander ce que deviennent les coches malades si elles n'ont plus accès aux abattoirs. D'après la vétérinaire, il faut qu'elles soient soignées ou euthanasiées sur le lieu de l'élevage. Mais qui vérifie l'état de ces animaux, si les éleveurs ne font pas appel aux vétérinaires? Il m'a été rapporté qu'une des pratiques à laquelle les éleveurs recourent pour tuer une coche qui ne sera pas admise à l'abattoir, au risque d'un procès-verbal, consiste à injecter du vermifuge dans les poumons et de la laisser mourir.

Pour nuancer un peu ce tableau très sombre, il y avait des abattoirs où l'on se préoccupait du bien-être animal. Ils ont en effet anticipé la demande actuelle du consommateur qui souhaite que le bien-être animal soit respecté tout au long du parcours, ce qui ne sera jamais effectif, tant que des cochons seront élevés dans des élevages intensifs qui pullulent, en Bretagne par exemple. Un abattoir m'avait particulièrement surpris, puisque des installations avaient été aménagées pour améliorer le confort des coches qui ne pouvaient plus se mouvoir. Il s'agissait, d'une berce, sorte de plateau suspendu sur un rail, qui permettait de faire basculer du camion des animaux blessés et de les transporter dans le box d'attente. On pouvait les déplacer sans les faire souffrir. Cependant, je n'en avais pas vu l'utilisation. Seules des pinces électriques avaient été installées dans le box afin d'étourdir les coches sur place, au lieu de les tirer coûte que coûte vers le poste d'abattage pour les faire passer sur la chaîne. Ainsi, les manipulations semblaient largement limitées. De plus, un service de ramassage spécial avait été mis en place par la coopérative de l'abattoir. Il fonctionnait sur simple appel téléphonique, ce qui permettait de ne plus laisser les coches blessées attendre dans les élevages. De tels aménagements sont à encourager, mais le mieux serait que les éleveurs fassent intervenir un vétérinaire sur le lieu d'élevage (comme l'exige la loi), afin qu'il effectue des soins ou qu'il euthanasie l'animal malade ou blessé. Il serait également préférable, en abattoir, de tuer dans le camion les coches qui ne peuvent se déplacer. Il faut espérer une réaction ferme pour responsabiliser les différents acteurs de cette filière afin que ce problème soit réglé une fois pour toutes.

Entre la fin de 2007 et le début de 2008, lors d'enquêtes faites par une association de protection animale auxquelles j'ai participé, nous avons encore constaté des problèmes concernant

la prise en charge des « mal à pied » et des coches en question. Nous avons pu obtenir des résultats au cas par cas, les responsables étant soucieux d'apporter une action corrective, et peut-être de ne pas passer au journal de 20h, connaissant le pouvoir médiatique mais aussi toute la compétence et le sérieux de cette association.

Pour l'un des abattoirs visités en 2008, nous avons rendu compte le déchargement critique d'un porc charcutier qui ne pouvait pas marcher. Il a été soulevé par une patte avant, au bout d'un treuil, à plusieurs mètres de hauteur. Il a été sorti d'une case pour être mis dans un chariot et dirigé vers le poste d'abattage. Façon de faire assez courante, mais interdite malgré la présence des services vétérinaires. Nous avons par la suite contacté l'abattoir par courrier ce qui a permis d'obtenir un rendez-vous, puis une action corrective.

Dans d'autres abattoirs, nous avons vu des coches en piteux état qui n'auraient même pas, selon la réglementation, dû être transportées jusqu'à l'abattoir. Lors de deux contrôles effectués de nuit, nous avons pu voir que des coches incapables de marcher, couchées sur le flanc sur le bord du quai, étaient laissées toute la nuit en situation de souffrance. Elles avaient été déchargées au treuil, l'une d'entre elles avait encore la chaîne autour de la patte. Elles auraient pu arriver pour un abattage d'urgence, avec un certificat vétérinaire d'information, mais ce n'était pas le cas (selon les informations que nous avons obtenues). L'inspecteur vétérinaire ne dresse que six à sept procèsverbaux par an! Là encore nous avons obtenu un rendez-vous avec la direction, qui nous a pris très au sérieux. Des mesures concrètes ont été prises comme l'interdiction de décharger la nuit, l'interdiction d'utiliser le treuil, alors même qu'un panneau était déjà en place de longue date pour rappeler au chauffeur l'obligation de faire appel à un employé spécialisé au cas où une truie serait couchée dans le camion sans pouvoir se relever. Elle serait alors euthanasiée dans le camion. Cependant, l'animal est euthanasié avec la pince électrique qui sert normalement à étourdir

les animaux par un choc électrique. Mais beaucoup d'abattoirs, avec l'aval des services vétérinaires, utilisent la pince électrique pour tuer les coches ou les porcs en mauvais état. Pour moi ce n'est pas vraiment bien, car cela équivaut à une mise à mort par électrocution. Une injection intraveineuse pourrait être faite avec le produit T61, mais il est vrai qu'il est difficile de trouver une veine sur les pattes des porcs.

Dans tous les cas, lorsqu'une coche en mauvais état, déclarée inapte au transport, arrive à l'abattoir, elle devrait systématiquement faire l'objet d'un procès-verbal que sont habilités à dresser les services vétérinaires de l'abattoir, et cela contre le transporteur et l'éleveur. Mais, ce n'est que très rarement fait. On prend en considération les difficultés économiques que subissent les éleveurs de porcs intensifs, c'est humain. Mais prendon en considération la souffrance des animaux provenant de ce genre d'élevage? Cependant, dans un des abattoirs que j'ai visités, j'ai pu constater un renforcement des actions des services vétérinaires. De nombreuses coches étaient systématiquement saisies et euthanasiées. Des courriers étaient envoyés aux éleveurs, mais hélas, la réticence à dresser les procès-verbaux demeure. En ma présence, alors que le vétérinaire ne savait pas encore que nous étions là, il a effectué une saisie totale (sur pied) d'un verrat paralysé de l'arrière-train. Mais l'animal ne fit l'objet d'aucun procès-verbal alors qu'il était inapte au transport : il ne pouvait pas se déplacer par lui-même. Dans un autre abattoir, une coche blessée qui gisait sur le sol a été étourdie dans la case de stockage, puis dirigée vers le poste de saignée. Elle n'a pas fait l'objet d'un PV, alors que son état de détresse physiologique le justifiait.

L'amélioration, pour certains abattoirs, porte sur le fait que les animaux sont maintenant étourdis ou tués dans les camions ou dans les cases de stockage, au lieu d'être tirés coûte que coûte vers le poste d'abattage comme cela se faisait auparavant (en les traînant par les oreilles, au bout d'un câble métallique actionné par un treuil, ou à l'aide d'une barre à mine, comme je l'ai vu faire dans un abattoir de Mayenne).

Le problème reste entier, car si certains abattoirs ont fait des efforts en n'acceptant plus les animaux malades ou trop blessés, que deviennent-ils sur le lieu d'élevage? Il n'est pas fait appel à un vétérinaire et l'éleveur n'a pas le droit de les tuer luimême. Dans ce cas, que deviennent les coches en mauvais état? Sont-elles vouées à une mort lente? Il reste que si certains abattoirs étourdissent dans le camion ou pratiquent l'euthanasie avant le déchargement, cela doit se faire en présence des vétérinaires. Or ces derniers ne sont pas tout le temps présents, notamment la nuit. Les chauffeurs déchargent donc quand même les coches ne pouvant se déplacer. Ce n'est que le lendemain que le vétérinaire inspecte les animaux déchargés en son absence, et qu'il prend une décision. Le sort des coches blessées et malades n'est pas encore satisfaisant, bien que les services vétérinaires en abattoirs soient plus sévères, et il était temps. Le règlement européen (CE n°1/2005) qui a vu le jour en 2005, et qui est applicable au 1er janvier 2007, concernant la protection animale en cours de transport, est un nouvel outil juridique qui devrait permettre de donner plus de poids à l'action des services vétérinaires. Mais le problème des coches mal à pied ne sera réglé que lorsque le mode d'élevage intensif et concentrationnaire sera banni.

Pour clore ce chapitre, je voudrais vous dire combien les coches ne sont prises par les éleveurs en intensif que pour des machines à produire des porcelets qui alimentent les centres d'engraissement en porcs charcutiers. Dans un abattoir de la région Rhône-Alpes, un lot de coches se trouvait dans des cases d'attente avant abattage. J'effectuais en dernier la visite de la porcherie et de la bouverie, car il faut circuler pour des raisons d'hygiène, de la partie propre (post abattage) vers la partie sale (ante abattage). J'ai assisté à l'une des choses les plus marquantes qui soient : c'est la mise bas en abattoir, j'en ai déjà parlé précédemment. Une des coches a mis bas des porcelets dans la case, alors qu'elle se trouvait coincée par le peu de place qu'il y avait et que pouvait lui laisser les autres. La pauvre bête n'a pu faire autrement que de faire naître ces petits au milieu des autres coches, sans pouvoir s'isoler.

Le vétérinaire inspecteur m'indiqua qu'il allait euthanasier les petits, nés pour mourir! Sur mon insistance, il m'assura qu'il allait envoyer un courrier à l'éleveur en me laissant croire que ce dernier n'y était pour rien. Ce n'est pas si sûr. Savez-vous qu'il est fréquent que des coches qui sont éventrées pour en sortir les viscères laissent parfois découvrir qu'elles sont porteuses de porcelets. Pourquoi? Parce que les éleveurs inséminent plus de coches qu'ils n'auront ensuite de place pour les mettre en maternité (dans des stalles en fer). Ils font cela pour être certains de ne pas avoir un problème de rotation et un manque à gagner lié aux places vacantes. Tant pis, de ce fait, si elles portent toutes des petits. Celles qui sont gravides et en trop partiront à l'abattoir lorsqu'un lot de coches réformées y sera envoyé.

Une coche est réformée au bout de trois années de mise bas. La gestation dure trois mois, trois semaines et trois jours. La portée est en moyenne de 28 porcelets en intensif, contre 13 à 18 en bio. Le sevrage est de 21 à 28 jours, mais plus souvent 21 jours contre 6 semaines en bio. La fréquence des portées est de 2,5 par an. En bâtiment intensif, il y a au moins 20 % de perte, et très peu en plein air ou bio. En plein air, si une truie écrase un porcelet en se couchant, elle l'entend hurler et se relève aussitôt. En bâtiment intensif, la cage est si étroite, et les truies si faibles qu'elles ne peuvent pas se relever. En intensif, on mélange directement à l'aliment des facteurs de croissance. On leur donnait aussi de la farine animale jusqu'à l'interdiction de cet aliment. En bio, la farine animale était naturellement interdite, l'apport en protéine de soja étant un aliment riche. La castration des porcelets ne peut se faire après 8 jours, c'est une obligation légale. Mais en Bretagne, j'ai surpris un éleveur qui le faisait sur des porcelets de plus de trois semaines, bien entendu il avait un casque sur les oreilles pour ne pas s'abîmer ses tympans à cause des cris de douleur des porcelets. J'avais pu l'observer avant de me présenter à lui. Pas de « mal à pied » en plein air ou en bio, on ne retrouve pas non plus de coches en piteux état ne pouvant plus se mouvoir. En une année, un éleveur bio me disait qu'il n'avait pas vu un seul cas d'abcès à une patte parmi toutes ses truies. Les inséminations se faisaient naturellement par un verrat.

Et comme si le sort s'acharnait contre ces animaux de reproduction, un directeur d'abattoir me disait qu'actuellement les éleveurs économisent l'aliment. Vu l'augmentation des denrées destinées aux animaux, les coches sont sous-alimentées. Avant, lorsqu'elles faisaient l'objet d'une orientation vers l'abattoir, en passe d'être réformées, les éleveurs respectaient une période de « retape » en les alimentant davantage pour leur faire prendre du poids. Le directeur reconnaît qu'elles sont plus maigres qu'avant, j'ai pu le constater : les os de la colonne vertébrale étaient saillants sur certaines d'entre elles. La restriction sur l'aliment semble se généraliser.

Sachez enfin que les coches sont destinées à faire de la saucisse, du salami, du pâté...

Marie

Marie était une vieille femme de bonne santé, à la chevelure grise et longue. Elle portait les cheveux lâchés. Son visage buriné par le temps et ses mains trahissaient un intense travail de la terre.

Marie a toujours été agricultrice. Dès sa plus tendre enfance, elle travailla avec ses parents, et poursuivit cette activité jusqu'à aujourd'hui, à l'âge d'une retraite bien méritée. Marie ne savait pas s'arrêter, c'était le temps qui tentait de l'arrêter, en dressant devant elle maints obstacles, toujours plus difficiles à surmonter. Mais cette dame, âgée aujourd'hui de 94 années, ne se démontait pas et survivait malgré ses vieux os en continuant à travailler la terre et à s'occuper de ses bêtes. Au moment où je l'ai connue, elle possédait six vaches, quelques chiens et de nombreux chats qui se reproduisaient sauvagement. Elle vivait entourée d'animaux, de chiens affectueux, et de chats à moitié sauvages qui la considéraient comme la chef de meute. Marie était veuve. Elle habitait seule en centre Bretagne, dans un lieu-dit où il y a peu d'habitants. Elle ne faisait plus ses courses elle-même. Une jeune femme dévouée et possédant un véhicule les faisait pour elle. Marie habitait à cinq kilomètres du bourg, elle ne possédait pas de voiture, elle n'avait d'ailleurs pas le permis et, à son âge, elle ne pouvait plus s'y rendre à pied. Son mari agriculteur n'avait pas connu la mutation moderne de l'agriculture. Il est mort il y a maintenant trente ans. Cependant elle pensait le voir encore, et notamment lorsqu'il revenait accompagné des gendarmes qui le recueillaient parfois sur la route en état d'ébriété. Marie me disait que les « gens d'arme » le ramenaient souvent à la maison, car il avait la fâcheuse habitude d'aller au bourg pour se livrer à la consommation d'alcool dans un bar fréquenté. Marie se soignait avec des remèdes à elle, des plantes. Elle n'avait pas la télévision, mais elle n'avait pas non plus l'électricité. Pourtant, elle possédait un frigidaire pour y ranger sa nourriture, et après tout, un frigidaire même sans électricité, cela sert à ça!

Marie cuisinait, elle préparait des pommes de terre de son jardin, de la soupe et des omelettes grâce aux œufs pondus par les quelques poules qui vivaient comme elle, dans un lieu dégradé par l'œuvre du temps et les éléments du ciel. Notre gentille dame ne se servait pas d'une cuisinière ou d'un four pour la cuisson de sa nourriture. Lorsqu'elle m'invita dans une sorte de pièce à vivre, je fus surpris de voir une marmite bouillonnante léchée par les flammes d'un feu de cheminée. Du bois de chauffage était éparpillé sur le sol. Il ne faut pas s'imaginer de belles bûches bien rangées, il s'agissait de morceaux de troncs d'arbres pourris, de branchages. Le sol de cette pièce, qui était la cuisine, était composé de terre battue, comme dans l'ancien temps. Le sol était creusé par le va-et-vient incessant de toute une longue vie. Un tas de détritus s'amoncelait sur une table, (des assiettes, des bols, de la nourriture avariée, des journaux pourris...). Sa cuisine était un peu insalubre, pour nous autres qui vivons en appartement ou possédons une maison bien ordonnée. Des monticules de vêtements déchirés, salis par les animaux traînaient dans la boue, laissés çà et là. Tant d'objets encombrants occupaient la pièce qu'il n'y avait plus de place, juste une chaise pour s'asseoir devant... la télévision j'allais dire, non, la cheminée ouverte. Sur les murs, il n'y avait plus de fenêtres, et il n'y avait pas de porte non plus. La cuisine donnait directement sur l'extérieur et la pluie se donnait un malin plaisir à s'y engouffrer. Par mauvais temps, l'eau s'écoulait du plafond dans les parties habitables. C'était pareil pour sa chambre, qui se trouvait de l'autre côté du bâti avec l'étable des vaches, l'eau s'y infiltrait sans complexe. Des tas d'objets encombrants et des vêtements usagés traînaient partout, tout était livré à l'abandon.

Sa maison, faite de plain-pied, était devenue vétuste. Le toit n'était plus étanche, des murs s'écroulaient. Oh... Marie a bien voulu faire refaire sa cuisine avec l'aide d'un homme bricoleur de confiance, qu'elle paya malheureusement d'avance. Profitant de la vulnérabilité de Marie, cet homme qui s'avéra sans scrupule disparut sans faire les travaux.

Marie était gentille et accueillante. Pourtant, j'étais venu pour un problème de protection animale. Lorsque j'arrivai sur la propriété, je dus me glisser sous les fils barbelés qui clôturaient l'espace des animaux, qui était aussi le sien, pour tenter de la trouver. Après avoir fait le tour des lieux, je compris vite que j'avais affaire à une situation sociale critique. Au loin, dans un champ labouré, je vis une silhouette qui déambulait entre de vastes et profonds sillons de terre. C'était Marie. On m'avait parlé d'une femme de 80 ans, je ne pensais pas la voir traverser un champ retourné, suivie d'une meute de chiens. Elle avait une chevelure longue et décoiffée, une démarche chaotique, des jambes arquées, un pantalon dans les bottes et un gros pull.

Tout cela ne me permettait pas de porter mon regard sur l'apparence d'une personne classique, ni même sur une dame d'un certain âge. Bien des personnes âgées se déplacent difficilement, alors que Marie marchait sans peine dans les crevasses. Elle vint vers moi. On m'avait dit qu'elle avait un fusil, mais je n'ai rien vu de cela. Je me suis présenté, elle était ravie de ma présence, je pense qu'elle n'avait pas compris que je venais pour voir l'état de ses animaux. Je suis allé voir avec elle les animaux. Aucun ne semblait souffrir. Par contre une génisse me suivait et se collait à moi. Marie me dit alors qu'elle se comportait comme cela parce qu'elle était amoureuse de moi.

Marie me proposa un café que j'acceptai. Nous allâmes dans sa cuisine. Elle prépara le café dans une casserole noire de crasse, puis elle nettoya devant moi les tasses avec l'eau de la gamelle des chiens. Que pouvais-je faire? Me sauver en courant? Non, j'avais décidé de lui tenir compagnie en buvant le café de l'amitié. Nous nous sommes installés dehors sur deux chaises devant la maison, les tasses étaient posées sur une cuisinière toute rouillée qui ne servait à rien, sinon à remplacer une vraie table. J'ai quitté cette dame avant la tombée de la nuit en lui promettant de revenir. Ce que je fis. Un été, je suis revenu avec un ami. Nous lui avons coupé du bois pour sa cheminée, et nous avons un peu rangé. Mon ami refusa de boire un café, trop sale à son goût. Il faut dire que lorsqu'elle sortit du pain, un asticot y faisait sa vie. Mon ami, un vaillant jeune homme, osait à peine s'asseoir sur la chaise proposée par Marie. Il s'y tenait en équilibre en y posant le bout de ses fesses, prenant appui sur ses jambes. Quant à moi, je n'avais de telles réserves. Marie ne semblait pas malade, pourquoi l'aurait-elle été?

Marie était généreuse, elle voulut nous récompenser. Avec sa bêche, elle sortit du sol des pommes de terre qu'elle nous donna. Puis, elle me dit : « Un homme, il faut que ça mange, je vais vous faire des œufs », et là j'ai dit non, en prétextant que ce serait pour une autre fois. Nous ne savions pas trop si les œufs étaient frais. Mais Marie ne voulait pas nous laisser partir, elle ne recevait pas beaucoup de visite.

l'ai connu Marie parce qu'une plainte avait été déposée à l'association, concernant ses vaches qui auraient été victimes de maltraitance. Je n'ai rien vu d'anormal. J'ai rencontré Marie parce que quelqu'un lui voulait du mal, quelqu'un qui avait entendu quelqu'un, qui avait dit à quelqu'un d'autre que les vaches étaient maltraitées! Je lui avais pourtant dit, à Marie, que je venais pour ça, mais je crois qu'elle ne comprit pas bien, car elle m'accueillit à bras ouverts. Elle était une voisine dérangeante parce qu'atypique. C'est vrai, ses vaches divaguaient parfois, ses chiens aussi, de plus ils aboyaient, elle avait aussi une multitude de chats. Des gens convoitaient son terrain. Une voisine n'était pas contente parce qu'une génisse s'était retrouvée sur sa belle pelouse. Les chiens qui posaient des problèmes allaient être euthanasiés. Un marchand de bestiaux lui faisait du chantage en tentant de la voler. Il voulait acheter son taureau pour une bouchée de pain, et il menaçait de venir le lui prendre de force. Les gendarmes s'étaient déplacés plusieurs fois. Un agriculteur lui avait vendu du foin, mais il était de très mauvaise qualité. Que de gens malhonnêtes gravitaient autour d'elle!

Par la suite, j'ai pris contact avec l'assistante sociale de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole) pour voir ce qui pouvait être fait pour ne pas laisser à l'abandon cette vieille dame, qui vivait hors du temps et de tout lien social. J'ai également contacté la mairie du bourg. Marie aurait refusé les services d'une aide ménagère, ainsi que la vente au marché à bestiaux de ses bovins, car elle avait peur de ne pas recevoir le « bon prix ». Marie était devenue méfiante à l'égard de tout le monde.

Quelques années ont passé sans que j'aie eu le temps de la revoir ou de m'occuper d'elle. Habitant en Alsace, et ayant d'autres occupations, j'ai laissé les voisins et les professionnels de son secteur s'occuper d'elle. J'ai repris contact avec une dame qui se consacrait un peu à elle. J'ai donc pu avoir des nouvelles et connaître l'évolution de sa situation. Aujourd'hui Marie est dans une maison de retraite, elle ne peut plus marcher, elle vit en fauteuil roulant. Elle a 94 ans. Sa situation s'était dégradée dans la propriété où elle vivait. Le maire de la commune et l'assistante sociale de la MSA n'auraient rien fait pour l'aider. Un homme, dont je ne connais pas l'identité, appela un jour le médecin du bourg. Il se préoccupait de l'état de santé de Marie. Elle ne s'alimentait plus, et ne pesait plus que trente kilos. Elle était mourante selon le médecin.

De plus, elle avait perdu la tête, et c'est en psychiatrie qu'elle fut orientée de force pour y être soignée. Avant de s'en sortir, et bien qu'étant d'une certaine manière placée dans un cadre sécurisant, Marie a connu l'enfer car sa prise en charge psychiatrique dura trois ans : trois années d'enfermement, pour elle qui a toujours vécu en toute liberté, et constamment à l'extérieur. Il a fallu la maintenir en service fermé, car elle n'avait qu'une idée en tête: quitter l'hôpital et retourner chez elle. Souvent, avec ses affaires sous le bras, elle prenait la direction de la sortie. Mais les portes étaient closes. Lors de son hospitalisation, il lui restait quatre vaches qui ont été vendues. Une dame de la SPA la plus proche, Loudéac, réussit à placer seize chiens. D'autres sont partis vers la SPA de Saint-Brieuc, deux se seraient échappés de cette SPA et trois ont dû être « piqués », parce qu'ils n'étaient pas « adoptables » m'a-t-on dit. Il y avait une trentaine de chats, dont la plupart ont été tués à coup de fusil. Un voisin excédé aurait même crevé l'œil d'une vache à coup de fourche. Sa maison et sa propriété ont été vendues à des Anglais.

La dame qui m'a gentiment renseigné lui rend visite régulièrement en lui apportant du chocolat et des gâteaux. Il semblerait que Marie évoque les visites que je lui faisais, elle se souviendrait de moi. Cette dame m'a prié de venir voir Marie à la maison de retraite, lors de mon prochain séjour en Bretagne. Sur son lit de chambre, là-bas, elle a un chien en peluche comme animal de compagnie.

Une petite vache dans le box rotatif

Je me souviens tout particulièrement d'un abattoir qui était classé « lanterne rouge » parmi les abattoirs, et juste en face duquel se trouvait le siège de la Direction des Services Vétérinaires. Arrivé vers 5 heures du matin, je me suis présenté à un responsable. Cette personne n'avait pas de temps à me consacrer et m'a laissé visiter les lieux seul. Je me suis équipé de ma blouse, mes bottes et mon casque et me je suis dirigé vers la porcherie. Il faisait un froid glacial ce jour-là. Des cris d'animaux s'échappaient des postes d'abattage. Une intense activité régnait.

Dans la porcherie, les porcs se comptaient par centaines. Ils attendaient leur tour avant la mise à mort. Le mélange des lots ne provenant pas du même élevage faisait que les porcs, déjà stressés par le changement d'environnement et par le transport, s'agressaient mutuellement en se mordant les uns les autres.

Un employé est venu chercher un groupe de cochons. Ces derniers ne voulaient pas avancer dans l'étroit couloir qui menait au poste d'abattage. L'employé les frappait sans ménagement à l'aide d'un bâton. Il les faisait entrer un par un dans un Restrainer où ils étaient étourdis en recevant un choc électrique entre les oreilles. Les cochons étaient ensuite expulsés sur une table, un employé les suspendait par une patte arrière et effectuait une saignée sous la gorge, en principe avant que l'animal ne se réveille.

Les cochons qui ne voulaient pas entrer dans le tunnel étaient poussés au moyen d'un fil électrique qui leur envoyait des décharges. Les animaux hurlants entraient de force dans le tunnel. Certains étaient mal étourdis et c'est en pleine conscience qu'ils étaient suspendus et saignés.

L'abattage rituel musulman était pratiqué dans le local d'abattage des bovins. L'employé avait fait rentrer une vache de petite taille dans le box rotatif. Il a fait basculer le box, mais la vache, petite, se plaça mal à l'intérieur. Il fit alors plusieurs mouvements de rotation. L'animal étant toujours mal positionné,

l'employé laissa le box en position tête en bas. La tête était de travers. L'employé, alors, prit un bâton qu'il enfonça dans la gueule de la vache pour tenter par des mouvements de mettre la tête en position droite. N'y parvenant pas, il décida alors, d'enfoncer ses doigts dans les cavités orbitales des yeux de l'animal. C'est ainsi qu'il parvint à tourner la tête. Étant sacrificateur, il égorgea ensuite la vache en pleine conscience. Des employés m'ont dit que ce n'était pas la première fois qu'il s'y prenait de la sorte vu que le box rotatif était inadapté, et que personne ne lui disait rien.

Ce même jour, une vache était couchée, attachée dans un passage à l'extérieur. Avec un petit tractopelle, les employés voulurent la traîner sur le sol jusqu'au local d'abattage d'urgence. Ils avaient déjà attaché une patte arrière de l'animal avec une chaîne et étaient prêts à la tirer avec leur petit tracteur. Je me suis interposé. J'ai pu obtenir son abattage sur place, là où elle se trouvait immobile. Il a fallu que je négocie avec le vétérinaire pour empêcher la manœuvre qui allait être exécutée.

Avant de quitter l'abattoir, je m'assurai de l'état des porcs qui se trouvaient dans la porcherie pour y être abattus le lendemain. Je fis l'étrange découverte de voir deux animaux dans une caisse. Un petit cochon au regard triste, qui était blessé, avait été déposé dans un chariot roulant. Une truie avait été mise dans une caisse roulante assez étroite puisqu'elle n'avait que la place de s'asseoir. C'est dans cette position qu'elle se trouvait. Les abattages sur la chaîne des porcs étaient terminés, et les locaux, le Restrainer, le matériel avaient été nettoyés. Autant vous dire que j'ai vu rouge! Je suis allé trouver le vétérinaire inspecteur pour lui montrer les deux animaux qui n'avaient pas été pris en charge et qui devaient vivre une nuit supplémentaire, péniblement, dans l'abattoir. Le vétérinaire, dont les compétences étaient larges, mais qui se limitait à l'inspection des carcasses de viande avait bien compris mon mécontentement. Il est alors parti rechercher les employés dans les vestiaires. Il les a obligés à remettre toute la chaîne d'abattage des porcs en route pour mettre fin à la vie de ces deux animaux. Les employés n'étaient pas très contents et me jetaient des regards haineux. Ils rétorquèrent au vétérinaire, qui ne semblait pas être au courant : « Mais, on fait toujours comme cela... ». L'inspecteur vétérinaire mandaté par les services vétérinaires répliqua : « Ah, je comprends maintenant pourquoi je retrouve tant de cadavres de porcs le matin lorsque j'arrive! ».

Les poussins refusés

Il existe une autre situation dramatique, c'est celle des poussins refusés. Cette situation n'a rien à voir avec les abattoirs directement, elle concerne les couvoirs de poussins. Il s'agit de poussins d'un jour qui font l'objet d'une destruction massive. Dans un couvoir, par exemple lorsque 800 000 poussins naissent par semaine, il y en a 400 000 qui sont jetés, parce que non conformes. Si l'on fait naître des futures poules pondeuses, la moitié des poussins seront des mâles qui ne seront pas gardés. Les poussins estropiés, les naissances tardives, les œufs non éclos, les « non conformes » sont également jetés. Pendant longtemps, ces poussins refusés étaient simplement jetés vivants dans des bennes avec les coquilles vides. Dans un abattoir, en l'an 2000, un chauffeur m'avouait chercher des bennes dans un grand couvoir rempli de poussins vivants en partance pour l'équarrissage. Ce qui est interdit, car aucun animal vivant ne peut entrer dans un centre d'équarrissage. J'ai fait une enquête auprès du couvoir en question qui refusa de me laisser visiter les lieux. Le directeur m'indiqua que les poussins refusés passaient dans le système d'aspiration sur lequel trois coudes avaient été installés, censés tuer les poussins au passage.

Dans d'autres couvoirs, les poussins sont jetés dans des poubelles qu'on entasse l'une sur l'autre afin de les faire mourir par écrasement. Dans d'autres encore, les poussins sont enfermés dans des sacs où ils meurent d'étouffement. Il existe des établissements où l'on tue les poussins en les mettant dans des caissons sous vide d'air dans lesquels on injecte parfois du gaz carbonique. D'autres possèdent des broyeurs qui, comme leur nom l'indique, broient les poussins. D'autres encore possèdent des rouleaux écraseurs : les poussins passent entre deux cylindres qui les écrasent et leur assurent la mort. Dans tous les cas, bien qu'atroces, la loi exige un appareil qui correspond à « un dispositif mécanique entraînant une mort rapide », conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 12 décembre 1997. Donc,

le broyeur et les rouleaux écraseur. Pour que leur mort soit la plus douce possible, la méthode du caisson avec injonction de CO² serait préférable pour ces millions de poussins dont se débarrassent les couvoirs.

Dernier sursaut d'un veau

Dans un abattoir de Bretagne qui abattait des veaux provenant d'élevages en batterie (élevés les uns à côté des autres dans des cases en bois si étroites qu'ils ne pouvaient pas se retourner et étaient condamnés à garder toujours la même position), j'assistais aux égorgements de l'abattage rituel juif. Les veaux empruntaient un chemin d'amenée bien aménagé qui montait progressivement vers un piège de contention mécanique. Ce piège était fixe, en forme de case, il était en inox et en plastique blanc. Les veaux étaient saignés debout. Tandis qu'une mentonnière relevait la tête des veaux, le sacrificateur juif les saignait en passant son couteau par-dessous la gorge. Il était équipé d'un couteau extrêmement tranchant. Entre les saignées, il passait son temps à l'entretien du couteau. Le piège de contention debout était moins stressant pour les veaux. Néanmoins après la saignée, on pouvait se rendre compte de la façon et de la durée que mettaient les veaux à mourir en se débattant, après l'égorgement, de toutes leurs forces.

Durant la journée réservée à l'abattage rituel, c'est avec dégoût que l'ensemble du personnel travaillait. Selon ses dires : « Cela s'apparente à un massacre ». Tels sont les propos tenus par des bouchers professionnels. Ils me disaient ne pas comprendre pourquoi cette forme d'abattage est encore autorisée. Ils préféraient, de loin, l'utilisation d'un procédé d'étourdissement avant la saignée, car selon leurs expériences cela fait moins souffrir les animaux.

Après avoir été saigné par le sacrificateur, et alors que la porte latérale du piège avait été ouverte trop tôt, un des veaux s'est relevé alors qu'il agonisait et s'est mis à courir en direction de la chaîne d'abattage où les employés étaient postés. Il a fallu lui sauter dessus pour l'intercepter. La bête fut ramenée devant le piège pour y être suspendue par une patte, alors même qu'elle n'était pas encore morte. Le veau avait été suffisamment égorgé, mais avant de perdre suffisamment de sang pour s'évanouir, il

avait trouvé la force de tenter d'échapper à sa situation en voyant la porte du piège ouverte. Cela prouve qu'une bête saignée sans étourdissement ne meurt pas tout de suite. Les autres veaux se débattaient aussi beaucoup dans le piège après l'égorgement. Étant prisonniers du piège, ils donnaient des coups de pattes contre les parois.

Le plus consternant était l'attitude du sacrificateur, car lorsque le veau sortit du piège en courant, il ne bougea pas d'un pouce, ne manifesta aucune émotion, n'eut pas même le réflexe d'attraper le veau. Impassible, indifférent, il a continué à s'occuper de son couteau, à l'affûter, alors que le veau passait devant lui. La responsable et les employés étaient dégoûtés. L'activité rituelle représentait 25% de l'activité de cet abattoir sur les 62 400 veaux abattus l'année précédente.

Des hurlements de porcs

Dans un abattoir de Bourgogne, l'étourdissement des porcs s'effectuait en pleine infraction, et sans que quiconque soit inquiété par les autorités compétentes présentes dans l'abattoir. À mon arrivée, j'assistai à l'étourdissement des porcs. Ceux-ci étaient conduits hors des stabulations par un large chemin d'amenée qui traversait la cour vers le local d'étourdissement. Ils y étaient entassés par dizaine et étourdis, sans piège d'immobilisation, à l'aide d'une pince électrique utilisée manuellement. Les porcs étaient étourdis et suspendus par la même personne, cependant, elle les étourdissait deux par deux (ce qui est interdit). Lorsque le premier s'effondrait, l'employé en étourdissait un autre dans le lot mis en place dans la case d'abattage. L'employé se saisissait d'un crochet pour enchaîner l'un des deux cochons afin de le suspendre, mais il avait beaucoup de mal, car la panique s'emparait des autres qui piétinaient ceux qui venaient d'être étourdis et qui gisaient sur le sol. Il fallait tenter de les dégager pour faire de la place. L'agitation était telle que l'employé devait s'équiper de protège-tibias. Non seulement la procédure était incorrecte, mais en plus l'employé perdait du temps en ne se pressant pas et en discutant avec d'autres employés. De façon générale, il s'écoulait trop de temps entre l'électronarcose et la saignée, alors que cela doit être réalisé le plus tôt possible et avant que l'animal ne reprenne conscience. Plusieurs cochons se réveillaient pendant la saignée: en effet, lorsque j'effectuais le test occulopalpébral, certains cochons clignaient des yeux et suivaient mon doigt du regard. L'étourdissement n'avait servi à rien.

Les vétérinaires et les techniciens vétérinaires travaillant dans l'enceinte de l'abattoir semblaient ne pas s'en préoccuper. Le responsable m'a même demandé ce que je pensais de l'abattage des porcs. Je lui avais répondu que l'électronarcose était insuffisante, qu'il fallait étourdir les porcs un par un et les saigner immédiatement. Mais l'activité s'est poursuivie de la même façon jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de porcs.

L'abattage des porcelets se déroulait d'une façon identique. Étourdies deux par deux, les petites bêtes donnaient l'impression d'agoniser au sol tant elles s'agitaient. L'employé, muni de sa pince électrique devait leur courir après et pratiquement leur sauter dessus pour pouvoir les étourdir. Affolés, les porcelets couraient partout, parfois jusque dans le local d'à côté. Une fois suspendus, ils s'agitaient énormément et, même saignés, bougeaient encore. Certains tombaient en se décrochant, se vidaient de leur sang dans le bac de récupération du sang ou directement sur le sol.

L'étourdissement des porcs et des porcelets était extrêmement critiquable. Il n'était pas difficile, pour les services vétérinaires, de faire procéder à un étourdissement individuel, suivi de la saignée, en prenant les porcs un par un. Pour l'abattage rituel des veaux et ovins, les animaux étaient suspendus vivants avant la saignée. Le responsable de l'abattoir m'avait dit que la direction des services vétérinaires le savait, qu'elle était au courant et qu'elle n'avait jamais rien dit, alors pourquoi devrait-il faire autrement?

Dans un petit abattoir de Bretagne, je suis rentré par ce qui me semblait être une remise ou un vestiaire où étaient entreposés des caisses, du matériel, des affaires de bureau, des papiers. C'était humide. On s'échangeait du poisson et on ouvrait une bouteille de cidre. Mais en fait, je crois qu'il s'agissait des bureaux. Dans la salle d'abattage, ce n'était pas mieux. On pouvait y circuler en habit civil. C'était d'une grande insalubrité : du papier brûlé, du matériel sale était entreposé, des lattes de bois... Je ne sais pas si cet abattoir est encore en fonction, mais des bâtiments en construction étaient visiblement destinés à une mise en conformité.

L'abattage des porcs était à la hauteur des lieux, c'est-àdire plus que catastrophique. À mon arrivée, je vis dans la porcherie un porc blessé à l'arrière-train. Il était en position assise et avait perdu beaucoup de sang. J'assistais à l'abattage de cinq porcs. Deux employés ont rentré trois cochons dans un petit local. L'un a présenté la pince d'étourdissement sur la tête d'un cochon. La bête hurlait de douleur pendant l'électronarcose, car l'intensité du courant n'était pas assez forte pour effectuer un électrochoc. L'application de la pince durait longtemps. Voyant le cochon souffrir, j'ai crié pour que les employés arrêtent d'appliquer la pince inefficace. L'un d'entre eux est alors allé chercher un tuyau pour arroser d'eau les cochons. On a repris la pince pour continuer l'anesthésie de celui qui avait été assommé par les chocs électriques, mais encore tout à fait conscient et souffrant.

Cela allait un peu mieux, l'eau permettant une meilleure transmission du courant. Toutefois, l'électronarcose était inefficace, les cochons hurlaient et s'agitaient sous les décharges électriques. Suspendus par une patte arrière pour être ensuite saignés, ils n'étaient pas vraiment étourdis, leurs yeux étaient grands ouverts, regardant ce qui se passait autour d'eux, voyant le tueur s'approcher avec son couteau, et pratiquer la saignée. Le test occulopalpébral confirmait que les animaux étaient encore conscients.

Un employé est ensuite allé chercher celui qui était blessé, en le traînant par les deux pattes de devant. L'étourdissement de ce dernier fut effectué dans les mêmes conditions.

Dans un autre petit abattoir de Bretagne, l'abattage des porcs était également plus que critiquable. En raison de travaux, la porte d'accès au poste d'étourdissement était condamnée. Les employés faisaient entrer les porcs par l'intérieur, c'est-à-dire qu'ils traversaient la salle de dépouillage. Avec des planches et des palettes, on avait obstrué les endroits où les bêtes ne devaient pas aller. Toutefois elles passaient entre les carcasses, allaient se coincer sous le bac d'eau chaude et sautaient dans le bac d'égouttement du sang. Les employés avaient beaucoup de difficulté à mener les cochons jusqu'au poste d'étourdissement. Cinq petits cochons avaient été conduits dans l'étroit local d'étourdissement et de saignée. Quatre d'entre eux ont été tués. Le cinquième, un cochon appartenant à un particulier, était resté dans le local sans être abattu pendant une heure. Celui-ci avait assisté aux abattages de ses congénères et s'était réfugié dans un coin du local. Il tremblait de tout son corps, sans oser bouger tellement il avait peur. J'en garde une image assez triste, tellement on pouvait lire la peur dans l'attitude de repli de cet animal. J'ai envie de dire ici: « Mais comment peut-on faire cela? »

Dans l'étroit local, les employés avaient fait rentrer dix cochons alors que pour travailler dans de bonnes conditions cinq aurait été un grand maximum. Un employé s'était muni d'une pince électrique dont je n'avais jamais vu le modèle, mais qui datait de Mathusalem. Une longue barre en fer avec au bout des cosses en laiton fixées sur un support métallique en V. L'intensité de la pince était très faible, on me l'a confirmé en me disant que l'on pouvait la toucher avec les mains sans rien risquer. Aucun numéro d'agrément n'y figurait, pas même le type et la marque de la pince. Lorsque le responsable se servait de la pince pour étourdir les animaux, il tentait d'immobiliser les porcs dans un coin et plaçait celle-ci convenablement, mais malgré cela les bêtes restaient insuffisamment étourdies. Par contre, l'employé, lui, plaçait la pince n'importe comment, dans la gueule, sur le côté ou sur le groin. De plus, les cochons affolés montaient les uns sur les autres, au point que parfois celui qui subissait l'électronarcose se sauvait. Ce qui faisait que l'employé ne savait plus sur lequel il avait commencé l'étourdissement. Les cochons recouvraient complètement celui dont l'employé était en train d'effectuer l'étourdissement, si bien qu'il ne voyait pas ce qu'il faisait au risque d'électrocuter les autres et de faire n'importe quoi avec la pince. L'électronarcose durait de quarante secondes à plus d'une minute. Les porcs étaient mal étourdis, et subissaient des douleurs dues aux décharges électriques. Ils reprenaient connaissance dés la suspension et étaient conscients pendant la saignée. J'ai effectué le l'inefficacité occulopalpébral confirmait test qui l'étourdissement.

Les abattages des porcs étaient effectués dans de mauvaises conditions. Je m'étais rendu compte de la médiocrité des tueries; les employés en furent irrités et m'invitèrent à le faire moi-même pour me rendre compte de la difficulté. Je mis en avant le fait que cela n'était pas mon travail et de toute façon avec une pince aussi inefficace ce n'était même pas la peine d'y penser.

Des chevaux qui attendent

C'était en région parisienne, il y a plusieurs années. Je me rappelle les deux étables. Les chevaux étaient attachés de chaque côté d'un large abreuvoir en béton. Au-dessus, du foin était fourni pour les chevaux séjournant plusieurs jours. Les abreuvoirs étaient sans eau, l'un était sale avec des gravats dedans, quant à l'autre, le robinet d'eau était cassé et rouillé.

J'en ai parlé au directeur, lui signalant que cela avait été constaté par une association allemande, lorsque des personnes avaient observé, à l'issue du déchargement d'un convoi de chevaux qu'elles avaient suivi, que les animaux n'avaient pas été abreuvés alors qu'ils avaient effectué un long parcours. Le directeur, qui ignorait le mauvais état du matériel d'abreuvement, a alors téléphoné au responsable des arrivées de chevaux et à celui de l'entretien, pour régler le problème.

Les chevaux sont généralement déchargés la nuit du vendredi à 2 heures du matin. Étaient en attente dans les stabulations : deux chevaux, un âne et un poney. Les chevaux étaient conduits par un couloir dans un piège, avec une ouverture latérale, pour sortir l'animal après étourdissement au matador. L'abattage des chevaux avait essentiellement lieu le lundi, mais également le jeudi. Les chevaux peuvent très bien séjourner une semaine en stabulation, ils reçoivent du foin pour nourriture.

Dans cet abattoir, les bovins étaient rituellement abattus dans un box rotatif de marque FACOMIA type F4 1992 AGR 306 GB. Quant aux veaux, ils étaient égorgés dans le box rotatif des gros bovins. L'appareil a subi une modification depuis août 1997, pour adapter l'appareil aux veaux. Il n'y a à ce jour toujours pas de changement d'agrément. Cette amélioration est intervenue à la suite d'une visite des services vétérinaires il y a plusieurs mois. Auparavant tous les veaux étaient suspendus conscients avant la saignée. Lors d'un courrier des services vétérinaires pour la remise en conformité, que m'a lu le directeur, il était précisé d'une façon curieuse pour une autorité ayant compétence (même le directeur

en a ri) : « La suspension des veaux est une infraction que pourrait relever la société de protection des animaux d'abattoirs! ». Autrement dit, il était demandé au directeur de se mettre en conformité seulement parce que l'association de protection des animaux d'abattoirs pourrait s'apercevoir de l'infraction!

Un local équipé pour les abattages d'urgence était accessible aux camions. Les animaux ne pouvant marcher étaient sortis à l'aide d'un treuil et sont ensuite tués. Si l'un des animaux souffre beaucoup, ils l'abattent immédiatement (4 à 5 bêtes par semaine). Un jeune bovin famélique gisait mort dans la cour ; il avait été amené en abattage d'urgence par la personne qui effectue un ramassage des bêtes de réforme, mais il était mort dans le camion.

Pour l'Aïd-el-kébir (sacrifice du mouton par les pratiquants musulmans): 2000 moutons ont été égorgés l'année précédente. À l'intérieur de l'abattoir, ce sont des sacrificateurs qui tuent. À l'extérieur, des parcs provisoirement aménagés sont à la disposition des particuliers qui égorgent eux-mêmes les animaux. Une partie des moutons est achetée sur place, mais pour le reste, les musulmans emmènent leurs moutons les pattes ficelées dans les coffres des voitures. Cette journée requiert de la part du directeur une organisation considérable et qui dépasse le déroulement d'une activité normale. Les musulmans viennent en voiture, ce qui crée des problèmes de circulation. Par ailleurs, des scènes d'atrocité se déroulent aux yeux de tous et font l'objet de plaintes de la part de civils à la mairie, qui se trouve en face. Le directeur ne souhaite pas organiser l'Aïd-el-kébir l'année prochaine. Il se sent seul pour cette journée, alors qu'on lui demande de faire de gros efforts et qu'on ne lui en donne pas les movens.

L'abattoir abat en grand nombre des animaux de réforme. Un grossiste est installé dans la même ville. De nombreux animaux de réforme en provenance des marchés arrivent tous les jours suivant les achats effectués régulièrement sur les différents marchés (Arras, Nancy, Rethel, Sancoins...). Des camions de Bretagne arrivent également à l'abattoir, chargés de bêtes de réforme. Dans les lots, on peut voir des bovins en très mauvais santé et en état de misère physiologique avancé. Pour les camions

de Bretagne, il semble que des courriers ont été envoyés aux personnes concernées, grossistes, et services vétérinaires afin que des contrôles et des tris soient effectués à la source, pour éviter des souffrances qui se traduisent souvent par des agonies menant à la mort lente des vaches réformées. Pour les bêtes arrivant des différents marchés des alentours, les services vétérinaires constatent également la présence d'animaux en état de misère physiologique avancé, d'animaux qui n'ont pas été abreuvés depuis plusieurs jours, d'animaux qui souffrent de leurs blessures.

De nombreuses saisies partielles, totales et sur pied sont effectuées. Les services vétérinaires de l'abattoir s'insurgent, ils ont écrit à leur direction, en donnant les adresses des éleveurs qui méritaient d'être poursuivis, car outre les mauvais soins que font endurer les intermédiaires des fermes aux abattoirs, beaucoup d'animaux présentent des pathologies dues à une absence de soins. Les animaux sont délaissés plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Pour autant, les procès-verbaux sont rarement dressés. L'absence de contrôle des services vétérinaires et de répression sur les marchés aux bestiaux, favorisent le non-respect des règles de protection animale dans les fermes, sur les marchés, dans les transports, et pendant les séjours entre les intervenants avant l'abattoir.

Cet abattoir se sent montré du doigt en raison des bovins de réforme qui y sont abattus. Pourtant, c'est le type d'activité qu'ils avaient choisi de pratiquer. De grandes marques de viande viennent s'y approvisionner, et les grossistes en boucheries hallal également. Au déchargement, des bovins tombent d'épuisement sur le quai. Pas question de prendre la pile électrique, me dit le directeur, nous avons un bouvier qui s'en occupe. Il prend un seau d'eau, fait boire l'animal et au bout d'une demi-heure, celui-ci se relève. Ce qui prouve bien que les animaux ne sont pas abreuvés sur les marchés, dans les centres de rassemblement, et pendant les transports.

Des bovins sont abattus au pistolet Matador dans les camions et saisis sur patte, tant ils sont en état de dégradation et de souffrance extrêmes ; ils sont emmenés par des chevillards en abattage d'urgence et toujours au dernier moment. Par contre, ce matin, une flaque de sang teintait le sol des stabulations des

chevaux. Je me suis renseigné, on m'a dit qu'un bovin qui ne pouvait plus marcher au sortir d'un camion avait été tiré au treuil, le plus près possible du poste d'abattage et a été ensuite tué dans les stabulations des chevaux. Il faut savoir qu'un treuil a été installé pour tirer les bêtes de réforme qui se trouvent dans le couloir d'amenée et qui tombent d'épuisement.

Le directeur me dit que, normalement, ils auraient dû partir du quai, étourdir la bête au Matador et ensuite la tirer avec le treuil vers le poste d'abattage. C'est d'ailleurs plus logique et plus facile, et c'est ce qu'il souhaite, a-t-il ajouté. Mais, le vétérinaire n'aime pas cette façon de procéder en raison des problèmes d'hygiène que cela pourrait poser! En fait, le technicien vétérinaire m'a dit qu'ils ont procédé ainsi ce matin, étant donné que l'animal « est plus maniable vivant que mort »! Il faut dire également que de nombreuses personnes téléphonent à l'abattoir et à la mairie, en traitant d'assassins et de bourreaux le personnel de l'abattoir, qui abat les bêtes sur le quai. Il faut savoir que le centre de tri postal se trouve juste en face. Ces personnes sensibles qui se trouvent là ne savent pas faire la différence entre le fait d'abréger les souffrances d'une vache sur le quai de déchargement et l'horreur d'une mise à mort standard qui se dissimule derrière les murs de l'abattoir.

Le directeur est très embêté par ce problème. Il aimerait très sincèrement ne plus recevoir d'animaux qui mériteraient d'être abattus par un vétérinaire, soit à la ferme soit sur le marché.

Il est à signaler qu'un bouvier qui s'était montré extrêmement brutal avec les animaux avait été dénoncé par des personnes extérieures. Il a été réprimandé et changé de poste.

Infractions en abattage rituel

Dans un abattoir près de Paris, dont le responsable s'était converti à l'islam, tous les animaux étaient abattus selon le mode rituel, y compris ceux qui, précisément, n'étaient pas destinés à l'abattage rituel. Ce qui est interdit, car les animaux destinés à l'abattage classique doivent faire l'objet d'un étourdissement préalable, juste avant la saignée. Pire encore, le matériel d'étourdissement avait été enlevé et proscrit, car il avait été déclaré « impur ». Dans cet abattoir, un jeune technicien vétérinaire s'était opposé à un abattage barbare. En effet, une personne voulait tuer un bovin selon le mode opératoire de son pays, en lui sectionnant les tendons des pattes à l'aide d'un couteau pour le faire tomber au sol et l'égorger par la suite. De plus, les bovins étaient suspendus par les deux pattes arrières avant d'être égorgés rituellement. L'abattoir, connu des services vétérinaires, existait alors qu'il n'avait aucun agrément administratif. Il n'avait théoriquement pas le droit de fonctionner. Pourtant, les activités se déroulaient au quotidien, avec la présence d'un technicien vétérinaire.

Voici encore d'autres cas d'infractions relevées, concernant l'abattage rituel dans un abattoir du sud-ouest de la France. Il s'agissait d'infractions commises lors de l'abattage rituel musulman. En effet, après avoir mis une quinzaine de moutons dans la case où avait lieu l'abattage, l'employé les suspendait un par un par une patte arrière. Un stock tampon de moutons se créait, car l'égorgeur prenait tout son temps pour les saigner. Non seulement, l'infraction était caractérisée par la suspension des ovins mais, de plus, plusieurs moutons en attente la tête en bas se débattaient pour se dépêtrer de cette situation.

À mon arrivée, l'abattage rituel des veaux avait été interrompu. Après avoir demandé des explications, le directeur de l'abattoir m'indiqua évasivement qu'un sacrificateur venant de Nîmes devait arriver. Comme je le questionnais encore, il m'avoua que celui que je venais de voir n'était pas en possession de

l'autorisation officielle de sacrificateur, et que par conséquent il n'avait pas le droit d'égorger les veaux.

Dans un autre abattoir, du Puy-de-Dôme, il en était de même concernant l'abattage rituel musulman. Les moutons étaient suspendus par une patte arrière à plusieurs mètres du sol, le rail de suspension étant très haut. Les moutons étaient égorgés loin de l'enclos de départ. Ils se débattaient tout au long du parcours. De plus, le poste de saignée était très en hauteur. Les deux sacrificateurs n'étaient pas en règle concernant leur agrément. Ils n'avaient pas d'autorisations délivrées par les grandes mosquées agréées ou par les préfectures. L'un deux, lorsque je lui demandai s'il pouvait me montrer son agrément, me dit qu'il n'en avait pas besoin puisqu'il était imam, que cela était suffisant et que je devais aller me faire voir!

En abattage classique, l'employé était seul à effectuer l'acheminement, la suspension et l'étourdissement. Il accrochait les moutons sur la rampe de montée, se saisissait de la pince électrique qu'il appliquait en même temps que les moutons étaient tirés en hauteur par la rampe. Dans l'ensemble, les moutons étaient suffisamment étourdis, mais certains avaient tendance à se réveiller une fois arrivés au poste de saignée, qui se trouvait très loin du poste d'étourdissement.

Quant à la formation obligatoire du personnel concernant la protection des animaux au cours de l'abattage, rien n'avait été mis en place, ainsi que me l'ont dit les employés eux-mêmes. La réponse du bureau de la protection animale du Ministère de l'Agriculture concernant cet abattoir fut laconiquement administrative : « Les problèmes d'hygiène de l'établissement sont prioritaires sur la protection animale, aucune action ne pourra être prise par le Bureau de la Protection Animale. Les manquements à la protection animale sont imputés à un employé qui mettrait de la mauvaise volonté. Les conséquences d'une fermeture seraient trop importantes pour la situation économique générale ». Sans commentaire!

Un chariot de lapins blancs

En Moselle, la visite d'un abattoir de lapins et de l'élevage attenant à l'abattoir s'était révélée pitoyable. La production en tuerie était de 8000 à 10000 lapins blancs par semaine, provenant d'élevages intensifs de Bretagne, de Hollande et de la région. 1000 lapins par semaine provenaient de l'élevage personnel du propriétaire de l'établissement. Les lapins, arrivés par camion, étaient entassés dans des caisses en plastique très basses, les unes sur les autres. Lors de l'abattage, l'employé attrapait un des lapins dans la caisse, et plaçait la tête de l'animal sur une petite table où se trouvaient des broches électriques: deux broches qui, en entrant en contact avec la tête, provoquaient l'électrocution de l'animal. Le choc électrique provoquait des résultats différents suivant la manière dont l'employé s'y prenait. On pouvait d'ailleurs voir certains lapins suspendus se débattre beaucoup. Il fallait alors les saigner immédiatement, et un peu plus que les autres. Le propriétaire m'indiqua recevoir la visite régulière des services vétérinaires. L'appareil à électronarcose, qui doit toujours être agréé avant sa mise en service, n'était pas pourvu de la plaquette mentionnant la date et le numéro de l'agrément. Le directeur de l'abattoir n'avait pas les papiers qui m'auraient prouvé que l'agrément avait été bien donné. L'appareil avait été installé par un électricien, mais le directeur m'avoua que l'appareil n'avait pas reçu de procédure d'agrément. Pourtant, comme il me l'indiqua, les services vétérinaires visitaient régulièrement son abattoir, certainement pour l'hygiène et la salubrité des viandes, mais à l'évidence pas pour la protection des animaux. Le directeur m'avoua aussi que toute la matinée, l'appareil électrique était tombé en panne, et que cela les mettait dans une situation de crise, car une commande devait partir à 14 heures.

Lors de ma visite, la machine est d'ailleurs une nouvelle fois tombée en panne. Le directeur décida alors d'arrêter les abattages et d'apporter l'appareil chez un électricien. Naïvement, je pensais que les lapins allaient rester dans les caisses en attendant la réparation de l'appareil. Mais alors que je réécris cette histoire, je me rends compte qu'après ma visite, les abattages ont dû reprendre sans étourdissement préalable, c'est-à-dire en saignant les lapins directement. Cela me paraît tout à coup évident : on n'aurait pas laissé les lapins sans boire et sans manger dans les caisses en attendant la réparation du matériel, alors que la commande de 14 heures devait être honorée.

Au moment où j'arrivai à l'abattoir, une employée revenait de l'élevage qui se trouvait à proximité. Elle se dirigeait vers le local d'abattage avec un chariot métallique (une sorte de grand caddie) rempli de lapins (il y avait trois à quatre couches de lapins vivants, superposés les uns sur les autres). Le Directeur, un peu gêné, me dit que d'habitude, il lui demandait de les mettre dans deux chariots! Comme par hasard, alors que j'étais là, elle n'avait pas suivi ses recommandations. Ces lapins restèrent entassés dans le chariot au moins une heure. Je m'aperçus que ceux qui se trouvaient tout à fait en dessous étaient écrasés, compressés contre les grilles métalliques. Des lapins avaient les yeux qui leur sortaient véritablement des orbites. Il était inutile d'être pourvu d'une âme sensible pour lire la détresse et juger préjudiciable la situation que vivaient ces lapins. Je suis allé demander au directeur de faire décharger (immédiatement) ce chariot. Pendant ce temps, ce dernier, qui n'avait pas l'apparence d'un être sans cœur, me fit visiter l'élevage.

À notre retour, cinq lapins étaient morts au fond du chariot qui avait enfin été vidé de son contenu. Le directeur me dit que ce n'était rien, que c'était habituel et sans gravité. Il se justifiait en disant qu'il s'agissait de lapins de réforme qui seraient morts de toute façon. Je lui ai répondu que cela, de toute façon, ne se faisait pas. Il m'a assuré qu'on ne procédait pas de cette manière d'habitude. Cela paraît peu probable puisque cette façon de faire semblait coutumière, et que c'était moi qui me suis inquiété du sort des animaux. Lui jugeait cela sans importance. J'ai donc eu du mal à le croire. Manifestement, aucune considération pour ces petites bêtes n'émanait de la part des employés. J'ai aussi vu que, sans ménagement, des lapins qui se trouvaient sur une caisse en hauteur avaient été jetés vers d'autres caisses en contrebas.

Lors de la visite de l'élevage de type intensif, j'observai une multitude de cages alignées dans un bâtiment au plafond assez bas, avec un nombre important de lapins par cage, laissant ainsi peu de place pour chaque animal. Je vis que le sol grillagé des cages provoquait des blessures aux pattes et de l'inconfort. Il n'y avait pas d'éclairage naturel. Le directeur m'assura que durant les deux dernières semaines de vie, un lapin par cage est enlevé, ceci afin que les animaux gagnent du poids, tout en reconnaissant qu'ils se sentent aussi un peu mieux avec cet espace supplémentaire. Au total, ils sont engraissés pendant trois ou quatre mois. Quant aux lapines reproductrices, elles donnent des petits durant une année. Lorsqu'elles sont abattues, elles ne sont plus bonnes pour la consommation. Ce qui explique le manque de considération que j'ai constaté à leur égard : on les empile dans un chariot métallique, en ne leur épargnant aucune souffrance, puisque les lapines de réforme n'ont pas de valeur marchande. J'ai également pu constater les blessures aux pattes dues au grillage qui revêt le sol de leur cage. Faute de ne pouvoir ronger, leurs incisives sont extrêmement longues et provoquent des blessures dans la bouche. Certains lapins perdaient leurs poils par plaques entières. Enfin, leur charpente osseuse est si misérable, qu'ils semblaient pouvoir se casser comme du verre. Amis consommateurs, pratiquement 100 % des lapins sont élevés ainsi.

Un chien dans un fossé

Un jour, alors que j'étais en déplacement dans le Finistère, je fis une drôle de rencontre sur le bord de la route. Après avoir visité un abattoir, je cherchais mon chemin en voiture. Je fus amené à faire un demi-tour sur un petit croisement. Après une manœuvre bien exécutée, j'allais reprendre ma direction quant une forme aux taches blanches attira mon regard vers le fossé. C'était un chien, apparemment mort.

Quoi de plus banal qu'un chien mort au bord d'une route, qui aurait été renversé par une voiture? Tellement banal que le conducteur de la voiture qui me précédait n'avait pas jugé utile de vérifier l'état du chien. Pour ma part, il fallait que je m'en rende compte. Il était étalé dans le fossé, maigre, et semblait bien mort. Mais quand je me suis penché sur lui, il m'a surpris en remuant sa queue en signe de contentement. Il semblait heureux de voir quelqu'un, mais il était dans l'incapacité de se lever. Ce chien avait dû marcher durant plusieurs jours sans s'alimenter et avait dû tomber d'épuisement dans ce fossé.

Lorsque je lui demandais ce qu'il faisait là, il remuait encore plus la queue. C'était émouvant. Je pris une couverture pour l'enrouler et je le mis dans ma voiture. Je partis en direction du centre-ville à la recherche de la mairie. Après avoir fait plusieurs fois le tour du centre, j'ai enfin trouvé l'établissement administratif. Je suis rentré avec le chien et j'ai demandé à la secrétaire d'accueil quelle était la démarche à suivre lorsque l'on trouve un chien. Elle me demanda tout simplement, sans y jeter un coup d'œil, de le déposer dans le bâtiment des services techniques. Là mon sang ne fit qu'un tour. Je lui ai demandé si elle plaisantait, car le chien était en mauvais état et avait besoin de soins. Elle m'indiqua alors l'adresse d'un vétérinaire.

Je partis à la recherche du vétérinaire. Je fus accueilli dans sa clinique. Je lui expliquai la situation et lui présentai le chien. Ronchonnant, pas très content d'être sollicité pour un chien perdu, il l'examina quand même. Il me confia qu'il allait le mettre sous perfusion. Je lui demandai ce qu'il comptait faire de l'animal une fois qu'il serait remis sur patte. Il me répondit qu'il le ferait prendre par un refuge qui le proposerait à l'adoption. J'ai caressé le chien, remercié le vétérinaire, et suis reparti sur la route vers d'autres aventures, cependant peu rassuré sur le devenir du chien. Si j'avais pu, je l'aurais adopté, mais j'avais déjà le mien dans la voiture. Aujourd'hui, je regrette de ne pas l'avoir pris avec moi, j'aurais été plus tranquille quant à son devenir.

L'électronarcose par la pince électrique

L'électronarcose est un procédé provoquant un évanouissement par un courant électrique qui traverse le cerveau. On procède à cet acte avant la saignée.

Le décret n° 80-791 du 1er octobre 1980 rend obligatoire l'immobilisation des porcs avant tout abattage ainsi que leur étourdissement avant leur suspension et/ou mise à mort, à l'exception des abattages d'extrême urgence ou rituels. Le premier décret à ce sujet est celui de 1964 obligeant un étourdissement avant tout abattage, sauf dans le cadre de l'abattage rituel. Ce décret a été pris sur la demande de Madame Jacqueline Gilardoni, qui avait créé une association qui œuvrait à l'assistance des bêtes d'abattoirs. Le sort réservé aux animaux d'élevage l'avait amenée à devenir végétarienne par amour et par respect des animaux.

Il existe trois méthodes couramment employées pour l'étourdissement des porcs : l'étourdissement au CO₂ dans des fosses, l'étourdissement automatique au bout d'un Restrainer ou d'un Midas, et l'étourdissement à la pince manuelle. L'étourdissement électrique a fait son apparition dans les années 1920, le gaz dans les années 1950.

La méthode d'étourdissement par le gaz dans des fosses est source de souffrance, car les animaux sont conduits sur une nacelle qui les y descend. Cette première étape les apeure. Plus ils descendent, moins il y a d'oxygène, la panique s'empare d'eux, il s'ensuit la recherche de l'air, des convulsions, une suffocation et la perte de connaissance intervient alors seulement.

L'autre méthode plus efficace est l'utilisation d'un Restrainer ou d'un Midas avec un étourdissement électrique automatique. Dans le Restrainer, sorte de long tunnel, les porcs sont convoyés en étant coincés entre deux bandes latérales qui les entraînent vers des broches électriques. Dans le Midas, sorte de tunnel également, les porcs sont amenés vers les broches en étant transportés par le dessous. Lors du passage dans ce tunnel, des broches entrent en contact avec la tête et provoquent une

électronarcose¹⁰. Parfois une plaque supplémentaire vient s'appliquer au niveau du cœur pour provoquer un arrêt cardiaque. Lorsque ces appareillages sont bien réglés, bien que ce tunnel soit une source de frayeur qu'atteste une augmentation du pH (niveau d'acidité dans les tissus musculaires) due au stress intense provoqué par toute cette mécanique, l'électronarcose, elle, est assez efficace et généralement radicale : les porcs perdent conscience. Toutefois, une synthèse technique rédigée à ce propos par l'Institut Technique du Porc relève que « les anesthésies électriques et au gaz restent imparfaites quant aux défauts engendrés sur les carcasses (points de sang, hématomes, fractures, baisse du pH) et laissent des incertitudes par rapport à la rapidité et la durée de la perte de conscience totale »¹¹.

L'utilisation manuelle de la pince électrique, assez aléatoire, peut être pire. Son efficacité varie selon le passage du courant entre la bête et le sol, selon que l'animal a été aspergé d'eau ou non, selon l'endroit d'application de la pince par l'employé sur le porc, selon l'état d'entretien de la pince, et surtout selon son réglage (ampérage, voltage, temporisation...). La durée d'application est également importante. Elle varie en fonction de la présence d'une temporisation sur la pince. S'il n'y en a pas, elle est laissée à l'appréciation de l'employé, ce qui est trop aléatoire. Bref, tous ces éléments mettent en question son efficacité, sans parler d'un manque d'uniformisation des méthodes d'utilisation des pinces électriques manuelles; c'est un problème que j'ai remarqué de nombreuses fois. Mes observations en abattoir corroborent les propos de l'Institut Technique du Porc: « Aujourd'hui encore, l'opération d'étourdissement n'a fait l'objet que de peu d'études dans quelques pays comme le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni en Europe. En France, cela concerne le bien-être et la qualité des carcasses de plus de 26 millions de porcs abattus annuellement »12.

1/

Exemple de réglage moyen pour un Midas qui fonctionnait bien pour des porcs charcutiers: 1,3 ampère – 150 à 220 volts sur les broches et 100 volts sur la plaque qui permet une défibrillation du cœur.

¹¹ L'anesthésie des porcs (extrait d'une synthèse bibliographique de l'Institut Technique du Porc de 1998)

¹² Techni Porc, volume 21, n°4, 1998.

Avec une application, qui dure parfois plus de 25 secondes, d'une pince réglée à un voltage très bas, l'étourdissement s'apparente à une séance de torture à l'électricité. L'animal devrait subir un choc électrique instantané qui le plonge immédiatement dans un état d'inconscience afin qu'il ne ressente pas la douleur de la saignée. J'ai vu trop souvent dans plusieurs abattoirs une utilisation désastreuse de la pince. L'application doit être faite derrière les oreilles pour que le courant choque le cerveau. J'ai déjà vu l'application sur les épaules, sur l'arrière-train de coches, dans les yeux, ou sur le cœur. Dans un abattoir de Bretagne qui était en réfection, le système et la pince était si vétuste que les porcs hurlaient pendant l'application de la pince ; cela durait longtemps avant qu'ils ne s'écroulent. Dans d'autres abattoirs, la pince est appliquée si longtemps que l'animal est mis à mort par électrocution. Une enquête commandée par la commission Européenne (1989) et publié dans la revue Pig International (juin 1990) estime que 90 % des porcs sont tués par le choc électrique, les autres étant seulement étourdis. Cette enquête effectuée dans 39 abattoirs porcins et 12 pays a montré des variations considérables entre les voltages et ampérages pratiqués. Par exemple pour une intensité de 240 V (≈1,25 A), la durée d'anesthésie variait de 1-2 secondes à 12-16 secondes 13.

La pince doit plonger dans un étourdissement brutal et sans douleur, et c'est la saignée qui doit provoquer la mise à mort. l'ai également vu des porcs si peu étourdis qu'ils étaient suspendus se débattant par les pattes; ils étaient donc parfaitement conscients au moment de la saignée. Les porcs sont également souvent conscients au moment de la saignée parce qu'il s'écoule trop de temps entre l'électronarcose, la suspension et la saignée. Parfois un réglage assez bas du voltage occasionne volontairement un mauvais étourdissement. Cela est fait pour préserver la qualité de la viande afin de ne pas avoir de problème sur la carcasse (pétéchies, fractures des épaules, déchirements musculaires notamment des jambons...). Ces problèmes sont liés à une mauvaise installation, de mauvais réglages, une mauvaise utilisation de la pince, et à un manque de formation de l'utilisateur.

¹³ Source ITP.

Il faudrait uniformiser les installations et la méthode d'utilisation de la pince manuelle.

Il existe plusieurs types de pinces pour les cochons : la pince Schermer, Etime, Morphée, et Ninjhuis. Je vais illustrer ce chapitre par la triste visite d'un abattoir de truies que j'ai effectuée à la fin de l'année 2008, en Bretagne. C'était un abattoir spécialisé dans l'abattage des coches de réforme. Il travaille à une cadence de 70 bêtes par heure. Cela parait peu, par rapport à un abattoir qui peut faire passer sur la chaîne d'abattage 500 à 700 porcs à l'heure. Cependant, les coches sont plus difficiles à manipuler et à abattre. Les coches étaient menées à l'aide d'une pile électrique allègrement utilisée. Ces grosses bêtes avaient du mal à marcher et ne voulaient pas rentrer dans le couloir de la mort. Une fois dans ce couloir, certaines tentaient de faire demi-tour, et c'est encore à coups de pile électrique que le porcher leur rappelait la direction fatale. Un employé faisait entrer une truie après l'autre dans un piège rectangulaire ouvert sur le dessus. Une porte latérale très lourde se refermait derrière elles, en leur percutant sans ménagement l'arrière-train. Je ne vous parle pas avec sensiblerie (je n'ai pas plus de sensiblerie qu'un escargot), mais le regard désespéré de ces truies qui ne comprennent pas ce qui se passe, mais qui sentent bien que rien ne va plus, ne peut vous laisser indifférent. La personne qui m'accompagnait a fondu en larmes lorsque nous sommes retournés à la voiture pour repartir.

L'employé tentait d'appliquer la pince de type Ninjhuis, alors que les coches baissaient la tête pour ne pas se laisser attraper par le tueur. L'application se faisait derrière les oreilles, parfois dans les yeux. Il s'agit normalement, dans le cadre d'une électronarcose, d'un choc électrique qui fait s'écrouler instantanément l'animal à terre. Il n'en était rien. La pince était appliquée beaucoup trop longtemps, jusqu'à 45 secondes. Les truies se crispaient et relevaient la tête en contractant les muscles pendant que les décharges électriques (qui véritablement les faisaient souffrir) traversaient leur corps. Elles ne s'écroulaient au sol, lâchant prise, que plusieurs dizaines de secondes plus tard. Ensuite, l'employé insistait encore sur le cœur car, me disait la responsable, si l'on ne fait pas comme cela, lorsqu'elles sont suspendues et qu'on veut les saigner, elles donnent des coups de

pattes et c'est dangereux pour le tueur. C'est donc encore une fois l'animal qui « trinque » pour le confort de l'humain. Certes, la sécurité des employés était engagée, mais justement les installations mal conçues ne permettaient pas une bonne sécurité du personnel. J'ai pu constater l'absence du tableau électrique auquel est normalement reliée la pince : il se trouvait dans une autre pièce. Pourtant l'arrêté du 12 décembre 1997 relatif aux procédés d'immobilisation, d'étourdissement et de mise à mort des animaux et aux conditions de protection animale dans les abattoirs (Annexe III - paragraphe 5 point A alinéa 2) précise pour le boîtier électrique qu'il doit :

- « a) être pourvu d'un dispositif mesurant l'impédance de la charge et empêchant l'appareil de fonctionner si le courant minimal requis ne passe pas ;
- b) être pourvu d'un dispositif sonore ou visuel indiquant la durée d'application à un animal ;
- c) être connecté à un dispositif, placé de manière à être nettement visible pour l'opérateur, indiquant la tension et l'intensité du courant. »

Nous étions en 2008 au moment de la visite de cet abattoir, onze ans après l'arrêté. Nous sommes en droit de nous poser la question suivante : qu'ont mis en place les autorités compétentes qui sont chargées de vérifier la mise en application des réglementations de protection animale en abattoir ?

Selon la responsable de l'abattoir, les truies sont aspergées d'eau pour un meilleur passage du courant vers le sol via l'animal, mais nous n'avons rien vu de tel. Personne n'effectuait cette opération pourtant recommandée.

Dans cet exemple d'abattage de coches de réforme, si leur vie a été misérable en élevage intensif, leur mise à mort est elle aussi cruelle. Leur souffrance ne connaît aucun répit.

Autre exemple de mauvaise utilisation manuelle de la pince électrique dans un abattoir de la région Picardie. Voici ce que j'ai constaté. Je commence par l'abattage des porcs et des ovins. Les porcs sont emmenés calmement par groupe de 10 à 15 dans le local d'abattage. L'employé se saisit d'une pince électrique ÉTIME, boîtier AGR 84 OP qu'il applique de façon très précise derrière les oreilles, mais durant très peu de temps, à peine une

seconde. L'animal tombe aussitôt, il semble étourdi, l'intensité est puissante. La pince électrique est proprement appliquée (derrière les oreilles), mais pas assez longtemps. Les cochons devraient être saignés tout de suite, car certains se réveillaient avant même d'être suspendus. L'employé ne procédait pas à une seconde application, alors même que des porcs hurlaient pendant la suspension.

Durant la suspension et avant la saignée, j'ai pu voir des porcs qui suivaient du regard les déplacements du deuxième employé. Certains porcs sous l'effet de l'électronarcose étaient raides et contractaient les pattes avant pendant la suspension. Au sol et pendant la suspension, certains se relâchaient. On pouvait voir qu'ils étaient réveillés. Ils s'agitaient énormément. Quelques-uns hurlaient pendant et même après la saignée qui était effectuée avec un trocart. Certains étaient encore conscients et ont hurlé largement après la saignée. J'ai effectué le test occulopalpébral avant et après la saignée sur plusieurs porcs. Il s'est révélé positif de nombreuses fois sur des porcs qui n'avaient pas perdu conscience.

La saignée est effectuée à l'aide d'un trocart pour la récupération du sang. Le trocart est appliqué sous la gorge, à la hauteur de l'œsophage. L'employé ne fait qu'une petite entaille et le laisse quelques instants dans la gorge. Parfois, l'employé remuait le trocart dans l'orifice effectué. Un porc, après la saignée, s'est décroché tant il s'était débattu. Il s'écoulait entre 30 et 35 secondes de l'électronarcose jusqu'à la saignée. Le temps plus rapide a été de 25 secondes et le plus long de 40 secondes sur la cinquantaine de porcs que j'ai vus. Ce qui prend du temps, c'est la rampe qui est haute et la montée de la chaîne jusqu'au poste de saignée. Un réglage plus puissant de la pince permettrait une bonne anesthésie et empêcherait que les porcs se réveillent une fois suspendus. Mais ce petit réglage et cette courte application sont volontaires. Car avant, la conséquence d'une électronarcose plus longue laissait apparaître des dégâts sur les carcasses. Des fractures au niveau des échines, sur les fémurs, aux épaules et des déchirements au niveau du jambon, ainsi que du purpura étaient retrouvés sur la viande.

Ces problèmes sont apparus depuis les rénovations et l'installation du nouveau boîtier. L'ancien boîtier ETIMA ne

posait pas de problèmes. Les porcs étaient arrosés d'eau et les employés utilisaient la temporisation. Le responsable de production a fait venir deux fois des électriciens, en plus du technicien qui a installé le boîtier ETIMA. Ce dernier a même fait une démonstration sur un cochon en lui appliquant la pince derrière les oreilles, puis sur le côté du cœur. Les résultats ont été pires. Les employés ont également essayé de les doucher, mais, ce fut encore pire. Il apparaissait, en plus, des problèmes sur les poumons qui devenaient rouges et se couvraient de pigments de sang.

Depuis, l'abattoir a essayé de trouver un compromis en appliquant la pince durant un temps très court et à une faible intensité. Le boîtier est réglable à 180 V pour les agneaux, 220 V pour les moutons, 275 et 330 V pour les porcs, 325 V pour les coches de moins de 200 kg et 370 V pour les autres coches.

En comparaison avec d'autres abattoirs, les porcs saignés au trocart semblaient mettre plus de temps à mourir que ceux saignés au couteau, surtout si l'étourdissement n'est pas efficace. De plus, le sang s'écoule moins vite avec le trocart. Le trocart est une sorte de grosse seringue formée de deux lames avec un trou au milieu. Il est relié à un tuyau pour la récupération du sang par aspiration. (La récupération du sang par une saignée au couteau est interdite). Le tueur le plante sous la gorge au niveau de la trachée (point appelé aussi « trou épaule ») et le laisse un petit moment pendant que le sang s'écoule dans le tuyau.

Le sang s'écoule moins vite qu'un égorgement qui serait effectué de côté en sectionnant les veines jugulaires et les carotides. Si l'électronarcose est mal faite, l'animal reste conscient et meurt lentement comme pendant l'abattage rituel.

Concernant les abattages des ovins, les seuls problèmes que j'ai rencontrés concernaient les agneaux de 100 jours qui sont sensibles à l'électronarcose et dont la viande présente ensuite du purpura. Pour les moutons adultes, l'étourdissement se passait mieux, selon le responsable, que pour les porcs. C'est la même personne qui étourdissait et pratiquait la saignée pendant la montée, donc c'est très rapide. La différence est que le sang n'est pas récupéré et les moutons sont saignés avant d'atteindre le poste où se trouve le trocart.

On peut constater, ici, que les porcs sont insuffisamment étourdis de façon délibérée, pour diminuer les conséquences d'une électronarcose mal adaptée. Dans un Restrainer à étourdissement automatique, en général, si l'électronarcose est bien réglée, et si la saignée intervient dans la foulée, il n'y a pas de conséquence sur la viande. Cependant le Restrainer stresse beaucoup les porcs, et fait par conséquent augmenter l'acidité dans la viande. Les porcs sont terriblement apeurés par cette espèce de tunnel qui les absorbe en les entraînant par deux bandes latérales vers des broches électriques.

La crise de la vache folle et les veaux de la Prime Hérode

Je voudrais évoquer maintenant le cas des bovins qui ont fait l'objet de destruction massive lors de la maladie de la vache folle, ne serait-ce que pour leur rendre hommage et afin de ne pas les oublier si vite. Si elle a permis au consommateur de découvrir enfin les coulisses de l'élevage, la crise de la vache folle a envoyé au bûcher des millions de bovins. L'incinération des bovins, par principe de précaution (enrayer la maladie) permettait surtout de rassurer le consommateur.

La consommation de viande bovine était en baisse. Un déclin économique se fit sentir. L'Union Européenne décida de racheter des millions de vaches laitières et de vaches allaitantes. Une prime était versée à l'éleveur qui envoyait à l'abattoir des animaux en bonne santé, et qui finissaient à l'équarrissage. De même, les troupeaux suspectés de comporter un cas d'Encéphalite Spongiforme Bovine finissaient d'office, tout entiers, en tuerie organisée dans le cadre d'un abattage systématique, puis étaient envoyés sur un bûcher (tout cela, loin des journalistes, sur des lieux bien gardés par nos gendarmes).

L'Encéphalite Spongiforme Bovine est une maladie incurable qui entraîne la mort de l'animal porteur, après une atteinte dégénérative du système nerveux central (cerveau, moelle épinière). La période d'incubation est assez longue, en moyenne 5 ans.

Les premiers cas d'ESB ont été rapportés officiellement en 1985 au Royaume-Uni. Dans ce pays, ce fut le début d'une importante épidémie chez les animaux. Plus de 184 000 cas ont été recensés. En France, alors que la maladie sévissait aussi, les premiers cas furent déclarés en 1991 : au total 978 cas d'ESB furent confirmés début février 2006. Une possible contamination entre l'animal et l'homme par la voie alimentaire fut déclarée. Connue depuis 1920, la maladie de Creutzfeldt-Jakob, similaire à l'ESB à bien des égards, n'était pas une maladie nouvelle chez

l'homme. C'est une forme de démence incurable qui apparaît, en général, chez des patients âgés de 60 à 65 ans. Depuis 1996, au Royaume-Uni, 159 cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob ont été constatés chez l'homme. En France, 14 personnes sont mortes de cette maladie. Les causes de la propagation de l'ESB au Royaume-Uni ont rapidement été circonscrites. Le lien fut établi entre l'incorporation, dans les compléments alimentaires des bovins, de farines de viande et d'os contaminés par l'agent de l'ESB, et la rapide diffusion de la maladie dans le cheptel bovin. L'abattage systématique de tout le troupeau dans lequel une vache manifestait les symptômes de la maladie a été mis en place. Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation britannique avait pris la décision d'interdire de nourrir les bovins avec des farines d'origine animale le 18 juillet 1988. Par contre, les exportations de ces mêmes farines animales dites contaminées restaient autorisées. Et quels sont les pays qui, tout en n'ignorant pas le problème de l'ESB du Royaume-Uni, continuaient d'acheter et de donner allègrement ce « poison » aux animaux d'élevage ? Je ne citerai que le pays le plus proche, la France. C'est seulement en 1990, que la France interdit l'emploi des farines de viandes dans l'alimentation des bovins. Ce n'est que cette même année qu'éleveurs et vétérinaires furent obligés de déclarer les cas d'ESB sur le territoire. Et curieusement, ce n'est qu'en 1991 que le premier cas d'ESB fut déclaré dans les Côtes-d'Armor. Mais puisque les premiers cas ont été déclarés en 1985 de l'autre côté de la Manche, n'y en avait-il pas eu chez nous avant 1991 ? En 1994, les farines étaient interdites pour les autres ruminants d'élevage. Et en novembre 2000 seulement, cette interdiction s'étendit à tous les animaux d'élevage dont nous consommons les produits. C'est pourquoi lorsque vous trouvez sur les produits une mention indiquant qu'il s'agit d'animaux issus d'élevage intensif (c'est le cas pour les œufs de batterie où il est mentionné « animaux nourris avec de l'alimentation 100 % végétale »), on vous fait croire à l'honorabilité d'éleveurs, alors que finalement cela leur a été imposé par la loi. Le choix de donner des protéines animales était volontaire en raison du prix, proposé par les firmes, moins élevé que celui des protéines végétales (qui constituent pourtant la base naturelle du mode alimentaire des vaches). Savez-vous que dans

les farines animales qui étaient données aux animaux d'élevage provenaient du traitement des cadavres de chiens et de chats morts sur les routes ou euthanasiés chez le vétérinaire ou à la SPA, de vaches ou de cochons morts de n'importe quelles maladies, enfin de tout type de cadavre transformé en farine animale et « recyclé » en alimentation animale? Actuellement, tous les bovins âgés de 24 à 30 mois entrant dans la chaîne alimentaire subissent un test rapide de dépistage de l'ESB à l'abattoir. Si des carcasses testées se révèlent contaminées par l'ESB, elles sont obligatoirement détruites par incinération. Ce qui veut dire qu'après avoir laissé s'écouler des stocks de potentiellement contaminées par le biais des fabricants d'alimentation pour animaux d'élevage, les précautions pour rassurer le consommateur et relancer les ventes des produits carnés ont été soigneusement mises en place. Ce fut également le cas des dispositions sécurisantes. Le coût de cette surveillance sanitaire est supporté par les consommateurs et par l'Etat (donc le contribuable), et cela même si vous êtes végétarien!

Sans l'ESB, les vaches mangeraient encore aujourd'hui des farines de viandes, tout comme les cochons et les poules...

Retenons que l'interdiction des farines animales pour tous les ruminants a été mise en place en Grande-Bretagne dès juillet 1988, alors que cette interdiction n'a eu lieu en France qu'en juillet 1990, et seulement pour les bovins. Ceci fut étendu à d'autres animaux, en décembre 1994, mais seulement pour les ruminants (soit 8 ans après la Grande-Bretagne). L'interdiction des farines animales pour l'ensemble des animaux de rente date en Grande-Bretagne de mars 1996, en France de novembre 2000. Le retrait des SBO (abats spécifiques des bovins) a été mis en place en Angleterre et au Pays de Galle dès novembre 1989 à cause de la possible transmission de la maladie à l'homme. Ce n'est qu'en août 1996 que la France a retiré les MRS (Matériaux à Risque Spécifique, « certains abats »), ainsi que les cadavres d'animaux de la fabrication des farines animales. Les cochons, les poules pouvaient encore être nourris avec de la farine qui n'intégrait plus les cadavres d'animaux (vaches mortes, chiens et chats). Ce n'est qu'en novembre 2000 que les farines animales furent interdites à l'ensemble des animaux de rente. Les ministres de l'Agriculture et de la Santé ont mis du temps à appliquer le principe de précaution. La même chose se produit pour les pesticides dans notre alimentation, ils sont reconnus néfastes pour notre santé, ainsi que pour l'environnement, et pourtant le principe de précaution n'est toujours pas mis en place. Seule une réduction de la moitié de leur usage est en projet pour... 2018! Seront aussi retirés du marché (progressivement...) ceux qui sont reconnus les plus dangereux et dont les agriculteurs sont les premières victimes! Le tout, dans le respect de la compétitivité de notre agriculture, ainsi que l'annonce le site Web du ministère de l'Agriculture.

« L'annonce, en mars 1996, par les autorités britanniques, de la possible transmission à l'homme de l'ESB déclenche la première grande crise sanitaire pesant sur la consommation de viande des ménages. Elle est le point d'orgue d'une forte hausse de défiance, depuis la révélation concernant le rôle des farines animales dans l'ESB et leur interdiction en juillet 1990 dans l'alimentation des bovins »14. Mais ne vous inquiétez pas, le retour des farines animales est discuté au sein de la Commission Européenne. Pour les éleveurs, l'intérêt est économique, et il ne semble pas qu'ils soient opposés au retour des farines animales si l'on en juge par les propos, parus dans le Figaro du 25 février 2008, du président de la Fédération des industries avicoles : « Ces derniers temps, le prix du blé a augmenté de 150 % et celui du soja a doublé ». Pour eux, ce type de farine serait une source de protéines à bon marché pour compléter les rations alimentaires des animaux. Les résultats de ces recherches et palabres seront connus dans le courant de l'année 2009. Point sécurisant annoncé, les porcs mangeront de la farine de volailles, et les volailles de la farine de porcs. C'est un exemple. Ce qu'il faudrait, c'est interdire la vente de produits, carnés notamment, venus de pays extérieurs à l'Union Européenne. C'est vrai qu'il y a un manque d'équité de ce côté-là. Mais la France, pour l'instant, est contre la réintroduction de ces farines dans l'alimentation animale. Cependant, il n'y aurait eu que deux cents cas de bêtes touchées par l'ESB l'an dernier en Europe. Le nombre de cas serait en

-

¹⁴ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1166

diminution d'environ 40 % tous les ans, d'après les experts de la Commission européenne. Donc, attendons-nous au retour des farines animales.

L'Europe produirait chaque année 16 millions de tonnes de déchets bruts animaux. Avant la crise de la vache folle, ils étaient recyclés dans l'alimentation animale et représentaient un marché de 500 millions d'euros. Alors qu'aujourd'hui, leur destruction coûte annuellement environ 1 milliard d'euros¹⁵. Le problème ne se poserait pas si tout le monde était végétarien. Qui plus est, l'économie réalisée sur les dépenses qu'occasionne la destruction des farines permettrait de nourrir un grand nombre de personnes défavorisées, ou d'apporter de l'aide aux pays où la famine sévit.

Revenons aux veaux qui ont également été victimes de la crise de la vache folle. En 1996, à cause de l'ESB, les autorités européennes mettaient en place une subvention accordée aux éleveurs qui envoyaient leurs veaux de huit jours et plus à l'abattage et à l'équarrissage. C'était la « Prime Hérode », du nom du gouverneur romain qui ordonna le massacre des jeunes enfants à l'époque de la naissance du Christ. Quel symbole!

La prime d'abattage de 754 francs (115 euros) par veau de moins de 20 jours était versée jusqu'en 1999. Elle avait été mise en place pour retirer un grand nombre d'animaux du marché. Il s'agissait de limiter les excédents dus à la baisse de consommation pendant cette crise de la vache folle. Notons que la « prime Hérode », instituée en 1996, ne profita guère aux producteurs nationaux, puisque la moitié des veaux alors abattus était d'origine étrangère, ce qui laisse sous-entendre que ces petites bêtes subissaient de longs transports, parce qu'elles étaient cherchées par des grossistes dans les autres pays. La « prime Hérode », de 1996 à 1999, a encouragé la destruction pure et simple de 2,8 millions de veaux européens et a rempli les poches de certains marchands et responsables d'abattoirs.

Rappelons que c'est grâce aux soi-disant professionnels que nous avons connu la maladie de la vache folle, car il a été

-

¹⁵ Source www.cite-sciences.fr

permis de donner des farines animales provenant de carcasses ou de déchets d'animaux aux vaches pourtant herbivores.

Considérés comme des sous-produits dans le système de production, plusieurs millions de veaux de huit jours et plus ont été tués pour rien. Ils étaient éliminés pour rétablir l'équilibre économique ébranlé par la baisse de consommation de viande bovine.

Certains faisaient des trajets en camion sur de très longues distances, puisqu'ils pouvaient venir d'autres pays de l'Union (qui ne voulaient pas pratiquer cet abattage) pour être abattus en France. Souvent, le voyage était fatal à ces très jeunes veaux à cause du temps de trajet trop long, du manque d'alimentation et d'abreuvement.

Dans ce cadre, un abattoir en France les tuait de façon horrible. Des images avaient été tournées par un journaliste allemand. Elles avaient été diffusées au journal télévisé. Le journaliste avait embarqué avec le chauffeur d'un camion qui transportait des veaux de moins de huit jours en provenance d'Allemagne qui devaient être abattus en France. A l'abattoir, en caméra cachée, il avait pu filmer la mise à mort des veaux qui arrivaient en si grand nombre que le pistolet à tige perforante, appliqué sur le crâne des veaux, surchauffait. Le rythme de son utilisation, à la chaîne, était si intense (un veau derrière l'autre, toute la journée) qu'il en devenait brûlant. L'utilisateur ne pouvait plus le tenir, ni même remettre de nouvelles cartouches.

Un nouveau pistolet a alors été commandé pour effectuer des rotations, mais en attendant, au lieu de différer les abattages de veaux, on a continué à les tuer de façon monstrueuse. Pour cela, les employés utilisaient les crochets (qui servaient d'ordinaire à la suspension des carcasses par une patte) pour frapper violemment sur la tête des veaux. Ces derniers perdaient plus ou moins connaissance, ils étaient ensuite jetés (encore vivants, car ils ne mouraient pas tout de suite) dans des bacs, les uns sur les autres. Les images montraient les veaux agonisants qui bougeaient encore, livrés à une mort lente.

Des pratiques qui surprennent. Comment en est-on arrivé là ? Les services vétérinaires qui se trouvaient sur place ne

pouvaient-ils pas intervenir? N'aurait-il pas été possible d'emprunter à un autre abattoir un pistolet à tige perforante?

Pourquoi un animal, à partir du moment où il est décrété « sous-produit », sans grande valeur marchande, fait-il l'objet d'un manque de considération ? Que le petit veau fût en bon état ou non en arrivant à l'abattoir, peu importait : dans tous les cas, les 754 francs tombaient dans la poche.

Dans un autre abattoir, où je n'avais pas assisté aux abattages des veaux de la « prime Hérode », j'avais pu observer dans un camion immatriculé en Allemagne, les petits bébés des vaches qui étaient dans un état lamentable. Les différents trajets (le rassemblement et le regroupement en lots en partance de pays de l'Union européenne vers les abattoirs français) provoquaient la déshydratation et le mal-être des veaux. Certains étaient même déjà morts avant d'arriver. Enfin, ce n'était pas vraiment le trajet qui causait les souffrances, mais plutôt les éleveurs, les négociateurs, les transporteurs et les abatteurs qui en faisaient le commerce. Évidemment, pourquoi agir avec soin pour de petites bêtes destinées à l'équarrissage ?

Il était important pour moi de vous parler, même s'il n'a plus cours, de cet épisode misérable qu'ont vécu des centaines de milliers d'animaux.

Un appareil d'anesthésie innovant

J'ai pu visiter, en Bretagne, le premier abattoir de volailles français à s'être équipé d'un appareil d'anesthésie à CO₂. Il en existait déjà pour les porcs, mais ils étaient souvent décriés à cause du stress qu'engendre ce genre de machine. En effet, il existe des fosses à CO₂ où, pour y entrer, les porcs doivent être convoyés dans une nacelle (sorte de cage métallique) qui descend dans une fosse à plusieurs mètres. L'enfermement et la descente sont source de peur pour les porcs. De plus, le manque d'oxygène provoque chez eux une panique et des convulsions respiratoires.

Avec ce nouvel appareil, les volailles sont anesthésiées en douceur sans aucun stress. C'est le premier abattoir en France à s'être doté de ce matériel d'anesthésie à CO₂ appelé CAS (Controlled Atmosphère Stunning). Le système d'anesthésie par atmosphère contrôlée permet d'obtenir un évanouissement des volailles sans aucune convulsion. La durée du passage des volailles dans l'appareil est d'environ 3 minutes. L'ensemble pouvant fonctionner à un rythme de 500 à 18 000 bêtes par heure. Dans cet abattoir, la suspension des volailles vivantes, par les pattes, accrochées sur une longue chaîne, a disparu. C'est également le cas de l'immersion de la tête dans un bac à électrolyse qui permettait, par un choc électrique, d'étourdir les volailles, mais souvent, celles qui avaient relevé la tête n'étaient pas étourdies, et étaient donc saignées conscientes.

L'installation répond à une demande de l'abattoir qui visait à l'origine l'amélioration de la qualité du « produit » abattu et transformé. C'est plus tard que les dirigeants se sont rendu compte des avantages que cet appareil présentait en termes de bien-être animal. L'éventail des équipements s'étend de l'abattoir ou des camions jusqu'aux conteneurs de ramassage. Ces derniers sont plus faciles à remplir. Un système d'ouverture en tiroir a été étudié sur les casiers. Les risques de blesser les animaux ont été réduits. Je tiens à préciser ici que nous restons dans un contexte industriel et que les volailles proviennent d'élevages intensifs. Il

est permis de penser que si elles n'ont pas eu de belle vie dans leur milieu d'élevage, par cet appareil elles ont une mort moins cruelle en comparaison d'autres abattoirs de volailles où elles sont suspendues par les pattes sur de longs rails.

Les camions de ramassage ont été modifiés. Ils comprennent 22 conteneurs de 8 casiers chacun, composés d'un système de tiroir et de canaux pour l'écoulement des fientes et des ouvertures pour l'aération. Les casiers ont été conçus afin que les ailes et les pattes ne restent plus accrochées dans les ouvertures. À l'abattoir, les conteneurs sont déchargés très rapidement à l'aide d'un chariot élévateur qui les déplace un par un. Les conteneurs sont déposés dans une zone d'attente afin de laisser les volailles se reposer. L'attente recommandée est de 1h 30 à 2h. Dans cet abattoir, la lumière sera réduite et un ventilateur plus puissant sera mis en place.

Vidange des conteneurs : après un temps de pause, les conteneurs sont de nouveau déplacés et posés délicatement sur un système de chaînes qui les emmènent vers « un poste de vidange ». Cet endroit s'appelle « unité de déchargement autonome ». Aucune main d'œuvre n'est nécessaire, tout se passe automatiquement. Un système de chaîne, muni de crans de blocage, évite que les conteneurs ne s'entrechoquent. Les coups et les secousses qui stresseraient et apeureraient les volailles sont soigneusement évités. Les conteneurs arrivent devant un caisson cloisonné afin d'y être déversés l'un après l'autre. Une inclinaison du conteneur, provoquée mécaniquement, permet de faire sortir les volailles et de les faire glisser à l'intérieur du caisson. L'inclinaison est progressive et la chute est douce. Les volailles tombent sur un tapis épais qui amortit le moindre choc. (J'ai testé le tapis en mettant mon pied à l'intérieur, il absorbait les chocs, ce qui n'empêche pas que les volailles aient peur d'atterrir dans ce caisson.)

Les ouvertures des grilles qui composent les casiers des conteneurs sont étudiées afin qu'aucune patte ni aile ne soient coincées. Ainsi, les casiers peuvent se vider sans que des volailles restent accrochées aux parois. Par sécurité, la présence éventuelle de volailles est détectée par des capteurs de mouvement qui effectuent une vérification du conteneur. Le cas échéant, il

s'immobilise et une alarme avertit de la présence d'une bête. Le conteneur à vide continue son chemin vers un poste de nettoyage automatique. Il en ressort propre et prêt à être chargé pour un autre voyage.

J'en viens maintenant au poste d'anesthésie. Le tapis à l'intérieur du caisson entraîne les volailles à petite vitesse sur un autre tapis perpendiculaire au premier. Celui-là les dirige vers le tunnel d'étourdissement. Ce tapis reste à améliorer, car les volailles glissaient légèrement sur leurs pattes en tentant de reprendre leur équilibre. Le responsable m'a assuré que l'amélioration de ce tapis était en cours et qu'il allait être changé. L'anesthésie des volailles est relativement bien étudiée. Elles entrent et sortent dans le tunnel en restant sur le tapis toujours en mouvement.

L'anesthésie se déroule en deux temps: une première phase d'une minute en hyper-oxygénation. Oxygène + du CO₂ à 30% où elles sont rendues somnolentes et inconscientes. Une deuxième phase de 2 minutes où, inconscientes, elles respirent du CO₂ à 80%. Cette phase est irréversible. Après cet étourdissement, elles ne se réveillent plus en raison d'une mort cérébrale. Le cœur, lui, continue de battre. Des études ont démontré que si elles respiraient directement le CO₂ sans l'oxygène, elles s'agiteraient et seraient dans un état de panique. Tandis qu'avec le passage d'une minute en oxygène, elles ne se débattent absolument pas pendant l'arrivée du CO₂. Ce système permet donc d'éviter l'affolement, toute souffrance et, au bout du tunnel, une mort sans stress.

Accrochage et saignée. Les volailles sortent du tunnel par le tapis, et tombent dans un bac circulaire en inox disposé en forme de carrousel mobile. Des employés saisissent les volailles par les pattes et les accrochent sur un rail qui les emmène vers un poste de saignée automatique. Je n'ai vu aucune volaille réveillée lors de la saignée.

Une personne contrôle l'état des volailles à l'entrée du tunnel. Celles qui sont déjà mortes, celles qui sont en mauvais état, et celles qui n'ont pas la taille standard sont retirées et jetées dans une poubelle à côté du poste. En principe, les volailles sont tuées avant d'être jetées. Cependant, et c'est un des bémols de cette visite, j'ai aperçu un poulet vivant dans la poubelle. Je l'ai signalé au responsable qui a demandé à l'employé de le tuer. Ce dernier l'a

saisi par le cou et a exercé une torsion pour le briser. La dislocation du cou est autorisée pour la mise à mort des volailles à usage gastronomique traditionnel reconnu selon l'annexe IV point 4 de l'arrêté du 12 décembre 1997 relatif aux procédés d'immobilisation, d'étourdissement et de mise à mort des animaux et aux conditions de protection animale dans les abattoirs.

Cependant, son application est subordonnée à l'étourdissement préalable des animaux. Il serait préférable, pour que les volailles refusées aient également une mort sans douleur, de leur apposer un signe distinctif, comme un élastique rouge autour du cou, de les laisser passer dans le système et de les enlever à la sortie du tunnel, une fois qu'elles sont mortes après respiration du CO₂.

Bien que ce matériel et son installation aient un coût élevé, l'anesthésie des volailles pratiquée avec ce nouveau système le rend à mes yeux très concluant. Le déchargement des camions est effectué avec douceur, les conteneurs sont manipulés sans brutalité. Ils sont vidés automatiquement, sans contact physique, sans attraper les ailes ou les pattes des animaux (comme cela se pratique dans les autres abattoirs) et dans une sorte de calme continu. Un tapis roulant achemine les volailles à petite vitesse, mais permet d'en réguler un grand nombre. Cela est préférable à la suspension des volatiles en pleine conscience par les pattes, les obligeant à se débattre sur de longues distances jusqu'au poste d'abattage. Le directeur lui-même reconnaissait que le système antérieur était plutôt cruel (et dire qu'il en reste beaucoup en fonction!). Les conditions de travail du personnel sont également améliorées.

Enfin, l'anesthésie comprend une première phase de somnolence, par l'apport d'oxygène, ce qui empêche les volailles de s'agiter et d'être apeurées en recherchant de l'air. Le CO₂ intervient en deuxième phase et les endort définitivement, mais toujours en douceur. Lors de la suspension et de la saignée, elles ne ressentent plus rien, car sur le plan cérébral, elles sont déjà mortes. Le cœur continue de battre et la saignée s'effectue sans problème. Ce système devrait être étendu aux autres abattoirs de volailles, palmipèdes, lapins.... Il serait également souhaitable d'étendre ce système d'anesthésie aux abattoirs de porcs et

notamment dans les abattoirs industriels. Les systèmes actuels et les appareils à CO₂ existants apeurent terriblement les animaux et les mettent même dans un état de souffrance.

Alors, au risque de choquer ceux qui sont pour l'abolition des abattoirs (qui n'interviendra que lorsque les consommateurs cesseront de manger de la viande, ce qui ne serait pas pour me déplaire), je recommande vivement ce nouvel appareil aux responsables d'établissements d'abattage.

Agression sur un marché aux bestiaux

Dans le cadre de mes activités, j'ai également été amené à faire des contrôles sur des marchés aux bestiaux. Ce sont des endroits particuliers, où les actions de protection animale ne sont pas toujours les bienvenues. C'étaient des lieux où l'on se faisait tout petit car l'ambiance pouvait vite se dégrader et tourner aux tentatives d'intimidation. Les contrôles des services vétérinaires étaient mal vus, nombre d'entre eux durent à freiner leurs investigations, quand il ne leur fallait pas complètement renoncer à venir sur les marchés. Je me souviens que dans un des marchés du département de la Manche, le responsable m'avait demandé d'arrêter de faire du zèle et m'avait conseillé de quitter les lieux, si je ne voulais pas me retrouver pendu sous la charpente. Lorsque j'informai la direction des services vétérinaires de l'état piteux des bêtes que j'y avais vues, elle m'indiqua qu'elle ne pouvait pas intervenir, car sur ce marché, elle était en danger, et qu'il lui faudrait un escadron de gendarmerie pour y pénétrer. Elle ajouta que deux techniciens avaient déjà été enfermés dans un local.

La réglementation stipulait que la présentation d'animaux malades ou blessés était interdite sur les marchés (art. 3 de l'arrêté du 25/10/82 modifié par l'art. 1 de l'arrêté du 17 juin 1996). Or pendant longtemps, ce genre d'animaux fut malgré tout présenté à la vente, car ils faisaient l'objet d'un commerce lucratif. Ils étaient achetés pour trois fois rien aux éleveurs, contents de s'en débarrasser, et étaient revendus en lots avec une plus-value. Il arrivait souvent que ces animaux à bout de force meurent en cours de transport ou sur les marchés. La réglementation permettait qu'ils soient euthanasiés sur le marché en cas de souffrance extrême. Encore fallait-il pour cela que quelqu'un appelle un vétérinaire, et il aurait fallu qu'il y ait davantage de contrôles pour venir en aide à ces animaux. Les marchés devaient être équipés d'abreuvoirs, mais la plupart ne l'étaient pas. Certains étaient équipés d'abreuvoirs mobiles, mais on ne s'en servait pas. La législation interdisait une attache trop courte des bovins, et

pourtant bon nombre étaient attachés la tête au ras du sol durant des heures.

Certains marchés se préoccupaient du bien-être des animaux, mais ils étaient trop rares. Encore une fois, la crise de la vache folle a permis de faire reculer la présentation d'animaux malades ou blessés dans ces lieux de vente. Ces derniers, interdits d'abattoirs, devaient être présentés à l'abattoir sous 48 heures avec un certificat vétérinaire. Ces animaux ne sont en principe plus présentés sur les marchés. Ce n'est donc ni grâce aux efforts des services vétérinaires, ni au courage des associations de protection animale que ces bêtes ont disparu des marchés. Lorsqu'il s'agissait simplement de protéger ces animaux, l'administration se faisait timide. Les vaches en question finissaient en steak haché, et on a pris conscience pendant la crise de la vache folle qu'elles représentaient un risque sanitaire, puisque des vaches potentiellement atteintes par la maladie prenaient le chemin des abattoirs.

Je vais relater la visite d'un marché aux bestiaux de Loire-Atlantique sur lequel je me suis fait agresser. Je précise que cela ne se passait pas à l'identique sur tous les marchés, mais ce récit témoigne de l'ambiance générale en pleine période de crise de la vache folle.

Comme chaque négociant, j'avais payé mon entrée sur le marché en question. J'ai ensuite effectué un tour global des lieux, puis je me suis présenté au bureau, en demandant un responsable.

J'ai été reçu par un agent administratif de la mairie. Je lui ai montré ma carte d'enquêteur, il connaissait l'association pour laquelle je travaillais. Je lui ai parlé de quelques bêtes en mauvais état que j'avais repérées sur le marché, et qui n'auraient pas dû être présentées à la vente. Il m'a alors accompagné vers un autre responsable, un conseiller municipal délégué au foirail (marché aux bestiaux). C'était donc cette personne qui avait, en principe, le pouvoir de police et de faire appliquer la loi. Je lui ai gentiment demandé s'il pouvait venir voir les animaux qui posaient un problème. « D'accord, m'a t-il dit, je viens avec vous les voir, mais je ne les bouge pas, les ventes sont faites, on s'arrêtera là pour aujourd'hui ». Les ventes n'étaient bien évidemment pas terminées et il aurait encore été possible d'intervenir. Le décor était planté et

je savais à quoi m'en tenir: une inertie habituelle. Dans ce domaine, il n'y a pas mieux que de faire des reportages télévisés pour sensibiliser le public et faire pression face à l'inaction des intervenants et des pouvoirs publics.

Nous avons discuté longuement en cours de chemin. Il m'a présenté à des négociants avec qui je devais m'expliquer. Il m'a présenté au président du syndicat des négociants en bestiaux avec qui je devais également m'expliquer. Il m'a semblé qu'on perdait beaucoup de temps. Je tentais d'emmener le conseiller municipal vers les bêtes en question. Il n'était pas bon d'être présenté à tout le monde : cela ne faisait qu'accroître la tension. D'habitude, me dit-il, il fait le tour du marché, mais ce matin-là, il n'avait pas pu, comme par hasard. Il m'avait dit que s'il constatait la présence de bêtes en trop mauvais état, il les faisait recharger, en disant au propriétaire « qu'il ne veut pas de ça ici ». Il leur demande de les garder dans le camion. Puis il a rajouté que ces derniers se les échangeaient ensuite de camion à camion, ici, ou alors sur le parking dehors (ce qui est interdit).

Devant l'une des bêtes en mauvais état, le conseiller municipal m'a à nouveau présenté. Cette fois à la personne qui effectuait le commerce de vaches de réforme. J'étais inquiet, car cette personne m'avait frappé sur un autre marché, à coups de bâton. Il m'a reconnu et me dit que sur le marché en question, qui était situé à une centaine de kilomètres en Ille-et-Vilaine, j'aurais dû lui montrer ma carte d'enquêteur. Il ne m'aurait alors rien fait. Il rajouta : « je vous avais confondu avec un touriste » ! Il va de soi que les touristes peuvent être frappés !

Ce monsieur précisa qu'il ne prenait plus les vaches qui « crèvent » dans les étables, qu'il les laissait à l'éleveur. Devant la vache en état de misère physiologique, il expliqua que son état était la faute de l'éleveur, qu'il n'y était pour rien. C'est vrai, mais il n'empêche qu'il n'aurait pas dû la prendre, ou qu'il aurait dû appeler un vétérinaire. Pourquoi, en outre, ces bêtes en piteux état, sans grande valeur marchande, étaient-elles souvent rouées de coups lorsqu'elles se déplaçaient difficilement dans l'enceinte du marché ? Des vaches tellement maigres qu'elles étaient appelées communément « des tréteaux », comme je l'ai déjà précisé.

Les regards devenaient de plus en plus hostiles, ma présence était gênante, je tombais dans un guêpier.

Le conseiller municipal et moi avons continué d'évoquer les arrivages de vaches en mauvais état et souvent en état de souffrance, ce qu'il ne niait pas. Si nous pouvions faire quelque chose, dit-il, pour empêcher que des animaux traînent sans soins dans les fermes, ce serait bien. Cela l'arrangerait qu'il n'y en ait plus sur le marché, mais il y en a toujours eu. Cela l'arrangerait aussi que le grand nettoyage soit fait par un organisme extérieur, pour ne pas à avoir à le faire lui-même. Il m'a suggéré de faire une réunion rassemblant des négociants, éleveurs, services vétérinaires afin de mettre sur la table les problèmes de protection animale concernant les bovins en mauvais état. Cela serait bien, et chacun saurait une fois pour toutes ce qu'il doit faire.

Je lui ai proposé de faire des photos des animaux en question pour avoir des preuves comme base de travail et monter un dossier. Il était tout à fait d'accord et n'y voyait pas d'inconvénient. Cependant, il souhaitait demander l'autorisation au président du syndicat des négociants en bestiaux. Nous l'avons cherché, mais en vain ; il était introuvable. Pour avancer un peu, je lui proposais d'appeler le vétérinaire attitré au marché ou alors les services vétérinaires pour qu'ils puissent venir constater l'état des bêtes et qu'ils prennent des mesures. Il était d'accord et me dit : « Vous faites comme vous voulez, s'ils viennent tant mieux, comme cela ils prendront les responsabilités eux-mêmes et je serai couvert ».

Nous sommes allés au bureau pour téléphoner. J'ai appelé la Direction des Services Vétérinaires de Loire-Atlantique, la personne du bureau de protection animale s'occupant du marché étant en déplacement, on m'a alors passé le directeur de la D.S.V. Je lui ai fait part de ma présence sur le marché et lui ai demandé qu'il envoie un vétérinaire. Il était intéressé par ma visite, puisque justement ce marché faisait l'objet d'un gros dossier. L'idée d'y mettre notamment une permanence des services vétérinaires était dans l'air. Mes constatations seront les bienvenues, me dit-il, ajoutant qu'il aimerait avoir un courrier pour appuyer ses démarches. Il déplorait qu'actuellement, il ne fût plus possible d'effectuer des contrôles, mais cette question était en cours de

démarches, une permanence devait être mise en place, avec deux techniciens vétérinaires.

Comme il y avait un abattoir juste à côté, je lui ai demandé si un représentant des services vétérinaires ne pouvait pas venir. Le directeur m'annonça qu'il allait leur téléphoner et m'envoyer quelqu'un. Je l'interrogeais aussi sur la possibilité de prendre des photos avant que les négociants fassent disparaître les vaches. Il me mit en garde et m'invita à faire très attention, car je risquais d'être malmené. J'attendis au bureau pendant un bon moment, mais personne ne vint.

J'ai demandé au conseiller municipal à pouvoir retourner sur le marché de peur que les bovins ne soient discrètement enlevés. Je voulais prendre des photos, mais il n'y tenait plus car la tension montait. Le président du syndicat des négociants en bestiaux s'y opposa aussi, prétextant qu'ils avaient eu des ennuis avec des journalistes. Une équipe de télévision de France 2 était venue filmer, en leur disant que c'était un reportage qui ne leur porterait pas préjudice. Les images se retournèrent contre eux, et lorsqu'une autre équipe de TF1 vint, elle fut accueillie à coups de bâton.

Nous sommes retournés à l'entrée voir si le vétérinaire était arrivé, mais personne n'était là. Le conseiller municipal me proposa d'aller à la rencontre du vétérinaire de l'autre côté de l'abattoir. Ce que je fis. Nous nous quittâmes.

Je me rendis à l'abattoir et dans les bureaux. Le vétérinaire était au téléphone avec le directeur de la D.S.V. Nous avons conversé. Il s'est rendu dans l'abattoir voir des carcasses de veaux, puis nous sommes allés sur le marché. Il m'indiqua qu'il ne s'occupait pas du marché, d'habitude.

Sur le foirail, le vétérinaire serrait des mains. Il connaissait du monde. Nous allâmes voir la première bête. Nous ne pûmes, en raison de la suite des événements, voir les pires bêtes. L'une présentait une énorme infection sur la partie droite des mamelles, elle n'était pas maigre. Le vétérinaire s'écria : « Ah, en effet... ». Le propriétaire de la bête s'est avancé vers nous. Tout le monde nous regardait froidement, il était malvenu de s'attarder sur une bête pour des questions autres que transactionnelles.

Pendant que je relevais le numéro de la boucle, des négociants se sont approchés et l'un d'entre eux est venu derrière moi en me saisissant par les vêtements au niveau des épaules. D'autres arrivèrent et m'empoignèrent. On me tenait fermement par les bras, dans le dos, et l'un me serrait fortement la gorge en m'étranglant d'une main. Ils devenaient de plus en plus agressifs. Le vétérinaire est intervenu, en leur disant d'arrêter et de me laisser tranquille. Il fut empoigné à son tour. Après, je ne sais pas trop se qui s'est passé car ils me brutalisaient tellement que je ne voyais plus rien. Ils m'ont menacé et insulté. Un négociant m'a demandé si je me souvenais des établissements pour lesquels il travaillait, il disait à tout le monde que je l'avais fait condamner par la justice à payer 610 euros. En effet, une plainte contre lui avait été déposée lors d'une visite d'abattoir dans la Manche. Il leur a raconté l'histoire. Ce récit envenima la situation. Il dit que j'avais pris des photos très compromettantes pour lui. Je n'étais pas fier, et je savais que j'allais passer un sale quart d'heure!

J'étais en mauvaise posture, je ne maîtrisais plus la situation. Comme ils connaissaient le vétérinaire, ils le relâchèrent et le laissèrent repartir. Ce dernier rejoignit l'abattoir pour se mettre à l'abri. Ce qui est déplorable, c'est qu'il n'ait pas jugé bon de faire intervenir les gendarmes pour me sortir de cette situation. À un moment donné, j'ai pu me dégager et j'ai tenté de m'enfuir. J'ai couru tout droit, aussi vite que je le pouvais. J'ai sauté une barrière. Les négociants courraient derrière moi, en criant « attrapez-le ». Il m'était impossible de fuir, car il y avait du monde partout, prêt à m'intercepter. Je me suis retrouvé coincé, et j'ai été empoigné par d'autres personnes. La première fois, ils étaient une dizaine et la deuxième fois, ils devaient au moins être une vingtaine, peut-être même vingt-cinq.

Cette fois, ils m'écrasaient contre des barrières métalliques, au point que tout mouvement m'était impossible. Ceux qui se trouvaient de l'autre côté des barrières me tiraient vers eux. L'un d'eux me saisit de nouveau à la gorge et serra de toutes ses forces. J'eus alors l'idée de faire semblant d'étouffer afin qu'il me libère, mais il n'en fut pas impressionné et continua à serrer. Les négociants me menaçaient et m'agressaient verbalement. Ils me disaient de les laisser faire leur travail, qu'ils avaient une famille

à nourrir et que ça allait mal se passer pour moi. Ils me disaient : « Tu vas voir ce qu'on va te faire », ou « il faut lui donner une leçon!». On comprend mieux pourquoi les services vétérinaires ne prenaient pas le risque de se rendre sur les marchés aux bestiaux. La personne qui m'avait déjà frappé avec un bâton sur un autre marché leur a demandé qu'on me prenne les notes qu'ils trouvèrent dans ma poche. Encore et toujours la même personne les excitait et leur disait qu'ils devaient me fouiller pour voir si je n'avais pas caché d'autres notes. J'avais sur moi mon carnet de chèques qui me servait à acheter, en cas de nécessité, des animaux malades ou blessés, malheureusement pour les faire euthanasier suivant les recommandations de l'association pour laquelle je travaillais alors. Quelqu'un me prit mon carnet de chèques en disant que j'y avais certainement dissimulé des numéros de bouclages. À ce moment, ils s'emparèrent de ma carte d'enquêteur, de ma carte de la Fédération des marchés et de mon portefeuille.

Les négociants étaient surexcités, ils m'arrachèrent mon anorak et le fouillèrent, ils prirent mon petit appareil photo qu'ils écrasèrent sur le sol. Ils regardèrent si je n'avais rien d'autre sur moi. Les différents responsables du marché, qui avaient assisté à la scène, au lieu d'intervenir m'ont simplement reproché de les avoir fait se déplacer des bureaux et d'avoir fichu en l'air et interrompu les cotations qu'ils effectuaient en réunion. Ils m'ont dit les avoir trahis en venant avec un appareil photos et un vétérinaire. C'est alors qu'un négociant qui avait trempé mon carnet dans de la bouse de vache me l'appliqua sur la figure. Une personne a tout de même crié : « Mais vous êtes fous, laissez-le. »

La personne qui m'avait molesté sur un autre marché leur lança qu'il fallait m'emmener sur le parking pour fouiller ma voiture. Ils étaient en train de m'emmener lorsque je leur ai dit que je n'avais rien d'autre. Très en colère, ils me demandaient : « Qui sont tes patrons et qui t'envoie ? ». Et d'ajouter : « Viens avec nous au bureau, on va leur téléphoner et tu vas leur dire ce qui t'arrive ». L'un d'eux me lança que tout le monde avait mémorisé ma tête et que je ne n'avais plus intérêt à revenir sur le marché ou ailleurs. Que s'ils m'attrapaient encore une fois, c'en serait fini

pour moi. Et surtout, je ne devais pas envoyer quelqu'un d'autre à ma place.

En me traînant vers les bureaux, d'autres venaient tour à tour m'agripper, en m'insultant et en me demandant qui j'étais. Certains ne savaient même pas ce qui se passait, mais voulaient quand même me frapper. Celui qui avait été condamné à payer une amende a voulu me parler. Du coup, les autres m'ont lâché. Nous avons marché un peu. Il m'a expliqué que ce jour à l'abattoir dans lequel nous nous étions rencontrés, il ne pouvait pas décharger les bovins dans d'autres conditions qu'il ne l'avait fait, que l'abattoir était en travaux (ce n'est pas vrai), mais que c'est lui qui avait tout pris, les responsables et les services vétérinaires de l'abattoir n'avaient, eux, pas été inquiétés. Il avait payé, dit-il, il ne m'en voulait plus, mais il souhaitait que je le sache. La tension était retombée. Une bonne partie des négociants me laissèrent tranquille.

Je pensais en être quitte, mais un groupe est revenu me chercher pour m'emmener dans les bureaux.

Là, le conseiller municipal, devant les autres, a dit qu'il pensait que j'étais parti et ne s'attendait pas à me voir revenir avec un vétérinaire. C'était ma parole contre la sienne que je devais défendre. On m'a conduit dans la salle de buvette, et devant les escaliers montant aux bureaux, des négociants devaient me surveiller pendant que d'autres allaient téléphoner. Dans cette salle, d'autres m'empoignaient, certains ne savaient même pas ce qui s'était passé, mais lançaient qu'il fallait « m'écraser ». Sous le regard passif du conseiller municipal, on me brutalisait encore et je n'en pouvais plus. J'attendais qu'il me secoure, mais rien ne venait.

Petit à petit, j'ai pu m'éclipser en montant les escaliers pour me mettre à l'abri. La personne qui avait été condamnée à payer une amende est revenue me parler de sa condamnation et a rajouté que si elle ne m'avait pas pris à part pour me parler, je ne m'en serais pas sorti vivant. Je pouvais donc la remercier. Je ne pouvais toujours pas m'enfuir, parce qu'en bas des escaliers, des personnes me surveillaient. J'attendais et soudain, les responsables du marché qui étaient allés téléphoner me dirent furieusement de partir, tant qu'il en était encore temps.

Je suis reparti en prenant soin de me retourner pour voir si l'on ne me suivait pas. J'ai roulé à toute vitesse vers Rennes, avec la peur au ventre. Je me suis rendu chez un médecin, car je n'étais pas bien. Il m'a examiné et a relevé les traces de violence dont j'avais été victime. Il m'a remis un certificat médical et un arrêt de travail. Cependant, j'ai fait l'erreur d'aller chez un médecin rural, qui a certainement aussi ménagé son diagnostic, car les conséquences pour lui, du fait d'avoir peut-être comme clients des personnes du marché, n'étaient pas négligeables.

Je voudrais évoquer maintenant les constations que j'ai faites sur ce marché aux bestiaux de Loire-Atlantique. 1814 animaux ont été présentés à la vente, dont : 49 Génisses; 24 Bœufs; 332 Vaches; 5 Taureaux; 4 Jeunes Bovins; 1386 Bovins Maigres; 14 Veaux de moins huit jours.

Pratiquement tous les animaux (vaches, veaux, gros bovins...) étaient, pour ceux qui se trouvaient sous le hall, attachés la tête au ras du sol. Et ceci de façon plus généralisée que sur d'autres marchés. On pouvait voir des bovins s'énerver, tant les postures contre nature qu'on leur imposait étaient inconfortables ; il y avait de nombreuses vaches de réforme, cachectiques, boiteuses, avec des escarres, des mammites et des mamelles si gonflées que le lait s'en écoulait. Dans les lots de vaches de réforme, il n'y avait pas que des bêtes maigres de fin de parcours, il y avait des bêtes en état de misère physiologique, ayant traîné dans les étables avec des maladies ou des traumatismes anciens. Une vache atrophiée qui se déplaçait difficilement a été conduite vers un lot de réforme. Elle est tombée à terre, on lui a matraqué la tête, mais elle ne s'est pas relevée tout de suite. On lui a tordu la queue pour la faire bouger. Au bout d'un moment, elle s'est relevée complètement épuisée.

Les marchands, en se servant de bâtons, matraquaient les bovins qui ne réagissaient pas comme ils le désiraient. Ils les faisaient courir dans les allées pour les charger. Les couloirs étaient très dangereux, il fallait tout le temps faire attention, car il y avait des bovins qui couraient en tout sens, et qui glissaient. Les négociants et les personnes qui chargeaient les bêtes étaient brutaux et se servaient largement de leurs bâtons pour les frapper sans ménagement. Des négociants avaient des aiguillons au bout

de ces bâtons. Aucun point d'abreuvement ne se trouvait sur le marché. Aucune visite n'était effectuée par un vétérinaire attitré ou par les services vétérinaires. Des bovins avaient des cornes cassées avec le sang qui s'écoulait sur le sol. En raison de l'absence de quai, le déchargement et le chargement s'effectuaient à même le sol. J'ai vu des bovins trébucher plusieurs fois, en montant dans un camion tant la pente de la rampe était raide.

J'avais bien sûr déposé une plainte à la gendarmerie de la ville où se situait le marché. Ce n'est pas moi qui en ai eu l'idée, j'étais tellement choqué que cela ne m'était pas venu à l'esprit. Auparavant, j'avais pris un hôtel afin de pouvoir me doucher, car, comme toute personne agressée ou violée, je me sentais sale. J'ai été mal accueilli par les gendarmes. Je devenais de surcroît l'auteur des faits et non plus la victime. Le gendarme que j'avais en face de moi me reprocha le fait que personne n'ait appelé la gendarmerie au moment des faits, ajoutant que maintenant ils allaient être obligés de s'y rendre. Chose qui manifestement ne les enchantait guère. Les gendarmes m'ont dit que d'habitude, ils faisaient un tour sur le marché, mais évidemment pas ce jour-là!

J'avais les noms de quelques témoins des faits et de deux personnes qui m'avaient agressé. Pourtant, la plainte a été déclarée sans suite, parce que les témoins incriminés attestèrent qu'il y avait juste eu une bousculade!

Après ces événements, j'ai appris que plusieurs mois auparavant, une opération de contrôle commanditée par le Ministère des Finances et le Ministère de l'Agriculture avait été réalisée sur un marché aux bestiaux du même département. Pas moins de cinquante gendarmes, avec l'intervention d'hélicoptères, services des douanes, services vétérinaires, avaient entouré le marché. Mais cette opération de contrôle n'avait pas été fructueuse, puisqu'un repli stratégique avait été effectué en raison du trouble que cela avait occasionné et du risque de possibles confrontations physiques, à cause de la résistance des négociants en bétail. Il est facile de comprendre qu'après cet événement, ce n'était pas le simple enquêteur d'une association de protection des animaux qui allait intimider les négociants.

Ce que j'ai également appris plus tard, c'est qu'un membre du conseil d'administration de mon association était contrôleur général des services vétérinaires du département en question. On peut se demander quelle était sa part active au sein de l'association, et pourquoi dans le département dont il avait la charge, on trouvait autant de problèmes de mauvais traitement des animaux.

On pourra comprendre que, par la suite, je n'ai plus osé visiter de marchés aux bestiaux. J'en ai fait, malgré tout quelquesuns, la peur au ventre. Mais, heureusement, sur un marché d'un autre département, je fus bien accueilli par un directeur qui tenait soigneusement son marché et était vigilant quant au bien-être des animaux y séjournant. Et cela bien avant que les mots « bien-être animal » deviennent une formule de marketing, que tentent de s'approprier bien des filières et des instances qui ignorent ce qu'est le bien-être animal. Ce directeur m'avait beaucoup rassuré en me disant que sur son marché, je ne risquais rien, j'étais sous sa protection. Il faut dire que sur son marché, le déroulement des activités se passait bien et qu'il n'avait rien à se reprocher.

Le marché où a eu lieu l'agression n'existe plus, un autre a été construit dans la même ville. Je l'ai visité cinq ans après, et j'ai encore constaté quelques infractions à la réglementation. Par contre, on ne retrouvait plus ces vaches en état de misère physiologique, et ceci pour les raisons sanitaires que j'ai exposées plus haut (craintes liées aux problèmes de la vache folle). Notons que les actions d'une certaine association de protection animale a largement contribué à l'amélioration des conditions de bien-être des animaux sur les marchés. Un guide des bonnes conduites sur les marchés aux bestiaux, qui sert de base de travail pour les responsables de marché, a été édité par la Fédération des marchés aux bestiaux.

Je me suis aussi senti lâché par l'association pour laquelle j'avais fait cette visite, parce qu'aucun communiqué de presse n'ébruita l'incident, qu'aucune remontée vers les instances responsables ne signala les dysfonctionnements de ce marché. Il est certain que cela pouvait « faire tache », puisque l'un des membres du conseil d'administration était contrôleur général des services vétérinaires, et qu'une telle affaire pouvait avoir lieu dans son département...

C'est une affaire qu'il fallait étouffer. Même la plainte avait été classée sans suite, car les témoins n'avaient observé qu'une simple bousculade... Et les animaux maltraités sur ce marché, qui s'en est soucié ?

Déjeuner dans une crêperie du Morbihan

Après ma deuxième visite d'abattoir de la journée, nous approchons de l'heure du déjeuner.

Je pars donc à la recherche d'une crêperie, de quelque chose de typique. J'avais en effet besoin d'un cadre agréable qui me dépayserait, qui me ferait oublier les atrocités que j'avais vues dans les abattoirs du matin. J'entre dans un petit bourg où je suis certain d'en trouver une : il y a toujours une crêperie quelque part en Bretagne. Bien joué! Je gare ma voiture juste devant et je sors mon chien pour le promener un peu. Mon fidèle compagnon, toujours avec moi lors de mes déplacements, aura sa part de crêpes.

Nous entrons dans la crêperie, la gérante nous accueille en chaussons et vêtue d'un tablier de cuisine. Le cadre est un peu vieillot, mais suffisamment agréable pour ma petite personne. Ça sent bon les crêpes, mon appétit vient. Je m'installe à une table qui comprend deux places, je n'ai invité personne, je serai donc tout seul.

La patronne me tend la carte. Mon choix est vite fait, je prends une galette aux champignons, j'adore les champignons. Et surtout pas de viande, j'en ai assez vu durant la matinée, et de toute façon je ne la digère pas bien! Ma place est au milieu de la salle sur une petite table, de laquelle je peux observer tout ce qui se passe. Les cartes présentent encore le double affichage en euros et en francs. Quatorze francs la galette aux champignons... qui dit mieux? et au blé noir, bien sûr. Les photos des petits-enfants de la famille sont accrochées sur les murs.

Les clients attendent longtemps avant d'être servis, ces pauvres dames ne sont que deux pour la cuisine et le service. Elles sont débordées, ne laissent pas paraître leur stress et pourtant elles courent beaucoup. Ça y est, la patronne me sert ma galette et ma bouteille de cidre brut. Bon sang qu'elle est bonne, je me régale! J'ai vraiment besoin de me détendre, mais dans ma tête je repasse

les visites des deux abattoirs. Pire, je prends des notes qui me serviront à établir les comptes rendus. Mes voisins de table se demandent ce que je peux bien écrire, ça me donne un air important. Le cidre brut, au bout de quelques bolées, me faisait tourner la tête.

Je commande à présent une crêpe sucrée aux pommes. La gérante m'apporte ma crêpe, me fait croire qu'elle n'a plus de pommes et qu'elle est obligée de les remplacer par de la compote, alors que de toute façon, sur la carte, il est indiqué « crêpe compote »! Elle aussi s'imagine que je suis quelqu'un de sûrement important à mon allure, et puis j'écris pendant que je mange. Elle voit bien que je ne suis pas d'ici. L'ambiance de cette crêperie me paraît irréelle, décalée dans le temps.

Tiens, la patronne s'est trompée, elle vient d'apporter une bouteille de cidre à moitié pleine à des clients singuliers. À d'autres qu'elle connaît, elle lance : « Alors Bernard qu'est-ce que je te sers ? ». Une choucroute répond-il. Et là, je pensais que c'était une plaisanterie, un peu parano, je me demandais comment ils pouvaient savoir que j'étais alsacien ? Mais en fait, je n'y étais pas, la choucroute est bien inscrite au menu de ce jour. Eh oui! Mais que l'on se rassure, servie avec du lard et des saucisses bien de Bretagne, sûrement extraits des cochons provenant d'élevages intensifs que j'avais vu se faire tuer le matin même.

L'endroit est passablement enfumé. Cette fumée épaisse, grasse et lourde, ne provenait pas des cigarettes. Elle nous arrivait de la cuisine dont la porte était grande ouverte. Les allées et venues de la patronne et de la cuisinière entre la cuisine et la salle de restauration, contribuaient à répandre ce brouillard lourd de graisse et de cuisson dont personne ne semblait être importuné. Tout le monde paraissait s'en accommoder. On peut voir que les clients sont des habitués du repas de midi, ils connaissent la maison. Mais, s'ils sont habitués, qui suis-je au milieu d'eux ?

D'ailleurs, les tables sont prêtes d'avance. Sur chaque table, les bouteilles sont disposées de manière particulière, tel un rituel. Elles sont même déjà ouvertes, et parfois même entamées. Si leur déjeuner est ainsi toujours programmé, comment leur vie doit-elle être?

Le cidre que je bois est brut, un peu comme le gens du coin qui sont durs comme le granit (mais chaleureux lorsqu'on prend la peine de les connaître). Il semble que le climat et la rusticité de la vie d'ici y sont pour quelque chose. Nous sommes en centre Bretagne, en l'an deux mille un. C'est la dernière crêperie du coin, m'a-t-on dit. Les anciens forcenés de la crêpe terminent leur longue vie professionnelle en fermant leur boutique. Les jeunes, même du coin, ne veulent pas reprendre, ni continuer.

Tiens, des gens qui se donnent de l'importance, ils ont même une cravate. C'est certain, il faut les prendre en considération, ils doivent travailler dans des bureaux et bien gagner leur vie. Peut-être travaillent-ils dans les bureaux des abattoirs que j'avais visités? Des gens importants quoi! Peut-être des commerciaux venus de grandes agglomérations, j'en ai souvent rencontrés. Allons, à quoi bon se pavaner comme cela! Pourquoi en mettre plein la vue? C'est aussi pour cela que les jeunes partent et quittent leur campagne. On leur fait croire qu'il y a mieux ailleurs, qu'on peut faire mieux ailleurs, qu'il faut quitter son habit des champs pour l'habit des villes. Allez, venez dans nos grandes villes, vous serez plus chics, plus urbains. Laissez tomber vos sabots pleins de crottin, apprenez le français en suivant l'exemple des bourgeois parisiens de l'époque, car parler le breton cela faisait plouc.

L'influence des grandes villes vient entacher ma crêperie authentique. Tout change, tout bouge, et la patronne un jour ne mettra plus ses chaussons pour accueillir des clients égarés comme moi... Mais qui sait, peut-être qu'un restaurant végétarien prendra le relais lorsque les consommateurs seront prêts!

Des infractions qui ont toujours cours

Je vais vous parler maintenant d'infractions qui perdurent. Le premier grand succès législatif en matière d'abattage, c'est le décret de 1964 qui réglementait la contention et la mise à mort des animaux de boucherie et de charcuterie. S'en est suivi le décret du 1^{er} octobre 1980, du 18 mai 1981, une Directive Européenne de 1993, le décret du 1^{er} octobre 1997 accompagné de l'arrêté du 12 décembre 1997, qui était tout simplement la transcription en droit français de la Directive Européenne.

On peut apprécier le décret de 1964 qui rendait obligatoire l'étourdissement des animaux avant leur mise à mort, sauf pour les abattages rituels et la corrida. Mais ce qu'il est important de relever, c'est la difficulté ou la mauvaise volonté à appliquer la réglementation en matière de protection animale, alors même que les Services Vétérinaires se trouvent dans les abattoirs. Depuis 1964, et comme cela est réitéré dans les différentes réglementations, il est interdit de suspendre un animal vivant par les pattes. Pourtant, cela se pratique encore dans certains abattoirs. La Directive Européenne n°93/119 sur les abattages, qui date de 1993 mais qui n'a été retranscrite en droit français qu'en 1997, redéfinit les règles de protection animale qui existaient déjà en grande partie dans les textes précédents. L'arrêté et le décret de 1997 devaient permettre de passer la vitesse supérieure, or cela fait plus de dix ans (depuis ce dernier texte), et en réalité plus de vingt, trente, voire quarante ans que certaines infractions perdurent, laissant souffrir les milliards d'animaux qui passent par l'abattoir.

Notons que le Code rural dans son Article 283-1 précise : « Les vétérinaires inspecteurs, qu'ils soient fonctionnaires ou agents contractuels de l'Etat, ont qualité, dans les limites du département où ils sont affectés, pour rechercher et constater les infractions aux dispositions des articles 276 à 283 du présent code sur la protection des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité et des textes

réglementaires pris pour leur application ». C'est donc bien à eux que revient la charge de protéger les animaux dans les abattoirs, cette charge que j'assumais pleinement pour le bien des animaux. Lorsque je venais visiter un abattoir, il m'a souvent été opposé que les agents des services vétérinaires étaient déjà là pour faire ce travail.

Pour autant, dans une circulaire interne du Ministère de l'Agriculture en date du 24 juin 1998, le signataire explique la nécessité de mettre en œuvre le décret de 1997, qui reprend pourtant en partie les dispositions précédentes. Je cite la circulaire adressée aux préfets et aux directeurs des Services Vétérinaires : « J'insiste sur la nécessité de veiller particulièrement désormais au respect des conditions de protection animale notamment dans les abattoirs, sur les lieux d'élevage, ainsi que dans les couvoirs. En effet, ces postes ont trop souvent été négligés... ». (C'est moi qui souligne). Un premier constat avoué : « Mais que fait la police ? ».

Mais voilà une douzaine d'années que cette circulaire a été adressée à qui de droit, et les infractions persistent. Je ne vais en citer que quelques-unes.

- On constate encore l'absence de contention mécanique obligatoire pour l'abattage rituel des animaux destinés à la consommation religieuse juive et musulmane.
- Encore beaucoup de boîtiers électriques qui alimentent les pinces à électronarcose sont dépourvus d'un système sonore, lumineux ou d'un voyant indiquant la tension et l'intensité du courant. Ils sont d'ailleurs trop souvent éloignés du lieu de la tuerie.
- L'intensité et la tension du courant ne sont pas toujours adaptées à l'animal lors de l'électronarcose. Une uniformisation du matériel est nécessaire et une formation à l'utilisation de la pince électrique pas seulement obligatoire mais effective, et ceci afin d'éviter des souffrances aux animaux lors de son emploi. Car en effet, il est constaté une incompétence ou une mauvaise utilisation par le personnel dans le maniement des pinces à électronarcose manuelles.

- On suspend encore des animaux vivants avant la saignée, surtout dans le cadre de l'abattage rituel, au lieu d'utiliser un piège de contention pourtant obligatoire. Dans ce cas, l'interdiction de procéder à un abattage sans étourdissement devrait être imposée par les services vétérinaires qui sont sur place dans les abattoirs concernés.
- La suspension des animaux vivants avant la saignée pour accélérer les cadences de production ne doit pas être une pratique banalisée, mais plutôt sanctionnée.
- On utilise en rituel des box pièges pour des veaux, alors qu'ils sont agréés et destinés à de gros bovins.
- On met parfois plusieurs veaux dans un box rotatif ou une case en béton, jusqu'à trois ou cinq pour les étourdir, alors qu'il faut tuer les animaux les uns après les autres, et qu'il faut être rapide entre l'étourdissement et la saignée.
- On effectue un étourdissement dans la nuque des veaux, en lieu et place de la partie frontale, pour ne pas abîmer la cervelle afin de la commercialiser. Cet étourdissement n'est pas réglementaire, il est inefficace et douloureux pour le veau, selon un vétérinaire.
- En abattage rituel, les bovins sont parfois évacués du box piège et suspendus conscients car, après l'égorgement, les employés n'attendent pas la fin de la saignée avant de les suspendre. C'est pourtant obligatoire. (J'ai déjà vu dans un abattoir, il y a plusieurs années, qu'on commençait à découper la tête ou les pattes alors que les bovins perdaient seulement leur sang et n'étaient pas encore morts).
- En abattage d'urgence, on constate que les animaux blessés (notamment les vaches) ne sont pas toujours abattus tout de suite, comme il se doit et selon le caractère d'abattage d'urgence, mais qu'ils sont laissés en souffrance dans le local. De même, les conditions de chargement et déchargement des animaux blessés reste également à revoir. Encore trop de cochons ou de truies, blessés ou dans l'incapacité de se mouvoir ne sont pas

abattus là où ils se trouvent comme la loi l'exige, c'est-àdire dans le camion ou sur le quai. Au contraire, ils sont tirés coûte que coûte au bout d'un câble métallique jusqu'au poste d'abattage, et parfois suspendus au bout d'un treuil. Parfois ces animaux peuvent être laissés sur le quai toute la nuit.

- Des animaux dont l'inaptitude aux transports est prévue par les textes pour les protéger sont toujours véhiculés jusqu'à l'abattoir, et trop souvent sans retour par un PV que peuvent dresser les services vétérinaires.
- Il y a aussi le problème de la compétence de certains sacrificateurs en abattage rituel, notamment pour les sacrificateurs musulmans, car il suffit d'une autorisation des Mosquées agréées pour être apte à devenir sacrificateur, sans avoir de réelles compétences. Bien souvent, il est constaté une absence de l'autorisation en cours de validité.
- Certains abattoirs sont mal équipés pour l'abattage des porcelets.
- L'abreuvement en eau des animaux en attente n'est pas toujours fait.
- Etc.

Toutefois, je dois dire qu'il y a une amélioration dans certains abattoirs qui font maintenant attention à l'animal lors de cette étape de la mise à mort. Il y en a qui s'en sont toujours préoccupés, et la demande du consommateur pour un traitement moins mauvais des animaux d'abattoirs rend certains plus vigilants. J'ai visité récemment un abattoir où, dans la bouverie, de la musique celtique était diffusée pour les vaches en attente. Pourquoi pas ? Dans la bouverie, les animaux profitaient de paille propre et d'eau claire à volonté. Mais était-ce vraiment représentatif ? Car j'avais dû prendre un rendez-vous pour effectuer cette visite : elle était programmée par la direction de l'abattoir.

Une coche assoiffée

Voici comment on pourrait définir prosaïquement un abattoir : c'est un lieu où l'on abat des animaux pour la consommation humaine. Cela répond à une demande sociale, qui est celle de consommer de la viande. Notons tout de même qu'il existe des personnes qui ne mangent pas de viande, selon un choix délibéré. Cependant, le passage brutal de la vie à la mort doit s'effectuer avec le moins de souffrance possible. Des responsables d'abattoir font cet effort. Ils agissent ou mettent en place des aménagements qui permettent d'améliorer les conditions d'abattage. Il existe des aménagements qui répondent à un cahier des charges, lui-même parfois établi pour répondre à un objectif de marketing. La prise en compte du bien-être animal dans la publicité séduit souvent le consommateur. Il faut être vigilant et s'assurer que les actions entreprises sont réellement destinées au bien-être des animaux.

Cette année encore, je remercie les responsables d'abattoirs qui agissent dans leur établissement de façon désintéressée pour éviter un mal-être animal et cela même cinq minutes avant la mort de l'animal. Je sais qu'il n'est pas évident d'installer ou de mener des actions dans ce cadre, alors même que cela ne rapporte pas plus d'argent et qu'aucune personne extérieure à l'abattoir n'est là pour le voir. Mais, chaque effort n'a pas forcément besoin d'être vu et d'être en attente d'une reconnaissance. Le simple fait de l'entreprendre est une démarche humaine qui grandit l'individu.

O combien il est important pour l'animal de ne pas être mené avec brutalité, d'être abreuvé à son arrivée, de ne pas assister à la mise à mort de ses congénères, d'être isolé des bruits métalliques et des cris poussés par les autres animaux dans le couloir de la mort, d'être étourdi convenablement afin de ne pas être saigné en pleine conscience, d'être abattu avec le matériel approprié et sans brutalité.

Je sais que de nombreux responsables travaillent déjà dans ce sens alors même que les normes sanitaires prennent bien souvent la priorité. L'amélioration des conditions de travail, le respect et la prise en compte de l'animal, permettent à l'individu de participer à une démarche humaine qui, dans un pays développé comme la France, ne devrait aller qu'en s'améliorant.

Lorsque je visitais un abattoir, un seul animal gisant sur le quai de déchargement où agonisant dans un box retenait toute mon attention. Et cela, même si l'abattage des 500 à 800 cochons tués par heure se déroule normalement.

J'ai une pensée particulière pour une coche (une truie, vous le savez maintenant) qui, dans un abattoir, gisait à terre sur le flanc, dans l'incapacité de se relever. L'état dans lequel elle se trouvait n'avait rien à voir avec la responsabilité de l'abattoir (mais elle avait quand même été déchargée, et tirée par un câble actionné électriquement jusqu'au poste d'abattage. Cette coche provenait d'un élevage intensif où, durant sa courte vie, elle était restée prisonnière d'une cage métallique. Le rendement lui imposait de mettre au monde des porcelets à une grande fréquence. Ces porcelets eux-mêmes étaient destinés à grandir dans des élevages concentrationnaires, pourtant autorisés.

La pauvre bête était trop usée. Faute de n'avoir pu se reposer entre les mises bas et de n'avoir pu gambader dans des espaces sans barreaux, elle ne pouvait ni marcher, ni se tenir debout. Elle était restée affaiblie et sans soins durant plusieurs semaines sur le lieu d'élevage. Souvent, comme d'autres dans le même état, ces coches ne partent à l'abattoir que lorsque le départ d'un lot entier est prévu. Une économie de transport et de soins vétérinaires peuvent-ils justifier de laisser sur place un cochon ou une coche blessés, en attente du départ d'un camion. Certains abattoirs ou coopératives ont prévu des navettes spéciales pour ce genre d'animaux. Mais cela n'est pas encore répandu.

Arrivée à l'abattoir, cette coche attendait son tour dans le local d'abattage. Elle avait auparavant été tirée au bout d'un câble métallique à même le sol, du quai de déchargement jusqu'au poste d'abattage, éraflant un peu plus les plaies qui recouvraient son

corps. Son chargement dans le camion s'était effectué de la même façon.

Le regard livide et empreint de tristesse reflétait la vie misérable qu'elle avait eue. Même son attente vers la mort ne lui laissait présager aucun réconfort.

Il m'était inconcevable de ne rien faire pour elle, même si dans l'absolu, je ne pouvais pas la sauver. La seule chose possible était d'exiger que son abattage intervienne rapidement. Mais avant cela, pris d'un sentiment de pitié (ce qui ne devrait rien avoir d'exceptionnel), je me suis saisi d'un tuyau de nettoyage dont j'ai actionné le robinet. Attirée par l'eau fraîche et claire qui coulait agréablement, la coche à relevé la tête. Je me suis approché d'elle et je l'ai fait boire. J'ai cru qu'elle ne s'arrêterait plus jamais. Pourquoi cette truie était-elle si assoiffée ? Au bout d'un moment, après avoir été observé en train de faire quelque chose de peu habituel, j'ai retiré le tuyau de sa bouche. Elle a reposé sa tête sur le sol. Son regard semblait montrer de l'apaisement. Je ne pouvais rien faire de plus, excepté lui gratouiller la fine peau juste en dessous de ses yeux bleus.

J'ai fait ensuite quelques pas en arrière et j'ai laissé le personnel de l'abattoir accomplir son travail.

S'inscrire dans une logique de productivité et d'économie, de procédures administratives, pousse l'homme à devenir luimême une machine incapable de réagir dans l'immédiat aux situations qu'il n'a pas prévues ou qu'il n'a pas voulu prévoir. En raison du conditionnement, l'homme se dépersonnalise et refoule sa sensibilité sous prétexte de servitude à la production et à l'économie humaine. À tous ceux du milieu de l'élevage, des abattoirs, aux représentants des services d'inspection de ces milieux, je dis qu'aucune action menée pour l'animal n'est futile, inutile et encore moins honteuse. Agir dans ce sens ne déprécie pas l'intervenant, mais au contraire cela permet de faire humblement grandir la personne humaine. De nombreux professionnels sont déjà soucieux du bien-être animal et de son respect, ainsi que de l'application des textes réglementaires relatifs à la protection animale. Mais force est de constater qu'il y a encore beaucoup à faire dans le milieu des abattoirs!

Toutefois, l'indifférence anime encore des professionnels qui laissent en situation de souffrance de nombreux animaux.

Notre rôle est de leur faire prendre conscience de ce véritable problème et de les pousser à réagir en faveur de ces êtres innocents et dotés d'une réelle sensibilité.

Des animaux qui s'échappent des abattoirs

Voici des faits qui se sont déroulés dans le cadre d'abattoirs, et qui méritent une attention particulière. L'histoire, qui commence pour une jument par un départ à l'abattoir, parmi tant d'autres congénères, se termine bien. La jument poulina durant le week-end. Rappelons-nous que j'ai déjà assisté à la naissance de porcelets d'une pauvre coche qui mit au monde ses petits dans une case surchargée d'un abattoir. Je n'avais pu rien faire pour elle, malgré mon appel téléphonique à une SPA. Pour un cheval, un chien, un chat ou un dauphin, les mobilisations sont possibles, mais il en va tout autrement pour les « animaux d'abattoirs » qui ne suscitent guère la même sympathie.

L'idée de saleté que les gens associent au cochon, même ceux qui disent aimer et protéger les animaux, ne laisse d'autre place à cet animal, pourtant si intelligent et si attachant, que nos assiettes. L'image véhiculée par les élevages intensifs, avec son lot de pollution des eaux et de la terre, ainsi que de la mer, comme sur les côtes nord de la Bretagne, la pollution olfactive provenant des élevages hideux et concentrationnaires a même fait échouer, par la mobilisation d'habitants, le projet d'un élevage de porcs Bio, près de chez moi en Alsace. Que penser de ces personnes qui sont contre les élevages polluants comme ceux de Bretagne, qui achètent pourtant le produit de cette industrie du mal-être animal, et qui refusent la mise en place d'un élevage plus respectueux des animaux et de l'environnement?

Dernièrement, une jument et son « bébé » ont été sauvés d'un abattoir, tandis qu'il arrive fréquemment que des bovins s'échappent des abattoirs pour sauver leur peau. Dans ce cas, les histoires sont tout aussi touchantes, mais se terminent comme prévu. Une amie me disait qu'il était beau qu'un animal « offre » sa vie pour l'Homme, et que ce dernier pouvait avoir de la gratitude envers l'animal qui s'était offert. Pour moi, comme pour beaucoup de personnes ayant une réflexion avancée sur la question des

animaux destinés à finir dans nos assiettes, « aucun animal n'offre sa vie, on la lui prend! ». Je ne connais pas d'animaux volontaires pour s'offrir en sacrifice lors de l'Aïd-el-kébir, ni même pour aller dans les abattoirs. Ils aspirent, comme nous, à vivre, ils nous font qui plus est confiance! Voici quelques exemples de bovins qui n'ont pas désiré passer par l'abattoir pour finir dans nos casseroles, mais au contraire ont essayé de prendre le chemin inverse.

Un matin, me rendant à mon travail en voiture et passant près d'un abattoir (classé «lanterne rouge» en matière de protection animale), j'ai vu une vache qui courait dans le sens contraire de l'abattoir. Elle s'était échappée, et courait le long d'une piste cyclable. Hélas, je n'ai rien fait pour elle, car à cette époque je n'avais guère réfléchi à la cause des animaux de boucherie, même si, comme beaucoup, je pensais aimer les animaux! Je les aimais tellement, comme d'autres personnes aujourd'hui qui me disent les aimer, que j'allais jusqu'à y mettre du sel lorsqu'ils étaient dans mon assiette! Quelle contradiction! Je n'ai donc rien fait pour cette vache, et aujourd'hui encore, j'en ai des regrets. Si cette situation devait se reproduire, personne ne m'empêcherait de la sauver, pas même les services vétérinaires qui ordonneraient son retour à l'abattoir, puisqu'ils appliqueraient la règle selon laquelle un animal entré en abattoir ne peut en ressortir vivant. Règle qui s'applique différemment suivant que l'on en fait le commerce de boucherie ou non, puisque dans le cadre de mes enquêtes d'abattoirs, j'ai déjà vu des camions de bovins ou de cochons ne décharger qu'une partie des bêtes pour repartir avec le reste du chargement vers d'autres abattoirs. Ce qui est interdit.

L'histoire de la jument et de sa pouliche a paru dans ladépêche.fr, je la reproduis ici avec l'aimable autorisation du journal. Publié le 09/05/2008 12:00 de Richard Bornia. Lavaur. Il sauve une jument et sa pouliche de l'abattoir.

Une belle histoire. Elles étaient promises à une mort certaine.

Leïla, une jument de 5 ans et Malika sa pouliche âgée de 2 semaines paissent tranquillement sous le grand chêne, dans la prairie de Jacques Cany, éleveur de bovins à Lavaur. En toute logique, vous devriez aujourd'hui retrouver Leïla, en tranches et en barquettes dans les rayons d'un hypermarché. Et sa pouliche, euthanasiée, serait déjà transformée en engrais. En effet, quand Leïla franchit la frontière espagnole le 18 avril dernier, son sort est scellé : elle sera abattue à l'abattoir de Narbonne, le jour même. Mais ce jour-là, le planning déborde et Leïla échappe à la mort. On l'abattra après le week-end. Le 21 avril, les saigneurs viennent chercher la bête pour son ultime voyage. Mais Leïla n'est plus seule. Une magnifique pouliche est là, à ses côtés. La jument a mis bas. Les tueurs refusent alors d'abattre la jument. Sa mort signifierait aussi l'euthanasie de la pouliche. « J'ai vu pour la première fois Leïla et sa pouliche Malika le mercredi 23 avril. Je conduis toutes les semaines des bovins à l'abattoir de Narbonne. Les employés refusaient de sacrifier les deux bêtes, je suis allé voir le directeur et je me suis porté acquéreur», explique Jacques Cany. « J'étais révolté. Sacrifier deux bêtes comme ça, une maman avec sa fille, sans défense, m'était insupportable ». La loi est dure, mais c'est la loi. « Tout animal qui rentre vivant dans un abattoir doit en ressortir mort », précisent les textes. « Quand je suis revenu, le 28 avril, les employés étaient tristes, craignant le pire pour la jument et la pouliche». La décision de la direction des services vétérinaires venait de tomber, irrévocable : «Le 5 mai, Leïla sera tuée et Malika euthanasiée ».

La SPA de Lézignan est intervenue en vain pour sauver la vie aux animaux. Le sort de Leïla et Malika devient alors une affaire nationale. « À Paris, la SPA fait part de l'histoire à la direction générale de l'alimentation ». L'intervention porte ses fruits. Le ministre de l'agriculture finit par accorder sa grâce. « J'étais chez moi à Lavaur, vendredi dernier, quand on m'a annoncé la bonne nouvelle. J'ai pris le camion et je suis allé les récupérer », raconte Jacques. Après avoir indemnisé l'éleveur

espagnol, Jacques est revenu avec ses deux bêtes qu'il a lâchées dans son grand champ, derrière sa maison.

« Elles sont encore un peu farouches, il faut leur laisser du temps pour qu'elles sentent qu'on les aime. Mon plaisir, ce sera de les voir grandir. » Jacques au grand cœur a déjà récupéré deux agneaux qu'il nourrit au biberon et compte aussi trois petites chèvres, trois ânes et quatre chevaux. « Ça coûte cher toutes ces bestioles. Mais c'est tellement beau de les voir ainsi, libres et heureuses. »

Belle histoire qui finit bien, mais je n'ai encore aujourd'hui toujours pas compris pourquoi ce marchand en bestiaux vend des bovins à l'abattoir, et sauve deux chevaux ? Il serait intéressant de connaître les faits qui sont reprochés aux autres animaux!

Vaches qui s'échappent

Voici maintenant des cas de vaches échappées des abattoirs, et qui ne connaissent pas forcément une fin heureuse. En août 2008, deux vaches se sont échappées d'un abattoir du Pas-de-Calais lors du déchargement de la bétaillère, on ne sait comment. Probablement appréhendaient-elles la mort. Le lieu, les bruits et les odeurs ne leur laissaient aucun doute. L'une des deux vaches a été rapidement rattrapée, pour être tuée plus tard dans la journée. La deuxième, une charolaise de 600 kilos, qui avait réussi à fuir les tueurs de l'abattoir s'est réfugiée dans une canalisation d'égout de la ville. Elle s'est retrouvée piégée dans un resserrement de canalisations alors qu'elle avait tout de même parcouru 1500 mètres dans le noir. Les services techniques ont tenté de lui faire rebrousser chemin, en envoyant de l'eau dans les différentes canalisations. Il s'agissait de sauver la vache, mais pour mieux la tuer après et éviter ainsi une perte sèche. Les pompiers étaient également de la partie, mais au bout de 36 heures, un vétérinaire a été appelé afin de procéder à une euthanasie. La route a dû être ensuite percée par une entreprise de travaux publics afin de remonter l'animal à l'aide d'une grue.

Il arrive parfois que l'échappée d'un bovin se termine également de façon tragique pour un être humain. Ce fut le cas

lors d'une fuite, fort compréhensible, d'une vache d'un abattoir de la Côte-Saint-André dans l'Isère. En effet, en 2005 la vache a causé un accident qui a coûté la vie à une jeune femme. La commune, propriétaire de l'abattoir, a été, alors, reconnue responsable par une décision de justice, et condamnée à une forte amende, en plus d'une indemnisation sous forme de dommages et intérêts.

Je voudrais relater un autre cas. Une vache qui ne s'était pas résignée à attendre dans le couloir de la mort d'un abattoir s'est échappée avec la force du désespoir, et a fini sa course pour la vie dans le jardin d'une propriété. Elle a bien entendu été rattrapée par les tueurs de l'abattoir, mais les services vétérinaires ayant estimé que l'animal était trop stressé (présentant un pH trop haut, qui aurait altéré la qualité de la viande) ont décidé de reporter son abattage, pour qu'elle se repose, afin de la tuer le lendemain dans de meilleures conditions.

Heureusement, une association de protection des animaux, alertée par une personne au grand cœur, a immédiatement réagi : le sauvetage de la vache devenait impératif. Il n'était pas question de la laisser à son triste sort. L'association a alors fait des démarches auprès du directeur de l'abattoir qui a pu la mettre en relation avec le propriétaire de l'animal. Après d'âpres négociations, car dans ce cas aussi les services vétérinaires voulaient appliquer la loi, la vache a été confiée à l'association qui emmena la vache, pour une nouvelle vie dans un refuge qui s'appelle justement « la Ferme des Animaux Sauvés de la Mort ». Un îlot de douceur, et de paix, sur l'herbe verte d'un pré, lui offrira tranquillité. La vache a été baptisée « Liberté ».

En décembre 2008, les éditions du journal *Midi-Libre* rapportent le cas récent d'une vache de race Aubrac de 450 kg qui s'est échappée des abattoirs narbonnais juste au moment de sa mise à mort. Le directeur de l'abattoir a expliqué qu'au moment où elle devait être abattue à l'aide du Matador (pistolet qui perfore le crâne), et parce que l'employé l'avait ratée, en la blessant tout de même, la vache avait réussi à s'enfuir. L'animal aurait été jusqu'à semer la panique dans une des grandes avenues de l'agglomération. Sans faire de blessés, elle aurait chargé tous ceux qui tentaient de l'approcher sous le regard des automobilistes

médusés. La bête s'est réfugiée sur la pelouse d'un terrain de foot transformé en Arène. Les policiers, les gendarmes et les pompiers ont alors mis en place un périmètre de sécurité. La circulation aurait été arrêtée, et des maisons à proximité auraient été évacuées. Que de remue-ménage pour une pauvre vache! Le sous-préfet a même ordonné d'abattre l'animal (qui aurait pu être confié à une association de protection des animaux). Le tir d'une balle à sanglier a été effectué par un jeune employé des abattoirs en se postant sur un toit.

Voici un autre cas en Belgique relaté par le quotidien La Dernière-Heure. Un bovin qui s'était échappé des abattoirs d'Anderlecht a endommagé des voitures de police. L'histoire a failli se passer comme dans un film qui aurait été « une belle histoire entre une vache et des policiers ». Mais la réalité fut tout autre. La vache a tenté d'écraser les agents de police, mais surtout elle finit par être abattue. Un lundi matin, plusieurs patrouilles de police ont été appelées, vers 7 h 30, aux Abattoirs d'Anderlecht : une vache venait de s'échapper et provoquait la panique dans les rues avoisinantes. Quelques équipes de police venues sur place ont tenté de maîtriser la bête. Il leur a été impossible de ramener la vache aux abattoirs. Dans un état de surexcitation, mais surtout d'affolement, la bête ne s'est pas laissé faire. Après quelques ruades, dignes d'une corrida, elle a foncé sur les inspecteurs de police. Plusieurs véhicules de police ont été placés pour lui barrer la route. Cela n'a pas suffit. Au contraire, les voitures ont été embouties par la bête apeurée. Comme elle représentait un danger pour les passants, l'ordre a été donné de l'abattre. La vache a été emmenée à l'écart des curieux et a été abattue de plusieurs coups de feu. La mésaventure de cette vache ne s'est pas arrêtée là, puisque la bête s'est écroulée dans un fossé. Il a fallu une grue pour l'en extraire. (Source : E. Pr. La Dernière heure, 2003).

Le cas qui suit est tiré d'un article du site web¹⁶ « Le Jardin de Dominique Bardel » : « Vache en balade »

De temps en temps, devant les abattoirs d'Aurillac, une vache échappe à l'attention de ses bourreaux et s'échappe. C'est ce

¹⁶ http://www.lejardindedb.fr/Collector

qui est arrivé la semaine dernière, avec une belle Aubrac qui, dès sa descente du camion, a pris la poudre d'escampette et est partie se promener. Vers deux heures du matin, les gendarmes la trouvèrent près de l'école d'équitation et, ne sachant que faire de l'animal, l'ont fait rentrer dans un pré du centre équestre. Ils ignoraient que des stagiaires campaient là, terrorisés par le bruit et les lampes torches des représentants de la maréchaussée. Au matin, la vache était toujours là, et un camion de l'abattoir devait venir la chercher. Mais les stagiaires s'étaient pris d'amitié pour le doux bovin, et ont cherché à cacher leur nouvelle copine pour lui éviter un sort funeste. Hélas, ils n'ont pas eu le temps de mener à bien leur projet...

« Vaches vagabondes à l'abattoir de Strasbourg »

Deux vaches qui ont eu l'idée de fuir l'endroit macabre dans lequel leur éleveur les avait laissées partir, se sont tout simplement échappées de l'abattoir. Toutefois, elles ont été tuées peu de temps après. Vers 6 h 30, les vaches ont profité d'une porte mal fermée par le service de nettoyage mercredi soir pour se faire la belle, et tenter de prendre la clef des champs! Les « fuyardes » (terme que je reprends à l'article) ont pris la direction de l'aire des gens du voyage située à proximité. L'une des vaches a été rapidement abattue par le personnel de l'abattoir. La seconde vache a, en revanche, pu divaguer un peu plus longuement dans la zone industrielle, sans toutefois causer de gêne particulière aux personnes ou aux automobilistes. Elle a été ensuite localisée près d'un supermarché, mais elle a subi le même sort que sa compagne d'évasion. «Les gendarmes de Geispolsheim n'ont pas eu à intervenir, car les animaux ont été mis hors d'état de nuire avant leur arrivée sur les lieux ». Ici, je me permets de rappeler que ceux qui nuisent le plus à autrui ne sont pas les animaux. «Les carcasses des deux vaches ont été ramenées aux abattoirs vers 8 h ». Il est mentionné qu'une inspection des services vétérinaires vérifiera l'état des carcasses, car il serait tout de même bon de manger ces deux « fuyardes ». Source : Dernières nouvelles d'Alsace

Septembre 2000 : une vache sème la panique en s'échappant d'un abattoir du Finistère.

« La bête résiste au tir de quatre flèches hypodermiques »

Une vache échappée d'un abattoir à Gouesnou aura semé la panique dans la zone industrielle de Brest-Kergaradec, dit l'article de presse. Il aura fallu 2 h 30 et pas moins de quatre flèches hypodermiques pour anéantir la vache. « Ce n'est pas possible. C'est incroyable. Il est toujours debout et excité... » Le gendarme du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie nationale (PSIG) qui vient de tirer au fusil hypodermique pour la quatrième fois sur le bovin est estomaqué. » En plus, pour la dernière piqûre, il aurait doublé la dose. Ce dernier n'aurait peut-être pas bien compris que le désir de la vache était de VIVRE!

Une bête, une « blonde d'Aquitaine », de 700 kg s'est échappée dès les premières minutes de la tuerie. « Le personnel de l'entreprise a, dans un premier temps, réussi à bloquer la vache dans une rue de la zone artisanale de Kergaradec, devant la Serrurerie Brestoise ». Là, les gendarmes du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie nationale appelés pour maîtriser l'animal paniqué, « tirent deux flèches sur l'animal qui prend la fuite et se promène durant une bonne demi-heure dans le secteur ». Cette histoire montre bien que dans une arène, le combat n'est pas égal, et ne laisse pas aux taureaux la possibilité de fuir, puisque la corrida se déroule dans un lieu clos. Je voudrais rajouter, à ce sujet - car je suis un grand amateur de corrida, vous l'aurez compris, et j'ai beaucoup de respect pour ces danseuses en habit de lumière, qui cache dans leur danse des armes meurtrières redoutables - que le combat est tellement égal, que dès que le dénommé torero se trouve en difficulté, plusieurs « passionnés d'animaux » lui viennent au secours pour faire diversion, afin que l'animal ne sache plus où donner de la tête! Tandis que pour cette vache échappée de l'abattoir finistérien, on peut voir qu'elle ne cherche ni le combat avec les hommes d'abattoirs déguisés en blanc, ni avec ceux déguisés en bleu. Ce qu'elle veut c'est avant tout sauver sa peau en fuyant, ce qui est impossible au taureau dont la mort est donnée en spectacle.

Pour revenir à cette vache, elle a effectivement fini par mettre en danger des automobilistes, puisqu'elle s'est retrouvée sur un rond-point juste avant une bretelle d'accès vers la voie express. Heureusement, est-il dit dans l'article, une troisième flèche a été tirée, ce qui fit prendre à la bête une autre direction. Avec l'aide des services de la direction départementale de l'Equipement, la gendarmerie a pu barrer les accès et détourner la circulation. Dans une prairie, la vache a repéré quelques congénères et rejoint le troupeau. « C'est là qu'une quatrième flèche sera finalement tirée ». « Pour autant, l'animal bien que quelque peu groggy, offrira encore une grande résistance ». Eh bien oui, quand on tient tellement à la Vie!

Avec des cordes, plusieurs salariés de l'abattoir, aidés de quelques agriculteurs, parviendront enfin, après que la vache sera repartie encore plus loin, à la faire monter dans une bétaillère. Le journal indique qu'il aura fallu la présence de quatre patrouilles de gendarmerie dont celle du PSIG, de la DDE, d'une équipe de pompiers avec un fusil hypodermique et du personnel des abattoirs. Certes, je comprends les efforts entrepris pour mettre en sécurité des personnes se trouvant sur le passage de la vache, mais si seulement les autorités compétentes déployaient autant de moyens et d'énergie pour remédier à la souffrance des animaux dans les abattoirs, aux infractions toujours en cours, ce serait un grand pas. Il ne s'agit pas de poser le pied sur la lune mais, ici et maintenant, sur terre. Pour expliquer cette fuite, les gendarmes avancent que « Les bêtes sentent le sang et cela les affole. C'est sans doute pour cette raison que l'animal est parti». Belle conclusion.

J'ai parsemé ce récit de propos personnels qui n'engagent que moi, et non le journal dont provient la source (le quotidien *Ouest-France*).

Que faire?

Dans les élevages intensifs et concentrationnaires, une tenue réglementaire est indispensable : combinaison propre, bottes passées dans un bac à pédiluve pour détruire tout microbe, charlotte pour les cheveux. Il est même des lieux d'élevage où une pancarte mentionne l'interdiction à toute personne d'entrer, hormis le propriétaire, les salariés, ou les services vétérinaires. Ces mesures sont prises pour éviter toute contamination par des microbes provenant de l'extérieur. Le milieu est aseptisé. L'argument avancé est le souci sanitaire et notre sécurité alimentaire. Mais la face cachée est la misère animale. Les conditions d'élevages déplorables, la sélection génétique ont rendu les animaux si faibles, que même la poussière est à combattre. Les animaux, machines à viande, sont si fragiles, par manque d'immunité naturelle, qu'ils attrapent n'importe quelle maladie.

Ici, l'élevage ne consiste pas à mener à l'âge adulte, mais à faire grossir, à développer de la chair, à faire de la viande. L'animal n'est rien d'autre qu'une chose à produire de la viande. Les éleveurs raisonnent en GMQ (Gain Moyen Quotidien), ce qui correspond à la prise de poids en grammes par jour. Par exemple, pour un jeune porc qui va entrer en phase d'engraissement, et qui est maintenu en bâtiment dans le noir complet, sur un sol en caillebotis, s'il a un poids de 36,89 kg à sa date d'entrée, et s'il en ressort pour l'abattoir avec un poids moyen de 123 kilos, l'éleveur déterminera le GMQ de 916 grammes atteint par jour. Ce GMQ est très maîtrisé. La nourriture est programmée et donnée en conséquence, en contrôlant l'IC (l'Indice de Consommation), c'est-à-dire la quantité d'aliment nécessaire pour que l'animal grossisse d'un kilogramme. La prise de poids est maîtrisée par la seule alimentation dans un contexte d'élevage où l'animal n'a aucune activité physique. Il est inutile de donner trop d'aliment, même si l'animal a encore faim, car il y a un seuil à partir duquel l'aliment se transformerait en graisse et non en viande ; or ce qui est valorisé en « poids carcasse » à l'abattoir, c'est la viande. Sur le site Web d'un éleveur porcin, on peut lire que « le but de l'élevage porcin est de produire à moindre coût et dans les meilleures conditions possibles des porcs charcutiers d'environ 110 Kg de poids vif destinés à l'abattoir et à la transformation en charcuterie ». Voilà qui a le mérite d'être clair. Ce qui pousse également l'éleveur à obtenir un porc sans gras, c'est l'indice exigé par les abatteurs / transformateurs : le TVM (Taux de Viandes Maigres). L'abatteur / transformateur a un cahier des charges qui répond à un certain système de transformation et de résultat de produits finis. L'animal, surtout le porc, n'est qu'une chose, une sorte de matière première prise dans un processus de transformation en produits finis et standardisés.

Pour l'élevage des taurillons, les éleveurs maîtrisent assez bien le GMQ et l'IC. Les animaux sont élevés en groupes dans des étables. Ils sont parqués dans des cases, suivant leur âge et leur stade de développement. On ne mélangera pas les jeunes et les moins jeunes, la quantité de nourriture n'est pas la même. Les taurillons en cases sont rigoureusement suivis quant à leur GMQ. Ce sont des bêtes à viande. Ils doivent produire du muscle le plus vite possible, mais l'inactivité ne doit pas favoriser la prise de graisse. C'est pourquoi leur aliment est là aussi rationné. Si les taurillons se dépensaient en se déplaçant dans le pré, ils consommeraient leur nourriture pour la transformer en énergie, et donc perdraient en GMQ. Il faudrait alors leur donner plus à manger pour avoir la même chose. Leur seul bien-être qui leur soit accordé, sans être toutefois une obligation réglementaire, c'est la garniture de paille de leur lieu de vie, à la place du caillebotis qui était utilisé couramment.

Ce n'est certes pas toujours facile pour les éleveurs. Ils raisonnent en termes de coût et de recette, ce sont des gestionnaires, des chefs d'entreprises. Suivant le coût de l'aliment, le cours des viandes, le classement de la carcasse à l'abattoir, tel revenu sera obtenu. Les éleveurs payent leurs charges, leurs factures, puis il leur reste une part de bénéfice ou pas.

Les porcs charcutiers dans les élevages intensifs ont la vie pénible, contrairement à ceux élevés en bio, en plein air, ou en élevage fermier. Leur activité se limite à... l'engraissement dans des centres d'engraissement. Ils sont engraissés dans des

bâtiments fermés, aseptisés, sans lumière, trop souvent dans le noir, sans activité possible. Des méthodes d'élevage pourtant validées par l'INRA (Institut National de Recherche Agroalimentaire) et l'ITP (Institut Technique du Porc). Mieux vaut une croissance d'un animal élevé sur paille, à la lumière du jour, ou en plein air. En élevage intensif, n'ayant aucune activité et étant stressés par le surnombre, les porcs ont la queue coupée afin d'éviter les morsures mutuelles. Ils n'ont en effet que cette occupation : se mordre, ce qui indique leur mal-être. Ce n'est pas la blessure douloureuse en tant que telle qui pose problème au producteur, mais le risque d'infection, la nécrose qui pourrait entraîner la perte financière de l'animal, et la saisie en abattoir. Dans de telles conditions de survie, les animaux sont littéralement gavés d'antibiotiques. En production porcine, les antibiotiques sont utilisés pour traiter des animaux malades, mais le plus souvent pour prévenir des maladies ou pour favoriser la croissance des porcs et améliorer l'indice de conversion alimentaire. Mais la mortalité est malgré tout importante. Chaque fois que je visitais des élevages de porcs, je voyais quelques porcs morts mis à l'écart. Alors que récemment lors de la visite d'un élevage bio de porcs en Mayenne, je n'ai vu aucun cadavre. Ni même dans l'élevage alternatif où j'étais en stage pendant plusieurs semaines. Les porcs étaient élevés sur de la paille, en bâtiments ouverts, laissant la lumière du jour, l'air et le vent y circuler. Durant mon stage, aucun animal n'est mort, aucune truie n'est tombée malade ni ne s'est blessée, excepté les quelques porcelets mort-nés ou trop chétifs pour survivre. J'ai pu constater la différence entre l'état physique de porcs élevés dans de bonnes conditions et celui de porcs élevés de manière intensive. L'œil est plus vif, l'animal plus vigoureux; les porcs sont moins craintifs, ce sont des animaux qui respirent la vie. Alors qu'en élevage intensif, ils ont peur de l'homme, l'œil est triste, une ambiance mortuaire émane de ces élevages. Les jeunes cochons y passent environ un mois en sevrage et trois mois en engraissement. S'ils devaient y passer plus de temps, je pense qu'ils y mourraient au fur et à mesure. Malheureusement pour eux, comme pour les volailles en intensif, l'abattoir est une délivrance, la fin de leur misérable vie.

Les porcs ont une triste existence, notamment dans le grand Ouest et surtout en Bretagne, qui est spécialisée dans l'élevage intensif et concentrationnaire. Ces formes d'élevage sont légales, puisque la loi ne les interdit pas. Ils bénéficient d'une sorte de bienveillance de la part des autorités que sont nos gouvernements successifs, les services vétérinaires, et même les différents vétérinaires des groupements ou coopératives des producteurs. Le Comité scientifique de la commission européenne s'est pourtant clairement prononcé : « l'élevage intensif des porcs est préjudiciable à leur bien-être ». D'un seul coup d'œil, je pouvais dire, en le voyant à l'abattoir, de quel type d'élevage provenait le porc : d'un système intensif en bâtiment clos ou d'un élevage en plein air. Les tueurs me disaient préférer abattre les porcs d'élevage intensif : plus fragiles, ils sont plus faciles à abattre que les autres. J'ai moi-même élevé des porcs dans mon adolescence, et je connais bien les animaux. Je me préoccupais déjà de leur bien-être, alors que je ne savais même ce qu'était la protection animale. Lors d'une conférence en Alsace, un vétérinaire disait que les truies et les porcs étaient bien traités dans ce genre d'élevage industriel. Je l'ai interrompu, car il avait eu le culot de dire que les animaux bénéficiaient même d'une ventilation! J'ai pu expliquer à l'assemblée ce qu'était en réalité un élevage intensif pour porcs, et que bénéficier de ventilation n'était pas un signe de bonne volonté du producteur pour favoriser un mieux-être, mais une nécessité : il faut réguler la température dans un milieu confiné. Cela apportait également un peu d'oxygène dans un environnement irrespirable. En effet, le lisier colle aux pattes des cochons, le sol en caillebotis laisse passer les urines et les déjections dans des bacs de récupération, où elles macèrent...

Des millions de porcs sont passés et passent encore dans ces systèmes d'élevage, pour finir dans nos assiettes. Lors de la crise de la vache folle, qui avait porté à la connaissance des journalistes ce type d'élevage, un producteur avait répondu que lui ne mangeait pas la viande de ses propres porcs, ce qui avait valu un dessin dans la presse. L'éleveur disait : « Je ne suis pas fou, je ne mange pas les porcs que je produis! ». Comment notre corps transforme-t-il un produit issu d'animaux ayant souffert toute leur

vie ? Si lors de l'ingestion, il ne semble pas y avoir de mal en apparence, n'y en a t-il pas sous une autre forme ?

Si le consommateur n'a aucune idée de ce que sont ces élevages industriels, comment peut-il prendre conscience du problème? Si vous visitiez un élevage de poules pondeuses en batteries, et si le producteur vous offrait des œufs à la sortie, voire une poule à manger, vous n'y toucheriez pas, car vous seriez dégoûté. En Alsace, un éleveur de porcs sur paille organise des journées portes ouvertes au public. Comme il n'a rien à cacher, il laisse les gens venir voir son élevage, et cela toute l'année s'il y a des demandes. En réaction, la filière intensive de porcs avait organisé également une porte ouverte, mais en appelant cela la « Fête du cochon ». Les portes étaient effectivement ouvertes, mais dans certains endroits, l'on ne pouvait même pas dépasser le seuil de la porte. Notamment en maternité et dans la partie des truies gestantes. Alors que chez le précédent, les enfants pouvaient caresser les animaux. Dans l'élevage industriel, certes, le public a pu voir des salles très propres, des cases et des sols très propres, tant le moindre excrément avait été enlevé. Tout avait été nettoyé à l'eau pulvérisée à haute pression, mais pas un brin de paille à l'horizon. Les animaux reposaient sur des sols ajourés pour laisser passer les excréments et les urines. Ces sols ne sont pas adaptés aux onglons des cochons, ce qui leur pose des problèmes d'aplomb ; parfois les onglons restent coincés dans les rayures du caillebotis. De plus la paille présente un intérêt écologique car lorsqu'elle est répandue dans les champs, elle permet une transformation lente des déjections sans polluer le sol, les nappes phréatiques, et les rivières par le ruissellement des eaux.

Les truies étaient immobilisées dans des stalles, cages en fer où elles ne pouvaient que se lever ou se coucher. Au final, les gens étaient en fait consternés de voir qu'on pouvait détenir des animaux dans de telles conditions. Pour couronner le tout, lors de cette fameuse porte ouverte de l'élevage intensif, un masquant d'odeur avait été répandu partout pour cacher l'irrespirable odeur d'ammoniaque.

Si vous voulez vraiment faire quelque chose pour les animaux dits de boucherie, le mieux est de ne plus les manger. De

ne plus acheter de viande en pensant aux 3 millions d'animaux abattus par jour en France. C'est le plus beau cadeau que l'on puisse faire aux animaux. Certes, c'est un peu radical, mais c'est une solution pacifique. Si vous pensez ne pas pouvoir vous passer de la viande, dans ce cas, choisissez bien vos produits, car le plus grand responsable n'est pas forcément le producteur en élevage intensif, le producteur de foie gras qui cloisonne les canards dans de minuscules cages, ou les abattoirs où des dérives sont parfois exercées. Non, le premier responsable est le consommateur qui achète les produits qui en découlent. Si vous ne pouvez pas faire autrement que d'acheter de la viande à bas prix issue d'élevage intensif, je dirais que d'une part nous ne sommes pas obligés d'acheter de la viande, et d'autre part, au lieu de choisir deux ou trois poulets pas chers, n'en achetez qu'un «label Rouge» ou « Bio ». Certainement, cela a un coût dissuasif pour nombre de personnes, mais il n'est pas indispensable de manger beaucoup de viande, puisque l'on peut s'en passer totalement. Le nombre croissant de végétariens le prouve! Préférez au moins les produits d'élevage plein air, les produits bio, ceux d'élevages alternatifs. Mais je conçois que pour s'y retrouver, il faut s'armer de patience, lire les étiquettes, s'intéresser de près aux produits, à leur provenance, et déjouer les pièges marketing qui induisent en erreur les consommateurs avec la bénédiction des pouvoirs publiques. Par exemple, une marque alsacienne d'œufs affiche en grand dans les magasins commercialisant leurs œufs : « R..., les œufs de la poule qui cavale ». En effet, quelques œufs plein air sont vendus, mais la plupart sont issus de poules élevées au sol dans des bâtiments fermés où elles sont regroupées par millier. On ne peut pas dire qu'elles cavalent, mais elles peuvent se déplacer. Ce terme, « cavaler », induit le consommateur en erreur par une image erronée. Pour mieux le désinformer, on ne voit pas une seule poule sur la photo, mais juste un grand pré vert. Pour ne pas être dans l'illégalité complète, il n'y a pas de poules dans le pré vert. De toute façon, il n'y a pas vraiment de tromperie puisqu'il n'est pas dit que les poules sont élevées dans le pré de l'image qui est sur la boîte. Les appellations «œufs bien de chez nous» ne veulent non plus rien dire sur la qualité de vie des poules, tout comme « œufs datés du jour de ponte », « poules nourries aux

céréales » (de toute façon la farine animale est interdite), «œufs aux oméga trois ».... Tout cela n'est qu'allégations marketing! Si vous voulez être certains de votre choix pour favoriser le bien-être des animaux et ne pas participer indirectement à leur mal-être, les mentions «Bio » ou «Label Rouge », «Plein air » garantissent le respect de l'animal, surtout en agriculture biologique.

Ne vous laissez pas non plus endormir par les grandes instances qui vous noient dans des termes rassurants, comme ceux que j'ai pu trouver sur le site Web du Ministère de l'Agriculture : «...Chaque professionnel est responsable des produits qu'il met sur le marché et il doit en garantir la sécurité sanitaire. Il doit respecter la réglementation en vigueur. Cette réglementation, européenne et française, permet d'assurer un niveau élevé de protection du consommateur tout en intégrant notre patrimoine gastronomique. Elle prend en compte la sécurité sanitaire de l'alimentation humaine et animale, la santé et le bien-être des animaux, la santé des plantes et la protection de l'environnement. Il dispose d'outils comme la traçabilité, les auto-contrôles et les démarches qualité pour sécuriser ses activités et produire sain et sûr ». Ou encore : « Sur le terrain, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche s'appuie sur deux réseaux pour contrôler l'application de la réglementation :

- les DDSV, chargées de la santé et de la protection animale, de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments;
- les SRPV, chargés de la... »

Ou encore : « Santé et protection animales, 194 600 inspections, relatives à la santé animale 20 733 contrôles de protection animale, 2,3 millions de bovins testés à l'abattoir (ESB), 2,8 millions de bovins contrôlés et 9 000 contrôles pour l'identification et la traçabilité, 8 000 animaux contrôlés à l'importation ». Ces informations sont disponibles sur le site. En quoi tous ces propos indiquent-ils que les animaux bénéficient de quoi que ce soit puisque les contrôles effectués au nom de la protection animale par ces instances ne conduisent pas à mettre

en question les élevages industriels et ne mettent pas non plus fin aux infractions qui ont toujours cours dans les abattoirs ?

Nous ne voyons pas sur le site du Centre d'Information des Viandes (CIV) d'images de cages de batteries pour les poules, de cochons dans le noir en centre d'engraissement, de castration à vif des porcelets, des truies confinées qui sont dans l'impossibilité de se retourner, de bouger librement dans des stalles métalliques... Et pourtant c'est une réalité quotidienne et majoritairement pratiquée. Il est dit, par contre, concernant le bien-être des animaux en élevage que « La manipulation, les soins et le transport des animaux sont les actes quotidiens de l'élevage. L'éleveur veille sur le bien-être de ses animaux car il connaît leurs comportements naturels ». Ah bon? Quant on sait que la majeure partie des élevages notamment en volailles et en porcs sont des élevages intensifs et industriels, que veut dire « il connaît leurs comportements naturels », alors que les animaux sont confinés dans un environnement artificiel? Ce genre d'éleveurs se préoccupe tellement du bien-être de ses animaux qu'ils attendent qu'une réglementation européenne les oblige à un aménagement en faveur des animaux. Prenons l'exemple de l'élevage des veaux de boucherie, qui sont en fait le rebut des vaches laitières, car pour produire du lait, il faut que les vaches donnent naissance à un veau. Ce dernier, si c'est un mâle, ne pouvant pas produire de lait, est envoyé en centre d'engraissement pour cinq à six mois, puis à l'abattoir. Sur le site du CIV, on essaye de nous montrer un exemple de prise en compte du bien-être des veaux de boucherie, la préoccupation des éleveurs, nous dit-on, alors qu'ils ne font qu'appliquer la réglementation! Je cite: « Depuis 1998, en accord avec la réglementation européenne, pour permettre le contact entre eux, les veaux ne sont plus élevés dans des boxes individuels. Ils évoluent en groupe, dans des bâtiments qui doivent être spacieux, bien éclairés et aérés, leur permettant de s'ébattre, courir, se coucher librement, en un mot d'exprimer leur comportement naturel ». Cette réglementation n'est effective que depuis le 1er janvier 2007 pour toutes les exploitations. Les veaux étaient élevés dans des cases individuelles si étroites qu'ils ne pouvaient pas bouger. Ils étaient même parfois attachés par une chaîne au niveau du cou, voire la tête entravée entre deux barreaux. Lors de la visite d'un élevage que j'ai faite en Bretagne, un veau s'est écroulé de faiblesse. En ma présence, l'éleveur lui a fait une injection (une sorte de petit remontant, m'a t-il dit). Beaucoup de ces veaux étaient anémiés en raison de l'alimentation qui leur était donnée pour obtenir une viande blanche. La directive européenne a obligé les éleveurs à donner une autre alimentation, notamment fibreuse, en lieu et place d'une alimentation liquide (poudre de lait mixé avec de l'eau). Dans de bonnes conditions d'élevage, dès deux semaines, les veaux commencent naturellement à consommer des aliments solides pour que se mette en place un développement normal du rumen. Ceci n'était pas possible avant cette directive pour les élevages de veaux en intensif. Les éleveurs s'en sont-ils préoccupés ? Non. La vérité est que les améliorations apportées sont le fruit des efforts des associations de protection des animaux, comme la PMAF (Protection Mondiale des Animaux de Ferme), qui ont milité pour faire interdire ce type d'élevage monstrueux. Lorsque j'avais visité en 2000, un abattoir qui n'abattait que des veaux provenant d'élevages en batterie, pas moins de sept cadavres avaient été mis à l'écart près de l'aire de lavage des camions. Un autre veau gisait mort en bas du quai de déchargement. Certes ces petites bêtes étaient mortes pendant les transports. Cependant ce ne n'étaient pas les transports qui les avaient tuées puisque les veaux n'avaient parcouru que de très courtes distances. De surcroît, il n'était que 8 heures du matin, la journée d'abattage se terminant à 15 heures, la mortalité durant le transport était plutôt énorme! Là encore, se posait le même problème qu'avec les coches dont j'ai déjà parlé. La responsable qui m'avait fait visiter l'abattoir m'indiqua que les éleveurs ne faisaient pas intervenir de vétérinaires lorsqu'un veau tombait malade en élevage, et qu'ils l'envoyaient à l'abattoir seulement si un lot entier était prévu pour l'abattage. Elle ajouta que beaucoup de veaux agonisaient dans les élevages, et qu'au lieu de les envoyer en abattage d'urgence, il fallait souvent en achever sur le quai de déchargement de l'abattoir. Tous les consommateurs ayant acheté des escalopes de « veau blanc » ont participé sans le savoir à cette forme d'exploitation animale.

Pour les truies, c'est également une réglementation européenne qui a mis fin à l'attache qui les sanglait au sol, sous le ventre. Les sangles s'incrustaient dans la chair des truies. Avant l'interdiction, ça ne semblait pas déranger beaucoup d'éleveurs.

Méfiez-vous de ce genre d'affirmations : elles ont pour but le maintien économique par la viabilité des produits carnés, quel que soit le mode de production. En effet, trop de consommateurs sont devenus méfiants et il y a de plus en plus de végétariens. Par exemple, dans un manifeste que l'on trouve sur le site du CIV, il est demandé, et c'est presque un appel au secours (je cite) « que soit réaffirmée la place légitime des produits d'origine animale : la viande et le lait dans notre alimentation et donc la nécessité de l'élevage qui a toujours contribué au développement de nos sociétés ». En d'autres termes, il faudrait lutter contre le choix du végétarisme ou du végétalisme et contre le militantisme qui peut en découler, car il peut faire du tort aux filières. Une crainte est affichée, c'est un peu normal, car il y a beaucoup plus de personnes qui mangent moins de viande, et de plus en plus de végétariens.

On trouve sur ce même site (dans le dossier « bien-être animal ») des propos du même acabit concernant le respect des animaux dans les abattoirs. Je ne dirai ici rien de plus ; je me suis assez exprimé à ce sujet tout au long de ce livre. Mais on entend, là encore, le sempiternel refrain sur la professionnalisation des acteurs très soucieux et des contrôles rigoureux des services vétérinaires en matière de protection animale est de nature à nous laisser penser que tout va bien.

Notons que, selon le CIV, « l'obligation de protection et de bientraitance qui pèse sur l'homme envers les animaux vise à assurer leur bien-être dont les critères doivent encore faire l'objet d'évaluations et d'investigations scientifiques qu'il convient d'encourager ». D'abord, il est dit que les éleveurs connaissent et savent ce dont ont besoin les animaux, donc qu'ils s'en soucient, et maintenant, il est dit qu'il ne devrait être concédé du bien-être animal qu'après évaluations et investigations scientifiques. C'est-à-dire que vous voyez bien que votre tapisserie d'appartement est à refaire, mais vous allez d'abord solliciter une expertise scientifique! Faut-il comprendre que si vous vous trouviez dans un ascenseur enfermé avec cinq personnes pendant plusieurs semaines, il faudrait faire une expertise scientifique pour savoir si

cela est préjudiciable à votre bien-être ? Cette volonté de subordonner les mesures de bien-être à l'expertise ne vise-t-elle pas à freiner la demande sociale impulsée par des associations de protection animale dans ce domaine ? Pourtant, l'avis des vétérinaires de la Commission Européenne concluait, en janvier 1991, que « la conduite des porcs dans l'isolement social, et notamment l'utilisation de systèmes de stalles individuelles pour les truies, sont la cause de graves problèmes portant atteinte au bien-être des animaux [...] L'élevage des porcs sur des sols artificiels, et notamment l'utilisation de caillebotis intégral, portent atteinte au bien-être des animaux ». Ne sont-ils pas des scientifiques ? Si les éleveurs en élevage intensif se préoccupaient vraiment du bien-être de leurs animaux, une telle commission n'aurait pas besoin d'intervenir.

Le plus facile, pour commencer, est d'effectuer le bon choix lorsque vous achetez des œufs. Les œufs vendus sur les marchés et dans les commerces doivent comporter sur la coquille un code permettant une traçabilité. Après la mention FR, suit une série de chiffres. C'est le premier numéro qui nous intéresse. En voici donc le décodage :

Code « 0 » : oeufs de poules élevées en plein air issus de l'agriculture biologique.

Code « 1 » : oeufs de poules élevées en plein air.

Code « 2 » : oeufs de poules élevées au sol.

Code « 3 » : oeufs de poules élevées en cage.

À vous de bien choisir, en pensant au 200 millions de poules pondeuses élevées en cage de batterie dans l'Union européenne en privilégiant les codes 0 et 1!

Pour conclure

Nous voilà arrivés au terme de ce voyage dans le milieu fermé des abattoirs. Que faut-il en retenir ? Que certains animaux sont mieux abattus que d'autres ? Que certains bénéficient d'un étourdissement et d'autres pas ? On l'a vu, certains ont droit à une mort « douce » dans le nouvel appareil à CO₂ pour volailles, d'autres sont saignés en pleine conscience pour l'abattage rituel. La différence est grande.

Certains cochons sont mal étourdis, voire pas du tout dans des abattoirs qui auraient dû faire l'objet de mesures importantes et qui, on ne sait pas comment ni pourquoi, continuent de fonctionner en faisant souffrir des animaux. Toujours concernant les cochons, on a vu la manière scandaleuse dont sont traitées les coches (truies) ne pouvant se déplacer par elles-mêmes dans les élevages et les abattoirs. Pourquoi est-il si difficile d'obtenir une modification radicale des choses pour ces animaux? Pourquoi les instances responsables ne prennent-elles pas leurs responsabilités? Les images tournées dans des abattoirs par une grande association montrent que ces truies dites « mal à pied » font toujours l'objet de pratiques critiquables. Comment se fait-il que ce n'est que poussées par des révélations médiatiques que les autorités prennent des mesures sanitaires? Comment se fait-il que ce n'est qu'à cette occasion que, par ricochet, des mesures de protection animale voient le jour concernant des problèmes qui pourraient être réglés bien avant, puisque la réglementation le permet? Des élans existent, des éleveurs respectent leurs animaux et font plus qu'il n'est demandé par la réglementation. Des responsables d'abattoirs ont la volonté de bien faire et pratiquent des abattages dans de bonnes conditions.

Mais dans l'ensemble, ne pouvons-nous pas faire quelque chose pour éviter toutes ces tueries? La mort d'un animal en abattoir est la conséquence d'une demande sociale, qui est celle de consommer de la viande. Pour nourrir 6 milliards d'êtres humains,

il faut tuer plus de 50 milliards d'animaux¹⁷ chaque année. Ne pouvons-nous pas épargner des vies en nous nourrissant de protéines végétales plutôt que de protéines animales? De toute façon, c'est un non-sens de produire des protéines végétales pour nourrir des animaux qui donneront des protéines animales. Alors que nous pourrions nous nourrir directement des protéines végétales.

Je n'en ai pas parlé, mais dans un abattoir, un tueur s'est révélé incapable de mettre à mort un cheval, c'est un autre employé qui a dû le faire. Bon nombre de gens ne mangent pas de cheval, mais qu'est-ce que la vache, le cochon, la volaille ont fait pour ne pas mériter la même compassion? Est-ce parce que l'on ne voit plus de vaches et de cochons dans les grands espaces verts, et qu'ils sont enfermés dans des bâtiments à l'abri des regards, que l'on devient indiffèrent à leur sort? Des élans humanitaires permettent de sauver des dauphins, des baleines échouées, des bébés phoques de différents massacres, des éléphants et des singes du braconnage. Alors pourquoi laisser autant d'animaux se faire tuer dans les abattoirs?

Posons-nous la question : est-il vraiment nécessaire de tuer autant d'animaux, inoffensifs et innocents ? Qu'ont-ils fait de mal ? Nous consommons de la viande, nous avons donc tous une part de responsabilité dans l'hécatombe. Tuer est un acte violent qui pose un problème éthique.

Un végétarien depuis sa naissance, d'après le journal Vegetarian Society¹⁸, épargne la vie d'approximativement 760 poulets, 5 vaches, 20 cochons, 29 moutons, 46 dindes, 15 canards, 7 lapins et de plus d'une demi tonne de poissons. Si nous n'arrivons pas à nous passer de viande, nous pourrions faire l'effort d'en manger moins et de choisir, en tant que consommateur responsable, des aliments provenant d'élevages respectueux des animaux. Il n'est pas nécessaire de consommer tous les jours de la viande, si nous en mangeons autant c'est parce que culturellement, nous sommes dès notre plus tendre enfance

¹⁸ Source tirée du mensuel BioContact d'octobre 2006.

¹⁷ Informations tirées du site Web d'Alliance Végétarienne : http://www.vegetarisme.fr

conditionnés à en manger, et que la «filière viande» et les instances publiques nous poussent à en consommer. Si une baisse de la consommation carnée est effective, les filières et les autorités s'organisent pour que soit relancés les achats de produits carnés ou laitiers. Actuellement, des messages télévisuels nous incitent à consommer cinq légumes et fruits par jour. Alors qu'il aurait pu être précisé, à juste titre pour notre santé : « Manger moins de viande et plus de légumes »!

Peut-il y avoir un espoir pour les animaux dits d'abattoirs?

D'abord, notons qu'il y a de plus en plus de végétariens, c'est un espoir pour les animaux. Et de plus en plus d'abattoirs ont fermé. Il y en a deux fois moins qu'il y a vingt ans, mais leur activité a cru de 10%. Par conséquent, ce n'est pas parce qu'ils ont fermé qu'il y a moins de production carnée. Il y a de gros abattoirs qui ont augmenté leur production. Mais cela ne veut pas dire que toute cette viande est consommée en France, car on en exporte. Ensuite, il y a une pression sociale assez forte en matière de protection des animaux, parce que les consommateurs commencent à être informés. Ce fait est patent jusque dans les abattoirs.

Trop d'animaux vont à l'abattoir, environ trois millions par jour en France. Ils ne méritent pas cela, même si les règles législatives en matière d'abattage peuvent être respectées. Etant donné les souffrances animales que j'ai rencontrées dans les abattoirs, même si un abattage peut se dérouler conformément à la loi, pour moi, il est impensable de laisser aller des animaux à la mort. Quand je vois les cochons qui sont les uns derrière les autres dans le couloir qui mène à la mort, qu'on les fait avancer comme s'ils n'avaient pas d'identité, anonymes parmi les anonymes, tel un quartier de viande sur patte, je ne peux pas imaginer que cela soit respecter l'animal et je ne conçois pas que les animaux aient leur place dans les abattoirs.

L'homme a domestiqué des animaux pour sa propre nécessité. Mais, je pense que, si cela ne va pas l'encontre des besoins naturels des animaux, leur place est avec nous, pour vivre une relation « d'amour », cela peut choquer, mais je parle de l'amour de son prochain, « Homme ou Animal », c'est là une loi universelle. En aucun cas, les animaux ne doivent être là pour nous, pour nos besoins, surtout pas pour les faire travailler, et encore moins pour les manger. Du fait de l'ancrage profond de la consommation carnée dans nos pratiques, j'ai bien conscience qu'il est difficile de demander à tout le monde, dès aujourd'hui, de manger moins de viande ou de devenir végétarien. Il est plus que souhaitable de mettre un terme à l'existence des élevages intensifs et concentrationnaires, en développant les élevages plus respectueux des animaux. Plutôt que la mascarade d'un Grenelle des animaux qui s'est traduit en 2008, par de maigres mesures, il faudrait déjà faire appliquer la réglementation en matière de transport et d'abattage, et enfin l'améliorer. Il faudrait, de toute évidence, trouver d'autres moyens d'étourdissement ou d'anesthésie avant la mise à mort des animaux, qui seraient bien entendu applicables, sans restriction, à l'abattage rituel. Mais, si des consommateurs préfèrent dès maintenant manger moins de viande, ou directement devenir végétariens, voilà qui ne pourrait qu'être bénéfique pour les animaux, leur évitant ainsi, des souffrances et une fin de vie programmée.

Cependant le consommateur est toujours prêt à pleurer sur la misère des animaux dits de boucherie, mais il semble incapable de vouloir vraiment la soulager puisqu'il continue à manger le produit de cette misère qui est la viande. Par contre, il est probable qu'il se donne bonne conscience en adhérant à telle ou telle association de protection des animaux. Nous sommes responsables du sort des animaux par nos choix alimentaires et nos achats.

Pour terminer par une grande leçon d'humanité, je voudrais rapporter ceci. Dans le cadre de mes activités sociales, Abdel, un handicapé mental, « simple d'esprit », qui travaillait sous ma responsabilité, lorsque j'étais en atelier Espace Vert, et alors qu'il ne connaissait rien de mes activités de protecteur des animaux, m'a demandé un jour : « Hein, Jean-Luc, c'est vrai que dans les abattoirs ils tuent les animaux ? » Je lui ai répondu : « Ben oui, c'est vrai ». Il m'a alors dit : « Ah, tu vois, c'est pour cela, moi, je ne mange pas de viande! Ah, non, s'ils font cela aux animaux,

moi je n'en mange pas!», troublante réflexion pour une personne handicapée mentale! Il aurait été tout autrement reçu s'il était tombé sur le chef de service d'une association d'un Centre Educatif Renforcé pour des jeunes délinquants qui passent leur journée aux travaux d'une ferme, et qui m'a dit un jour : « Il faut apprendre aux jeunes qu'une vache ça sert à faire des steaks!» C'est là une vision très limitée de ce que peut apporter un animal à un être humain. Voici un intervenant social qui a une vision lacunaire de l'animal et de ce que peut ressentir un être humain pour un animal. Il n'a pas compris qu'une vache peut apporter plus et bien mieux qu'un morceau de viande. Conduire des personnes handicapées ou en difficulté à s'occuper d'animaux dans le milieu médico-social permet de développer un état de bien-être physique, mental et social par la relation qui peut se mettre en place entre les individus. Tout simplement parce qu'un animal est un être sensible, et que là où il y a de la sensibilité, il y a de la vie pour tout le monde.

En ce qui me concerne, sans jeter la pierre aux personnes qui pensent ne pas pouvoir se passer des produits carnés, comme beaucoup de personnes, et comme Abdel le soi-disant simple d'esprit, j'ai choisi de prendre le sage chemin qui est celui d'aimer les animaux vivants, sans les manger. Agissez par vous-mêmes, rendez-vous vous-mêmes dans les abattoirs et les élevages, et soyez exigeants. Ou tout simplement laissez tomber l'alimentation carnée, car la vie des animaux ne nous appartient pas!

Annexe

Témoignages de végétariens, leurs parcours

Les végétariens sont des gens qui ne consomment pas de viande et en principe pas de poisson, mais des œufs et des produits laitiers. Les végétaliens sont des gens qui ne consomment aucun produit issu de l'exploitation animale. Je voudrais vous livrer quelques témoignages de végétariens, végétariennes, et de végétaliens, végétaliennes. Vous pourrez découvrir leurs parcours, leurs motivations. Ce sont des gens comme vous et moi, qui ont eu simplement le déclic : ils se sont rendus compte que l'une des meilleures façons d'aider les animaux étaient de ne pas les manger. Un morceau de viande n'exprime pas le regard que pouvait avoir l'animal qui a été élevé et tué pour une consommation culturelle, mais pas si vitale dans une société comme la nôtre. Derrière la viande, se cachent des souffrances et de la cruauté qu'il n'est pas difficile de déceler, pour peu qu'on s'y intéresse. Au-delà, il y a l'éthique: un animal, cela ne se mange pas, c'est un être à respecter et à protéger. C'est un colocataire qui partage notre planète.

Il y a de plus en plus de végétariens. Les habitudes carnées empêchent la plupart des gens d'envisager l'alimentation autrement. Il existe une intolérance de la part des non végétariens à l'égard des personnes qui font le choix d'une alimentation sans violence. Pourquoi ? La moindre des choses serait de respecter le choix des personnes qui refusent que leur alimentation soit fondée sur l'exploitation des animaux Elles agissent de manière pacifique.

Mon expérience au sein des abattoirs et des élevages intensifs n'a fait que renforcer mon choix d'une alimentation végétarienne à tendance végétalienne. Nous n'avons — c'est ma conviction — pas le droit de disposer des animaux, nous avons au contraire à leur égard un devoir de respect et de protection. Tout comme nous devons le faire avec nos semblables humains, ce qui est loin d'être le cas. Si nous consacrions la production actuelle de

céréales à autre chose qu'à alimenter les animaux d'élevage, qui sont ensuite transformés en produits carnés, nous pourrions nourrir tous les peuples affamés, dont les enfants meurent chaque jour par milliers. Les céréales produites aux USA chaque année pour nourrir le bétail suffiraient à nourrir jusqu'à 2 milliards d'êtres humains¹⁹. Et, selon l'association Evolution Biophile, il faut 1 hectare de terrain pour : a) nourrir un bovin pendant un an ; b) faire rouler une voiture au colza pendant un an ; c) nourrir 20 personnes avec des légumes ou des céréales pendant un an. De plus, pour produire l kg de viande, il faut la même surface de terre que pour cultiver 200 kg de tomates ou 160 kg de pommes de terre ou l20 kg de carottes ou 80 kg de pommes (Jeremy Rifkin). 38 000 enfants meurent de faim chaque jour dans le monde pendant que nous nourrissons nos animaux de boucherie et que nous gavons des canards avec du mais au point de les rendre malades... Il faut 7 à 10 kg de céréales ou de soja pour faire 1 kg de viande. Lors de la transformation des plantes en viande, il y a une perte de 90% des protéines végétales, de 95% des sucres végétaux et de 100% de fibres²⁰.

Ce n'est pas pour contraindre qui que ce soit à devenir végétarien que je donne ces chiffres, mais lorsque les végétariens sont fustigés sous prétexte qu'ils pensent trop aux animaux en faisant le choix de ne pas les manger, il faudrait au moins reconnaître qu'ils ne sont pas responsables du gâchis alimentaire, ni de l'impact négatif des élevages sur l'écologie. Certains, du reste, deviennent végétariens par souci de solidarité strictement humaine, puisqu'il est démontré — et bien connu aujourd'hui que la consommation carnée alimente, si je puis dire, la faim dans le monde.

¹⁹ (David Pimental, professeur d'écologie au Cornell Institute) (USDA FAS 1991) site Web de l'association Evolution Biophile.

²⁰http://www.evolution-

biophile.org/index.php?option=com_content&task=view&id=12

Vanessa, 33 ans, Paris

Vanessa vit avec Pistache, un chat femelle, mais aussi avec un hamster et des cochons d'Inde. Elle aime les animaux, dit-elle, et a une passion pour les chats. Quatre chiens font aussi partie de la famille. Le grand-père maternel était éleveur de moutons pour la viande. Vanessa s'occupait des agneaux, donnait le biberon, aimait ce contact. Elle avoue ne jamais aller au zoo avec son enfant et surtout pas au Jardin des Plantes à Paris, car elle n'aime pas que les animaux soient en cage.

Selon Vanessa, l'antispécisme²¹ est une construction intellectuelle, c'est un débat sur l'égalité animale, mais qui place l'Homme en haut de l'échelle. Ce point de vue extrait l'homme de la chaîne naturelle, puisqu'il se montre capable de porter des jugements sur certains comportements carnassiers et de cesser luimême de les adopter. L'Homme a toujours été un prédateur, mais il doit aussi être un protecteur dit-elle.

Vanessa consomme de la viande, mais pas beaucoup, souligne-t-elle. Elle sait cuisiner des repas avec ou sans viande. Pour son fils (7 ans), Vanessa dit ne pas vouloir prendre de risque pour sa santé; elle n'ose donc pas le nourrir de manière végétarienne, et souhaite qu'il s'inscrive dans la norme alimentaire. Pour elle, le régime végétarien ne serait pas un problème. Vanessa dit vouloir passer à ce mode d'alimentation, dit ne pas ressentir le besoin de manger de la viande, mais s'inquiète de l'équilibre alimentaire. Elle pense à la nécessité alimentaire, biologique de l'être humain. Vanessa défend l'idée de la « chaîne alimentaire » dans laquelle elle inclut l'homme, mais reconnaît que l'élevage des

²¹ L'antispécisme affirme que le critère de l'espèce à laquelle appartient un être n'est pas, en soi, moralement pertinent pour décider de la manière dont on doit le traiter, du respect qu'on lui doit, des droits qu'on doit lui accorder, etc. Il s'ensuit en pratique que l'antispécisme s'oppose à l'exploitation et la maltraitance des individus d'autres espèces animales de la part des humains. En particulier, la consommation de la viande, qui implique de tuer des animaux, et, en pratique, de

les soumettre à des conditions d'élevage qui ne tiennent pas compte de leurs intérêts, est remise en cause. Au-delà de telles conséquences pratiques, le rejet du spécisme est souvent vu comme porteur d'implications philosophiques, culturelles et politiques profondes. (Source Site Web Wikipédia).

animaux pose bien des problèmes environnementaux et sait qu'il est responsable d'un déficit en céréales très préjudiciable à bien des populations.

Jenny, 24 ans, Paris

Jenny a toujours été en contact avec des animaux, vaches, chevaux, lapins, moutons... Dès les premières années de sa vie, ses parents la laissaient seule avec les animaux. Cela fait sept mois que Jenny est végétarienne. Elle n'a pas de regret, pas d'envie de viande, ni même de tentation. Elle n'a pas grandi dans un environnement proche du végétarisme. Avant de devenir végétarienne, elle en a parlé à son copain, ce qu'il n'a pas vu d'un mauvais œil. Elle consomme des œufs et des produits laitiers, mais elle a conscience du préjudice que cela cause aux animaux, du moins étant donné la manière dont les choses sont faites actuellement. Pour elle, des morceaux de viande dans le beackeoffe²² ne souillent pas le reste du plat, mieux vaut les manger que de jeter le tout.

Si Jenny a très vite franchit le pas du végétarisme, la maturation de cette décision a été longue. Le 2 mars 2008 — c'était son anniversaire —, elle a prévenu son entourage que c'était la dernière fois qu'elle mangeait de la viande. Jenny a le souci de ne pas se marginaliser. C'est la raison pour laquelle le radicalisme végétarien lui semble trop fort. Il faut procéder étape par étape. Elle dit aussi qu'il faut faire la différence entre le végétarisme religieux (mysticisme) et le végétarisme éthique. Elle est devenue végétarienne pour des raisons éthiques. Son rapport aux animaux n'était ni affectif, ni de domination. Elle prépare, depuis trois ans, une thèse de philosophie qu'elle avait commencée avant même d'être végétarienne. Le sujet est « l'éthique animale, le droit des animaux ». Elle est assez fière d'avoir commencé cela sans être végétarienne et sans en faire un mode de vie (d'où son absence

²² Recette d'un plat Alsacien composée de pommes de terre (la quantité la plus importante), d'oignon, de carottes, de poireaux, d'agneau, de bœuf, de porcs, ainsi que de vin blanc.

d'émotion sur le sujet). Jenny pense qu'on est capable de se scinder en deux : on peut dire et penser qu'il n'est pas bien de faire du mal aux animaux tout en les maintenant dans les élevages intensifs, dire et penser « je ne veux pas de cette viande » et l'acheter quand même. Cette scission entre la pensée et l'acte s'explique par la difficulté qu'il y a à faire une sorte de sacrifice social, à ne plus participer au rituel de la consommation de la viande (dinde à Noël, agneau à Pâques). Elle appelle cela le sacrifice de la convivialité. Il faut abandonner des rites humains profondément ancrés dans la société. En tant que végétariens, nous pouvons être vus comme des gens qui refusent certaines formes de sociabilité. Jenny subit de temps en temps des réflexions désagréables : on lui demande si elle se nourrit au jus d'ortie ou si elle mange des tartes flambées au foin!

Au mois de janvier 2008, Jenny préparait un cours sur la relation entre l'homme et l'animal pour des étudiants en philosophie (l'animalité dans l'Antiquité grecque et le végétarisme antique). Elle a pour cela relu des textes convaincants comme ceux de Pythagore, Plutarque, Rousseau, Lamartine, Albert Schweitzer et son *Ethique et civilisation*...

La « petite phrase » de Jenny : « Si l'Homme est supérieur d'un point de vue de sa responsabilité vis-à-vis des autres espèces, il faut que cela soit compris non comme un privilège, mais comme un devoir à observer ».

Nicolas, 30 ans, Lyon

Nicolas est végétalien depuis peu, mais végétarien depuis déjà sept ans. C'est à la faveur d'une rencontre, en Écosse, avec une végétarienne qu'il prit conscience de ce que représentait le végétarisme. Il découvrit alors le terme « végétalien ». Du jour au lendemain, il cessa de manger de la viande, mais continua à consommer des laitages et des œufs.

En Écosse, Nicolas travaillait dans les cuisines d'un restaurant. Il était à la plonge, mais aussi à la préparation des fruits et légumes. « J'avais alors à ma disposition, tous les légumes que je voulais, j'adorais les patates ». Quand il était plus jeune, Nicolas

avait vu un reportage télévisé au journal de 20 heures sur le gavage des canards et les transports d'animaux. « J'avais alors interrogé mes parents, qui ne répondaient pas à mes questions et qui m'obligeaient à manger de la viande. Pourtant je n'aimais pas ce qu'il y avait dans mon assiette ». Il refusait déjà le système d'exploitation des animaux.

Des années plus tard, au moment de cette rencontre végétarienne, il avait eu le déclic, alors même que son père faisait l'effort d'acheter du poulet fermier pour les repas. Nicolas s'est mis à refuser tout cadavre résultant d'un abattage. Nicolas dit qu'en Écosse et en Angleterre, il est plus facile d'être végétarien, car c'est là-bas quelque chose de banal. Dans le restaurant pour lequel il travaillait, le gérant lui avait même permis de ne pas cuisiner de viande, de sorte qu'il n'était pas en contact avec les produits carnés. « En Écosse, ce n'était pas comme en France, personne ne me demandait pourquoi j'étais végétarien ». « Aux États-Unis, il existe des magasins appelés Vegan Store où l'on trouve tout pour les végétariens et les végétaliens ». D'un point de vue social, en France, c'est plus dur qu'en Écosse. Il ne va plus aux repas de famille, sauf pour le dessert ou le café. Il fuit les réflexions ridicules et redondantes. Nicolas dit avoir du mal à assister à la cuisson d'une viande.

Quant au refus de l'hippophagie, il ne le comprend pas. « C'est ridicule : les gens qui ne veulent pas manger de cheval trouvent normal qu'une vache aille à l'abattoir! Le végétarisme pour moi veut signifier être en accord avec soi-même, en harmonie. Profondément, je ressens le besoin de ne pas faire du mal aux autres, les humains et les animaux ».

Maëlle, 28 ans, Bordeaux

Maëlle est végétarienne, elle mange des produits laitiers et des œufs, mais elle est en passe de cesser d'en consommer. Lorsqu'elle arrêta de manger de la viande, elle mangeait encore du poisson. Un jour, en allant se baigner dans un lac, elle vit un grand poisson tournoyer autour d'elle et, ce fut comme une évidence, elle décida d'arrêter également de consommer du poisson. Sa mère

est éleveuse de chevaux. Elle ne mange pas beaucoup de viande pour des raisons de santé.

Sa sœur est végétarienne. Maëlle ne l'est que depuis un an. Juliette et Luc, des amis, lui ont fait prendre conscience du bien fondé du végétarisme en lui montrant une vidéo sur la production de foie gras documentée par l'association de L214. Le déclic a été radical, elle en a même pleuré. Maëlle n'eut pas besoin de voir d'autres images, c'était suffisant. Elle est devenue militante de la cause animale. Depuis qu'elle est végétarienne, elle ressent un adoucissement de sa personnalité, un changement agréable, une paix intérieure. Avant, par exemple, elle parlait beaucoup plus vite.

Elle se sent en paix psychologiquement, ses pensées vont aux vaches qui finissent à l'abattoir. Elle a un autre rapport aux animaux. Elle se sent déconditionnée de l'influence de ceux qui l'avaient initiée à la viande. Maëlle ressent une différence dans sa façon de regarder un animal, maintenant elle est dans l'observation, dans l'émerveillement. Elle pense que le message du respect de l'animal avance dans notre société. Il existe un lien très fort qui ne passe pas par le mental, un sentiment d'amour. « Nous pouvons tous développer, prendre conscience de l'existence de ce lien fondamental qui unit les hommes et les animaux, sans a priori d'espèces ». Maëlle emploie le terme de « ré-conciliation », en référence au temps où les hommes et les animaux étaient conciliés, au temps où les animaux n'étaient pas au service de l'Homme. Elle dit qu'il devait y avoir une relation d'amour et de respect, mais qui a été entravée par une espèce de supériorité affirmée au nom de la satisfaction du plaisir propre. Devenir végétarien implique une prise de conscience de nos actes, de ce que nous sommes. « Nous sommes ce que nous mangeons », ditelle. En société, il est difficile de ne pas manger de viande. Il lui faut subir des quolibets qui lui donnent envie de pleurer à table. Le dernier repas de Noël était difficile : la vue du poisson et de la viande lui ont fait quitter la table en pleurant. Elle ne comprend plus comment on peut ingurgiter de la viande.

Elle dit ne pas avoir d'animal préféré, elle les aime tous, mais aujourd'hui elle prend le temps d'observer les insectes. Maëlle n'aime pas le terme de végétarien, qu'elle ne trouve pas assez parlant. Elle préfère dire qu'elle « ne mange pas d'animaux! ». « Il ne peut pas y avoir d'émerveillement pour un animal tant qu'on le consomme ». Maëlle pense que l'humanité peut évoluer par les animaux : apprendre à les respecter constitue la clé qui nous conduira à modifier du même coup nos comportements envers les autres êtres humains.

Aurélie, 24 ans, Haute-Savoie

Son approche de l'animal s'est faite alors que ses parents tenaient une exploitation agricole. Le père avait un élevage traditionnel et son frère un élevage intensif. Aurélie est végétarienne depuis six mois, elle consomme des produits laitiers.

La famille du côté de son père est dans l'élevage de père en fils. Si le père appartient au monde traditionnel paysan, le fils, lui, appartient au monde paysan industriel. Le père et le fils travaillent sur la même exploitation. Aurélie reconnaît qu'il est un peu utopique de croire qu'on ne fait pas de mal en ne consommant que des produits laitiers et des œufs. Il existe le mythe de l'harmonie entre l'éleveur et les bêtes. Elle voulait pourtant devenir bergère en faisant une saison dans les Alpes.

Elle en eut l'expérience en Alsace, dans une ferme de montagne. Elle eut un contact direct avec les animaux, le respect était fort dans ce lieu. Mais Aurélie assistait déjà à une forme de souffrance avec les mises bas de cinq à six agneaux par jour. Ces bébés pouvaient boire le lait de leur mère. Un accompagnement idyllique semblait exister, mais la finalité de ces naissances était la transformation en viande de tous les agneaux mâles. Elle comprit donc que la fabrication du fromage posait un problème réel.

Puis Aurélie est partie en Suisse italienne dans une autre ferme, en pensant que le milieu de la bergerie était un monde féministe. Il existe un rapport intime entre l'animal et l'être humain lors de la traite à la main. Elle a dû procéder à la sélection des petits partant pour l'abattoir. Cela lui est resté en mémoire, ce qu'elle, elle appelle « sélection de mort ». Elle a découvert l'expérience de l'organisation familiale à la ferme dans un rapport « femme et fille » et « homme et fils ». L'esclavagiste, selon elle, se trouve des deux côtés. Il y a la beauté de l'indépendance, mais

aussi le bon vouloir du berger pour la vie quotidienne des moutons. Lors d'un week-end de Pâques, Aurélie a assisté à la chaîne de vie et de mort des agneaux qui partaient pour l'abattoir. Elle disait qu'elle faisait vivre un être vivant, le nourrissait pour finalement qu'il soit tué. Il existe, dit-elle, une différence entre l'éleveur et le boucher, mais dans les deux cas, c'est la question de la vie ou de la mort qui se pose.

Aurélie mangeait donc de la viande et du fromage, mais elle sentait bien qu'elle n'était pas en harmonie. En tant que femme, le travail qui consistait à enlever les petits à leur mère était délicat. Il provoquait de la souffrance animale. Elle tentait de se mettre dans un rôle de professionnelle, avec un certain détachement. Sur la fin, elle ne voulait plus le faire, pour ne s'attacher qu'au travail des femmes (fromage, travaux intérieurs...). L'éleveur s'interdisait d'avoir des sentiments de culpabilité, il tuait lui-même des petits pour la viande en les assommant avec un bâton avant de les égorger. Les tueries étaient mal faites. Il y avait les tueries de Pâques, pour une tradition religieuse, mais ces agneaux étaient plutôt réservés aux riches, à une élite.

Aurélie a travaillé dans une ferme bio en Italie. Elle y a rencontré M. Tessin qui lui a expliqué qu'il ne fallait pas juste manifester à Pâques lors des ventes d'agneaux, mais tous les jours contre cette production de viande. Aux repas, il y avait tous les jours de la viande, elle reconnaît qu'il y avait abondance, excès, mais elle ne faisait pas encore vraiment le lien entre l'animal et la viande; cela risquait de remettre en cause la production de fromage. Avec 60 chèvres, il y avait 80 à 100 chevreaux qui finissaient à l'abattoir. On faisait naître des bébés pour la production de lait et de fromage, pour finalement les tuer.

Aurélie a eu une expérience dans un lieu de vie retiré où séjournaient quatre personnes qui étaient végétariennes (dans le cadre d'une ferme française WWOOF, World Wide Opportunities on Organic Farms). Un mode de vie minimal, de l'autosuffisance, de la culture sauvage, de l'eau de source étaient le quotidien, sans aucune machine. Elle a alors rencontré Stefano, Italien et végétalien. Elle a découvert la nourriture végétalienne, un mode de culture sans machine, une vie non fondée sur les biens

matériels. Aurélie s'y sentait bien. Germait alors l'idée d'une pratique alimentaire sans production animale. Elle prit conscience qu'il lui fallait renoncer au projet de travail avec les bêtes. « J'ai assisté à la chaîne de vie et de mort des agneaux. »

Jean-Claude, 57 ans, Chaumont

Jean-Claude aime les animaux, il avait dans son enfance des poules, des cochons, des lapins... Il avait de bons contacts avec eux, et quand ils étaient tués, il le vivait comme un drame, avec beaucoup de tristesse et des sentiments de douleur. Il est aujourd'hui bénévole à la SPA (soins aux animaux, promenade...).

Jean-Claude est végétarien, il ne mange pas non plus de poisson, mais des produits laitiers et des œufs. Il a découvert la violence à l'âge de quatre ou cinq ans, lorsqu'on lui tuait ses animaux. Ces événements l'ont traumatisé. À la suite de l'abattage de ses cochons, il s'était dit qu'il pourrait peut-être un jour développer une forme de communication par la pensée pour avertir, par exemple, les animaux de la présence de chasseurs en forêt. Ses sentiments sont si forts pour les animaux qu'il n'écrase pas une araignée. En général, il ne tue pas les insectes. Il était aussi contrôleur laitier, il voyait la vétusté des étables et les vaches à l'attache. Il est devenu végétarien pour les animaux. Il est d'accord pour le végétalisme, mais ça remet en question beaucoup de choses d'un point de vue social ; il faut en effet vérifier tous les ingrédients.

Il n'aime pas trop avoir des animaux domestiques, à cause de la soumission à l'homme. En fait cela dépend de la manière dont on les élève, dit-il. Il n'aime pas le marché des animaux de concours, les lof (comme pour les chiens par exemple)... Quant à la question de l'hippophagie, il est d'accord qu'un cheval cela ne se mange pas, mais pose la question : pour les autres animaux, que fait-on?

Le végétarisme pour lui, c'est le fait de ne pas manger de viande pour enrayer les élevages intensifs, l'exploitation animale. Il est attristé par ce massacre. Il se sent impuissant en voyant les gens manger de la viande : « C'est désolant », dit-il. Les repas de famille sont difficiles, la question habituelle est : « Par quoi tu compenses ? » Les gens s'imaginent que ne pas manger de viande est un caprice, il reconnaît qu'il a de la difficulté à trouver des réponses à leur donner.

Il travaillait à la SNCF, à l'entretien des voies. Ses collègues étaient sidérés et lui disaient : « Tu ne tiendras pas le coup! ». Jean-Claude était robuste. Il soulevait des poids lourds. Mais au moment du casse-croûte, il essuyait des réflexions, et il regrette de ne pas avoir eu assez d'assurance pour se défendre. Il en avait particulièrement marre de cette réflexion : « Tu es jeune, tu ne tiendras pas le coup! ». Mais ses collègues étaient étonnés de ses exploits sportifs et de sa bonne forme physique.

Jean-Claude est allé aux « Estivales de la question animale », qui ont lieu à Parménie chaque année près de Grenoble. Il a fait cette démarche pour clarifier les raisons de son choix. Il souhaitait rencontrer des végétaliens pour comprendre leurs motivations. L'idée que la production des produits dérivés des animaux pose un problème faisait son chemin. Dès l'enfance, mangeant pourtant de la viande, il s'interrogeait sur le fait de manger des œufs puisque après les animaux sont quand même tués. Il est partant pour la consommation de produits bio en faisant des choix alternatifs.

Vers 18 ans, il fit le choix de ne plus manger de viande, sans penser qu'il devenait « végétarien ». Il était apprenti boulanger lorsqu'il prit cette décision. Avec son patron boulanger il a fallu s'expliquer. Puis Jean-Claude s'est marié avec une non végétarienne, mais il n'y a pas vraiment eu de difficulté car elle ne raffolait pas de la viande. Il n'a jamais eu de carence, il était pourtant un grand sportif (course à pied, cyclisme...). Il a même rencontré d'autres végétariens dans le milieu sportif alors que nous étions dans les années 70 / 80.

En 1994, il devient veuf. Il doit nourrir son enfant, il se sent obligé de lui donner de la viande, du lait et du poisson pané. Il adopte alors pour son enfant un mode alimentaire traditionnel. Son fils aujourd'hui est devenu toutefois végétarien par choix personnel.

Cécile, 30 ans, Lyon

Elle n'a jamais vécu avec un animal. La première réflexion de Cécile concernant le sort des animaux est survenue dès l'âge de quatre ans. Les récits de discours sur la prédation par sa maîtresse, à l'école, ont contribué à son refus de manger de la viande. Cécile pleura lors d'un repas lorsqu'elle vit dans son assiette une moule qui était orange. On lui donna des gifles pour la forcer à manger la viande, ce qui eut sur elle un effet traumatique. Elle était punie à chaque repas si l'assiette n'était pas vide. Jusqu'à l'âge de 10 ans, elle recrachait sa viande à la poubelle.

La nuit, pendant son sommeil, elle faisait des cauchemars d'animaux, qui la poursuivaient pour la manger. Elle avait l'angoisse des repas, c'était un cauchemar d'être obligée de manger de la viande. Elle imaginait les bouts de viande d'animaux encore vivants dans sa bouche. Ses parents refusèrent de prendre en compte son désir de végétarisme et la gavèrent de laitages. Lorsqu'elle eut dix ans, ses parents finirent par accepter son refus de viande, mais ils la culpabilisaient en lui disant : « Tu auras des problèmes au travail, avec tes amis et même avec ton mari! ». Cécile pensait alors avoir un problème avec la nourriture, la chair, et s'excusait auprès des autres.

Vers 29 ans, elle rencontra d'autres végétariens, militants de la cause animale. Elle comprit alors que son choix n'était pas lié à un traumatisme, mais que c'était quelque chose de naturel qui s'imposait à elle. Cécile décida de militer auprès de l'association végétarienne de France. Aujourd'hui, son père ne la comprend toujours pas et sa mère lui dit qu'elle risque d'être entrée dans une secte...

« On ment aux enfants sur ce qu'est la viande en les trahissant, et en leur disant que ce qu'ils ont dans l'assiette n'est pas la même chose que l'animal », dit-elle. Cela est à ses yeux une situation schizophrénique. On participe au mensonge de l'industrie. Quant à l'hippophagie, elle dit qu'il ne faut pas faire du racisme animal en ne se préoccupant du cheval, et pas de la vache et du cochon. Selon elle, « le végétarisme devrait être le mode alimentaire que devraient adopter tous les autres humains, parce

que c'est le seul moyen de faire cesser l'esclavage animal dans notre société ».

Fanny, 28 ans, Genève

Fanny a des chats et des cochons d'Inde. Ses parents ne sont pas végétariens. Fanny a arrêté la viande du jour au lendemain et est devenue végétalienne presque aussitôt après. Lorsqu'elle était petite, dans son village de Suisse, elle allait chercher le lait à la ferme, et elle s'interrogeait lorsqu'une ou l'autre vache n'était plus dans l'étable. Elle se posait des questions sur la consommation des lapins et des chevaux. A 19 ans, elle passa un an au Canada pour perfectionner son anglais. Lors d'une traversée en bateau pour la visite d'une île, Fanny avait relevé sur quelqu'un un autocollant qui promouvait le véganisme (refus de tous les produits animaux). Elle interrogea la personne en question qui lui parla du bien fondé du véganisme et qui lui expliqua, par exemple, que le lait de la vache n'est pas fait pour l'homme, mais pour le veau. Elle lui répliqua qu'elle aimait trop la viande. Cependant, durant le week-end, elle alla à une manifestation sur le végétarisme (stands, infos, dégustations, conférences). Pour Fanny ce fut une révélation et, du jour au lendemain, elle cessa de consommer de la viande, ainsi que tous les produits animaux. Elle était devenue « végan » immédiatement. C'était comme une évidence.

Un mois après, elle entreprit un stage de cuisine végétarienne. Ce fut pour elle une découverte enthousiasmante, qui coïncida avec le début d'une prise de conscience politique pour cette cause, et d'autres qui lui paraissaient évidentes : la lutte égalitariste fondée sur le refus de toute exploitation. Elle adhéra au mouvement antispéciste. « C'était la première fois que j'avais une conviction pour une cause juste qui me semblait forte! ». Fanny ne supporterait pas d'avoir des oiseaux en cage. Quant aux animaux qui en mangent d'autres, c'est une question qui la dépasse et qui reste en suspens. Mais elle conçoit que les animaux n'ont pas notre capacité de réflexion : « Il y a un problème de communication pour leur ouvrir les yeux, un peu comme pour les

autistes ». Elle pense également que le végétalisme est une solution au problème d'écologie que pose la production de viande.

Aaron, 30 ans, Texas

Il n'a jamais eu spécialement d'animaux, à part un chien, car il a été élevé dans une famille de chasseurs. Par contre, vers l'âge de 10 ans, il apprit à tuer des oiseaux à coups de pistolet, pour éliminer des corbeaux nuisibles. Il recevait un dollar par oiseau abattu.

Très jeune, il eut un sentiment de culpabilité, et de tristesse, quand il entendait les adultes parler du bien-fondé de la chasse. Il devait lutter contre l'empathie pour les animaux. À 8 ans, on lui donna sa première arme. Il tuait des animaux qui traversaient le jardin, son père l'y encourageait. Aaron est né dans une famille de conservateurs, de chrétiens et de chasseurs. Il était anti-végétarien et savait déjà tuer des animaux au couteau. Il avait en voiture écrasé un chien, mais il avait su comment abréger ses souffrances pour l'aider.

Mais la vie mit Aaron en contact avec des végétariens et leurs arguments éthiques. Petit à petit, des changements s'opérèrent en lui, il sentait qu'autre chose pouvait exister que ce qu'on lui avait inculqué. Il s'intéressa au Bouddhisme, à l'Hindouisme, puis au paganisme... et l'idée de l'univers comme une totalité unifiée, avec tous les êtres vivants, y compris les animaux fit son chemin en lui. Il s'était dit qu'un chien était de même composition qu'un être humain. Une prise de conscience venait hanter son esprit, et il lui devenait difficile de manger de la viande. Pour des raisons de santé, il cessa d'en consommer. Sa démarche était intellectuelle et tournée vers son propre bien-être.

Il rencontra un groupe de végétariens et de végétariennes, et à leur contact, il finit par voir la consommation de viande comme une complicité avec quelque chose qu'il rejetait. Il se trouve qu'il travaillait dans un magasin où il s'occupait du département viande. Il ramenait de la viande, mais cela ne le satisfaisait pas. Puis un jour, une fille qui tenait un stand dans le

magasin, militante de la défense des animaux, diffusa des images d'un abattoir de cochons. Aaron les regarda et se mit à pleurer.

En 2006, Aaron arriva en France. Il travaillait alors dans une ferme d'élevage de chèvres, en bio. Il pensait pouvoir accepter la production de lait de chèvres, mais il comprit vite que cela était au-dessus de ses convictions, et que les bébés chèvres mâles étaient envoyés au bout d'un mois à l'abattoir, puisqu'ils ne produisaient pas de lait (c'est pareil pour les veaux mâles de nos vaches laitières). Il voyait arriver le camion de l'abattoir, les chevreaux étaient chargés sans ménagement, c'est même lui qui devait les chercher et les choisir. Les chèvres réformées faisaient partie du lot. Elles étaient saisies et chargées sans qu'aucune parole ne leur soit adressée. L'éleveur était indifférent. Aaron a très vite cessé de contribuer à la production de viande et de lait de chèvre. Concernant les chevreaux, il dit : « Si je vois de la viande, pour moi c'est comme un peu des bébés humains découpés en morceaux ». « J'ai beaucoup d'émotion, et je suis perturbé si les gens mangent de la viande avec légèreté, ça représente du cadavre, mais je suis devenu calme, j'ai changé mon comportement, j'accepte de parler avec eux pour comprendre. » Il ajoute : « Le végétarisme pour moi, c'est une étape nécessaire pour l'évolution de l'humanité ».